This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

Vet. Fr. III B. 2184

40,00
501
45

FRANÇOIS VILLON

TYPOGRAPHIE DE Mme Vve LACOUR, RUE SOUFFLOT, 18.

FRANÇOIS VILLON

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

ANTOINE CAMPAUX

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE, AGRÉGÉ
DES CLASSES SUPÉRIEURES

Je ris en pleurs.
(*Ballade Villon.*)

Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers
BOILEAU.

PARIS
A. DURAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR
7, RUE DES GRÈS, 7

1859

TAYLOR INSTI
UNIVERS
31 JUL 1967
OF OXFO
LIBRARY

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

INTRODUCTION.

—

Les deux inspirations qui de tout temps, en France, se sont disputé la poésie, l'esprit chevaleresque et l'esprit satirique, se retrouvent au xve siècle aussi tranchées que jamais. De même que Ch. d'Orléans, avec Alain Chartier et Martin Franc, continue la tradition affaiblie et usée des anciens troubadours; ainsi Villon, avec Coquillart, retrouve celle de nos vieux fabliaux et y communique une vie nouvelle. Certes, à ne considérer que la dignité de l'inspiration, il semblerait que la première eût dû produire de plus grands poètes. Le contraire a pourtant eu lieu ; et, des deux écoles du xve siècle, c'est celle dont Villon est le chef qui a laissé le plus de traces durables, et qui a eu raison devant la Postérité.

Sans doute la popularité du rire et de la malignité, qui fut toujours si grande en France, peut servir à expliquer ce

triomphe définitif de la poésie de Villon; toutefois elle ne l'explique pas seule; et le dernier mot de ce succès est dans la franchise d'idées et de sentiments, et par suite de style, qui caractérise l'œuvre de l'écolier de la Cité. La vérité du fond et de la forme et la vie qui en résulte pour l'œuvre entière, c'est là en effet, avec une veine de mélancolie et de passion qui n'appartient qu'à lui, la grande originalité de l'auteur du *Grand-Testament*. A l'encontre de ses prédécesseurs immédiats, qui s'inspirent de la mythologie glacée de l'allégorie, sa poésie jaillit toute vivante des sources mêmes de l'âme et, tour à tour triste et gaie, c'est-à-dire profondément humaine, exprime l'homme tout entier. Villon ne se distingue pas moins des poètes de son école, de Coquillart par exemple, ce railleur impitoyable, par une sorte de pitié tendre pour la femme, qui lui tient lieu jusqu'à un certain point du respect chevaleresque que professait pour elle l'école opposée, mais qu'il n'avait pu apprendre dans la compagnie des créatures auxquelles il eut presque exclusivement affaire. Il n'y a pas, en effet, qu'un rieur dans Villon, ainsi qu'on semble s'obstiner à le croire, il y a encore un rêveur et un élégiaque de premier ordre. Un hémistiche d'une de ses ballades où, sans le savoir, il a retrouvé de génie une des plus admirables expressions d'Homère, caractérise merveilleusement sa manière et son genre :

Je riz en pleurs.

Tel est, en effet, le caractère de sa poésie; elle rit et pleure en même temps, et nous prend ainsi par tous les côtés à la fois. Sans doute, ainsi que nous le verrons, la transition du rire aux larmes y est souvent brusquée; et la tristesse chez notre poète se heurte plutôt qu'elle ne se marie à la gaîté. Mais ce n'est pas l'œuvre d'un jour que l'établissement de l'équilibre et de l'harmonie dans l'expression des sentiments de l'âme; et ce ne sera pas trop de deux siècles en France, à partir de Villon, pour arriver à ce point suprême qui nous semble

le comble de l'art, et dont *le Banquet* de Platon, chez les Grecs, et *le Misanthrope*, chez nous, sont peut-être le dernier mot. Quoi qu'il en soit, le premier en France, Villon a eu l'idée de cette poésie qui rassemble les deux sentiments pour ainsi dire constitutifs de l'âme humaine, et il lui a été donné d'en laisser d'admirables échantillons.

Le xve siècle n'est pas d'ailleurs si déshérité de poésie qu'on le croit d'ordinaire et que nous même l'avions cru d'abord; et Villon pour être le plus grand n'est pas le seul poète de cette époque. Guillaume Coquillart, par exemple, l'égale souvent pour la verve et l'originalité de l'expression. Il y a également dans Ch. d'Orléans un artiste de style consommé ; et on peut citer de lui telle et telle pièce, qui sont de petits chefs-d'œuvre de langue et de composition. L'expression certes et l'harmonie font souvent défaut à Alain Chartier, à Martin Franc et à Martial d'Auvergne; mais à s'aventurer dans la lecture de leurs poésies, on ne perd pas tout à fait sa peine, et on est payé par plus d'une rencontre, ou pleine de grâce et de sens, ou même quelquefois sublime, qui explique la réputation dont ils ont joui de leur temps. Si cette première étude était agréée, ce serait une tâche qui nous souirait que d'en fournir les preuves et que de chercher l'âme du xve siècle dans ces poètes dont la postérité semble n'avoir gardé que les noms.

On ne songe pas assez, lorsqu'on juge la littérature de cette époque, à l'état de prostration morale dans lequel les malheurs de la patrie avaient tenu si longtemps les cœurs et les âmes, et dont la miraculeuse apparition de la Pucelle, ainsi que la prospérité de la seconde partie du règne de Charles VII, avait à peine suffi à les relever. Ce qui manque le plus, en effet, à la poésie d'alors ainsi qu'aux âmes, c'est l'espoir, c'est la fierté et l'élévation, c'est l'harmonie; elle n'a pas encore été touchée du souffle de la renaissance, et il semble que sous ce ciel bas et sombre de la France d'Azincourt ou de Louis XI, elle manque tout à la fois d'air et d'espace. Mais patience : le com-

père de Tristan-l'Ermite et d'Olivier-le-Daim va descendre dans la tombe; la civilisation grecque transportée tout entière depuis un demi-siècle sous le ciel d'Italie, éblouit au loin le monde de rayonnements; encore quelques jours, et l'esprit français va franchir les Alpes à la suite de nos soldats. Viennent maintenant les journées de Fornoue, d'Agnadel et de Ravenne, vienne Marignan, ce champ de bataille désormais inféodé à la gloire de nos armes; et la poésie française, enfin prenant l'essor, ira s'abreuver jusqu'à l'ivresse aux sources sacrées de l'Antiquité, trop heureuse si elle n'y laisse pas, avec Ronsard, quelque chose de son admirable sens et de sa liberté native.

I

VILLON JUGÉ PAR BOILEAU.

L'homme chez Villon a fait tort au poète ; ce dernier, par un retour sévère quoique juste après tout, paie les méfaits du premier ; et l'œuvre hérite du mépris que la vie soulève. Il semble qu'on s'en veuille d'applaudir au génie d'un homme qui, dès sa jeunesse, pensionnaire du Châtelet, en connaissait assez les détours, pour pouvoir les décrire au besoin, qui, après avoir descendu les derniers degrés de l'infamie, n'échappa que par grâce au gibet, et qui, pour comble, a fait d'une pareille existence et des aventures qui la parent la matière même de sa poésie. Aussi, pour l'ordinaire, se croit-on volontiers quitte avec lui, lorsqu'on a lu et admiré les quelques extraits que s'accordent à citer de ses œuvres la plupart des Histoires de la littérature française. Il est d'ailleurs tel passage du *Grand-Testament* d'un cynisme si révoltant et rempli d'aveux tellement immondes, qu'à débuter

par là, il n'en faudrait pas davantage pour vous dégoûter de passer outre et pour vous faire tomber le livre des mains.

C'est pourtant cet homme, à qui peu de flétrissures ont manqué, que Boileau nomme en tête des poètes qui ont fait faire à l'art français un pas nouveau, un pas décisif ; c'est lui qu'il n'a pas craint de donner pour père à la véritable poésie française dans ces vers si connus et si discutés depuis :

> Villon sut le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

L'auteur de l'*Art poétique* ne parlait pas à la légère ; il faut croire que ce n'est pas sans y avoir réfléchi qu'il a attribué l'honneur d'un pareil rôle à l'auteur du *Grand-Testament*. Il eût d'ailleurs éprouvé quelque hésitation à rendre un jugement aussi considérable, que cette hésitation n'eût pas tenu devant le sentiment de Patru, son oracle ordinaire. Or, Patru n'a pas fait difficulté d'avancer que Villon, « pour la langue, a eu le goût aussi fin qu'on « pouvait l'avoir en son siècle (1). » L'admiration de La Fontaine pour le vieux poète, qu'il savait par cœur, n'était peut-être pas non plus aux yeux de Boileau une autorité méprisable. Il pouvait enfin s'appuyer du jugement de Marot qui, dans la préface de l'édition de Villon qu'il entreprit à l'instigation de François Ier, un autre délicat en matière de goût, lui fait honneur de ce

(1) Patru, *Remarques sur Vaugelas*.

qu'il a appris, et le salue « le meilleur poète parisien qui se trouve. » En donnant au pauvre écolier du quinzième siècle une place si glorieuse parmi nos poètes, Boileau exprimait donc tout à la fois, avec son jugement, celui de la tradition et de ses contemporains, au moins de ceux qui étaient capables d'en connaître.

Sur la foi d'une autorité aussi imposante, Villon se trouvait en possession du titre de père de la poésie française, lorsqu'en 1734 l'abbé Sallier entreprit de l'en dépouiller au profit de Charles d'Orléans dont il venait de découvrir à la Bibliothèque du roi les poésies manuscrites. Etait-ce une prétention d'éditeur qui cherche à se payer de sa peine ? Je n'oserais le dire ; aussi bien çà et là plus d'une ballade charmante et d'un gentil rondeau l'avaient pu délasser de la fadeur quelque peu monotone de l'ensemble. Je ne voudrais pas davantage affirmer qu'en revendiquant pour le royal poète le rôle attribué par Boileau à un roturier, l'abbé Sallier obéissait au sentiment de ceux qui avaient déjà blâmé l'auteur de l'*Art poétique* d'avoir fait dater la poésie française, non de Thibaut, comte de Champagne, mais de Villon, d'un homme de néant, et de plus d'un échappé de Montfaucon.

La protestation de l'abbé Sallier n'eut pas, que nous sachions, d'autre écho que celui de l'enceinte de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres ; et le petit écolier du quinzieme siècle continua à garder sa place dans le livre d'or des fondateurs de la poésie française.

Mais sous la Restauration, le royal poète patroné par M. Villemain fut sur le point de prendre sa revanche.

L'illustre professeur, dans une de ses belles leçons sur la littérature au moyen âge, réveilla le débat, et se rangea pour Charles d'Orléans contre Villon : « Le plus heureux « génie qui soit né en France au quinzième siècle, c'est, « dit-il, Charles d'Orléans, que Boileau ne connaissait « pas, puisqu'il ne lui a pas accordé la louange réservée « pour Villon,

> D'avoir su le premier, dans ces siècles grossiers,
> Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

Non-seulement Charles d'Orléans est le poète le plus original du siècle qui l'a vu naître, il est encore, d'après l'illustre critique, le seul vraiment poète. « Nul poète « en France au XVIe siècle, dit-il, dans une autre leçon, « hormis peut-être Charles d'Orléans. » Enfin M. Villemain paraît s'étonner que le goût délicat de François Ier ait pu s'amuser aux poésies de Villon. Il ne lui refuse pas cependant son admiration à la rencontre, et il a, par exemple, pour louer la gracieuse et touchante ballade des *Dames du temps jadis*, des paroles toutes pénétrées de sa mélancolique beauté. Il reconnaît que « Villon a eu quelques inspirations qui égalent ce que « dans une civilisation éclairée un génie délicat et pur « peut exprimer de plus touchant. » Il va même presque jusqu'à corriger son premier jugement, et ne fait pas difficulté d'avouer que « cela justifie fort bien Boi- « leau de l'avoir mis en tête de nos vieux poètes. »

Ces paroles, quelque formelles qu'elles fussent, n'en laissaient pas moins Boileau et Villon sous l'effet des pre-

mières. C'est ainsi du moins qu'en jugea l'éminent auteur de la belle et sévère *Histoire de la Littérature française*, puisqu'il crut devoir défendre le jugement de Boileau et prendre en main la cause de Villon. M. Nisard, en effet, maintient fermement à Villon sa place en tête de nos vieux poètes, et dans une étude aussi complète que le comportait le plan de son histoire, à l'élégance et à la grâce un peu molle, à la facilité nonchalante et au bel-esprit du poète royal il oppose la netteté de pensée, la vivacité de tour, la vigueur d'expression, la philosophie enfin tout à la fois enjouée et profonde de l'enfant du peuple (1).

Le cadre de l'ouvrage de M. Nisard ne lui permettait que d'indiquer sommairement les raisons de sa conclusion dans le débat qui nous occupe. Il ne pouvait fournir les pièces du procès dans toute leur étendue. Il ne pouvait insister sur les beautés de détail, ni sur le plan et l'art qui a présidé à la composition du *Grand-Testament*. Il ne pouvait pas davantage rechercher les origines de l'œuvre de Villon et les inspirations dont ce vigoureux et franc génie s'est formé, et encore moins suivre les fortunes diverses de ses ouvrages, depuis le jour où ils parurent pour la première fois.

C'est précisément l'objet du travail que j'entreprends, ce serait sa nouveauté, si, comme il me semble, assez peu de personnes avaient lu d'un bout à l'autre l'œuvre entière

(1) Nous rapporterons ailleurs, dans le chapitre des fortunes diverses des œuvres de Villon, les jugements des écrivains de nos jours qui, sans intervenir autrement dans le débat, se sont, à la rencontre, occupés du vieux poète.

de Villon. On ne niera pas d'ailleurs l'importance d'un débat où sont à la fois intéressés l'autorité du grand critique du dix-septième siècle et le génie de Villon, et où figurent des noms comme ceux que j'écrivais tout à l'heure.

Ce n'est pas seulement au nom de Charles d'Orléans qu'on a réclamé contre les vers qui font de Villon un des fondateurs de la poésie française, c'est encore au nom de tous nos vieux trouvères improprement qualifiés du nom de romanciers. Le titre de romanciers, a-t-on dit, désigne assez mal tant d'auteurs d'ouvrages si divers, et c'est là une première inexactitude qui ne contribue pas peu à obscurcir le sens de ces vers fameux. De plus, les siècles qui ont vu naître des œuvres telles que la chanson des *Lohérains*, celle de *Roland*, tel et tel fabliau et les poésies de Rutebeuf, pour ne parler que de celles-là, n'étaient pas des siècles si grossiers; et l'art qui a créé de pareilles compositions était toute autre chose qu'un art confus. Enfin il est permis de demander ce que Boileau veut dire, lorsqu'il avance que Villon a débrouillé cet art, et en quoi ce triste personnage l'a débrouillé plus que tel et tel de ses prédécesseurs, Eustache Deschamps par exemple, et Alain Chartier, ou Martin Franc encore, plus que tel et tel de ses contemporains, comme Charles d'Orléans, le délicat et gracieux poète, plus que Guillaume Coquillart, si étincelant de malice et de gaîté, plus que l'auteur de la *Farce de Patelin* (1).

(1) Voir MM. Philarète Chasles, *Tableau de la marche et des pro-*

Dans cette querelle que l'on fait à Boileau, on oublie, selon moi, deux choses : c'est d'abord qu'il n'était pas un érudit, mais un simple poète exprimant dans ses vers, en même temps que le sien, le jugement sommaire de la tradition, et qu'à ce titre il était fort excusable d'ignorer avec tout son siècle des auteurs qui dormaient presque tous manuscrits dans la poussière de nos bibliothèques ; c'est ensuite que, lorsqu'il eût été aussi familier qu'on peut l'être de notre temps avec les poèmes du moyen âge, il n'en eût pas davantage inséré les auteurs dans le canon qu'il a dressé des fondateurs de la poésie française. Outre que cela lui eût été difficile pour quelques-uns de ces noms sur lesquels on dispute encore, il ne se serait jamais cru permis de consacrer parmi les poètes français le nom d'auteurs qui par leur langue appartenaient à l'érudition, seule en état de vérifier leurs titres. C'était, en effet, moins aux savants qu'à la foule cultivée, qu'aux gens de goût, en un mot, que s'adressait l'auteur de l'*Art poétique ;* et à cette foule il n'avait guère le droit de présenter des poètes avec lesquels elle ne pouvait faire connaissance qu'à l'aide d'une traduction. Aussi La Fontaine, parlant des auteurs qui avaient avant lui, au moyen âge, *travaillé aux fables*, dit-il en propres termes « que leur « langue était si différente de celle de ses contemporains « qu'on ne les doit considérer que comme étrangers. »

grès de la langue et de la littérature française au XVIe *siècle;* Aimé Champollion-Figeac, *Préface* des poésies de Charles d'Orléans ; Gérusez, *Histoire de la littérature française*; le bibliophile Jacob, note 1 de la page XXXV de la *Vie de Villon*, par Colletet, mise en tête de son édition de Villon ; Nagel, *François Villon, Versuch einer Kritischen Darstellung seines Lebens nach seinen Gedichten.*

Boileau eût-il donc été insensible aux beautés incontestables que renferment dans leur langue, encore mal dénouée, quelques-unes des œuvres de nos vieux trouvères? Ce serait lui faire injure de le croire, et, pour citer des noms, je ne doute pas que la mâle et héroïque inspiration de la chanson de *Roland*, comme la grâce touchante et le mâle pathétique de l'épisode de la mort de Bègues de Belin dans la chanson des *Loherains* ne lui eussent, avec les satires et les complaintes de Rutebœuf et plus d'un de nos vieux fabliaux, causé une véritable admiration. Mais Villon, le premier poète qui ait écrit de génie, non plus en roman, mais en français, Villon intelligible, jusque sous sa rouille, aux moins érudits, n'en eût pas moins gardé, dans la revue des chefs d'école de la poésie française, la place glorieuse qui lui a été donnée et qu'il mérite.

Boileau d'ailleurs, en enveloppant nos trouvères sous le nom de romanciers, ne se servait pas d'une désignation si inexacte. Outre qu'au témoignage de Lantin de Damerey (1), le nom de roman avait passé à tous les ouvrages où il était question de philosophie, et indifféremment, par la suite, à toutes les productions de l'esprit (2), il désignait, au moins, au XVIIe siècle, les poèmes les plus nombreux et les plus populaires du moyen âge. Le roman, en effet, avait été le genre le plus cultivé et le plus

(1) Dissertation sur le *Roman de la Rose*.

(2) Je trouve dans une notice fort curieuse de M. Vallet de Viriville sur la Bibliothèque d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, une remarque sur le sens des mots *livres* et *romans*, qui confirme tout à fait ce que j'avance ici, et d'où il résulte que par romans on entendait alors tout livre d'instruction profane ou écrit en français.

célèbre de la poésie des trouvères. Un des derniers monuments de cette poésie, le plus fameux, qui la résumait, on peut le dire, avait été le *Roman de la Rose*. Une foule d'autres, composés à son imitation, l'avaient suivi, si bien que roman et poème étaient devenus synonymes, et que personne, lors de l'apparition de l'*Art poétique*, ne se méprenait sur le sens attaché à ce nom de *vieux romanciers*.

Si peu familier qu'il fût avec une poésie que personne de son temps ne déchiffrait, hors quelques rares savants, Boileau n'en savait pas moins qu'elle avait existé, qu'elle avait occupé au soleil de plus de trois siècles une place considérable, et que tout écrite qu'elle fût dans une langue où la France de son temps ne se reconnaissait plus, il n'était ni juste, ni possible de la supprimer. Aussi n'a-t-il eu garde, comme on le lui a pourtant reproché. En y rattachant, comme à son origine, la poésie véritablement française, inaugurée avec tant d'éclat par Villon au xve siècle, il en a donc consacré le souvenir; il l'a de plus caractérisée, sommairement, il est vrai, justement toutefois, au moins dans l'ensemble.

Il n'est pas d'ailleurs que soit par lui-même, soit par ceux qui l'entouraient, par Patru, par exemple, ou par Ménage, qui certainement l'avaient lu, ou par La Fontaine encore, Boileau n'ait eu quelque connaissance du *Roman de la Rose*, du sujet qui y était traité, de la conduite du récit, des principaux personnages, de quoi enfin s'en faire une idée générale. Quant aux romans de chevalerie mis en prose ou *desrimés*, comme on disait, un grand nombre couraient, depuis deux siècles, par toute

la France (1) ; et quand ce n'eût été qu'à Auteuil, dans la cabane de son jardinier, il semble, à l'entendre dans l'*Épître à Antoine*, qu'il avait au moins feuilleté les *Quatre Fils Aymon* :

> Ne soupçonnes-tu pas qu'agité du démon,
> Ainsi que ce cousin des quatre fils Aymon,
> Dont tu lis quelquefois la merveilleuse histoire...

Quoi qu'il en soit, il n'ignorait certainement pas la matière de ces romans, et les grands coups d'épée et les aventures merveilleuses qui les remplissaient tour à tour, et leur enchevêtrement inextricable, et leurs récits sans fin.

De tout cela, son instinct aidant, il s'était fait à la longue, de l'art de nos vieux trouvères, une idée qu'il crut pouvoir rendre par le mot de *confus*, que l'érudition a peut-être le droit de trouver un peu sommaire et incomplète dans le détail, qu'elle est obligée toutefois de reconnaître et d'accepter pour l'ensemble. Oui, le caractère général de cet art, à lui comme à son siècle, dont il ne faisait que traduire l'impression, paraissait confus ; et aujourd'hui que nous pesons l'un après l'autre tous les termes de son jugement, nous aurions bien de la peine, s'il nous le fallait refaire, à en trouver de plus justes au fond.

Je n'en veux pour témoins que ceux-là même qui seraient le plus portés par l'étude patiente et les veilles

(1) Dans la collection de romans du moyen âge, connue sous le nom de *Bibliothèque bleue*.

qu'ils y ont consacrées à surfaire le mérite des poésies de nos vieux trouvères. Tous sont unanimes à constater, soit la prolixité et la monotonie ainsi que la mauvaise distribution ou plutôt l'absence totale de plan de nos interminables chansons de geste, soit la faiblesse de l'idiome dans lequel ont écrit nos vieux conteurs, et que n'ont pu sauver ni le naturel et la facilité, ni la clarté, ni l'enjoûment, ni l'esprit vif et libre qui à chaque page y éclatent (1).

C'en est assez, je crois, pour justifier Boileau d'avoir qualifié d'*art confus* l'art naissant et encore enveloppé de nos vieux trouvères ou de nos vieux romanciers, ainsi qu'il les appelle.

En quoi maintenant Villon a-t-il mérité l'honneur qu'il lui attribue d'avoir le premier débrouillé cet art? Car il n'est pas un des termes du jugement de Boileau qui n'ait été contesté. Villon a débrouillé l'art de ses devanciers pour le fond et pour la forme. Le premier de son temps, il a débarrassé sa poésie des grands coups d'épée et des aventures merveilleuses des chansons de geste et des romans de chevalerie, comme des abstractions métaphysiques, de l'érudition confuse et inintelligente, des fades allégories, et de tout le langage bel esprit du *Roman de la Rose* (2). Le premier encore, il

(1) Voyez dans l'*Histoire littéraire de la France* et dans le *Journal des Savants*, les beaux travaux de MM. Paulin Paris, Magnin, Victor Leclerc sur nos vieux trouvères.

(2) Rutebeuf, deux siècles auparavant déjà, avait cherché son inspiration autre part que dans les récits de batailles et dans la galanterie chevaleresque; mais, comme je l'ai dit, par sa langue il échappait à Boileau qui n'aurait pu d'ailleurs faire dater d'un poète roman la poésie française.

a dégagé notre langue poétique des restes de roman qui l'enveloppaient ; il lui a donné la netteté, la précision, la franchise et la vigueur qui sont, entre toutes, son caractère distinctif (1).

A l'exemple des vrais poètes, il a pris pour sujets les thèmes éternels de la poésie, les misères de l'âme, ses douleurs, ses faiblesses, ses joies si courtes, ses remords, les regrets de la jeunesse et du temps passé, les folies et les déceptions de l'amour, la fuite de la vie avec l'horizon funèbre qui la termine, tous ces grands lieux communs enfin que les grands poètes rajeunissent éternellement à l'usage de l'Humanité qui ne peut s'en rassasier. Le premier, il a créé en vers une œuvre durable, accessible à tout lecteur français un peu cultivé, et dont la plus grande partie, sauf quelques taches de rouille, est, pour emprunter l'expression d'un maître, écrite d'un style définitif.

Eustache Deschamps aussi, au XIVe siècle, s'était distingué par la franchise de son inspiration, mais n'avait pas su donner à son style la force et l'éclat qui seuls font les chefs d'école.

(1) Suivant Daunou, Boileau, dans le jugement qu'il a rendu sur Villon, a principalement en vue la versification française et le mécanisme de la phrase poétique.

II

PRÉDÉCESSEURS ET CONTEMPORAINS DE VILLON.

DU CADRE DE SON POÈME ET DE SES MODÈLES.

Villon ne pouvait certes venir plus à propos qu'à l'époque où il parut; et rarement débutant, en fonds d'originalité, rencontra une heure plus propice. Depuis près d'un demi-siècle et plus, en dehors du théâtre au moins, la poésie française se mourait, à la lettre, de fadeur et de subtilité allégorique. Il suffirait, pour en juger, des titres seuls des œuvres alors en renom; de tout temps la bizarrerie des titres a caché la pauvreté du sujet. C'étaient le *Débat du Réveil-Matin*, la *Belle Dame sans mercy*, le *Débat des deux fortunés d'amour*, le *Livre des quatre Dames* d'Alain Chartier, ce lourd et suranné continuateur de la poésie des Cours

d'amour. On cite, je sais, avec éloge le mouvement de douleur et d'indignation d'un passage du *Livre des quatre Dames;* mais en réalité ce passage est bien plus à l'honneur du Français que du poète; ce qu'il y a de plus poétique dans Alain Chartier, ce sont quelques descriptions de campagne pleines de fraîcheur et de naïveté. C'étaient encore l'*Estrif de Fortune et de Vertu* et le *Champion des Dames* de Martin Franc, qui, pour réfuter les injures adressées aux femmes dans le *Roman de la Rose*, empruntait à ce roman son cadre et ses personnages allégoriques. Il y a, d'ailleurs, dans le *Champion des Dames* plus d'un passage où se révèle le véritable poète et déjà l'écrivain; entre autres une prosopopée où l'auteur fait parler la France, et dont quelques traits touchent au sublime. Dans le même genre, Pierre Michault donnait le *Doctrinal de Court* et la *Danse des Aveugles*, Olivier Delamarche, le *Chevalier Délibéré* et le *Parement et triomphe des Dames d'honneur*, Jean Molinet, le *Chapellet des Dames.* D'autres, comme Georges Chastelain et Molinet, son continuateur, n'échappaient à l'allégorie et à la fadeur qu'au bénéfice de la sécheresse et de la platitude, et rimaient en gazetiers les événements de leur temps. Charles d'Orléans, qu'on pourrait m'objecter, se perdait dans les mêmes errements; comme si ce n'eût été assez déjà, pour gâter son talent, cependant si gracieux et si français par certains côtés, comme si ce n'eût été assez d'une seule imitation, Charles d'Orléans, non content de prendre au *Roman de la Rose* son abstraite et froide mythologie, empruntait encore aux Cours d'amour leurs fadeurs et

leurs subtilités, et ne parvenait, comme on l'a si bien dit, qu'à mériter le nom de dernier des trouvères.

Deux auteurs cependant à cette époque, par la netteté de leur langue et la franchise de leur style, se détachent de tous les autres, et méritent au moins l'attention même à côté de Villon. Ce sont Guillaume Coquillart et l'auteur de la *Farce de Patelin*, ce véritable ancêtre de Molière, à supposer toutefois, ce qui n'est pas démontré, que cette œuvre soit du xve siècle. Mais nous ne croyons pas faire tort à l'auteur anonyme de cette magistrale farce, non plus qu'au mordant et cynique auteur des *Droits nouveaux* et autres joyeusetés de cette sorte (1), en avançant que toutes leurs saillies et leurs malices, si spirituelles qu'elles soient, n'ont rien qui vaille la gaîté mélancolique et navrante, et par suite le charme étrange et l'intérêt profond d'un poète qui a su mêler le rire aux pleurs, et dont la poésie, par son caractère profondément humain, s'adresse, là où il se respecte, à ce qu'il y a de plus vibrant dans l'âme.

Martial d'Auvergne mérite aussi peut-être une mention particulière, autant pour la naïveté et la sincérité de son inspiration que pour l'originalité bizarre du cadre qu'il a choisi. Son principal poème, intitulé les *Vigiles* de la mort du roi Charles VII, a tout à fait la forme de l'office dont il porte le nom. La vie de Charles VII, réduite en neuf récits en guise de psaumes, est entrecoupée d'un

(1) La date même des premières poésies de Coquillart qui ne parurent qu'en 1477 permet de le rattacher à l'école de Paris, c'est-à-dire à Villon. Le *Petit-Testament* publié en 1456, et le *Grand-Testament* qui dut l'être de 1461 à 1462, avaient certainement passé sous ses yeux.

pareil nombre de leçons et de répons sur un mètre différent et chantés tour à tour par France et le peuple de France, par Noblesse et les nobles de France, par Labour et les laboureurs, par Marchandise et les marchands, par Clergie et les clercs, et ainsi de suite par tous les ordres de l'État. Qu'on se figure une chronique des événements du temps entremêlée de chœurs, exprimant comme dans le drame antique les impressions variées des divers spectateurs, et on pourra se faire une idée de cette œuvre où, au milieu de nobles et religieuses pensées et de satires inspirées par l'indignation la plus honnête, étincellent çà et là des idylles flamandes pleines de naturel et de vérité. Malheureusement, sauf ces trop rares passages, il n'y a rien au-dessous de la monotonie et de la sécheresse du style dont ce poème est écrit.

Mais j'ai hâte d'arriver à l'analyse de l'œuvre même, je veux dire, du monument de Villon, et d'établir, pièces en main, ce que je n'ai pu encore qu'affirmer, à savoir que l'auteur du *Grand-Testament* a fait faire à l'art français le pas le plus décisif qu'il eût encore fait depuis les trouvères, et qu'à ce titre il a mérité l'honneur, que lui accorde Boileau, d'ouvrir par son nom la liste des fondateurs de la poésie française.

C'est à un poète, disons-le d'abord, une idée singulièrement originale et touchante que celle de se transporter en pensée à sa dernière heure, et là, de son lit de mort, d'exhaler son âme en confessions, en adieux et en legs à tous ceux qu'il a aimés et connus. Ou je me trompe, ou

c'est là, pour l'inspiration, le cadre à la fois le plus large et le plus commode, la forme la plus piquante et la plus faite à souhait pour ainsi dire, celle qui lui permet d'accorder avec l'unité la variété de tons la plus grande, et la laisse le plus libre de ses allures. Si le poète, en outre, a eu particulièrement à souffrir de la vie et des hommes, que ce soit sa faute ou celle de son étoile, si plus qu'un autre il a été humilié par la destinée, je n'imagine rien de plus propre que ces *novissima verba*, que ces paroles suprêmes à attirer enfin l'intérêt sur sa personne, et à toucher en sa faveur les plus distraits et les plus froids.

Cette idée, Villon l'a eue et en a fait l'œuvre à laquelle il a dû de passer à la postérité. Si, d'ailleurs, elle est venue à d'autres avant lui, personne au moins n'en a tiré meilleur parti et ne l'a mise en œuvre avec plus de génie.

Il serait peut-être téméraire d'affirmer que les anciens n'ont composé dans cette forme aucune œuvre de poésie ; mais nous ne trouvons trace de rien de pareil dans toute l'antiquité, à moins pourtant qu'on ne veuille y rattacher les adieux si pathétiques de Daphnis dans la 1re idylle de Théocrite, et l'admirable imitation que Virgile en a faite dans la 10e églogue, ainsi que les adieux de l'Umbritius de Juvénal, et ceux que Rutilius Numatianus adresse à Rome au début de son poème. Il faut descendre jusqu'au moyen âge pour trouver quelque chose qui y ressemble. La première pièce de ce genre qui s'offre à nous, c'est le *Testament d'Alixandre*, qui forme l'avant-dernier chapitre du roman de ce nom par Lambert li Tors et

Alexandre de Bernay. Ce chapitre a pour titre : *Ci dist si com Alexandres departi ses tieres à ses pers, et il gisait el' lit de mort.* De son lit de mort, en effet, Alexandre distribue les royaumes et les terres qu'il a conquis à ses douze pairs, qui ne sont autres que ses compagnons d'armes. Ainsi à Perdiecas il laisse :

La contrée de Grèce et les Macédones

et sa femme, la *belle Raisonnes*, qu'il devra épouser dès le lendemain. A quoi Perdiccas répond en s'inclinant vers le roi et en le baisant trois fois. Alexandre reprend :

Elle est grosse et ençainte, d'enfant sostient le fés,

et il lui recommande de la traiter *à grant onnor*. Si l'enfant qu'elle porte est mâle, il devra succéder à Perdiccas, si c'est une fille, elle s'appellera *Elisens* et on la mariera.

Il donne ensuite :

A Tholomes, l'Égypte avec sa mère Olympias en mariage ;

A Philippe Aridée, l'Esclavonie ;

A Clincon, toute la Perse, etc., et il ajoute :

Que Dex vous en doinst joie et gart de traïson,
Que votre homme vers vous ne pensent mesprison (1),
Si com ont fait li miens qui m'ont donné poison.

(1) Que vos hommes ne complotent de perfidie contre vous.

Clincon, à ces paroles, baise le menton du roi et pleure abondamment,

Liave qui ist des jous li cort sur le gieron (1).

Alexandre reprend en engageant Clincon à rester uni à Tholomes, et distribue successivement aux autres pairs le reste de ses royaumes. Quand il a fini, et, comme dit le poète, *casé* les douze *pers*, il se fait apporter les diadèmes des rois qu'il a vaincus, s'en couronne et les fait disposer les uns à la suite des autres autour de lui, après quoi il rend l'âme. Cette scène, comme on le voit, ne manque pas, dans sa naïveté, de grandeur ni même de pathétique.

Un siècle après, au treizième, nous rencontrons le *Congié* ou les adieux de Jean Bodel, Baude Fastoul et surtout d'Adam de la Halle, tous trois enfants de la ville d'Arras. Jean Bodel et Baude Fastoul avaient tous deux composé leur poème à l'occasion d'une affreuse maladie, de la lèpre dont, chacun à leur tour, ils avaient été frappés. Forcés, par l'usage et les lois de l'époque, de quitter à la suite de cet affreux malheur leur ville, leurs parents et leurs amis, et de se séparer à tout jamais de la société des autres, ils exhalent, en s'éloignant, leurs regrets; et, dans une suite de strophes composées de douze vers, où ils s'adressent successivement à tous ceux qu'ils ont connus et leur disent tour à tour un mot d'adieux, ils essaient d'attendrir sur leur sort la pitié de leurs concitoyens, pour en obtenir un asile et des moyens d'existence.

(1) L'eau qui coule de ses joues lui court sur le giron.

Dans son *Congié,* écrit de même en strophes de douze vers, et composé par lui à la veille de partir pour Paris, où il voulait aller se perfectionner dans son art, Adam de la Halle fait aussi ses adieux à sa ville, mais sans se proposer autre chose que d'exprimer à cette occasion les sentiments affectueux qu'il éprouve pour les uns, ainsi que le mépris qu'il garde aux autres. Il débute par des regrets sur le temps perdu :

Mais le tans que j'ai perdu pleur,
Las ! dont j'ai despendu le fleur
Au siècle qui m'a amusé.

Villon aussi plus tard pleurera l'emploi qu'il a fait de sa jeunesse, mais avec des accents que leur amertume rendra plus pathétiques.

Si Adam de la Halle quitte Arras, ce n'est pas seulement par le désir de voir Paris, c'est encore en haine de sa ville devenue un repaire de querelles, de haine et de trahisons ; et, sous l'émotion de ce sentiment, il apostrophe Arras en vers dont le mouvement rappelle, je ne crains pas de le dire, celui des invectives de Dante contre Florence :

Arras, Arras, ville de plait (1)
Et de haïne et de trait (2),
Qui soliez être si nobile,
On va disant c'on vous refait ;
Mais se Diex le bien ni ratrait (3),
Je ne voi qui vous reconcile,

(1) Querelles.
(2) Trahison.
(3) Ramène.

On i aime trop crois et pile.
Chascuns fuberte (1), en ceste ville,
Au point c'on estoit à le mait (2).
Adieu de fois plus de cent mille,
Ailors vois oïr l'Évangile,
Car chi (3) fors mentir on ne fait.

Ai-je besoin de relever ce trait d'un tour si vigoureux et si noble à la fois : *Ailleurs je vais ouïr l'Évangile?* Puis il prend congé des amours qui l'avaient arraché à l'étude, mais qui le lui ont rendu au centuple ; car à leur service il a appris bien des choses, et, entre autres, la courtoisie :

Adieu amours, très douche vie,
Li plus joieuse et li plus lie (4)
Qui puist estre fors Paradis,
Vous m'aves bien fait en partie;
Se vous m'ostates de clergie (5),
Je l'ai par vous ores repris.
Car j'ai en vous le voloir pris
Que je racate los et pris (6),
Que par vous perdu je n'ai mie;
Ains ai en vos serviche apris,
Car j'estoie nus et despris,
Avant, de toute courtésie (7).

(1) Triche.
(2) Et cela aujourd'hui comme en mai dernier.
(3) Ici.
(4) Riante.
(5) Étude.
(6) Rachète louange et estime.
(7) Mais j'ai à votre service appris,
Car j'étais nu et dépourvu,
Auparavant, de toute courtoisie.

Qui pense-t-on qu'il désigne par ses amours? Sa femme, c'est plaisir de le dire, sa femme, à laquelle il adresse ces vers charmants où l'élévation le dispute à la tendresse :

Bèle très douche amie chière,
Je ne puis faire belle chière (1),
Car plus dolans de vous me part (2),
Que de rien que je laisse arrière.
De mon cuer seres trésorière,
Et li cors ira d'autre part
Aprendre et querre engien et art
De miex valoir, si ores part
Que miex vaurrai, mieudres vous ière (3).

Il nomme ensuite successivement tous ceux de qui il a eu à se louer, avant tous Symon Esturion,

Le meilleur et le plus vaillant
D'Arras, et tout le plus loial
Compagnon liet (4) et liberal,
Sans mesdit, sans fiel et sans mal,
Biaus parlier, honneste et riant.

puis Baude et Robert le Normand, qui l'ont *nourri d'enfance* et dont la porte lui fut toujours ouverte,

Leur huis m'ont été bien ouvert,

(1) Mine.
(2) Car plus dolent de vous je m'éloigne.
(3) Et mon corps ira d'autre part
Apprendre et quérir habileté et art
De mieux valoir; vous aurez votre part
A ce que mieux je vaudrai; il vous en ira mieux.
(4) Agréable.

Jakemon Ancois,

Que j'ai trouvé, au besoin, père,

Pierre Pouchins, Haniel Robert Nasart, Gilles et Jehan Joie, qui brillaient autrefois dans les fêtes d'Arras,

Encore me sanle il (1) que je voie
Que li airs arde et reflamboie
De vos festes et de vos gieu.

Et il termine par cette fière et vigoureuse apostrophe à l'adresse de ses détracteurs : il les fera mentir eux et leurs prédictions inspirées par le vin, il les forcera de l'estimer, et il sera plein d'honneur et de vie lorsqu'ils seront couchés dans l'oubli :

A tous ceus d'Arras, en le fin,
Pren congié, pour que mains fin
Ne me cuident de cuer, vers eus (2);
Mais il i a maint faus devin
Qui ont parlé de men couvin (3),
Dont je ferai chascun hontex.
Car je ne serai mie tex (4)
Qu'ils m'ont jugié à leur osteus (5),
Quant ils parloient après vin;
Ains cueillerai cuer despiteus (6),

(1) Encore me semble-t-il.
(2) Pour que maints amis sincères
Ne doutent de mon cœur à leur égard.
(3) Ma résolution.
(4) Pas tel.
(5) Dans leurs maisons.
(6) Mais je laisserai ces cœurs pleins de dépit.

Et serai fort et vertueux
Et drois, quant ils gerront souvin (1).

Nous ne retrouverons pas cette noblesse et cette fierté de sentiments chez Villon; sa vie ne les lui permettait pas. Ce sera par d'autres qualités qu'il nous intéressera. Je ne serais pas étonné, d'ailleurs, que les adieux des trois trouvères d'Arras lui eussent été connus; et plus d'une forme de style qui lui est commune avec eux m'inclinerait à le croire.

Les deux pièces de Jean de Meung, connues sous le nom de *Testament* et de *Codicille*, n'ont réellement de cette forme que le titre. Le premier est une revue satirique des vices des religieux et des femmes à l'époque où Jean de Meung écrivait, accompagnée de réflexions sur la fin de l'homme ainsi que sur les différents devoirs de la vie, et terminée par une prière assez touchante à Dieu et à la Vierge. Le second est une courte exhortation à la charité, dont les motifs sont tirés de la crainte du jugement qui nous attend après la mort : le tout, sauf la prière, d'un style lourd et prosaïque qui ne rappelle en rien la verve du continuateur du *Roman de la Rose*.

Citerons-nous la pièce piquante, mais fort irrévérente, composée par Rutebeuf, sous le titre de *Testament de l'Ane?* Un prêtre avait un âne,

Mais teil asne ne vit mais hom,

qui le servait depuis vingt ans. L'animal meurt, et son

(1) Et serai vaillant et plein de force
Et droit, quand ils giront couchés à la renverse.

maître, ne pouvant se résoudre à le laisser écorcher, l'ensevelit en terre sainte. Dénoncé pour ce fait, il est appelé devant son évêque qui lui demande raison d'un pareil scandale. Il se voit déjà menacé de la prison, lorsqu'il est sauvé par la révélation qu'il fait à propos d'un legs laissé, dit-il, à Monseigneur par le dévot animal,

Pour qu'il soit d'enfer delivres.

On trouve dans les poésies de Charles d'Orléans une ballade en forme de testament allégorique, dans laquelle ce prince, après la mort de sa maîtresse, lègue son esprit *au dieu d'Amours*, dans la chapelle duquel il veut qu'il soit richement enterré; il y lègue, en outre, aux vrais amants les biens qu'il tenait de ce dieu. Charles d'Orléans, avec sa grâce un peu mignarde, se montre bien tel qu'il est dans ce badinage quintessencié.

Une œuvre qui se rapproche davantage de celle de Villon et dont on pourrait croire que ce dernier s'est inspiré, au moins pour quelques détails, c'est le testament suivi d'adieux qui termine les *Fortunes et Adversités de Jehan Regnier, seigneur de Guerchy* (1). Ce Jehan Regnier, bailli d'Auxerre, au service de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait, au milieu des guerres de ce dernier avec Charles VII, été fait prisonnier. Jeté dans une prison de Beauvais, pour occuper et charmer les heures de sa captivité, il eut l'idée de chanter ses *Fortunes* et ses *Adversités*, comme il s'exprime, et le fit

(1) Ces poésies, composées en 1431, ne furent, il paraît, imprimées qu'en 1526 à Paris, chez Jean de la Garde.

dans une suite de pièces de toute mesure et de toute forme, comme ballades, lais, virelais, chansons et triolets ; tantôt il y déplore avec ses infortunes celles de la France ; tantôt il y invoque pour sa délivrance le secours des saints, et particulièrement celui de saint Léonard, patron des prisonniers. Cependant, d'autre part, il faisait faire des démarches dans ce but. Comme elles ne réussissaient pas assez vite à son gré, il tomba dans le découragement, et, dans cette disposition d'esprit, au récit de ses malheurs il joignit son testament également en vers.

Au début il commence par rappeler l'obligation où est tout bon chrétien de faire son testament,

Quand vient à son trespassement,

obligation qu'il s'applique, quoiqu'il n'ait, dit-il, rien à donner. Puis après avoir prié Dieu de l'assister dans cet acte suprême, après lui avoir remis son âme qu'il lui recommande ainsi qu'à *Notre-Dame* et à *saint Michel l'Ange*, il appelle à son aide les patriarches, les prophètes, les apôtres, les évangélistes, les confesseurs et les martyrs, enfin tous les saints du paradis, sans oublier les saintes,

Les sainctes ne vueil oublier,

Qu'on s'imagine les litanies en rimes.

Il proteste qu'il veut mourir *en la foy de Dieu*,

Qui pour moi souffrist passion ;

puis par une idée toute chrétienne et des plus touchantes,

idée que Villon mettra en œuvre aussi, mais à sa manière, il crie merci à tout le monde,

A tout le monde mercy crie;
Si je me suis abandonné
A faire mal ne villenie,
Pour Dieu qu'il me fut pardonné.

De là il passe à ses dernières volontés relativement à sa sépulture :

Aux Jacobins élis la terre
En laquelle vueil estre mis,
Pour ce qu'aux Jacobins d'Auxerre
Gisent plusieurs de mes amys;

Trait touchant malgré son expression prosaïque.

Il assiste d'avance en imagination à ses funérailles dont il ordonne les moindres détails :

Ung drap blanc étendu sera
Sur ma chasse, en souvenance
Que nul homme n'emportera
Autre chose de sa chevance,
. . . . . .

Quatre vers d'une simplicité vraiment énergique ; suit un détail dont la fraîcheur toute rustique ressort au milieu des autres détails funèbres,

Mais sus le drap je vueil chappeaulx (1)
Desquelz il sera tout couvert,
Et qu'ils soyent jolys et beaux
Et de belle herbe toute verd.

(1) Couronnes de fleurs.

Ce n'est pas tout,

Encore vouldroye bien avoir
Des menestriers trois ou quatre,
Qui de corner feissent devoir
Devant le corps pour gens esbattre.

Singulière fantaisie de faire mener un convoi comme une noce par des ménétriers ! A propos de quoi il fait cette réflexion philosophique :

Que vault le plourer ne le braire
Qu'on fait après ung trespassé ?
La mort on ne saurait retraire,
Puisque le corps si est passé.

Un autre détail où éclate l'affection de Jehan Regnier pour la campagne et ses habitants, c'est celui qui suit :

Item au Monstier je vueil estre
Porté par quatre laboureurs,
Qui des vignes seront tins maistres,
Car de tels gens suis amoureux,
En signe que du grant labour
De ce monde en l'autre vais ;
C'est un voyage sans retour,
Dieu doint qu'il ne nous soit mauvais.

Il veut d'ailleurs qu'ils soient payés de leur peine ainsi que les ménétriers,

Item les laboureurs auront
Chascuns cinq sols d'argent contant ;
Les ménétriers qui corneront
Si en auront chascun autant.

Il prescrit la forme de messe qu'il désire que l'on chante pour lui.

Il désigne aussi par leur nom ses exécuteurs testamentaires ; si je me meurs, ajoute-t-il,

Si je me meurs, ils s'en yront
S'il leur plaist, mes amys prier,
Et mon testament leur diront
Afin qu'ils me vueillent ayder.

Villon aussi, dans le *Grand-Testament*, ordonne à l'avance et règle ses funérailles, et, comme je l'ai déjà dit, on pourrait croire, à plus d'un détail commun, que ce dernier lui a servi de modèle. Seulement l'écolier de la Cité a relevé tout cela d'un style dont seul il a le secret.

Ses dernières volontés exprimées, Jehan Regnier n'en a pas fini ; il veut encore prendre congé de tous ceux qu'il a connus ; le nombre des personnes auxquelles il adresse ses adieux est interminable. C'est d'abord le duc de Bourgogne son maître et la duchesse ; puis ce sont successivement les chevaliers, la cour et toute la noblesse ; puis les dames et les demoiselles, et les marchandes et les bourgeoises. Toutes, leur dit-il, avec une bonhomie qui n'est pas sans charme,

Toutes vous ay trouvés bonnes et belles,
Doulces, plaisans, gracieuses et courtoises ;
Adieu vous dy, se mourir me convient.

Et cet adieu revient à la fin de chaque strophe avec la régularité d'un refrain.

C'est encore la cité d'Aucerre,

Adieu, adieu poure cité d'Aucerre,
De moi longtemps avez été servie.

Ce sont les prélats et tous les gens d'église, les réguliers comme les séculiers qu'il énumère les uns après les autres, selon leur rang.

C'est sa femme qu'à cette heure suprême il appelle du nom de sœur, et à laquelle il fait des adieux d'une simplicité touchante :

Adieu, ma seur, et ma chiere compaigne,
Or entendez ce que je vous mande,
Je vous supply, pour Dieu qu'il vous souviengne
De nos enfants, je vous les recommande,
Autre chose, certes ne vous demande.
Priez pour moi, se le cas y advient,
Adieu vous dy, se mourir me convient.

Ce sont encore, car Jehan Regnier ignore totalement l'art de s'arrêter à point, ce sont encore les gens auprès desquels il se conseillait ; puis tous les marchands et les différents corps de métier, sans oublier ses chers laboureurs,

Aussi fais-je à ceulx du labourage,
A cette foys jai de vous tous mestier,

et ses parents, et ses amis, et ses voisins et ses voisines, et tous les habitants

Qui sont d'Aucerre et dedans Vézelay.

C'est enfin, je le répète, une litanie interminable d'adieux naïfs, dont le tour monotone détruit tout l'effet.

Je ne serais pas étonné que Villon eût connu une autre petite pièce de ce genre qui a pour titre le *Testament de Jenin de Lesche qui s'en va au mont Saint-Michel ;* car, bien que je n'en puisse donner la preuve, en l'absence de toute date, j'incline à la croire antérieure à l'œuvre de Villon. C'est le testament d'un jeune bourgeois de Paris, qui, dans la prévision des accidents du voyage, et de crainte de mourir intestat,

... pensant
Que aussi tost meurt veau que vache,

croit devoir régler ses affaires avant de partir, et particulièrement ce qui concerne sa sépulture, qu'il veut à Saint-Innocent, le cimetière alors à la mode,

Tout au plus près de ses amys.

C'est manifestement une parodie des testaments de l'époque où l'article de la sépulture et des funérailles occupait toujours une place si importante, comme on peut le voir dans les testaments des personnages de ce temps qui nous sont restés, entre autres dans celui de Louis d'Orléans, le frère de Charles VI, qui se trouve à la fin de la chronique de Juvénal des Ursins. L'intention ironique du testateur est visible surtout dans les vers qui suivent :

Quant au regard du luminaire,
Il ne m'en chault, si en a guère,

Car aussi bien ne verray goutte.
Item de sonner somme toute,
Je croy que m'en passeray bien,
Car aussi bien n'en orray rien.
Item je vueil à brief parler
Que l'on ne chante nullement,
Car croire pouvez fermement
Que n'auray pas le cueur en joye.

Il termine en nommant pour son exécuteur *le trippier Saint-Innocent.* L'importance que l'on attachait au quinzième siècle à toutes ces choses, et les détails souvent minutieux où la plupart des testateurs entraient, pouvaient donner alors à cette parodie un sel et un piquant qu'elle n'a plus pour nous, qui n'y trouvons pas même la compensation du style. Quoi qu'il en soit, une chose qui ressort du caractère tout religieux des testaments à cette époque, c'est que cette forme était on ne peut plus populaire, et offrait un cadre tout prêt à l'inspiration de celui qui saurait s'en servir. Elle n'attendait en effet, pour produire une œuvre durable, qu'un poète qui sût y mettre sa vie, son esprit et son cœur ; ce poète à la fin se rencontra, ce fut Villon.

Voilà d'ailleurs, avant lui, tout ce que nous connaissons des essais qui furent tentés en vers dans la forme des adieux et du testament. On verra bientôt tout le parti que l'auteur du *Grand-Testament* tira de cette forme tout à la fois si populaire et si commode à l'inspiration, et ce qu'elle devint entre ses mains.

III

VIE DE VILLON

AVANT LE PETIT-TESTAMENT.

Une vie de Villon écrite d'après les témoignages contemporains serait d'un grand secours pour l'intelligence de ses œuvres. Malheureusement il ne reste aucun document de ce genre qui contienne sur lui des détails précis, et l'on en est réduit sur presque tous les points de sa vie à ce qui se peut tirer de ses poésies, c'est-à-dire le plus souvent à de simples conjectures.

Les *Repeues franches*, composées par un de ses compagnons ou disciples, ne font que développer quelques détails donnés par le poète lui-même sur son existence antérieure à la publication du *Petit-Testament*. Sur l'époque postérieure et la vie plus avancée de Villon, sur le temps où s'était déjà manifestée son activité poétique, nous possédons seulement des détails qu'il faut accepter avec

une extrême réserve, et qui nous ont été transmis plus d'un demi-siècle après la mort du poète par Rabelais.

Jean de Calais, son exécuteur testamentaire et de qui, à ce titre, on aurait droit d'attendre quelque renseignement, Jean de Calais, l'éditeur présumé du *Jardin de Plaisance*, ne nous a rien laissé sur Villon ; et il ne faut pas trop s'en étonner, si, comme l'affirme lui-même notre poète, il ne l'avait pas vu depuis trente ans au moment où lui Villon mettait la dernière main au *Grand-Testament*.

Un amant, dans un lai d'amour de ce même *Jardin de Plaisance*, en parle, mais seulement pour rappeler sa pauvreté,

Aussi demeure poure comme Villon.

Eloy Damerval, dans son livre de la *Deablerie*, ne nous en apprend autre chose, sinon qu'il

Fist à Paris son Testament

et

A farcer se délectait,

à l'appui de quoi il cite le legs bouffon qu'il fait de ses lunettes aux Quinze-Vingts, dont Villon, suivant lui, aurait été le voisin.

L'auteur de *Pierre Faifeu*, qui l'avait peut-être connu étant d'Angers, si toutefois notre poète a fait ce voyage. Charles de Bordigné cite son nom en trois endroits de son poème et rappelle ses *subtilles traficques*, mais sans donner aucun détail.

Pierre Grognet, qui vivait à peu près à la même époque, ne mentionne également que ses tours d'adresse.

C'est à quoi se réduisent les témoignages contemporains sur Villon.

Dans la préface mise en tête de l'édition qu'il en publia sur l'invitation de François Ier, Marot donne une appréciation de l'œuvre du poète, mais nul détail sur sa vie. Le *gentil Villon*, c'est tout ce qu'en dit Guillaume Crétin, rappelant sa *requeste à Mgr de Bourbon*. De sorte qu'en dehors de ses œuvres, on n'a pas, je le repète, d'autres pièces authentiques pour écrire sa vie ; car les deux anecdotes rapportées par Rabelais (1), et dont l'une a été reproduite plus tard par Brantôme (2), sont d'une origine quelque peu suspecte; et ce que, de son côté, Estienne Pasquier en raconte (3) est on ne peut plus vague et incomplet.

On ne s'est pas fait faute, pourtant, de raconter la vie de Villon ; et depuis Colletet, qui en a donné un récit dans ses *Vies des poètes français*, jusqu'à Prompsault, elle a été l'objet de plusieurs notices beaucoup trop affirmatives, eu égard à l'insuffisance des recherches faites jusque-là par ceux qui s'en sont occupés. Pour moi, je me bornerai sur presque tous les points à exposer purement et simplement mes conjectures, que je tirerai toutes du texte même de Villon, la seule source authentique qui soit ici à notre disposition.

Sur la foi de l'épitaphe en quatre vers qui se trouve

(1) Pantagr. l. IV, c. 13 et 67.
(2) Brantôme, *Vies des cap. estrang.*, t. II, p. 286.
(3) *Recherches sur la France*, L. VI, ch. I. VIII, 60.

dans le *Codicille* dont est suivi le *Grand-Testament*, et où Villon s'exprime en ces termes quelque peu cyniques :

Je suis Francois, dont ce me poise,
Né de Paris emprès Ponthoise (1),
Qui d'une corde d'une toise
Scaura mon col que mon cul poise,

on ne doutait pas qu'il ne fût né à Paris même, lorsque plus d'un siècle après, en 1599, dans le *Traité de l'origine des Chevaliers*, Claude Fauchet publia de cette épitaphe une variante, en huit vers, qui donnait au poète un pays natal et un nom tout différents de ceux qu'on lui avait connus jusque-là :

Je suis Francois, dont ce me poise,
Nommé Corbueil en mon surnom,
Natif d'Auvers emprès Ponthoise,
Et du commun nommé Willon.
Or d'une corde d'une toise
Scauroit mon col que mon cul poise,
Se ne fut ung joly appel.
Le jeu ne me sembloit point bel.

Fauchet disait avoir trouvé cette épitaphe dans un manuscrit de sa bibliothèque. Ce manuscrit, sur lequel il ne donne pas d'autres détails et qui ne s'est pas retrouvé depuis, est, il faut le dire, l'unique source de cette variante qui ne se rencontre nulle part ailleurs. Quoi qu'il en soit, il résultait de cette découverte qu'à ses deux noms de François Villon notre poète joignait celui de Corbueil,

(1) On sent tout ce qu'a de plaisant ce renversement des rapports des deux villes, qui fait de la grande l'accessoire de la petite.

et qu'il était non plus de Paris, mais du village d'Auvers. Comment expliquer cette contradiction des deux épitaphes, si toutes deux étaient authentiques? Suivant Prompsault pourtant, il ne serait pas impossible de les concilier. Toute la difficulté serait dans le sens du mot *natif* qui à cette époque était, à ce qu'il prétend, synonyme d'*originaire*. C'est-à-dire que Villon, né à Paris, aurait pu très-bien être originaire d'Auvers par ses parents. Il n'y a qu'un inconvénient à l'admission de cette explication, c'est que *né* et *natif* sont synonymes dans la langue du quinzième siècle, ainsi que l'établit le *Trésor de la langue française, tant ancienne que moderne, par Aymard Ranconnet, revu et augmenté par Jean Nicot* (1). Il faut donc chercher une autre explication, et c'est le dernier éditeur de Villon qui nous la donne. Ainsi qu'il le remarque très-bien, on regardait comme originaires de Paris, ou Parisiens, ceux qui étaient nés dans le Parisis; et Auvers étant dans le diocèse et la généralité de Paris (2), Villon se pouvait dire Parisien, tout en ayant vu le jour à Auvers. Cela suffit pour expliquer comment Clément Marot l'appelle le *meilleur poète parisien*, et a pu intituler l'édition qu'il en a donnée : *Les Œuvres de François Villon, poète de Paris* (3). C'est que

(1) Paris, 1606.

(2) Voir le livre de M. Chéruel sur les *Institutions de la France*, aux mots *Pagi*, *Pagus* et *Parisis*.

(3) Un savant correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Cultes pour les travaux historiques, M. Grimod, curé de l'Isle-Adam, voisin d'Auvers par conséquent, à qui je suis heureux de témoigner ici ma gratitude pour l'empressement avec lequel il a mis à ma disposition ses lumières et ses recherches sur la question qui nous occupe, M. Grimod

sa réputation d'écolier et de poète était intimement liée avec son séjour à Paris, si bien que toute sa personnalité n'a de valeur qu'autant qu'il a vécu à Paris. Cela n'expliquerait pas moins le legs qu'il fait à Turgis, dans le *Grand-Testament*, de son *droit d'eschevin* qu'il a, dit-il, *comme enfant de Paris*, si toutefois ce legs est sérieux et ne rentre pas dans la série nombreuse de ces legs de fantaisie que le poète distribue avec une générosité toute comique. On pourrait dire enfin que né à Auvers, mais transporté dès son bas âge à Paris, il s'était habitué à considérer comme son berceau la ville où il avait été élevé. Cette explication est beaucoup moins subtile et plus vraisemblable que celle de La Monnoye, qui imagine que sa mère l'ayant conçu à Paris accoucha de lui à Auvers.

Mais si le poète est réellement l'auteur du huitain découvert par Fauchet, si, comme on doit l'admettre, il l'a fait au commencement de 1457, comment plus tard a-t-il pu dire, en 1461, que Jean de Calais ne connaissait pas son nom? Nous ferons à cette objection la réponse qu'y fait Nagel : cette assertion même du poète ne peut-elle pas nous faire croire que, soit par égard pour sa famille, qu'il n'a nommée nulle part ailleurs, soit parce que le

confirme par un document précieux cette explication du bibliophile Jacob. « Il est certain, m'écrit-il, qu'il était reçu de se dire enfant de Paris, « toutes les fois qu'on était né dans les environs; et cet usage remonte au « XIIe siècle. Il y a plus, cette manière de parler s'appliquait aux éta- « blissements; ainsi le pape Innocent II, écrivant à Suger, le qualifie abbé « du vénérable monastère de Saint-Denys, *situé à Paris, quod in « honore beati Dyonisii martyris, Parisiis situm est.* » M. l'abbé Grimod ajoute, il est vrai, que Pontoise et Auvers appartenaient au Vexin français, mais il fait remarquer aussi que l'Oise seule les séparait du Parisis.

huitain aurait paru trop pâle et trop plat à côté de la plaisanterie piquante du quatrain, il n'a pas donné de publicité à son huitain, et a eu ainsi des raisons de penser qu'il n'était venu à la connaissance de personne ?

Rien d'ailleurs dans ses œuvres n'indique une enfance passée aux champs, absolument rien; au contraire, tout y trahit le nourrisson de la Cité et de ses ruisseaux. Et comment croire, si ses premières impressions eussent été champêtres, que le souvenir n'en fût jamais venu le rafraîchir, ne fût-ce qu'un moment, au milieu des fanges de Paris et des ordures de sa vie ? Mais non, nul souffle de ce genre dans toute son œuvre ; nulle part l'enfant d'Auvers ne s'y montre ; et plus tard exilé, ce n'est pas à ces bords, voisins de ceux qui ont si bien inspiré Mathurin Regnier (1), qu'allaient tous ses regrets, mais bien à l'abreuvoir Popin et à la fontaine Maubuay.

Ce n'est pas seulement le lieu de sa naissance, c'est encore son nom que l'épitaphe rapportée par Fauchet met en doute. Jusqu'à la publication de cette variante, on ne connaissait à notre poète d'autre nom que celui de François Villon ; elle lui en donne un de plus, celui de Corbueil. Lequel des deux était son nom de famille ? Grande question et par suite grande dispute entre les érudits, les uns, comme Ménage (2) et La Monnoye (3), te-

(1) Et là-dedans ces champs que la rivière d'Oisè
Sur des arènes d'or en ses bords se dégoise,
Séjour jadis si doux à ce roy qui deux fois
Donna Sidon en proié à ses peuples françois.
RÉGNIER, *Sat.* XV.

(2) Dict. étymol. au mot *guille*.

(3) Notes sur la Croix du Maine.

nant pour le nom de Corbueil, sans autre raison que l'affirmation de Fauchet (1), qui prétend que le poète aurait reçu le surnom de Willon *pour les tromperies qu'il fit en sa vie*, Willon, dans la vieille langue où le G et le W se prononçaient de même, ne faisant qu'un seul et même mot avec Guillon qui signifie *trompeur;* les autres, comme du Cerceau (2), Prosper Marchand (3) et Daunou (4), tenant pour le nom de Villon, dont le poète se nomme constamment dans ses œuvres, que lui donnent ses contemporains et sous lequel il a été connu pendant plus de cent cinquante ans (5).

Une autre objection de du Cerceau contre l'authenticité de la variante de Fauchet, c'est, outre sa nouveauté relative et l'incertitude de sa provenance, l'entrelacement de rimes masculines et féminines qu'elle présente, entrelacement, dit-il, dont l'emploi régulier est bien postérieur non-seulement à Villon, mais même à Marot. Comme si, de ce que cet entrelacement n'était pas de règle, il suivait nécessairement qu'il ne fut ni connu ni pratiqué du temps de Villon ; tandis qu'on le retrouve dans plusieurs de ses ballades et notamment dans la *requeste à Monseigneur de Bourbon.*

(1) Origine des chevaliers, ch. I.

Voir encore Bernier sur *Rabelais.* — Borel, *Dict. des termes du vieux français.* — Massieu, *Hist. de la poésie française.* — Mervesin, *Id.*

(2) Lettre sur l'édit. de 1723.

(3) Dict. Hist., art. *Villon.*

(4) Journal des savants, septembre 1832.

(5) Pasquier, au contraire, ce que lui reproche Ménage, pense qu'on a fait *villonner* et *villonnerie* de Villon, « la postérité, dit-il, *Recherches* « *sur la France*, l. 8, c. 60, ayant nommé un Villon celui qui eshon- « tément se mesloit du mestier de trompeur. »

Pour moi, quoi qu'il en soit de l'authenticité de la variante de Fauchet, et par suite du nom de Corbueil, je crois qu'il est possible d'affirmer que Villon n'était pas le nom de famille du poète, mais un nom d'emprunt. Cela du moins résulte à mes yeux de l'examen attentif du *Petit* et du *Grand-Testament.*

Notre poète, en effet, au commencement du ***Petit-Testament***, après s'être nommé ***François Villon***, ***escollier***, ajoute quelques strophes plus loin,

> Je laisse, de par Dieu, mon bruit
> A maistre Guillaume Villon,
> Qui en l'honneur de son nom bruit (1),
> Mes tentes et mon pavillon ;

en d'autres termes, ***je laisse à maistre Guillaume Villon ma gloire qui brille pour honorer son nom.*** Ainsi écolier et maître portent le même nom. Or, le poète ne dit pas que sa gloire brille pour lui, mais pour son maître, sur le nom duquel elle doit rejaillir. D'où l'on peut conclure que le nom commun à tous deux avait passé du maître à l'écolier. Il y a plus, au soixante-dix-septième huitain du Grand-Testament, le poète léguant sa librairie à Guillaume de Villon (il l'anoblit en cet en-

(1) Prompsault rapporte, mais à tort, le relatif *qui* à maistre Guillaume Villon; ces vers n'auraient plus de sens ainsi. Qu'il faille rapporter le *qui* à ***mon bruit***, c'est ce qu'indique un passage du ***Petit-Testament***, h. 40, où le poète se nomme lui-même, ***le bien renommé Villon***. On peut voir encore, à l'appui de cette explication, deux autres passages, un du *Petit-Testament*, h. 11, un du *Grand-Testament*, h. 79, où, par l'entrecroisement de deux constructions, un régime intervient ainsi entre le sujet et le relatif.

droit) dit qu'il a été pour lui plus qu'un père, et cela après avoir marqué plus haut, huitain 38, que son père était mort. Donc Guillaume de Villon n'était pas son véritable père. Il n'était pas davantage son oncle, comme on l'a avancé, ni son parent enfin à aucun degré (1). Je l'infère du huitain 23 de ce même *Testament*, où il se plaint d'être renié des siens et des moindres, à cause de sa misère (2) : ce qui ne peut se concilier avec les nombreuses preuves de dévoûment dont il se reconnaît redevable envers Guillaume de Villon, si celui-ci a été son parent. Tout donc porte à croire que, en s'engageant dans la carrière littéraire, notre poète prit le nom de Villon, pour faire rejaillir sur le maître, auquel il l'empruntait, la gloire qu'il se proposait d'acquérir. Autrement, comment expliquer le passage du *Grand-Testament* où il dit que Jean de Calais, qu'il désigne pour son exécuteur testamentaire, ne l'a pas vu depuis trente ans, et ne sait comme il se nomme,

Qui ne me veit, des ans a trente,
Et ne sçait comment je me nomme.

Il avait donc changé de nom, et celui de Villon, dont il s'appelait alors, n'était donc pas celui sous lequel il avait été premièrement connu, ni, selon toute vraisemblance, son nom de famille. C'est la conclusion qui me paraît résulter du texte même de Villon, et dans laquelle je me rencontre d'ailleurs avec l'auteur d'un Essai critique publié ré-

(1) Du Cerceau, *Lettre critique* sur l'édition de 1723.
(2) *Étude sur la vie et les œuvres de F. Villon*, p. 138.

cemment en Allemagne sur la vie et les œuvres de notre poète (1) ; conclusion qu'il me paraît difficile d'écarter, autant du moins qu'on peut s'en rapporter à un poète qui a tout l'air souvent de se moquer aussi bien de ses lecteurs que de ses légataires.

Je me garderai bien du reste de conclure que parce que Villon est un nom d'emprunt, Corbueil a dû être nécessairement le nom de famille de notre poète. On se trompe beaucoup, ainsi que me le fait remarquer M. Vallet de Viriville, quand on s'imagine que, parmi le peuple au moyen âge, le nom de famille existait avec le caractère de fixité et d'invariabilité que lui a fait le Code moderne. La plupart du temps, les individus de cette classe n'avaient d'autre nom et d'autre désignation parmi leurs contemporains que leur nom de baptême, comme Jacques, Jean ou Paul ; on y ajoutait sans doute un autre nom tiré soit du pays, soit de l'extérieur, soit du caractère, soit de la profession de l'individu, comme le *Normand*, le *Cornu*, le *Hutin*, le *Bazanyer*, tous noms qui flottent à l'origine entre le nom propre et le sobriquet ; et c'est ce surnom, *cognomen* ou *agnomen* qui, passant aux enfants, pouvait devenir un nom de famille, mais sans rien de fixe et de stable, chaque individu n'ayant pas de véritable état civil, et pouvant toujours recevoir de la fantaisie de ceux avec lesquels il vivait un surnom

(1) François Villon, *Versuch einer Kritischen Darstellung seines Lebens nach seinen Gedichten Von Dr. S. Nagel.*

Je saisis avec empressement cette occasion de reconnaître que je dois à ce travail, qui fait vraiment honneur à la sagacité de son auteur, plus d'une indication dont j'ai fait mon profit.

sous lequel disparaissait le surnom ou nom de famille en germe qu'il tenait de ses parents.

Le nom de baptême était donc alors le véritable nom de la personne, celui qui la désignait avant toute espèce de surnom, le seul enfin qui ne changeât jamais. Et de même qu'Erace était, au témoignage de Villon, le vrai nom de son bisaïeul, notre poète pourrait très-bien n'avoir pas reçu des siens de nom de famille ou de nom commun à toute sa parenté, et n'avoir porté à l'origine que le nom de François auquel serait venu se joindre d'abord celui de Corbueil, qu'il a pu recevoir aussi bien de ses compagnons que de sa famille, et ensuite celui de Villon qu'il aurait lui-même pris de son maître, comme autrefois à Rome, sous la République, les clients prenaient le nom de leur patron.

Nous avons la date précise de la naissance de Villon dans le *Grand-Testament*. Le poète, après l'avoir ouvert par ces mots,

> En l'an trentiesme de mon aage,

dit plus loin :

> Et escript l'an soixante et ung.

Quant au siècle auquel il appartient, il le désigne au début du Petit-Testament :

> Mil quatre cens...

Il est donc né dans le cours de l'an 1431 (1), l'année même de la mort de Jeanne Darc, à qui plus tard il devait donner un souvenir et des larmes, dans la ballade des *Dames du temps jadis.*

Quand il s'agit d'expliquer un homme, rien n'est indifférent de tout ce qui peut se rattacher à ses origines; mais si cela est vrai du premier venu, à plus forte raison d'un poète, de toutes les natures la plus ouverte aux premières impressions de l'enfance. Aussi, ne cédons-nous pas à une vaine curiosité, quand nous cherchons dans les œuvres de Villon des confidences sur ce que ses parents ont pu être, et sur l'éducation qu'il a dû recevoir au foyer paternel.

Ces confidences ne sont pas nombreuses et surtout fort détaillées ; telles qu'elles sont cependant, elles nous en disent encore assez pour nous faire conjecturer le genre d'influence que notre poète reçut de sa famille. La première chose qu'il nous en apprend, c'est qu'elle était de la plus chétive condition ; la pauvreté y était héréditaire

(1) Nagel s'efforce de prouver longuement contre Prompsault et contre le bibliophile Jacob que l'expression, *en l'an trentiesme de mon aage*, signifie que le poète n'avait pas, au moment où il écrivait, achevé sa trentième année, et que par conséquent il faut reporter la date de sa naissance à l'année 1432. Mais il suffit que le poète fût né dans les derniers mois de 1431 pour qu'il se trouvât dans sa trentième année pendant l'automne de 1461 ; et cela reconnu, l'assertion de Nagel ne repose plus que sur des conjectures que rien ne fonde, au contraire.

Prompsault, de son côté, reproche au président Hénault d'avoir placé l'existence de Villon sous le règne de Charles V, mais Daunou a prouvé de la façon la plus péremptoire que Prompsault n'avait pas compris le président, en rapportant à Charles V une phrase qui se rapporte et ne peut se rapporter qu'à Charles d'Orléans.

de père en fils. Aussi Villon la connut-il dès sa jeunesse, et depuis, sans le quitter d'un seul jour, elle s'attacha comme une ombre à tous ses pas (1).

L'éducation de ses parents, de sa mère au moins, témoigne de l'humilité de leur condition. Lui-même nous donne un moyen de l'apprécier dans sa ballade à *Notre-Dame*, où il fait parler ainsi la bonne femme :

> Femme je suis povrette et ancienne,
> Ne riens ne scay, oncques lettres ne leuz.

Une autre chose qui résulte de cette ballade, c'est que la pauvre femme, qu'avec un accent tout filial il appelle sa *bonne mère*, était très-religieuse. Les vers qui précèdent immédiatement cette ballade nous la montrent, de plus, profondément attachée à son fils et ayant eu pour lui, il en prend Dieu à témoin, *douleur amère et mainte tristesse.* Nul doute que ce caractère religieux de sa mère, joint à la profonde et vive tendresse qu'elle avait pour lui, n'ait laissé dans l'âme du fils des traces ineffaçables et qu'il n'ait dû à ces premières impressions ce qui reste de meilleur en lui, ce qui plus tard put le racheter de ses ignominies, ou du moins y faire contrepoids.

Mais il s'y mêla de bonne heure un courant d'idées tout à fait opposé qu'il faut peut-être attribuer, selon

(1) Dans un rondeau anonyme que je lis dans le *Jardin de Plaisance* et que je croirais volontiers de Villon, tant j'y retrouve sa marque, l'auteur dit que son père est *cordouennier;* et de ce rondeau tout villonique, joint à certain détail d'empeigne et de semelle qui figure dans le *Grand-Testament*, huitain 125, peut-être pourrait-on conclure que Villon sortait de l'échoppe d'un cordonnier.

Nagel, au père même du poète. Il le conjecture de l'envoi de la ballade des *Contredits Franc-Gontier*, où après avoir célébré les délices de la vie molle et aisée de la ville en opposition aux plaisirs simples et peu coûteux de la campagne, Villon termine en ces termes :

Petit enfant j'ay oüy recorder.
Qu'il n'est trésor que de vivre à son aise.

De quelle bouche a-t-il pu entendre ce dicton, dont le souvenir était resté dans son âme à côté des instructions maternelles ? N'y a-t-il pas là comme un écho de quelque parole échappée à la misère impatiente et chagrine de son père ? Villon ne nous apprend d'ailleurs autre chose de lui, au moins d'une façon expresse, sinon qu'il

N'eut oncq grand richesse,

et qu'il était mort à l'époque de la composition des premières pages du *Grand-Testament*.

Cette double influence du père et de la mère de Villon sur leur enfant semble à Nagel se retrouver presque à toutes les pages de son œuvre ; elle donnerait, à l'en croire, la clef de l'esprit tour à tour religieux et irrévérent, de l'accent alternativement grave et moqueur dont cette œuvre est si singulièrement marquée, et qui fait passer si brusquement le lecteur par des impressions si diverses et souvent si contraires. On n'aurait pas de peine alors à comprendre ce que cette image d'une vie aisée et sensuelle, évoquée journellement peut-être à leur pauvre foyer par les regrets du père de Villon, dut produire sur l'esprit

d'un enfant entraîné au plaisir par un tempérament d feu, en même temps que par une imagination de poèt qu'irritaient encore les privations de la misère. Mais est il besoin de cette conjecture, d'ailleurs bien risquée, pou expliquer une contradiction et des penchants qui se re trouvent au fond du cœur de tant d'hommes? Quoi qu'i en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que, par une suit trop naturelle de sa pauvreté, l'image du bonheur se con fondait dans l'âme du pauvre meurt-de-faim avec cell d'une vie grossièrement voluptueuse. A côté, en effet des qualités rares et distinguées dont ses œuvres témoi gnent, Villon, de son aveu même, ressentait un attrai violent pour les jouissances sensuelles dans toute l'étendu du mot; et cet attrait, joint à la faiblesse de volonté dont il convient tout le premier, et à l'influence des mau vaises compagnies (1), joint à la pauvreté, ne devait pe tarder à le lancer sur la route de Montfaucon et du cach de Meung.

C'est avec de pareilles dispositions qu'il passa de l'm choppe paternelle aux bancs des écoles de l'Universit C'était se trouver peu armé contre les épreuves auxquell il allait avoir affaire, entre les misères du métier d'écoli pauvre, et les séductions de tout genre du pays des école

Il lui eût fallu plus de courage et de fermeté qu' n'en avait pour être, entre ce double écueil, un écolie modèle. Et de fait, c'était un rude métier alors, comme en tout temps du reste, que celui d'étudiant pour les jeunes gens pauvres qui voulaient le faire consciencieu-

(1) Voir le *Débat du cueur et du corps*.

sement. C'était, au milieu de privations de toute sorte et avec l'inquiétude perpétuelle du lendemain, le travail le plus pénible et le plus ingrat, l'étude par la méthode scholastique. Leur détresse allait souvent jusqu'à les réduire à mendier auprès des bourgeois leur subsistance de chaque jour. Ainsi le *Dit des crieries de Paris* nous montre les écoliers du collége des Bons-Enfants criant par les rues de la Cité, pour implorer du pain de la pitié publique :

Les Bons Enfants orrez crier;
Du pain; n'es vueil pas oublier..... (1)

Ceux qui avaient leur vie assurée dans quelque collége, comme à celui de Navarre ou de Montaigu, n'étaient guère plus heureux; le jeûne quotidien, ou peu s'en faut, y faisait, avec un travail sans relâche, partie du régime On connaît le jeu de mots latin sur le collége de Montaigu, si durement gouverné par le fameux Jean Stondonck :

Mons acutus, ingenium acutum, dentes acuti.

Erasme, qui avait étudié à Paris sous la férule de ce rude universitaire, nous a laissé, dans un de ses Colloques, un tableau saisissant de la vie meurtrière de ce collége, où il n'avait gagné, suivant lui, que des infirmités pour le reste de ses jours. Le valétudinaire et délicat écrivain retrace, avec l'éloquence de la rancune, ce régime famélique si peu en rapport avec les tâches incessantes de l'établissement et les veilles qui les prolongeaient; il rappelle les nombreuses victimes qui y

(1) Barbazan et Méon.

avaient succombé. Il redit ce pain coupé d'une main si avare, qu'arrosait seule, même en hiver, l'eau glacée et malsaine d'un puits empesté ou la lie d'un vin gâté, cette abstinence de toute viande qui faisait des douze mois de l'année un éternel carême, ces grabats reposant à terre sur un sol de craie en poussière, et pour comble le fouet qui était la sanction et comme l'âme de cette discipline sans pitié (1).

Jean d'Hantville, sous Philippe-Auguste, dans son curieux poème de l'*Archithrenius*, avait déjà tracé de la misère des Ecoliers, et particulièrement de l'étudiant en Philosophie, une peinture (2) que devait reproduire plus d'un écolier du temps de Villon. Ce pauvre logicien,

(1) Erasmi colloquia, Ἰχθυοφαγία.

(2) Exhauritque genas macies pallore. . . . .
. . . . . Et aura
Turbidus et crines digitorum verrit apertam
Pectine cæsariem. . . . . .
. . . . . .
Penula tot lassata malis propiusque senectæ
Forfice tonsa pilos
. . . . . .
Admoto immurmurat igni
Urceolus, quo pisa natant, quo cæpe vagatur,
Quo faba quo porrus capiti tormenta minantur,
Quo rigidum pallescit olus, quo vilior horti
Jejunam exspectat quævis farrago Minervam.
. . . . . .
. . . . . Scabra ferrugine strati
Contrahitur macies, quo vix depressior infra
Area descendit
. . . . . .
. . . . . Et quæ de more sophistas,
Miror qua invidia fati, comitatur egestas.

De miseriis Scholasticorum, c. 1, 10, 2, 3, 4.

le héros de son 3e livre, aux joues pâles et creuses, qui laisse peigner sa chevelure au vent, se contentant quelquefois d'y passer les doigts, dont le manteau râpé et reprisé a subi tant d'injures, qui travaille au chant du pot de terre où cuisent les rares et durs légumes dont se compose son repas les jours où il dîne, qui, le soir enfin, bien avant dans la nuit, écorche sa maigre échine aux aspérités d'une couche étendue à la hauteur du sol, ces victimes de l'étude et de l'iniquité du destin, comme dit le poète, se perpétuaient de génération en génération dans le pays des Ecoles, y continuant comme à l'envi la tradition de misère, qui de tout temps et en tout lieu s'attache aux dévots de la science.

N'est-ce pas la misère des pauvres écoliers que Villon oppose tour à tour aux conditions les plus pénibles, dans sa ballade des *Povres housseurs* :

On parle des champs labourer,
De porter chaulme contre vent,
Et aussi de se marier
A femme qui tance souvent,
De moyne de povre couvent,
De gens qui vont souvent sur mer,
De ceulx qui vont les bleds semer,
Et de celluy qui l'asne maine;
Mais à très tout considérer,
Povres housseurs (1) ont assez peine.

(1) Prompsault et le bibliophile Jacob traduisent ce mot, l'un par *porteur de houseaux*, l'autre par *batteur de tapis;* nous croyons que ce mot désigne ici les écoliers qui se couvraient, avec des *housses* ou des couvertures, la tête et les épaules, ainsi qu'on le voit, dit M. Chéruel (*Dictionn. hist. des instit. de la France*), par un règlement du collége de Navarre. Ainsi on appelait *capetiez* les écoliers de Montaigu,

A petis enfants gouverner
Dieu sçait se c'est esbatement !
De gens d'armes doit-on parler ?
De faire leur commandement ?
De servir Malchus (1) chauldement ?
De servir dames et aymer ?
De guerrier et bouhourder (2) ?
Et de jouster à la quintaine ?
Mais à très tout considérer,
Povres housseurs ont assez peine.

Ce n'est que jeu de bled soyer (3),
Et de prez faulcher vrayement,
Ne d'orge battre, ne vanner;
Ne de plaider en Parlement;
A danger emprunter argent;
A maignans (4) leurs poisles mener;
Et à charretiers desjeuner;
Et de jeusner la quarantaine;
Mais à très tout considérer,
Povres housseurs ont assez peine.

Les élèves des colléges composaient la classe la plus honorable des écoliers, mais non la plus nombreuse. Pour beaucoup, le quartier des Écoles était moins le théâtre de l'étude que celui des bons tours et de la débauche. On sait quelle licence régnait, de temps immémorial, parmi cette jeunesse ramassée non-seulement de toutes les provinces de la France, mais encore de

du capuchon qu'ils portaient. Il existait en effet du temps de Villon des professions au moins aussi pénibles que celle de batteur de tapis, et nous ne voyons pas trop pourquoi Villon se serait plutôt apitoyé sur cette profession qui ne le touchait en rien, que sur une autre.

(1) Un homme de guerre.

(2) Faire la guerre et jouter.

(3) Scier.

(4) Chaudronniers ambulants.

tous les coins de l'Europe. Jacques de Vitry, qui vivait deux siècles avant Villon, a fait de la corruption du quartier des Ecoles et des périls presque insurmontables qu'y courait la pudeur des jeunes gens, un tableau dont bien des traits subsistaient encore à l'époque de notre poète et semblent aujourd'hui presque invraisemblables. Il semblait que chaque nation y fût représentée par un vice. Ainsi, dans les injures que les Ecoliers se jetaient mutuellement, les Anglais étaient accusés d'ivrognerie, les Français de jactance, les Allemands de brutalité et d'obscénité dans les propos, les Lombards d'avarice, les Flamands enfin, pour ne pas prolonger outre mesure cette énumération, de gourmandise et de mollesse. Mais la grande et commune lèpre du Pays latin, c'était la débauche. A la porte de chaque école faisait face la porte d'une taverne ou d'un mauvais lieu, souvent même des deux à la fois; écoles aussi dans leur genre, où les professeurs de toute espèce ne manquaient pas, et doublement tentantes par le voisinage comme par le contraste de leurs enseignements. Qu'était-ce quand, pour comble de scandale, le même toit couvrait à la fois une école et un mauvais lieu comme le rapporte encore Jacques de Vitry (1), et lorsque la voix du maître et de ses élèves argumentant à l'étage supérieur se croisait avec celle des femmes per-

(1) In una autem et eadem domo scholæ erant superius, prostibula inferius. In parte superiori magistri legebant, in inferiori meretrices officia turpitudinis exercebant. Ex una parte meretrices inter se et cum lenonibus litigabant; ex alia parte disputantes et contentiose agentes clerici proclamabant.

Jacobus de Vitriaco, *Hist. Occident.* De statu Paris. Civitatis.

Voir Duboullay, t. II, p. 686, Diss. 8, et le savant travail de M. Vallet de Viriville sur les Ecoles en France, au moyen âge.

dues qui se querellaient à l'étage inférieur? Ce n'est pas tout; l'écolier mettait-il le pied dans la rue, il n'avait pas fait deux pas que le vice en chair et en os le prenait au collet et l'entraînait de force dans ses bouges. Le jeune homme résistait-il? Il se voyait hué et poursuivi des imputations les plus infâmes (1). Aussi n'y avait-il guère de milieu entre la débauche et la passion de l'étude. L'une et l'autre avaient leurs héros, dont elles ne souffraient pas le partage. Il fallait choisir entre les grossières et abrutissantes jouissances du rez-de-chaussée et les sublimes voluptés de l'étage supérieur. Ces austères voluptés avaient d'ailleurs aussi leur charme et leur entraînement irrésistible pour quiconque savait se mettre le cœur et l'âme à leur hauteur; et ce n'était qu'avec un souverain dégoût, à peine tempéré de pitié, que ceux qui en étaient capables voyaient la dégradation des autres. Sans doute, chez quelques-uns de ces vaillants écoliers, chez ceux, par exemple, que Jean de Salisbury, de retour à Paris, retrouvait après douze ans d'absence ergotant au pied des mêmes chaires sur les mêmes questions (2), sans doute, la passion de l'étude n'était trop souvent qu'une ridicule fureur qui se consumait en subtilités sans portée; mais chez d'autres aussi, c'était une véritable flamme sacrée qui s'allumait à de grandes et généreuses idées, d'où l'Avenir devait sortir. Jean d'Hantville, dans son poème, où l'on trouve comme la contre-partie du tableau

(1) Jacques de Vitry, *ibid.* Le début du sixième chapitre du livre II de *Pantagruel* ne montre pas que l'aspect du quartier latin eût beaucoup changé depuis Jacques de Vitry.

(2) Joannes Saresberiensis Metalogicus, c. x.

présenté par Jacques de Vitry, nous a donné le secret de la constance héroïque de ces ascètes de la Logique, au milieu de leur affreuse indigence. Aux pointes de la faim qui les déchirait, à l'humiliation de leur misérable équipage, à la fatigue des veilles où ils se brûlaient les yeux, ne cédant au sommeil que lorsque le matin leur arrachait la plume des doigts et clouait sur leur livre leur front alourdi (1), à cette sublime misère, dont de tout temps la foule se détourne avec horreur, il oppose, dans des vers encore tout brûlants de la fièvre généreuse qui consumait ses héros, les soupirs et les gémissements de la pensée essayant douloureusement son vol, les élans de l'âme vers la vérité, les divins ravissements et l'extase sans nom où la jette la contemplation des hauteurs de la science et le mystère des cieux entrevu (2), et enfin, compensation suprême, le songe de gloire dont les plus

(1) Talibus insudans olei librique lucerna
Tabidus illanguet, toti impertisse Minervæ
Sedulus ardet amor, dum strato Phœbus ab axe
Antipodum surgat.
Tenui tunc primum spargit ocellos
Nube quies somni, calamumque et cetera laxis
Instrumenta rapit digitis, declive libello
Suscipiente caput.
De miser. Scholast. c. 9, *de Sopore scholastici studio fatigati.*

(2) Suspiria tractim
Projicit, et gemitus efflat vultumque cruentat
Unguibus, ambustis oculis, totusque furore
Effluit, ingenii tandem studiique ruente
Flumine cogit iter, et liber in ardua figit
Intuitum totumque jubet sibi cedere cœlum.
Ibid. c. 8, *De studio nocturno.*

M. Demogeot, dans sa rapide et spirituelle *Histoire de la Littérature française*, a traduit avec une rare élégance quelques fragments de ce curieux poème.

hardis couronnaient quelquefois, comme d'une étoile posthume, leur urne funéraire (1).

Telles étaient les deux voies qui s'ouvraient devant Villon à son arrivée dans le pays des Ecoles. On pense si, avec les dispositions qu'il apportait, il était chanceux qu'il prît la plus rude. Il eut, j'imagine, bientôt fait son choix, et ce fut pour la vie. Avec l'aide des *gratieux gallans*,

Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faictz et en dictz (2),

qui l'avaient accueilli dans les lieux d'honneur dont nous avons parlé, il y prit vite tous ses degrés, et se trouva rapidement passé maître dans ce qu'il appelle lui-même *les tours d'école*. A l'exemple de ces *gentils estudians*, qu'Eloy Damerval nous représente étudiant *au beau glic* ou aux cartes, de préférence

aux livres de Moyse
De Job, d'Hesther ne de Judich,

ou bien encore allant voir les *bachelettes*,

Pour passer temps, pour eux esbattre (3),

(1) . . . . . Ortum lux illa Joannis
Sumati n occasu, sol ille a funeris urna
Surgat, inexstincto semper spectabilis igne.
Sub fati tenebris me noctescente, diescat
Hic liber, et famæ veterum feliciter annos
Æquet, in æternum populis dilectus et ultra. Ibid. l. IX.

(2) *Grand-Testament*, huit. 29. Les mêmes que les *blandi comites*, qui attendaient Perse à peine dépouillé de la prétexte de l'enfance, et arrêté à l'entrée du carrefour de la vie, pour lui faire les honneurs du brillant et dangereux quartier de Suburre.

(3) La *Deablerie*, l. II, ch. 87.

il laissa à d'autres l'étude et les bonnes mœurs, se préparant ainsi pour la suite les regrets, dont la plus importante partie du *Grand-Testament* n'est que la navrante expression, et qui dans l'âge mûr lui fendaient le cœur. Il fuyait l'école, nous dit-il,

Comme faict le mauvays enfant (1).

N'est-ce pas son histoire que Rutebeuf (2), un de ses ancêtres intellectuels à plus d'un titre, a retracée dans l'image de ce « fils de pauvre paysan venu à Paris pour « *apprendre* et *pour acquérir honneur*, et, au lieu de « cela, regardant *par chascune rue la belle muzarde*, « en place de haire vêtant haubert, et buvant *tant qu'il* « *sentête?* » Ainsi qu'il s'en accuse amèrement, mais trop tard, il interprétait à sa façon, c'est-à-dire au gré de ses passions, la parole du Sage, qui dit au jeune homme de se réjouir, mais de mettre une borne à ses amusements. Peu difficile sur le choix de ses plaisirs, il descendait de jour en jour cette voie si glissante qui du simple penchant mène à l'habitude désespérée ; et il n'allait bientôt plus avoir la force de disputer à ses passions et à leurs suites fatales le gouvernement de sa vie (3).

(1) *Grand-Testament*, h. 26.

(2) *Le dit de l'Université de Paris.*

(3) L'édition de Jehan Trepperel donne de notre poète, à la 2e page de ses œuvres, un portrait qui correspond assez à l'idée que nous pouvons nous en faire à cette époque de sa vie : c'est un jeune homme à l'air goguenard et déluré, aux longs cheveux ; il est coiffé d'un bicoquet ou chapeau, orné de deux plumes en forme de panache, qui retombent crânement en arrière. Il est vêtu d'un justaucorps et d'une courte tunique à larges revers qui s'ouvre par devant et s'arrête à la taille que serre

A l'école de la *pauvre et ung peu friande jeunesse* qu'il fréquentait (1), il s'habitua *à friander et à leschier*, la conscience en repos, pourvu qu'il n'en coûtât rien, pas trop du moins, à personne ou à lui, ce qu'il donne naïvement comme une excuse atténuante,

De ce je me puis revencher.

Sans argent, comme il était, il s'en faisait *à dextre et à senestre*, à droite et à gauche, demandant à l'escroquerie et au vol les frais de la vie qu'il menait avec ses compagnons. Or, à s'en rapporter aux *Repeues franches*, comme à certains passages du *Grand-Testament*, ils menaient assez joyeuse vie, *nourrissant* par tous les moyens *leur chair*, au risque de payer un jour leur écot

une ceinture ; une longue rapière lui bat les mollets ; c'est ce *branc d'acier* qu'il laissera plus tard à maître Ythier, et qu'il avait, en attendant, mis en gage.

Dans l'édition de P. Levet, une des plus anciennes, le nº 4415 de la Bibl. impér., il a une figure flétrie, un gros nez, une large bouche, de longs cheveux, un chapeau dont les bords retombent piteusement ; une dague à la ceinture serre une tunique assez courte recouverte d'un manteau. C'est Villon, tel que l'ont fait la débauche, la misère et la prison.

Toute l'histoire du poète est racontée, et de la façon la plus éloquente, par ces deux portraits si différents l'un de l'autre.

(1) *Friands*, c'est l'épithète que Satan donne aux Ecoliers, dans le poème d'Eloy Damerval :

Brief escolliers, j'entens leur cas,
Sont mignons, tendres, délicats.
C'est le fait des estudyans,
De tous bons morceaulx sont frians,
Si leur faut de tout essayer,
Mais ilz ne veulent rien payer.

La *Deablerie*, l. 11, ch. 87.

à Montfaucon. Qu'on ne s'inquiète donc pas d'où lui venait l'argent ; c'était du ciel, à l'entendre (1), ni plus ni moins que la manne, à moins pourtant que ce ne fût quelquefois de son industrie personnelle. Tantôt par *espièglerie*, tantôt par nécessité, et souvent par les deux à la fois, il vivait sur le public, et entretenait aux frais de ce même public la joyeuse bande dont il était le chef. Car avant de faire école en poésie, il l'avait faite en tours et en gentillesses de toutes façons, comme on disait alors, si bien que l'auteur des *Repeues franches*, célébrant ses hauts faits en ce genre, a pu dire de lui :

C'estoit la mère nourricière
De ceulx qui n'avoyent point d'argent.
A tromper devant et derrière
Estoit ung homme diligent.

Le début de la *Repeue de Villon et de ses compaignons* nous le montre à l'œuvre :

Scaurions-nous trouver la manière
De tromper quelqu'ung pour repaistre?
Qui le fera sera bon maistre !
Ainsi parloyent les compaignons
Du bon maistre Francoys Villon,
Qui n'avoient vaillant deux ongnons,
Tentes, tapis, ne pavillons.
Il leur dit : « Ne nous soucions;
Car aujourdhuy, sans nul deffault,
Pain, vin et viande, à grant foysons
Aurez, avec du rost tout chault. »

(1) *G.-T.*, h. 125.

Là-dessus, il leur dit à l'avance de *lascher leurs pourpoints*, sûr qu'il est de son fait ;

Et les laissant de là les ponts,
Quasi pleins de mélancolie,

il se met en campagne. Il leur tient parole et leur rapporte encore de la marée par-dessus le marché. Il dîne cette fois, lui et ses compagnons, aux dépens de la marchande de poisson, de la tripière, du boulanger, du marchand de vin et du rôtisseur ; dans une autre circonstance, c'est aux dépens du tavernier que le *souffreteux*, un autre *gallant* de cette espèce, fait une *repeue franche;* sur quoi l'auteur, en terminant, s'écrie d'un air de triomphe :

C'est bien disné quand on eschappe
Sans desbourser pas ung denier,
Et dire adieu au tavernier,
En torchant son nez à la nappe.

Autre part, dans *la Repeue faiete auprès de Montfaucon*, les bons mots assaisonnent la chère :

Et sans trouver la saison chère,
Chascun d'eulx se resjouissoit,
Disant bons mots, faisant grant chère :
Par ce point le temps se passoit.

Payer de paroles enfin, en guise de monnaie, c'est toute la morale des *Repeues franches :*

C'est bien trompé qui rien ne paye,
Et qui peut vivre d'advantaige,

Sans desbourser or ne monnoye,
En usant de joyeux langaige.

« Il ne faut pourtant pas s'imaginer, dit du Cer-
« ceau, que les friponneries qu'on lui reproche eus-
« sent quelque chose de bien odieux. Si l'on en peut ju-
« ger par quelques pièces qu'on a mises au bout de ses
« poésies, sous le titre de *Repues franches*, la plupart
« de ses friponneries se terminaient à quelques bons
« tours qui allaient à escamoter du pain à un boulanger,
« du vin à un cabaretier, de la viande à un boucher, et
« des tripes à une tripière, pour se réjouir aux dépens
« d'autrui avec ses camarades : et, dans tout cela, il pa-
« raît plus d'espièglerie que de méchanceté. »

M. Saint-Marc Girardin dit de même, et fort justement à ce propos : « Ne soyons pourtant pas trop sé-
« vères. Les *Repues franches* ne sont autre chose que
« l'art de vivre aux dépens d'autrui ; c'est ce qu'on ap-
« pelle aujourd'hui l'art de faire des dettes et de ne pas
« les payer.

Qui n'a ne or, n'argent, ne gaige,
Comment peut-il faire grant chère?

« Voilà le problème que propose Villon, et c'est le
« même que travaillent à résoudre les enfants de fa-
« mille du XIXe siècle. Même solution aussi :

Il faut qu'il vive dadvantaige,
La façon en est coustumière.

« Ainsi, en fait de joyeuse vie, le fond des traditions

« ne change pas. A cette époque, faute de civilisation, « il n'y avait point encore ces maximes d'honneur et de « délicatesse sociale qui nous apprennent à faire la dif- « férence entre ce qui est une bassesse et ce qui n'est « qu'une espiéglerie. De nos jours, Villon aimerait en- « core la bonne chère et la joyeuseté, mais il serait « honnête homme. De son temps, le libertinage allant « jusqu'à l'escroquerie, il ne sut pas s'en préserver (1). »

On aurait tort de croire d'ailleurs qu'il eût le premier, parmi les étudiants, découvert cette façon de vivre et de se faire des rentes. La tradition à cet égard existait; il n'avait fait que continuer pour son compte et perfectionner tout au plus des us et coutumes qu'il avait trouvés établis parmi les étudiants pauvres.

De temps immémorial, nous apprend Duboullay, un grand nombre de ces derniers se mettaient au service des étudiants riches, et souvent brigands domestiques, *latrunculi*, prélevaient sur eux, dans les diverses commissions auxquelles ils étaient employés, une dîme fort semblable à celle que prélèvent encore, de nos jours, sur leurs maîtres certains domestiques infidèles (2). Est-ce dans des conditions de ce genre que Villon fit son

(1) *Tableau de la marche et des progrès de la littérature française au* XVIe *siècle.*

(2) Tant s'en faut d'ailleurs que tous les étudiants de cette catégorie se livrassent à ces actes de friponnerie; un grand nombre aussi de leur côté s'acquittaient honnêtement de leur service; et on en cite plus d'un qui à force de travail, de sagesse et de talent se distinguèrent et parvinrent aux plus hautes dignités de l'Université et de l'Eglise. Ainsi Jean de Salisbury, qui fut plus tard évêque de Chartres, Jean Stondonck qui devint proviseur de Montaigu, Amyot et Pierre La Ramée, etc.

apprentissage du métier dans lequel il s'acquit une renommée au moins égale à celle de son talent? Nous n'avons rien qui nous permette de l'affirmer. Toujours est-il qu'il finit par fonder sa cuisine ordinaire et celle de ses amis sur des tours d'adresse qui relevaient du lieutenant criminel, et qu'il devint bientôt le chef et le héros d'une bande de compagnons aux dents longues, à la main légère et aux jambes dégourdies, d'ailleurs sans préjugés d'aucune sorte, dont il a dans ses deux testaments consacré les noms avec ceux de quelques-unes de leurs victimes. Noble monde où nous voyons figurer entre tous Perrinet de la Barre le joueur, de si bonne compagnie, et le messager ordinaire de notre poète; Chollet et Jehan le Loup, les chasseurs de canards des fossés de la ville, la terreur des poulaillers ; le jeune Mesle qui oubliait l'arithmétique lorsqu'il avait de la monnaie à rendre, et que, pour le corriger de ses habitudes, il institue gouverneur de son change ou de sa banque ; Noé le Jolys, le compagnon de ses promenades sentimentales sous le balcon de Katherine de Vauselles, et le témoin de ses bonnes fortunes ; Colin de Cayeulx et Montigny qui devaient finir entre ciel et terre à Montfaucon, et dont nous le voyons plus tard faire l'oraison funèbre ; Jacques et Jehan Raguyer, les deux francs-buveurs de la Pomme de Pin, dont le guet de Paris devait un jour s'enrichir; maître Jehan Cotard, son procureur, leur digne rival qu'il a chanté dans une ballade ; Robert Vallée le bazochien, Maireboeuf et son inséparable Nicolas de Louviers, l'Oreste et le Pylade de la braconnerie ; Frémyn enfin, son secrétaire, *Fremyn l'estour-*

dys, comme il l'appelle, sans compter toute une nichée de *petits clergeons* qui croissaient sous son aile, à l'ombre de ses exemples, comme Colin Laurens, Girard Gossoyn, Jehan Marceau, Guillaume Cotin et Thibaut de Vitry, bohêmes en herbe, qui promettaient, et dont il suivait paternellement de loin l'éducation ; monde égayé par les yeux de la belle *Heaulmière* et de ses compagnes aussi ses écolières, *Blanche la savatière*, la *gente saulcissière*, la *belle gantière*, et *Katherine l'éperonnière*, pour ne parler que de celles-là.

La ballade du *Grand-Testament* où Villon *crie mercy à chascun*, et l'introduction des *Repeues franches* font défiler en procession sous nos yeux ce monde étrange et équivoque, formé de compagnons

Qui *aymoient bien besoigne faicte*,

et que le *Petit* et le *Grand-Testament* nous présentent en détail.

C'est, j'imagine, au milieu de ces joyeux *gallants* qu'il improvisait en forme de ballade et entonnait ses imprécations contre les taverniers qui leur brouillaient leur vin. Voit-on d'ici la figure du tavernier entendant trembler, aux éclats du refrain suivant répété en chœur par une troupe d'écoliers, toutes les vitres de la taverne de la Pomme de Pin, du Castel, ou de la Madeleine ?

D'un jet de dart, d'une lance acérée,
D'un grant faussart (1), d'une grosse massue,

(1) Sorte de grand javelot.

D'une guiserme (1) et d'une grande espée,
D'un bracquemart (2), d'une hache esmolue,
D'un long planchon (3) et d'une besaigüe (4),
D'un fort espieu et d'une saqueboute (5),
De mau-brigans, puist-il trouver tel route (6)
Que tout le corps lui soit mis par morceaulx,
Le cueur fendu, deschirez les boyaulx,
Le col couppé d'un branc assiérin,
Et voise droit aux Stygiens caveaulx
Le tavernier qui brouille nostre vin.

D'un arc turquoys, d'une flèche barbée,
Soit le paillart sa venelle cousue,
De feu grégeois sa carongne brullée,
Et par tempeste sa cervelle espandue;
A maugibet soit sa pel estendue,
Et que briefment puist-il avoir dégoute,
Ou je requiers et supply que si boute
Parmi le corps deux grans ardens barreaulx,
Et qu'escorchié il soit de frais cousteaulx,
Et puis boully en huille, le mastin;
Desrompu soit de quatre gros marteaulx
Le tavernier qui brouille nostre vin.

D'un gros canon la teste escartellée,
Et du tonnerre accablé en la rue
Soit le sien corps, et sa char déchirée
De grans mastins, et toute desrompue,
De fors esclers puist-il perdre la vue,
Naige, gresil toujours sur lui dégoute,
Et sur lui chée l'eaue de la pluie toute,
Tant que jamais ne puist mener reviaux (7),

(1) Espèce de hallebarde..
(2) Grosse épée courte.
(3) Pièce de bois, d'où le mot planche.
(4) Épée à deux tranchants.
(5) Lance armée d'un fer crochu.
(6) Bande.
(7) Joie, ébattements.

Son corps saisy enfilé de tous maulx
Soit, et traisné jusques à l'eaue du Rin;
Desmembré soit à quatre-vingtz chevaulx
Le tavernier qui brouille nostre vin.

ENVOI.

Prince, je pry, mauldis soyent leurs museaulx,
Et crever puist par force de velin
Ces faux traistres mauvais et desloyaulx,
Les taverniers qui brouillent nostre vin.

Notre poète, il paraît, n'entendait pas raison là-dessus (1).

Des inspirations plus généreuses succédaient parfois à ces chansons d'assez bas étage, il faut l'avouer, et y faisaient de temps en temps contrepoids. Ainsi, aux mêmes compagnons il faisait répéter le patriotique et vigoureux refrain de la ballade de l'*Honneur français*. Car, chose assez étrange, surtout en ce siècle où le sentiment de la patrie était quelque chose de si nouveau, il y avait un Français dans ce vagabond qui n'avait ni feu ni lieu. C'était l'époque où le parti anglais écrasé en Normandie tentait en Guyenne des efforts désespérés. En 1452, ce parti avait ouvert les portes de Bordeaux au vieux Talbot qui commandait les Anglais depuis quarante ans. Grâce à l'appui des populations de la campagne qui furent toujours en France ce qu'il y eut de plus patriotique,

(1) C'est la première fois que cette ballade paraît tout entière; on n'en connaissait jusqu'ici que le premier douzain; nous l'avons trouvée dans le manuscrit inscrit à la Biblioth. impér. sous le n° 7679.

Voir à la fin du volume, *Poésies* de l'École de Villon, trois rondeaux ou trois chansons à boire qui pourraient bien être de notre poète.

Charles VII n'avait pas tardé à purger de nouveau le sol français. Le parti de l'étranger néanmoins ne se résignait pas encore à la perte de ses espérances ; et c'était tous les jours de nouvelles conspirations pour détruire l'ouvrage de Jeanne Darc. En 1454, on avait vu un personnage considérable du pays, le sire de Lesparre, à la tête d'une de ces criminelles tentatives. L'intégrité du sol de la patrie était à chaque instant remise en question ; tous les cœurs français étaient indignés et maudissaient les traîtres. Dans ces circonstances, Villon s'élevant à la hauteur du rôle de poète national se rendit l'interprète du sentiment public, et lança contre les ennemis de l'Honneur français, tant ceux du dedans que du dehors, ces virulentes invectives dont l'énergique refrain pourrait encore prêter des accents au patriotisme de nos jours :

Rencontré soit de bestes feu gectans,
Que Jason vit querant la toison d'or,
Ou transmué d'homme en beste sept ans,
Ainsi que fut Nabugodonosor ;
Ou bien ait perte aussi griefve et vilaine
Que les Troyens pour la prinse d'Heleine,
Ou avallé soit avec Tantalus (1),
Ou plus que Job soit en griefve souffrance,
Tenant prison avecque Dédalus,
Qui mal vouldroit au royaume de France !

Quatre mois soit en ung vivier chantant,
La teste au fons ainsi que le butor (2),

(1) Mis en aval de l'eau comme Tantalus. *Tantalus*, ainsi que propose de lire le bibliophile Jacob, et non *Penthalus*, que donne Prompsault.

(2) Oiseau aquatique.

Ou au Grand Turc vendu argent contant,
Pour être mis au harnois com ung tor (1) ;
Ou trente ans soit comme la Magdelaine,
Sans vestir drap de linge ne de laine ;
Ou noyé soit comme fut Narcissus,
Ou aux cheveux comme Absalon pendus,
Ou comme fut Judas par despérance ;
Ou puist mourir comme Simon Magus,
Qui mal vouldroit au royaume de France !

D'Octovien puisse venir le temps,
C'est qu'on luy coule au ventre son trésor,

le prix sans doute de la trahison ; ce qui prouve que cette ballade s'adresse moins aux Anglais qu'à leurs partisans.

Ou qu'il soit mis entre meules flotans,
En ung moulin comme fut saint Victor ;
Ou transgloutis en la mer, sans haleine,
Pis que Jonas au corps de la baleine,
Ou soit banny de la clarté Phœbus,
Des biens Juno et du soulas Vénus (2) ;
Et du grand Dieu soit mauldit à outrance,
Ainsi que fut roy Sardanapalus,
Qui mal vouldroit au royaume de France !

ENVOI.

Prince, porté soit es désers Éolus (3),
En la forest (4) où domine Glaucus,

(1) Taureau. Prompsault, d'après le manuscrit, donne *bug for*, qu'il traduit par *buffle ;* mais c'est une faute de copiste, qui a écrit *bug* pour *ung*, et *for* pour *tor*, c'est l'avis de M. A. Vitu et le nôtre.

(2) Junon était la déesse des honneurs et des richesses ; Vénus celle des plaisirs et de l'amour.

(3) Lieux où règne Eole, dieu des vents.

(4) La mer dont Glaucus est roi.

Ou privé soit de paix et d'espérance :
Car digne n'est de possesser vertus,
Qui mal vouldroit au royaume de France !

On peut penser si ces explosions de patriotisme indigné, qui nous montrent Villon sous un aspect si inattendu, trouvaient de l'écho dans le cœur de cette jeunesse des Ecoles, chez qui le sentiment de l'Honneur français fut de tout temps une tradition impérissable. Malheureusement Villon ne savait pas mettre sa vie en harmonie avec la fierté de pareilles inspirations ; et la misère aidant, le mauvais garçon, le *mauvais enfant*, comme il s'appelle, ne reprenait chez lui que trop souvent le dessus.

Il continuait à *fuir l'école* et à y préférer les lieux et les compagnies où son honneur, sans parler de son présent et de son avenir, allait de jour en jour se perdant davantage.

Il est tout naturel qu'avec un pareil genre de vie il eût souvent affaire aux gens du roi. Une foule de passages du *Petit-Testament* ne laissent pas de doute à cet égard. Celui entre autres où il réclame du guet et de son chef, s'il est mené au Châtelet, la chambre appelée les *Troys lictz*, celui où il lègue à ses compagnons,

Enserrés sous trappe volière,

la grâce de la geollière, et le huitain 115 du *Grand-Testament* où il rappelle qu'une certaine Denise l'a fait *chicanner* pour l'avoir maudite, montrent qu'il avait fait connaissance et de bonne heure avec cette prison.

Il semble aussi résulter du huitain 29 du *Petit-*

Testament qu'il avait également fait un séjour à la Bastille ; car la maison *de la rue Saint-Anthoine*, qu'il lègue avec une rente sur la maison Guillot Gneultry à Guillaume Cotin et à Thibault de Vitry, ne peut guère être autre chose dans l'endroit où il en parle. Ainsi il aurait inauguré la liste des nombreux écrivains français qui, de siècle en siècle, depuis, virent se refermer sur eux à d'autres titres, il est vrai, les portes de cette prison.

A la façon d'ailleurs dont il parle du chevalier du guet et de ses archers, des sergents de la douzaine, Jacques et Jean Raguyer et des onze vingts sergents, on ne voit pas qu'il les redoutât beaucoup, ni qu'il leur en voulût bien fort ; il rit à leurs dépens, voilà tout. Voyez par exemple ce qu'il lègue à ces derniers :

> Item aux onze vingtz sergens
> Donne, car leur faict est honneste,
> Et sont bonnes et doulces gens,
> Denis Richier et Jehan Vallette,
> A chascun une grand' cornette
> Pour pendre à leurs chappeaulx de feautres,
> J'entens à ceulx de pied, hohecte (1) !
> Car je n'ay que faire des autres.

Quant à Jacques et Jean Raguyer, les sergents de la douzaine, ou les gardes du prévôt de Paris, il paraît d'après certains huitains (2) qu'ils ne détestaient pas le vin du trou de la Pomme de Pin ; et Villon était homme à trinquer, sans cérémonie, avec eux.

(1) Bien probablement pour *hohé*, le cri familier de l'enfant de Paris.
(2) G.-T., h. 20. P.-T. 91, 95.

S'il en fut quitte, pendant cette période de sa vie, pour une prison courte et facile, ce fut probablement à la puissante intercession de maître Guillaume de Villon, et à son procureur Fournier qu'il en fut redevable. Ce dernier, à son témoignage, lui *avait sauvé maintes causes justes*. Quant à Guillaume de Villon qui l'avait *mis*, comme il s'exprime, *hors de maint boillon*, ce passage même autorise à croire que ce personnage n'était pas sans crédit. Il résulte du même endroit qu'il s'intéressait vivement à notre poète, probablement, ainsi que nous l'avons déjà avancé, comme un maître à son élève; et, par son intelligence, comme par l'ouverture et la franchise de son caractère, Villon dans sa jeunesse devait être fait pour inspirer de l'intérêt, quelque obstacle que pût d'ailleurs y apporter sa conduite. Prompsault, se fondant sur la nature des legs qui sont faits à Guillaume de Villon dans le *Petit* et dans le *Grand-Testament*, prétend que c'était un maître fripon à qui son savoir-faire aurait mérité le nom de Villon de la part du peuple; il l'aurait ainsi passé avec ses talents en ce genre à notre poète; mais sans parler de ce qu'il y a d'affectueux dans le ton dont François parle de Guillaume, comment admettre que notre poète eût pu mettre en tête de sa requête au duc de Bourbon un nom qui eût rappelé ses friponneries et celles de son maître?

Daunou fait la même réflexion : « Comment, dit-il, si « le nom de Villon avait eu le sens que lui donne Mé- « nage d'après Fauchet, comment le poète l'aurait-il « accepté comme son seul nom propre et se serait-il tant

« de fois appliqué ce qui n'eût été qu'un sobriquet in-
« jurieux ? »

Au milieu de cette vie désordonnée, il avait pourtant, il paraît, attrapé un grade académique ; c'est du moins ce qu'il est permis de conjecturer de ce legs du *Petit-Testament :*

Item ma nomination,
Que j'ay de l'Université,
Laisse par résignation,
Pour forclorre (1) d'adversité,
Paouvres clercz de ceste cité.

C'était une désignation à un bénéfice dont il n'avait [illegible]a mais joui ; il y avait été présenté à titre de clerc grad[illegible]u par l'Université de Paris, en vertu d'une décision pr[illegible]se par les Pères du concile de Bâle, en 1438, adoptée c[illegible]e-puis par la Pragmatique Sanction de Bourges. Cette [illegible]é-cision réservait aux universités les plus célèbres [illegible]un tiers des bénéfices pour les clercs gradués les plus d[illegible]s-tingués qui suivraient leurs cours. Villon, si l'on p[illegible]ut faire fonds sur son témoignage, avait été présen[illegible]é, comme je viens de le dire, par l'Université de Pa[illegible]s, mais n'avait rien obtenu, probablement ainsi que l'a-vance Lenglet, l'auteur du manuscrit de l'Arsenal, à ca[illegible]se de son immoralité notoire.

Maintenant quel était son grade universitaire, c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Il est certain, de son aveu même, qu'il n'était pas maître en théologie. Suit-il de là rigoureusement, comme l'avance Nagel, qu'il fût

(1) Tirer.

maître en quelque chose, et par conséquent maître ès-arts ? La conséquence n'est pas du tout évidente. Le titre de maître qu'il a dans les *Repeues franches* ne doit pas tirer davantage à conséquence ; dans un pareil ouvrage, ce titre ne peut être que comique, et ne doit signifier autre chose, sinon qu'il était maître en bons tours. Quelque chose de plus concluant, pour moi, ce serait le titre de maître qui lui est donné en tête de la première édition de ses poésies, titre reproduit dans plusieurs autres éditions. Il semble qu'il y ait là quelque chose de plus officiel ; ce n'est pourtant pas encore une raison péremptoire. Ce titre se donnait alors à tous les gens de justice et même aux derniers officiers de cet ordre, au bourreau par exemple, ainsi qu'il se voit dans le *Grand-Testament.* Colletet en infère qu'il fut homme de *pratique et de chicane ;* il le conjecture encore de la circonstance qu'il avait un clerc qui écrivait sous lui, de l'adresse des *Repeues franches* qui est faite avant tout aux clercs, sergents et procureurs, enfin de mainte autre pièce, et particulièrement de la ballade de son appel et de la Requête au Parlement qui, suivant lui, dénotent un homme *fort bien instruit dans le style du Palais et dans l'intelligence des affaires.* Le poète en effet paraît assez rompu à ce style, et il ne serait pas impossible qu'écarté de l'enseignement par ses mœurs, il ait un instant cherché dans le métier d'homme d'affaires de quoi subsister. Un homme comme Villon a dû faire plus d'un métier. Ainsi un legs qu'il fait au prince des Sots, dans le *Grand-Testament,* nous le montre en rapport de familiarité avec ce chef électif des Enfants sans souci :

Item donne au prince des Sotz,
Pour ung bon sot, Michault du Four,
Qui à la fois dit de bons motz
Et chante bien : *Ma doulce Amour !*
Avec ce, il aura le bonjour (1).

S'il n'était pas de cette confrérie joyeuse et bruyante, il en avait au moins fréquenté les membres ; et tout nous porte à croire que dans sa jeunesse il avait dû souvent prendre part comme acteur aux représentations scéniques qu'ils donnaient au public.

Si l'on peut d'ailleurs juger de ses connaissances par le nombre des noms d'auteurs ou de personnages qu'il cite, ces connaissances font l'effet d'avoir été remplies de bien des lacunes. Les livres de la Bible, et particulièrement Job, David et Salomon, paraissent constituer toute son instruction théologique ; aucun nom de docteur ou de père de l'Église n'apparaît dans ses ouvrages, hors celui d'un seul, Jean de Pontlieu, qu'il invoque à l'appui de ses attaques contre les moines. L'antiquité classique paraît lui avoir été familière. Il avait feuilleté Aristote, au moins sa *Logique*, aux dépens de laquelle il s'égaie à la fin du *Petit-Testament*, et dont l'étude, même avec les *comments d'Averroès*, lui en avait moins appris que tous ses malheurs.

Une traduction de l'*Iliade*, ou plutôt les récits de la guerre de Troie attribués à Darès le Phrygien et à Dictys de Crète, et bien connus des trouvères du moyen âge, lui avaient passé sous les yeux, ce semble, puisque quelque part en passant il critique la longueur d'un dis-

(1) G.-T., XCVII.

cours d'Hector (1). Une bonne partie des noms de la Fable et de l'Histoire ancienne se retrouve dans ses vers et agrandit son horizon poétique, assez restreint d'ailleurs. Il cite Virgile, Caton, Macrobe, Donat, Valère et Végèce. A s'en rapporter aux noms qu'il cite, il aurait pratiqué particulièrement, en fait d'auteurs modernes, le roman de Berthe aux grands pieds, celui d'Auger le Danois, Rutebeuf, le *Roman de la Rose*, Alain Chartier. La description de sa bibliothèque ou *librairie*, comme il l'appelle, nous eût fourni sur ce point des renseignements précieux, mais il n'a pas jugé à propos de nous la laisser. Bref, l'état de ses connaissances nous fait assez l'effet de ce que cette *librairie*, s'il en a jamais possédé une, pouvait être, c'est-à-dire d'une bibliothèque remplie de livres dépareillés. C'est bien là ce qu'on imagine qu'a dû recueillir, d'études aussi vagabondes que celles qu'il avoue lui-même, un esprit à la fois vif et paresseux, comprenant tout au premier mot, mais incapable d'application sérieuse et suivie, au moins pour ce qui ne le touchait pas.

Il résulte donc pour nous de l'ensemble des lectures accusées dans le *Petit* et le *Grand-Testament* qu'il dut suivre des cours de grammaire, de littérature, d'histoire et de philosophie, c'est-à-dire de tout ce que comprenait la Faculté des Arts. Mais nous n'oserions affirmer qu'il ait dépassé dans cette Faculté le grade de licencié, si même il a été jusqu'à ce grade ; et ce qui me porte à en douter, c'est l'amertume des regrets avec lesquels il déplore de n'avoir pas étudié,

(1) G.-T., h. 129.

Au temps de sa jeunesse folle ;

amertume qui ne s'expliquerait pas si sa paresse ne l'avait pas empêché d'atteindre le grade de maître ès-arts avec les avantages qui l'accompagnaient.

Il ne nous dit pas où il avait fait ses études ; mais du souvenir qu'il avait gardé des *angelus* de la cloche de Sorbonne, près de laquelle le collége des Dix-huit avait été transféré du parvis Notre-Dame, ainsi que de la façon dont il parle des bourses de cet établissement où il aurait voulu voir ceux qu'il appelle ses *pauvres clergeons*, ne pourrait-on conjecturer qu'il avait eu lui-même une bourse à ce collége ? Aurait-il été aussi à celui de Navarre dont il rappelle les *housses* ou les couvertures imposées aux écoliers par un règlement de cet établi sement ? Quoi qu'il en soit, et Nagel est de cet avis, il ne semble pas avoir appartenu à un collége purement théologique, comme la Sorbonne, mais à un de ceux où les étudiants passaient par un cours de grammaire (rhétorique, poésie, lettres, histoire), avant d'arriver aux arts (philosophie) et à la théologie, le dernier et suprême but de toutes les études d'alors. J'ai d'ailleurs de la peine à croire qu'il ait pu, avec son caractère et ses goûts, se maintenir pendant tout le cours de ses études dans un collége quelconque, et qu'un jour ou l'autre il n'en ait pas repassé prématurément le seuil. En pareil cas, à partir de ce moment, il aurait suivi comme externe, à sa fantaisie, les cours des diverses écoles, courant de maître en maître, comme ces étudiants vagabonds, *artiens* pour la plupart, que Duboullay nous représente sous le nom de

martinets, faisant, par leur pétulance et leurs désordres le désespoir des divers recteurs de l'Université de Paris, obligés à chaque instant de statuer contre eux. Il faudrait croire toutefois si, comme nous le pensons, Guillaume de Villon a été un de ses maîtres, que notre écolier se serait plus particulièrement attaché à ce dernier qui, de son côté, s'intéressant au talent et à la bonne humeur de son élève, aurait patronné ses débuts, et dans la suite ne pouvant se résoudre à abandonner son protégé, l'aurait tiré de mainte méchante affaire, ou, comme il le dit, *mis hors de maint baillon.*

On doit penser si les amours avaient leur part dans cette existence vagabonde et sans frein ; aussi en avaient-elles une grande. Seulement quelles amours et quelles femmes que celles avec lesquelles Villon gaspillait sa jeunesse, et qu'il fait défiler devant nous dans ses rimes cyniques, depuis Macée qui *eut sa ceincture* jusqu'à l'immonde créature dont il ne rougit pas de devenir et de s'avouer le chevalier, le jour où il *eut bu toutes ses hontes !* Quelques figures pourtant, sinon plus pudiques, du moins non sans agrément, se détachent du milieu de ces femmes, et empruntent à sa poésie une sorte de charme ; ainsi cette belle Heaulmière dont nous avons déjà parlé et dont il a redit avec tant de verve les beautés et les regrets ; ainsi ses compagnes, Blanche, Katherine et Guillemette qui semblent avoir encore gardé quelque naïveté, à en juger par les efforts qu'elle tente pour leur faire perdre ce qui pouvait leur en rester.

Mais nous touchons à un moment décisif de la vie du poète. Villon, au milieu de cette existence de désordres

qui semblait son élément, venait de toucher à sa vingt-cinquième année, lorsqu'une circonstance, dont le souvenir lui fut longtemps douloureux, le força tout à coup de s'éloigner du théâtre habituel de ses *gentillesses*. Une femme aux séductions de laquelle son cœur s'était laissé prendre, et que malgré sa légèreté il semble avoir aimée d'un amour constant, mais sans espoir, après l'avoir longtemps joué et tenu à ses pieds, devint si dure à son égard, et, par ses mépris et les marques qu'elle lui en donna, le livra tellement à la risée publique que las de s'entendre appeler partout

L'amant remys et renié,

il ne vit pour lui d'autre ressource que de quitter Paris. La plupart de ceux qui se sont occupés de Villon et Prompsault lui-même, par une confusion de dates que le *Dit de la naissance Marie* aurait pu lui faire éviter, font ce départ postérieur à sa première condamnation à mort et l'attribuent à la sentence d'exil prononcée contre lui en commutation de peine. Lenglet l'attribue, lui, à une insulte faite par Villon à une femme de mauvaise vie, peut-être la Denise qu'il accuse de l'avoir fait *chicanner*, c'est-à-dire dénoncé aux tribunaux pour l'avoir *mauldite*. Le bibliophile Jacob conjecture que le *Petit-Testament* fut composé dans la prison de l'Université; cette opinion ne nous paraît autorisée par aucun passage des œuvres de Villon. Et comment, en effet, lui qui, dans son *Grand-Testament*, parle à plusieurs reprises de sa prison, aurait-il gardé un silence si complet

sur cette captivité qu'on lui suppose avoir endurée lors de la rédaction de son *Petit-Testament?* Mais, quoi qu'on ait pu dire là-dessus, les passages du *Petit-Testament*, où le poète parle de son éloignement de Paris, ne permettent pas de douter que la cause n'ait été celle que nous venons de dire, une disgrâce d'amour. C'est le sentiment de du Cerceau. Il n'est pas question, d'ailleurs, de prison ni de condamnation à mort dans le *Petit-Testament*. L'œuvre de Villon est remplie d'un bout à l'autre de l'expression de cet amour qui devait avoir sur sa vie et sur son talent une si capitale influence. C'est par là qu'il ouvre le *Petit-Testament*, c'est par là qu'il termine le *Grand*, dont une des plus belles parties nous retrace les douleurs et les tristes expériences qu'il retira de cette passion. Il est en effet évident que l'amante de la perfidie de laquelle il se plaint, du huitain 55 au huitain 62 du *Grand-Testament*, est la même que celle qu'il accuse dans le *Petit* de lui avoir été *félonne et dure*, et de l'avoir *si durement chassé*. Il faut en dire autant de la maîtresse à qui il envoie la ballade connue sous le nom de *Ballade de Villon à s'amye*. Cette femme qu'il nomme *de sa deffaçon sœur*, cette

Faulse beaulté qui tant lui couste cher,

cette Rose est incontestablement la même que celle qu'il représente dans le *Petit-Testament*

Consentant à sa deffaçon.

Selon toute vraisemblance, elle n'est encore autre, mal-

ifférence des noms, que la Katherine de Vauselles
it battre *comme à ru telles*, c'est-à-dire comme
a rivière, en compagnie de Noé le Jolys, et qu'il
à l'avant-dernier huitain de la double ballade,
s allusions non douteuses au traitement qu'il en
(1). Ce traitement ainsi désigné fait suite aux
s du *Petit-Testament*, où il se plaint, dans l'un,
qui

Si durement l'a chassé;

pelle, dans l'autre,

Celluy qui feit l'avant-garde
Pour faire sur lui griefz exploitz.

ement se rapporte encore à ces deux vers si
fs de la ballade finale du *Grand-Testament* et
que :

Car chassié fut comme un soullon
De ses amours hayneusement.

nom de Katherine de Vauselles semble indiquer
onne de naissance noble; d'autre part, Villon,

xemple, pour concilier la différence des deux noms, il fau-
lre celui de Rose dans un sens métaphorique ; et une variante
i renferme ce nom, variante fournie par plusieurs éditions an-

Item à m'amour à ma rose,

tte interprétation.

dans le huitain qui précède la *Ballade à s'amye*, appelle cette maîtresse sa *damoyselle*,

Ma damoyselle au nez tortu.

Or, si comme cela est constant pour cette époque, ce nom se donnait exclusivement aux femmes nobles, par opposition à celui de bourgeoise, ce serait un indice de plus que Rose et Katherine de Vauselles ne feraient qu'une seule et même femme.

On pourrait dire, il est vrai, que le nom de *damoyselle* dans le passage cité n'est ni plus concluant ni plus sérieux que celui de princesse ou d'infante dans nos comédies. Aussi la présomption que nous en tirons n'a-t-elle de force que parce qu'elle s'ajoute à d'autres. Quelqu'un encore qui voudrait nous presser sur l'identité de Rose avec Katherine de Vauselles pourrait nous demander si un amant qui aurait passé par le traitement dont Villon se plaint dans la double ballade du *Grand-Testament*, aurait le droit de dire, comme il fait dans ces vers du *Petit-Testament* :

Par elle meurs, les membres sains.

A quoi l'on pourrait toutefois répondre qu'on ne tombe pas toujours malade pour avoir été battu, et que le cœur chez Villon avait été plus endommagé que le corps.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que les amours de Villon et leur triste fin l'avaient rendu la fable de la Cité. Il y avait laissé tout, *linge et drapelle*, comme

il s'exprime, et jusqu'à son renom de joyeux *gallant* Partout on l'appelait, nous l'avons vu,

L'amant remys et renié,

et il ne pouvait paraître nulle part qu'un éclat de rire universel ne lui rappelât sa disgrâce et son humiliation. Il en était résulté qu'il n'osait plus se montrer, et se voyait forcé de dévorer son affront dans la solitude d'une retraite qui contrariait tous ses goûts et toutes ses habitudes. Le séjour de Paris lui était devenu insupportable ; il résolut de partir pour Angers.

Mais auparavant, il voulut faire ses adieux au monde qu'il quittait, et laisser de lui un souvenir, d'abord à celle qui était la cause de son départ, et que, par un reste d'espoir si naturel aux malheureux, il ne désespérait peut-être pas de toucher par l'expression de sa douleur si navrante et si résignée, ensuite à son maître Guillaume de Villon, auquel il devait tant, ainsi qu'au petit nombre d'amis qui lui étaient restés fidèles, enfin aux nombreux compagnons qui n'avaient pas épargné sans doute les railleries à sa disgrâce, et sur lesquels il était bien aise de prendre sa revanche. De là les *Lays* ou legs, comme il les appelle, et qui reçurent de son vivant, mais sans son consentement, le nom de *Petit-Testament* (1), ainsi qu'il s'en plaint dans la première partie du *Grand-Testament* :

(1) Le titre de *Petit-Testament* paraît pour la première fois dans la plus ancienne édition des œuvres de Villon publiée en 1489. Ce poème se trouve sous ce titre à côté du poème du même genre appelé par analogie *Grand-Testament*.

Si me souvient bien, Dieu mercys,
Que je feis, à mon partement,
Certains lays, l'an cinquante-six,
Qu'aucuns, sans mon consentement,
Voulurent nommer *Testament*,
Leur plaisir fut, et non le mien;
Mais quoy? On dit communément
Qu'un chascun est maître du sien.

La marque de l'origine des *Lays* ou du *Petit-Testament* saute aux yeux dès le début, puisque le poète y explique la disgrâce cruelle qui le chasse de Paris. Les diverses causes attribuées par les critiques à la composition de ce poème et au voyage qui devait la suivre sont donc imaginaires et sans fondement.

Quant au nom de *Laiz* ou *Lays* donné au poème de Villon par l'auteur lui-même, il a évidemment le sens du mot *legs*, ce que prouve, sans parler de sa forme, le nom de *Testament* donné à ce poème par les contemporains. Mais pourquoi le poète témoigne-t-il de l'humeur que l'on ait changé ce nom de *Lays* en celui de *Testament?* Probablement parce que le mot de *Lays* lui convenait mieux avec son sens équivoque et pouvant désigner à la fois par une sorte de jeux de mots un testament et une œuvre poétique.

IV

LE PETIT-TESTAMENT.

—

Le *Petit Testament* se compose de 45 octaves ou huitains qui se balancent chacun sur trois rimes croisées, dont 25 de legs, encadrés entre un préambule plein d'émotion et une sorte d'épilogue qui, de religieux qu'il promettait d'être, tourne brusquement au burlesque, par un de ces soubresauts beaucoup trop fréquents chez notre poète.

Il commence avec une gravité plaisante, qui dut fort réjouir les *gallans* auxquels il adressait la plus grande partie de ses legs :

Mil quatre cens cinquante et six,
Je François Villon escollier,
Considérant, de sens rassis,
Le frain aux dents, franc au collier,

Qu'on doit ses œuvres conseiller,
Comme Végèce le racompte,
Saige Romain, grand conseiller,
Ou autrement on se mescompte.

A part l'autorité de Végèce, qu'on n'attendait guère en cette affaire, ce début si ferme et si net est déjà d'un écrivain. Ce qui suit annonce le peintre du *Grand-Testament* :

En ce temps que j'ay dit devant,
Sur le Noel, morte saison,
Lorsque les loups vivent de vent,
Et qu'on se tient en sa maison,
Pour le frimas, près du tison,
Me vint ung vouloir de briser
La très-amoureuse prison
Qui souloit mon cueur desbriser.

C'est tout un tableau que ces deux ou trois détails d'hiver d'une précision si pittoresque. Villon peint déjà d'un mot, comme les grands poètes.

Que de douleur franche et naïve dans ce qui vient ensuite!

Je le feis en telle façon,
Voyant Celle devant mes yeulx,
Consentant à ma deffaçon,
Sans que pieça elle en eust mieulx;
Dont je me deul et plains aux cieulx,
En requérant d'elle vengence
A tous les dieux victorieux,
Et du dieu d'amours allégence.

Et se je pense à ma faveur,
Ces doulx regrets et beaulx semblans
De très décepvante saveur

Me trespercent jusques aux flancs :
Bien ilz ont vers moy les piez blancs,

En d'autres termes, ces beaux semblants d'amour si doux et si trompeurs, l'objet de mes regrets à cette heure, reviennent de bien loin aujourd'hui pour moi, c'est-à-dire sont bien loin de moi,

Et me faillent au grant besoing.

Comparé au traitement qu'il vient de recevoir, le Passé, si insuffisant qu'il eût été pour lui, était encore du bonheur relativement. Quoi qu'il voulût lui dire jadis, elle l'écoutait et le souffrait près d'elle (1), sans lui livrer, à la vérité, son âme ; elle le souffrait du moins. Aujourd'hui il est *chassé hayneusement comme ung soullon*, ainsi qu'il le dira en termes si poignants à la fin du *Grand-Testament;* car le regret de cet amour doit s'enfoncer comme un aiguillon dans ses flancs, et lui déchirer le cœur de toutes ses pointes jusqu'à la fin de sa vie. Ce sont de véritables larmes que les vers qui suivent :

Le regard de Celle m'a prins
Qui m'a été félonne et dure ;
Sans ce qu'en riens aye mesprins,
Veult et ordonne que j'endure
La mort, et que plus je ne dure !
Si n'y vois secours que fouir !
Rompre veult la dure souldure,
Sans mes piteux regrets ouir !

(1) G.-T., h. LVI.

La dure souldure! ce mot peint toute la force de cet amour, dont son cœur devait, toute sa vie, saigner.

Saint Augustin disait, rappelant une séparation de ce genre, antérieure à sa conversion, et d'ailleurs volontaire : « Je n'avais pu l'arracher de mon cœur, où elle « était si fortement attachée, sans le déchirer, et ma « plaie saignait sans cesse (1). »

Il se résout donc à partir *en pays lointaing :*

Pour obvier à ces dangiers,
Mon mieulx est, ce croy, de partir,
Adieu! Je m'en voys à Angiers,
Puisqu'el ne me veult impartir
Sa grace, ne me départir.
Par elle meurs les membres sains;
Au fort je meurs amant martir,
Du nombre des amoureux saints!

Il y a, dans ces derniers vers, un reste du jargon des Cours d'amour ; mais avec un autre et encore bien court, c'est peut-être le seul endroit de Villon où l'on trouve de ces fadeurs. Ce n'était pas là son défaut. Il reprend avec plus de naturel :

Combien que le départ soit dur,
Si faut-il que je m'en esloingne.
Comme mon pauvre sens est dur!
Autre que moy est en quéloingne (2).

(1) Cor ubi adhærebat concisum et vulneratum mihi erat, et trahebat sanguinem.

Confess., l. VI, c. 15

(2) Quenouille.

Autre que moi file à ses pieds ; il en ressent une rage de loup :

Onc loup en forest de Bouloingne
Ne fut plus altéré d'humeur.
C'est pour moi piteuse besoingne,
Dieu en vueille ouïr ma clameur !

Puis il expose les motifs qui le poussent à écrire ses legs : son départ pour un pays lointain, l'incertitude du retour et de la vie :

Et puisque départir me fault,
Et du retour ne suis certain :
Je ne suis homme sans deffault,
Ne qu'autre d'assier, ne d'estaing.
Vivre aux humains est incertain,
Et après mort n'y a relaiz :
Je m'en voys en pays loingtaing,
Si establiz ce présent laiz.

Alors avec la formule religieuse, et en quelque sorte sacramentelle qui ouvre tout testament chrétien, il procède à la distribution de ses legs :

Premièrement au nom du Père,
Du Fils et du Saint-Esperit,
Et de la glorieuse Mère
Par qui, grace, riens ne périt,
Je laisse, de par Dieu, mon bruit,
A maistre Guillaume Villon,
Qui en l'honneur de son nom bruit,
Mes tentes et mon pavillon.

Ainsi les chevaliers avec leurs tentes et leurs pavillons léguaient au plus proche héritier de leur nom leurs ar-

moiries, leurs couleurs et leurs devises. Nous avons indiqué plus haut ce que devait être pour notre poète, selon toute probabilité, ce personnage qui, dans le *Petit* et le *Grand-Testament,* figure en tête des légataires que l'on y voit couchés. Cette place seule, qu'il lui donne entre tous, suffirait à nous confirmer ce que nous avons avancé sur son compte, à savoir qu'il avait été le maître et dans la suite le protecteur dévoué de Villon. Nous ne reviendrons donc pas là-dessus, si ce n'est pour faire remarquer le naturel reconnaissant de l'élève. De Guillaume de Villon, il passe à sa maîtresse :

Item à celle que j'ay dict,
Qui si durement m'a chassé,
Que j'en suis de joye interdict,
Et de tout plaisir déchassé,
Je laisse mon cueur enchassé,
Palle, piteux, mort et transy :
Elle m'a ce mal pourchassé,
Mais Dieu luy en face mercy.

Dira-t-on que ce cœur enchâssé est d'un goût douteux? Quoi qu'il en soit, ce legs est touchant, surtout avec le pardon qui l'accompagne.

Mais, comme s'il était honteux de s'être laissé attendrir et d'avoir mis son cœur à nu devant tous, Villon passe brusquement à ses legs satiriques, et tout d'une haleine, sans faire de pause comme dans le *Grand-Testament*, fait défiler sous nos yeux la plus étrange procession de legs que puisse inventer la plus folle fantaisie. Il lègue ce qu'il a et même ce qu'il n'a pas; ainsi il laisse à maître Ythier son branc d'acier tranchant,

Qui est en gaige détenu,

avec son honneur, j'imagine,

Pour ung escot, six solz montant;

aux curés le décret qui articule,

Omnis utriusque sexus,

décret, porté par le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, et qui réserve aux pasteurs le droit de confesser les fidèles de leur paroisse, droit que leur disputaient depuis longtemps les religieux mendiants.

A maître Robert Vallée,

Paouvre clergeault au Parlement,

il baille ses brayes, l'Art de mémoire et le prix de son haubert,

Pour achepter à ce poupart
Une fenestre auprès St-Jacques,

autrement une boutique d'écrivain.

A son ami Jacques Cardon il laisse,

en beau pur don,
Ses gands et sa hucque de soye (1),

qu'il mettait probablement lorsqu'il se risquait dans le monde, et de plus, attention charitable,

(1) Camail à capuchon, que portaient les hommes au xve siècle.

Deux procès, que trop n'engresse;

A René de Montigny, réservé à Montfaucon, trois chiens,

A Jehan Raguyer la somme

De cens frans prins sur tous ses biens,
Mais quoy? je n'y comprens en riens
Ce que je pourray acquérir :

une belle créance pour Jehan Raguyer;

A Jacques son frère,

l'abreuvoyr Popin
Le trou de la Pomme de Pin (1),

deux lieux d'honneur où Jacques apparemment tenait ses états,

Le dos aux rains, au feu la plante,

ou, comme nous dirions aujourd'hui, le dos appuyé contre les fagots, et les pieds sur les chenets;

Au Loup et à Chollet

(1) L'écolier Limousin de Rabelais, au ch. 6 du livre II de *Pantagruel*, cite ce fameux cabaret parmi ceux que fréquentaient ses compagnons : « Puis cauponizons es-tabernes méritoires de la Pomme de « Pin, etc. »

La réputation de cette taverne, située près du pont Notre-Dame, subsistait encore du temps de Mathurin Regnier, témoin ces deux vers sur certain nez de pédant :

Où maints rubiz balez, tous rougissants de vin,
Montraient un *hac itur* à la Pomme de Pin.

Sat. x.

ung canart
Prins sous les murs, comme on souloit (1),
Envers les fossez sur le tard ;

allusion non équivoque aux exploits nocturnes de ces deux rôdeurs; plus

A chascun un grand tabard (2)
De Cordelier jusques aux piedz,

pour cacher leur maraude,

Busche, charbon et poys au lart,
Et mes housaulx (3) sans avant-piedz.

Le Loup et Chollet étaient difficiles, s'ils n'étaient pas contents de leur part.

Item je laisse par pitié
A troys petits enfants tous nudz
Nommez en ce présent traictié,
Paouvres orphelins impourveuz,
Tous deschaussez et despourveuz,
Et desnuez comme le ver,

Premièrement Colin Laurens,
Girard Gossoyn et Jehan Marceau,
Desprins de biens et de parens,
Qui n'ont vaillant l'ance d'ung ceau,
Chascun de mes biens ung faisceau,
Ou quatre blancs s'ils l'ayment mieulx.

et il ajoute d'un ton bonhomme et paternel,

(1) Selon leur habitude.
(2) Manteau long, froc.
(3) Bottes sans semelles.

Ils mangeront maint bon morceau
Les enfans, quand je seray vieulx.

Ces *pauvres orphelins impourveuz* faisaient partie, j'imagine, de cette *jeunesse ung peu friande* que l'auteur des *Repeues franches* appelle les *Subjectz Francoys Villon*. Ils composaient son école avec Guillaume Cotin et maistre Thibault de Vitry, ces

Deux paouvres clercs parlans latin,
Paisibles enfans, sans estry (1),
Humbles, bien chantans au lectry (2),

auxquels il laisse sa *nomination de l'Université*, c'est-à-dire le droit au bénéfice qu'il s'était vu refuser, et, en attendant, une rente

Sur la maison Guillot Gneuldry,

ou, en termes plus clairs, sur le pilori. La nature de ces legs permet de deviner ce que devaient être ces *paisibles enfants*, et ces *paouvres orphelins*, pour lesquels nous le verrons témoigner encore tant de sollicitude dans le *Grand-Testament* (3).

Aux *pigons*, c'est-à-dire aux pigeons ou prisonniers,

Enserrez soubz trappe volière,

il lègue, l'effronté, son

Mirouer bel et ydoine,

(1) Querelle.
(2) Lutrin.
(3) G.-T., h. 117.

autrement ses beaux exemples; et, est-ce ironie ou fatuité de sa part?

La grace de la geollière.

Il donne aux hospitaux — en bon chrétien il n'a garde de les oublier —

Ses chassis tissus d'araignée ;

détail expressif et plein de couleur qui nous fait pénétrer dans le galetas du bohême et, par ce qu'il suggère à l'imagination, vaut lui seul une longue description;

A son barbier

La rongneure de ses cheveulx;

or notez qu'il était ras (1);

Au savetier ses souliers vieux,
Et au fripier ses habits tieulz,

c'est-à-dire tels

Que quant du tout je les délaisse,
Pour moins qu'ilz ne coustèrent neufz
Charitablement je leur laisse
Item aux quatre Mendians,
Aux filles Dieu, et aux Beguynes,
Savoureulx morceaulx et frians,

Chappons, pigons, grasses gelines,
Et abatre pain à deux mains,
Et puis prescher les Quinze Signes (2),

(1) Comme un navet qu'on râcle et pelle.
G.-T., Rondeau qui suit le h. 165.

(2) Les Quinze Signes précurseurs du jugement dernier; texte inépuisable d'inspirations pour les prédicateurs de cette époque, et même pour les poètes et les peintres.

Abattre pain à deux mains, ce fut, toute sa vie, le rêve du pauvre Villon, qui, si souvent, ne *voyait le pain qu'aux fenêtres* (1). Quant à prêcher les *quinze signes*, il y eût volontiers consenti aux mêmes conditions.

A Mairebeuf enfin et à Nicolas de Louviers il laisse

A chascun l'escaille d'un œuf,

oui, mais

Plaine de frans et d'escus vieulx.

Comme il a passé brusquement, en commençant, du pathétique au bouffon, il passe avec aussi peu de cérémonie, en terminant, du burlesque au grave, pour y revenir aussitôt, sans plus de transition :

Finalement en escrivant,
Ce soir, seullet, estant en bonne,
Dictant ces laiz et descripvant,
Je ouyz la cloche de Sorbonne,
Qui tous jours à neuf heures sonne
Le salut que l'Ange prédit;
Cy suspendy et mis en bonne,
Pour pryer comme le cueur dit.

Cette cloche de Sorbonne venant doucement interrompre avec ses *Angelus* la veille du poète et le solliciter à la prière, et par suite à la rêverie, c'était là une belle fin pour les *Legs*, et un beau pendant aux plaintes si touchantes du début. On sait les vers ravissants de grâce et

(1) G.-T., h. 30.

d'émotion inspirés à Dante par la cloche du soir, s'il est permis de rappeler ici un aussi grand nom. Mais Villon, en vrai enfant de Paris qu'il est, comme s'il ne se trouvait à l'aise que dans le rire et la malice, se moque tout le premier de son commencement de rêverie ; il la travestit en jargon scholastique du temps, dont il nous donne en trois huitains un échantillon bouffon, heureux de s'égayer aux dépens de la Sorbonne et d'Aristote, dont l'étude, dit-il, rend le monde lunatique :

Cela fait, je me entre-oubliay,
Non pas par force de vin boire,
. . . . . .
Lors je senty dame Mémoire
Rescondre et mettre en son aulmoire
Ses espèces collatérales,
Oppinative, faulce et voire
Et autres intellectualles.

C'est tout ce que nous citerons de cette parodie, d'a[illegible]il-leurs hardie pour l'époque, du genre allégorique et du jargon scholastique, qui rappelle assez celui de l'écol[illegible]ier Limousin de Rabelais.

Réveillé, ajoute-t-il, c'est-à-dire sorti de sa rêver[illegible]ie,

Je cuide finer mon propos ;
Mais mon encre estoit gelé (1),

(1) L'auteur de *Namouna* termine par une boutade pareille le pr[illegible]emier chant de son poème :

Il fallait me lever pour prendre un dictionnaire,
Et j'avais fait mon vers avant d'avoir cherché.
Je me suis retourné, ma plume était par terre,
J'avais marché dessus. — J'ai soufflé de colère
Ma bougie et ma verve, et je me suis couché.

Et mon cierge estoit soufflé.
De feu je n'eusse peu finer.

Dans l'impossibilité de se procurer du feu, que faire?

Si m'endormy tout enmouflé (1)
Et ne peuz autrement finer (2).

C'est par cette boutade qu'il prend congé de son lecteur. Le huitain qui termine résume assez bien sa situation de fortune et met de plus sous nos yeux son portrait :

Faict au temps de la dicte date
Par le bien renommé Villon,
Qui ne mange figue ne date;
Sec et noir comme escouvillon (3);
Il n'a tente ne pavillon
Qu'il n'ayt laissé à ses amys,
Et n'a plus qu'ung peu de billon,
Qui sera tantost à fin mys.

On n'a pas de peine à le croire, car s'il avait autant de façons que Panurge de trouver de l'argent *à son besoing*, il en avait au moins deux fois autant de le dépenser.

(1) Avec ses moufles ou pantoufles.
(2) Finir.
(3) Il faut croire qu'il avait bien maigri à la date du *Petit-Testament*, ou que l'hospitalité de l'abbé de Saint-Maixent, qui le recueillit après ses malheurs, lui fut bien favorable; car le portrait qu'en donne Marot, en tête de l'édition qu'il en publia chez Galiot du Pré, est loin de répondre à celui que ces vers nous présentent.

V

ENTRE LE PETIT ET LE GRAND-TESTAMENT.

—

Si Villon, ses legs terminés, se mit en route pour Angers, comme il l'avait annoncé, il ne dut pas s'y fixer ; car à un an de là au plus, à s'en rapporter du moins au *Dit de la naissance Marie*, qu'on s'accorde à lui attribuer et qui nous semble bien de lui, nous le retrouvons en prison, et, selon toute probabilité, au Châtelet. En dehors de la fantaisie du poète qui suffirait toujours à l'expliquer, quelle a pu être la cause de son retour à Paris? Le bruit peut-être de son aventure qui l'aurait précédé à Angers, colporté par les messagers de l'Université ; peut-être le manque de ressources dont il aurait encore plus souffert dans un pays étranger pour lui ; peut-être aussi les deux à la fois. Quoi qu'il en soit, il paraîtrait, qu'aux environs de décembre 1457, il se serait porté avec une demi-

douzaine de compagnons, à un attentat hardi. J'en juge par l'aveu même qu'il fait de la justice de leur condamnation (1). Il est d'ailleurs impossible, en l'absence de tout autre renseignement, de bien préciser la nature de cet attentat. Tout ce qu'on peut présumer, c'est qu'il avait été commis dans les environs de Paris, le théâtre ordinaire des exploits de Villon et de ses compagnons en ce genre (2). Par suite de cette circonstance, Villon rentrait avec ses complices sous la juridiction du Prévôt de Paris, et il fut enfermé dans la prison du Châtelet. Il n'y trouva pas cette fois la salle des *Troys lictz*, qu'il retenait à l'avance dans le *Petit-Testament* pour sa commodité, et encore moins, j'imagine, la *grace de la geollière*, dont il faisait, quelques mois auparavant, un legs ironique. Il fut mis à la question, et, de plus, condamné à mort. Le prévôt de Paris était expéditif dans l'exécution des arrêts ; Villon le savait, et le temps pressait ; il ne perdit pas la tête dans un moment aussi critique, et, s'inspirant de son danger même, à l'arrêt qui le renvoyait

(1) Épitaphe en forme de ballade, v. 11.

(2) G.-T., *Belle leçon de Villon aux enfants perdus.*

Jargon, ballades 1, 2 et 6.

Le bibliophile Jacob incline à croire que c'était un vol à main armée, commis dans le village de Ruel.

L'examen des pièces de son procès pourrait seul éclaircir les difficultés relatives à la nature comme aux circonstances de son méfait. Or, ainsi que l'a remarqué Daunou, les registres du Châtelet, en ce qui concerne les affaires criminelles, ne commencent aux Archives judiciaires qu'à l'an 1683. A l'égard du Parlement, ajoute-t-il, et la chose a été depuis vérifiée par M. Jules Quicherat, on a jusqu'ici vainement cherché à plusieurs reprises dans les arrêts qu'il a rendus, depuis 1445 jusqu'au-delà de 1462, celui qui aurait commué la peine de Villon.

à Montfaucon il répondit par un hardi *j'en appelle.* Il en appelait au parlement de Paris. Quelle que dût être l'issue de cet appel, il y gagnait au moins un ajournement; c'était toujours autant. Il faut l'entendre dans la ballade de son appel s'applaudir de cet acte de présence d'esprit. Toute cette pièce est un chef-d'œuvre de verve et d'entrain :

Que vous semble de mon appel,
Garnier? Feis-je sens ou follie?
Toute beste garde sa pel;
Qui la contrainct, efforce ou lye,
S'elle peult, elle se deslie.
Quand donc, par plaisir voluntaire,
Chanté me fut ceste homélie,
Estoit-il lors temps de me taire?

Que n'était-il des héritiers d'Hugues Capet, qui tirait son origine de la boucherie de Paris, selon une vieille tradition recueillie aussi par Dante :

Se fusse des hoirs Hue Capel
Qui fut extraict de Boucherie.

C'est-à-dire que n'était-il fils de France ou boucher (1)! on ne lui eût pas donné la question en lui faisant avaler des pintes d'eau froide au travers d'un linge, où, comme il le dit si énergiquement :

On ne m'eust parmy ce drapel (2)
Faict boire à celle escorcherie :

(1) Il faut croire que parmi les nombreux priviléges de la corporation des bouchers se trouvait celui de ne pouvoir être soumis à la question.
(2) A travers ce linge.

Vous entendez bien joncherie (1)?
Mais quant ceste peine arbitraire
On m'adjugea par tricherie,
Estoit-il lors temps de me taire?

Cuydez-vous que, soubz mon cappel,
N'y eust tant de philosophie,
Comme de dire : j'en appel?
Si avait, je vous certifie,
Combien que point trop ne m'y fie.
Quand on me dit, présent notaire :
« Pendu serez! » je vous affie,
Estoit-il lors temps de me taire?

ENVOI.

Prince, si j'eusse eu la pepie,
Pieça je fusse où est Clotaire,
Aux champs debout, comme ung espie :
Estoit-il lors temps de me taire?

Il était loin toutefois d'avoir la certitude d'échapper au royal voisinage de Clotaire (2): on voit même par cette ballade qu'il ne se fiait que tout juste à son appel. En attendant, Montfaucon se dressait devant ses yeux, et il se voyait déjà en esprit attaché, avec ses compagnons, à ce gibet autour duquel tournait, depuis si longtemps en s'en rapprochant sans cesse, sa jeunesse étourdie.

Sous l'obsession de cette vision funèbre, il composa pour lui et pour ses compagnons l'épitaphe suivante, en forme de ballade, où il implore pour leur âme, au nom de leur malheur, la pitié des passants ainsi que leur res-

(1) Plaisanterie.
(2) Montfaucon était sur la route de Saint-Denis.

pect pour leur pauvre dépouille. Etrange pièce qui à une peinture de gibet d'une couleur incomparable mêle la prière la plus religieuse, et où éclate tout le génie de Villon :

Frères humains, qui après nous vivez,
N'ayez les cueurs contre nous endurciz,
Car, si pitié de nous pouvres avez,
Dieu en aura plus tost de vous merciz.
Vous nous voyez cy attachez cinq, six (1) :

On les voit en effet, mais surtout dans le troisième dizain, et le pinceau d'Orcagna ne les montrerait pas mieux :

Quant de la chair que trop avons nourrie,
Elle est pieça (2) dévorée et pourrie,
Et nous les os devenons cendre et pouldre.
De notre mal personne ne s'en rie;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absoudre.

Mais un pareil genre de mort ne peut provoquer qu[illegible] le mépris. De si haut qu'il parte, est-il pourtant dédai[illegible]

(1) Dans une des plus anciennes éditions de Villon, imprimée à Par[illegible] par Jehan Treperel (le n° 4458 de la Bibliothèque Impériale), au deva[illegible] de cette pièce, on voit représentée une potence à laquelle sont accroc[illegible] trois pendus qui tirent tous trois la langue avec une grimace parti[illegible] lière à chacun : le pendu de gauche, dont les mains sont liées par [illegible] vant, a une figure douce et paterne ; les cheveux de celui du milieu [illegible] retombent sur le nez et recouvrent ses yeux comme d'un bonnet ; il a l'air sombre et lugubre; le pendu de droite a un air grave et mélancolique ; on dirait qu'il songe amèrement aux méfaits qui lui ont valu son châtiment, et se livre à des réflexions philosophiques sur les tristesses du métier de voleur.

(2) Il y a longtemps de cela.

qui tienne devant l'humble excuse présentée dans les vers qui suivent ?

Se vous clamons, frères, pas n'en devez
Avoir desdaing, quoyque fusmes occis
Par justice. Toutesfois vous scavez
Que tous hommes n'ont pas bon sens assis.

C'est toute sa justification auprès de ceux qui ont eu plus de sagesse que lui, mais qui n'en sont pourtant pas moins ses frères aux yeux de Dieu, comme il ose le leur rappeler par cette appellation si chrétienne et si touchante, *Frères humains :*

Intercédez doncques, de cueur rassis,
Envers le Fils de la Vierge Marie :
Que sa grace ne soit pour nous tarie,
Nous préservant de l'infernale fouldre.
Nous sommes mors, ame ne nous harie;
Mais priez Dieu que tous nous vueille absoudre!

Alors, avec une puissance d'imagination vraiment effrayante, il suit à l'avance et décrit sur son squelette et sur celui de ses compagnons charriés çà et là par le vent, tous les effets de la pluie et du soleil, ainsi que des coups de bec des corbeaux; et, dans cette peinture lugubre, il trouve des couleurs d'un éclat et d'une vérité incomparables :

La pluye nous a debuez et lavez,
Et le soleil desséchez et noirciz;
Pies, corbeaulx nous ont les yeux cavez,
Et arrachez la barbe et les sourcilz.

Jamais nul temps nous ne sommes rassiz;
Puis ça, puis là comme le vent varie,
A son plaisir, sans cesser, nous charrie,
Plus becquetez d'oyseaulx que déz à couldre.
Hommes icy n'usez de mocquerie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre!

Tous ces détails, le dernier surtout, sont d'une réalité qui fait frissonner, et ne peuvent avoir été trouvés que par un homme qui avait fait plus d'un pèlerinage et médité plus d'une fois au pied du monument de Montfaucon.

Le ton religieux de toute la pièce se retrouve dans l'Envoi que termine parfaitement le refrain si touchant qui revient à la fin de chaque dizain :

Prince Jésus qui sur tous as maistrie,
Garde qu'Enfer n'ayt de nous seigneurie :
A luy n'ayons que faire ne que souldre;
Ne soyez donc de nostre confrairie,
Mais priez Dieu que tous nous vueille absouldre.

Tel est cet étrange monument d'imagination lugubre, où la couleur le dispute au pathétique, mais à un pathétique contenu, et par là même d'autant plus puissant(1).

(1) Marot a imité ou plutôt gâté cette ballade dans son élégie XXII, où il fait ainsi parler Samblançay, surintendant des Finances, sous François Ier, et qui avait été pendu à Montfaucon :

Je qui avois ferme entente et attente
D'estre en sepulchre honnorable estendu,
Suis tout debout à Montfaucon pendu,
Là où le vent, quant est fort et nuisible,
Mon corps agite, et quant il est paisible,

Croirait-on que, dans l'intervalle de pensées si graves, le même homme ait pu rimer, pour son compte personnel, l'épitaphe cynique que l'on sait? Mais il faut s'attendre à tout avec un railleur aussi déterminé.

Il était ainsi suspendu entre vie et mort, quand survint un événement qu'il saisit, ce semble, comme un nouvel espoir de salut. C'était la naissance d'une princesse,

Du noble lys digne syon,
Marie, nom très-gracieux,

comme il l'appelle. Mais quelle était cette princesse? Ne trouvant dans l'Histoire de France, de 1456 à 1461, d'autre berceau de princesse de ce nom que celui de la fille de Charles le Téméraire, Prompsault n'a pas hésité à mettre le nom de Marie de Bourgogne, née le 13 février 1457, en tête du chant dont Villon salua cette naissance. Mais un document peu connu (1), dont nous devons l'indication à l'obligeance de M. A. Vitu, en constatant, à la date du 19 décembre 1457, la naissance de Marie d'Orléans, fille de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves, ne permet plus de rapporter à une princesse de la maison de Bourgogne, qui pour le moment était assez mal avec la cour de France, la dédicace d'un poème trouvé parmi

Barbe et cheveulx tout blancs me fait branasler,
Ne plus, ne moins que feuilles d'arbre en l'air.
Mes yeux jadis vigilans de nature
De vieux corbeaux sont devenus pasture.
Mon corps, jadis bien logé, bien vestu,
Est à présent de la gresle battu,
Lavé de pluye et du soleil seché,
Au plus vil lieu qui peut estre cherché.

(1) Lotin, *Recherches histor. sur la ville d'Orléans*. Orléans, 1836.

les poésies de Ch. d'Orléans, et dont les termes s'expliquent aussi bien appliqués à l'enfant si longtemps désiré du premier prince du sang, alors au mieux avec Charles VII, qu'ils s'expliquent mal rapportés à Marie de Bourgogne. C'est donc, croyons-nous, de ce *doux seigneur* que Villon salua la fille *première et seule*,

Du dextre costé Clovis traicte,
Du hault ciel créée et pourtraicte,
Pour esjouyr et donner paix, . . ,
Et aux enclos donner yssue.

Que ce poème ait valu à Villon l'intervention du duc d'Orléans auprès du Parlement et, par suite, sa grâce, c'est ce qui semble ressortir de la *double ballade* qui en fait partie :

Envoyée de Jhesucrist,
Rappelles ja jus par de ça
Les povres que rigueur proscrit
Et que fortune bétourna.

Il devait déjà la vie à la princesse; il lui demande dans ces vers, qui ont dû être écrits bien plus tard (1), de faire lever la sentence d'exil qui le tenait éloigné de Paris. Il lui renouvelle en attendant l'expression de sa gratitude pour la vie qu'il reconnaît lui devoir :

(1) Qui sait? peut-être à Blois, sous les yeux de sa jeune bienfaitrice, à la suite du concours de poésie auquel il paraît avoir pris part chez le duc; ce que j'induis de ce vers de la première ballade,

Vostre présence me conforte,

et de ceux-ci de la seconde, où il la dépeint :

Port assuré, maintien rassis,
Plus que ne peut nature humaine;
Et eussiez des ans trente-six
Enfance en rien ne vous demaine.

Cy devant Dieu fais congnoissance
Que créature feusse morte,
Ne feust vostre doulce naissance.

Rien n'est touchant d'ailleurs et tout à la fois plaisant, en sa naïveté gauche et embarrassée, comme l'expression de la reconnaissance du pauvre Françoys. Dans la crainte qu'il a d'être ingrat, il multiplie les protestations de dévoûment à la princesse :

Cy vous rens toute obéissance :
A ce faire raison me porte,
De toute ma povre puissance :
Plus n'est deul qui me desconforte,
N'autre ennuy de quelque sorte.
Vostre je suis et non plus mien ;
A ce droit et devoir m'enhorte :
On doit dire du bien le bien.

Une simple ballade n'y suffit pas ; il y consacre une seconde ; et sa gratitude pour s'exprimer va chercher, dans l'Histoire sainte, dans l'Histoire ancienne et dans la Fable, les plus grands et les plus beaux noms de femmes :

Saige Cassandre, belle Echo,
Digne Judith, caste Lucresse,
Je vous congnois, noble Dido,
A ma seule dame et maistresse.

Daunou met en doute l'authenticité de ce poème ; le dernier vers,

Vostre povre escolier Francoys,

ne lui paraît pas une signature suffisante. « Il nous « semble, dit-il, qu'il faudrait des renseignements his- « toriques et chronologiques beaucoup plus positifs pour « attribuer à Villon des vers où l'on ne retrouve pas un « seul de ces traits ingénieux, piquants ou satiriques qui « caractérisent ses véritables productions, même celles « où il loue et remercie ses bienfaiteurs. Cette pièce, dont « la découverte est annoncée comme toute nouvelle par « Prompsault, est, selon toute apparence, dit-il encore, « celle que Goujet, en 1747, découvrait dans un manus- « crit des poésies du duc d'Orléans, et qu'il allait pu- « blier si un second examen ne l'avait convaincu qu'elle « était supposée, et trop peu digne du nom de Villon. »

Nous osons n'être pas de l'avis de Daunou ; bien plus, nous croyons que peu de pièces portent avec elles plus de preuves de leur authenticité. Et d'abord la signature,

Vostre povre escolier Francoys,

qui rappelle un nom sous lequel Villon aimait à se désigner, nous paraît, rapprochée du contenu et de la date du poème, une preuve sans réplique. Ce poème est composé de deux parties, d'une supplique et d'un remerciement. Il y a dans la première une allusion évidente à la prison du poète, lorsqu'il est dit que la princesse est priée pour

...aux enclos donner yssue,
Leurs liens et fers deslier.

La deuxième, ou la double ballade, indique encore plus manifestement que le poète doit la vie à cette naissance.

Cy devant Dieu fais cognoissance
Que créature feusse morte,
Ne feust vostre doulce naissance,
En charité puissante et forte,
Qui ressuscite et reconforte
Ce que Mort avait prins pour sien.

La date de cette naissance et de la pièce qui la célèbre est un autre indice de son authenticité. Cette date, 1457, correspond précisément à l'époque de la vie du poète où il a dû encourir sa première condamnation capitale, cette condamnation n'ayant pu être prononcée qu'entre 1456, date du *Petit-Testament* où il n'est question d'aucune condamnation de ce genre, et 1461, date du *Grand-Testament* qui suivit sa délivrance du cachot de Meung. Un dernier indice, quoiqu'il ne soit pas décisif, c'est la composition de ce poème en huitains dont la disposition, par rapport aux rimes, rappelle tout à fait la disposition des rimes des huitains de Villon. On pourrait peut-être encore remarquer le souhait par lequel il termine, souhait tout à fait analogue à celui qu'il fait pour Louis XI, dans le *Grand-Testament*, en retour d'un bienfait semblable :

En priant Dieu, digne pucelle,
Que vous doint longue et bonne vie.
Qui vous ayme, Mademoiselle,
Ja ne coure sur luy envie.

Enfin si cette pièce n'est pas de notre poète, n'est-ce pas un hasard étrange qu'il se soit précisément trouvé, à la date de 1457, un écolier qui ait adressé alors à la fille du duc d'Orléans un poème qui rappelle la position de Villon à cette époque et signé d'un nom qui est le sien et

par lequel il se désigne souvent dans ses autres œuvres.

Nous ne nous dissimulons pas d'ailleurs le caractère gauche et alambiqué de cette pièce, quoiqu'on y puisse encore relever plus d'un vers expressif, mais nous retrouvons à peu près le même caractère dans le remercîment de Villon au Parlement, et nous n'en concluons autre chose, sinon que ce qu'il y a toujours d'un peu solennel dans les pièces de ce genre n'allait pas à la tournure d'esprit de notre poète, outre que l'émotion du moment suffirait seule à expliquer son embarras (1).

Grâce donc à la naissance de Marie d'Orléans et à la puissante intervention que lui avait value le chant dont il l'avait saluée, Villon échappait à la mort et se voyait ouvrir les portes de sa prison, non sans condition toutefois; il devait quitter immédiatement Paris. C'est ce qui résulte de la *Requête en forme de ballade présentée* par lui *à la Cour de Parlement*, et où il demande un sursis de trois jours, pour pourvoir aux choses les plus nécessaires et dire adieu aux siens :

Prince, trois jours ne veuillez m'escondire,
Pour moy pourvoir et aux miens adieu dire.
Sans eulx, argent je n'ay icy, n'aux changes.

(1) La place que nous donnons ici à ce procès criminel, dans la vie du poète, lui est assignée par la date et le contenu du *Dit de la naissance Marie*. Ce poème a suivi immédiatement l'heureux événement qui lui a donné lieu, c'est-à-dire le 19 décembre 1457; cela ressort de la devise empruntée à Virgile, et inscrite en tête de la pièce :

. . . . Jam nova progenies cœlo demittitur alto.

Il en résulte que Villon avait dû tenter dans le courant de novembre ou de décembre 1457 le coup qui l'avait fait jeter, avec cinq de ses compagnons, dans les prisons du Châtelet, et, par suite, condamner à être pendu-

L'idée de cette pièce est des plus burlesques. Villon convoque à louer la Cour,

Mère des bons et sœur des benoitz anges,

ses cinq sens réunis, la langue seule n'y pouvant suffire, et en outre tous ses membres, qu'un peu plus il laissait à Montfaucon :

Tous mes cinq sens, yeulx, oreilles et bouche,
Le nez, et vous le sensitif aussi,
Tous mes membres où il y a reprouche,
En son endroit, ung chascun die ainsi :
Court souverain, par qui sommes icy
Vous nous avez gardé de desconfire;
Or la langue seule ne peut suffire
A vous rendre suffisantes louenges
Si parlons tous, fille au souverain Sire,
Mère des bons, et sœurs des benoitz anges!

Il invite son cœur, qu'il trouve trop endurci, à se fendre et à fondre en larmes,

Comme humble cueur qui tendrement souspire,

et ses dents à *rendre toutes mercy,*

Plus haultement qu'orgue, ne trompe, ne cloche.

Il invite enfin tout son corps à prendre part à son remercîment :

Et vous mon corps, ou vil estes et pire,
Qu'ours ne pourcel qui fait son nic es-fanges
Louez la Court, avant qu'il vous empire,
Mère des bons, et sœur des benoitz anges.

Jamais la reconnaissance ne se montra tout à la fois plus expansive et plus bouffonne. L'Envoi seul, qui contient sa demande de sursis, a quelque chose de sérieux.

Villon était donc libre, mais banni ; l'exil payait sa liberté, et l'exil le plus pénible, celui qu'aggravent la pauvreté et la déconsidération. Alors commence pour lui une période de pérégrinations qui, par toute la France et au-delà même des frontières, semblent l'avoir conduit devant toutes les justices qui se trouvaient sur son passage,

Une série de lieux dans le *Grand-Testament* sont désignés de telle sorte qu'on ne peut guère douter que le poète n'y ait passé et plus ou moins longtemps séjourné. Ces endroits étaient alors pour la plupart aux extrémités du royaume de France : ainsi au nord, Douai, Lille et Saint-Omer, d'où il a très-bien pu pousser jusqu'à Bruxelles où Rabelais le fait aller (1) ; à l'est, Salins ; au sud le Roussillon.

Quatre ans entiers, Villon mena, non plus dans les murs de Paris, où il était chez lui au moins, à la portée de ses amis, mais sur tous les grands chemins de France et de la frontière, une vie de vagabondage, c'est-à-dire, de privations cruelles et de dangers, sans compter la honte, *chevauchant* çà et là à l'aventure, *sans croix ne pile*, réduit souvent à mendier, lui l'homme des *repeues franches*, et sur sa route, laissant, comme il le dit d'une façon si expressive, à la fin du *Grand-Testament*, un *lambeau de son cotillon* à toutes les broussailles, c'est-à-dire sans doute à toutes les justices des lieux où il

(1) Pantagruel, l. 4, ch. 13.

passait. C'est rarement pour les pauvres qu'est faite l'hospitalité; mais que devait-ce être alors en France, et surtout aux frontières, où les malheurs de la guerre et de l'invasion encore tout vifs, en même temps qu'ils avaient épuisé les ressources, avaient en outre endurci les âmes et resserré les cœurs! Ajoutez à cela qu'avec son masque de misère, de passions, et de chagrin, la physionomie du pauvre vagabond ne devait pas être de celles qui se font ouvrir les portes à deux battants. En fait de portes, hélas! il n'avait guère trouvé d'hospitalières que celles des prisons. On peut juger de sa détresse, à cette époque de sa vie par l'aveu qui lui échappe, que *n'eût été Dieu qu'il craignait*, il eût eu recours à *un horrible faict*, et fui dans la mort le sort qui le persécutait.

Est-ce à cette époque de sa vie pourtant, qu'au plus fort de ses maux, Dieu lui aurait montré *une bonne ville*, et pour le consoler, l'aurait *pourvu du don d'espérance* (1). Il aurait pu ainsi, dans un moment de trève, reprendre haleine. En quel endroit, et combien de temps? Il ne le dit pas. Serait-ce à Blois, dans la résidence charmante du gentil Charles d'Orléans? Serait-ce alors que, de passage, il aurait pris part à ce tournoi de poésie auquel l'aimable prince paraît avoir un jour convoqué tous les poètes de sa cour, et dont la *ballade Villon*, qui semble avoir emporté le prix, serait avec onze autres de ses émules un curieux vestige? J'aimerais à le croire, et je le conjecturerais volontiers de ce que cette ballade a tout à fait l'air de se rapporter à l'époque de la vie du

(1) G.-T., h. 13.

ous sommes arrêtés en ce moment. Le sujet, avait été donné par le prince, et on voit, par allades qui ont été conservées avec celle de l'antithèse en faisait le fond. Ne semble-t-il it que Villon se soit rendu ce sujet personnel lade qui porte son nom, et n'y trouve-t-on pas écho des contradictions de ses pensées et de ents en face des contrastes de son existence ent?

meurs de soif auprès de la fontaine;
auld comme feu, et tremble dent à dent;
mon païs suis en terre loingtaine;
un brasier frissonne tout ardent;
d comme un ver, vestu en président;
riz en pleurs, et attens sans espoir;
ifort reprens en triste desespoir;
m'esjouys, et n'ay plaisir aucun;
issant je suis, sans force et sans povoir :
n recueilly, débouté de chascun.

en ne m'est seur que la chose incertaine :
scur, fors ce qui est tout évident;
ubte ne fais fors en chose certaine;
ence tiens à soudain accident;
gaigne tout, et demeure perdent;
point du jour diz : « Dieu vous doint bon soir! »
ant envers (1), j'ay grant paour de cheoir;
y bien de quoy, et si n'en ay pas un (2);
choite (3) attens, et d'homme ne suis hoir :
n recueilly, débouté de chascun!

ers.
sou.
ion.

De rien n'ay soin, si metz toute ma paine
D'acquérir biens, et n'y suis prétendant.
Qui mieulx me dit, c'est cil qui plus m'attaine (1),
Et qui plus vray, lors plus me va bourdant;
Mon amy est qui me fait entendant
D'un cigne blanc que c'est un corbeau noir;
Et qui me nuyst, croy qu'il m'aide à povoir.
Vérité, bourde, aujoûrd'hui m'est tout un,
Je retiens tout; riens ne scay concepvoir :
Bien recueilly, débouté de chascun.

Quoi qu'il en ait été de ce moment de halte et de repos, il ne paraît pas en avoir joui longtemps; sa destinée vagabonde le reprit, et il recommença de nouveau à errer.

C'est ainsi qu'il arriva sur le territoire de l'évêque d'Orléans. A quel nouveau méfait s'y laissa-t-il entraîner, puisque nous le trouvons pendant l'été de 1461 dans la prison de Meung-sur-Loire, où Thibaut d'Aussigny, l'évêque d'Orléans d'alors, l'avait fait jeter (2). On peut le conjecturer, je crois, des excuses qu'il présente de sa conduite au début du *Grand-Testament*, excuses que résument ces deux vers significatifs

Nécessité fait gens mesprendre
Et faim saillir le loup du boys (3).

Dans une pièce qu'il composa alors au fond de sa pri-

(1) Me blesse.
(2) Je me demande, sans pouvoir me l'expliquer, sur quel fondement du Cerceau et ceux de l'autorité desquels il s'emble s'appuyer ont changé Meung-sur-Loire en Melun, et ont fait de Thibault d'Aussigny un juge de cette dernière ville, au lieu d'un évêque d'Orléans.
(3) G.-T., h. 21.

ıttribue plus vaguement son emprisonnement
›*laisance*; mais cette cause n'a rien qui con-
›lication précédente, surtout dans les idées de
levait étendre un peu loin, dans son langage,
ıot *plaisance* ou plaisanterie. Il est donc plus
le que ce fut comme précédemment pour
ɜ de maraude hardie qu'il se vit jeter en pri-
ɜ officiers de Thibaut d'Aussigny. Prosper
uppose, d'après la condition de ses juges, que
quelque vol de sacristie. D'autres ont pensé
›our avoir fait de la fausse monnaie; sur quoi
remarque « qu'il était apparemment plutôt
d'en avoir dérobé de bonne que d'en avoir fa-
fausse. » On n'a pas de preuve absolue qu'une
›n capitale ait été alors prononcée contre
ongueur même de sa prison, *tout ung esté*,

du Cueur et du Corps.
›ns un instant espéré trouver aux Archives de l'Évêché
ue trace du procès qui lui fut fait alors; mais nos dé-
côté, n'ont pas été plus heureuses que pour son premier
ɜ d'actives recherches, nous écrit M. Loiseleur, biblio-
ı ville d'Orléans, à l'obligeance duquel nous nous étions
ai pu arriver à vous satisfaire. Les Archives de l'Évêch
t loin de remonter au xve siècle, et celles de la ville so
ivement à Villon. Il ne reste, m'assure-t-on, aucune tra
le à Meung de l'emprisonnement de Villon; et quan
n que le château de Meung soit resté jusqu'à la Révo
ndance de l'Évêché d'Orléans, elle a été détruite avec le
nême, lequel a été rebâti au siècle dernier. La Société
› de l'Orléanais, que j'ai consultée, dit-il en terminant, n'a
· aucun renseignement. »
émet la conjecture que l'emprisonnement de notre poète
oir eu pour cause quelque querelle avec la police, quel-
›ropos de la *petite Macée d'Orléans*. Mais rien dans ce

porte à croire que sa culpabilité en cette circonstance ne fut pas aussi facile à établir que la première fois. Il résulte des termes mêmes dont il se sert au début du *Grand-Testament* pour remercier Louis XI qu'il lui dut plus que la liberté, mais encore la vie. Si bien que s'il ne fut pas menacé d'une mort résultant d'une condamnation formelle, il put s'attendre néanmoins à une mort lente, par suite des mauvais traitements et des souffrances qu'il avait à subir dans sa prison.

qu'il en dit n'indique que ses rapports avec cette créature se soient dénoués par une affaire devant les tribunaux. Si une femme intervint à l'origine dans le procès du pauvre Villon, ce dut être bien plutôt la Denise dont il est fait mention dans le h. 114 du *G.-T.*, où il prélude à l'oraison funèbre de *Maistre Jehan Cotard*, son *procureur en Cour d'Église*, dont il célèbre les mérites bachiques :

Item à maistre Jehan Cotard,
Mon procureur en cour d'Eglise,
Auquel doy encore ung patard,
— A ceste heure je m'en advise —
Quant chicanner me feit Denise,
Disant que l'avoye mauldite,
Pour son ame (que es cieulx soit mise) —
Ceste oraison cy j'ay escripte.

La question est de savoir devant quel tribunal Denise l'avait accusé de l'avoir maudite ou injuriée avec blasphème ; et toute réflexion faite, nous doutons, au peu d'émotion que montre ici Villon, que ce soit devant celui de l'évêque d'Orléans. C'est bien plutôt, selon nous, devant le tribunal de l'évêque de Paris, qu'il aurait eu à répondre de cette affaire, qui nous paraît une aventure de sa jeunesse. Il nous semble, en effet, que si Denise eût été cause de l'emprisonnement du poète dans les cachots de Meung, il se fût exprimé d'un bien autre ton sur le compte de cette femme.

Lenglet, enfin, pour rapporter tous les avis, affirme, mais sans preuve, qu'il fut arrêté par les officiers de Thibault, pour avoir exercé, dans la forêt d'Orléans et aux environs de Blois, le métier de voleur à main armée.

Nourri au pain et à l'eau, qu'on ne lui donnait encore qu'à de rares intervalles et avec une parcimonie qui l'empêchait juste de mourir, sans lui épargner les souffrances de la faim, il languissait au fond d'un cul de basse-fosse, où on l'avait descendu à l'aide d'un panier. Des murs épais l'entouraient, ne laissant pénétrer jusqu'à lui aucun rayon de soleil pour dissiper les ténèbres qui l'enveloppaient comme d'un bandeau, et élevant entre sa poitrine et l'air pur du dehors une barrière infranchissable. Qu'on se le représente au fond de cet *in pace*, étendu sur la terre nue, blotti dans un coin, les membres enchaînés, sans autre diversion à cette affreuse solitude que la torture : c'est la peinture qu'il nous fait lui-même de son cachot, dans le *Grand-Testament* et dans deux pièces de son *Codicille* (1). Dans une aussi horrible situation pourtant, il ne perdait pas tout espoir, et il trouvait encore assez d'énergie pour adresser à ses amis l'épître suivante en forme de ballade, où il leur demande s'ils l'abandonneront à son malheur, sans chercher à l'en tirer. Le début, emprunté d'un verset de Job qui se chante aux messes des morts, a comme un écho de *De profundis* :

Ayez pitié, ayez pitié de moy,
A tout le moins, si vous plaist, mes amis !
En fosse giz, non pas soubz houx ne may,
En cest exil ouquel je suis transmis
Par fortune, comme Dieu l'a permis.
Filles, amans, jeunes gens et nouveaulx,

(1) G.-T., h. 2 et 63. Le Débat du Cueur et du Corps, Epistre en forme de ballade.

Danceurs, saulteurs, faisans les piez de veaux,
Vifs comme dars, agus comme aguillon,
Gonsiers tintans clers comme gastaveaux (1),
Le lesserez là le povre Villon?

Il sera bien temps, quand il sera mort, de rimer sur lui des complaintes! A cette piété tardive il préférerait bien mieux quelque effort effectif en faveur de sa délivrance :

Chantres, chantans à plaisance, sans loy,
Galans rians, plaisans en faictz et diz,
Coureux, allans, francs de faulx or, d'aloy (2),
Gens d'esperit, ung petit étourdiz;

c'est bien là le caractère de son monde et le sien aussi,

Trop demourez, car il meurt entandiz.
Faiseurs de laiz, de motets et rondeaux,
Quand mort sera, vous lui ferez chandeaux (3).
Il n'entre où gist n'escler ne tourbillon (4),
De murs espoix (5) ou lui a fait bandeaux,
Le lesserez là le povre Villon?

Venez le veoir en ce piteux arroy (6),
Nobles hommes, francs de quars et de dix (7),
Qui ne tenez (8) d'empereur ne de roy,
Mais seulement de Dieu de Paradis.

(1) Grelots, selon Prompsault.
(2) Légers d'or faux ou vrai.
(3) Des vers à sa louange.
(4) Ni éclair, ni vent.
(5) Épais.
(6) Équipage.
(7) Exempts de taxe et de dîme; c'est le privilége de ceux qui n'ont pas de bourse.
(8) Relevez.

ſier portrait du bohême dans ces trois vers ! Cela
les vers des *Bohémiens* de Béranger,

Sans pays, sans prince et sans lois,
. . . . . .
Tous indépendants nous naissons.

est plus le temps où il *nourrissait trop sa chair*,
faut !

Jeuner lui fault dimanches et mardis,

ire même les jours où personne ne jeûne ;

D'ond les dens a plus longues que ratteaux ;
Après pain sec, non pas après gasteaux,
En ses boyaux verse eaux à gros bouillon ;
Bas en terre, table n'a ne tresteaux,
Le lesserez là le povre Villon ?

ENVOI.

Princes nommés, anciens, jouvenceaulx,
Impetrez moy grâces et royaulx sceaulx ;
Et me montez en quelque corbillon :
Ainsi le font l'un à l'autre pourceaux ;
Car où l'un brait, ils fuyent à monceaux.
Le lesserez là le povre Villon ?

ɔaraison aussi triviale qu'expressive qui termine
llade, d'ailleurs pleine de verve, nous donne une
l'étrange monde avec lequel Villon croyait pou-
ɔunément se la permettre.
ıdant, en ce tête-à-tête incessant avec lui-même
l ne pouvait se dérober, il repassait dans l'amer-

tume de son cœur les fautes de sa vie passée, courbant et relevant tour à tour la tête sous ses remords. Une pièce curieuse, composée par lui à cette époque, nous fait la confidence des combats que lui livrait alors sa conscience dans la solitude de sa prison. C'est la ballade intitulée le *Débat du Cueur et du Corps de Villon.* Le prisonnier suppose un dialogue entre lui et sa conscience figurés par son corps et son cœur. Aux reproches qu'elle lui adresse Villon importuné répond d'abord, comme pour l'éluder, qu'elle le laisse en paix, qu'il y pensera. Le début plein d'un intérêt saisissant nous fait pénétrer dans le cachot même du poète et nous le montre dans l'attitude de prostration physique et morale, habituelle aux prisonniers :

Qu'est-ce que j'oy?

demande-t-il à son cœur qui sollicite humblement une audience; c'est moi,

ce suis-je, —

répond naïvement celui-ci,

Qui? — Ton cueur,
Qui ne tient mais qu'à ung petit filet.
Force n'ay plus, substance, ne liqueur,
Quand je te voy retraict, ainsi seullet,
Com pouvre chien tappy en recullet.
— Pourquoy est-ce? — Pour ta folle plaisance.
— Que t'en chault-il? — J'en ai la desplaisance.
— Laisse m'en paix! — Pourquoy? — J'y penseray.
— Quant serace? — Quant seray hors d'enfance.

Un terme bien éloigné pour Villon qui entendait la prolonger jusqu'à ses dernières limites et au-delà. Sur quoi le cœur, c'est-à-dire la conscience, reprend d'un air résigné :

Plus ne t'en dy et je m'en passeray.

Elle ne se tient pas cependant pour battue, et continuant à le tenir sur la sellette, cherche à lui faire honte en lui rappelant son âge,

Tu as trente ans.

Il répond par une bouffonnerie,

C'est l'aage d'un mullet.

Mais, lui dit-elle,

Tu es perdu ! — J'y mettrai résistance,

répond-il aussitôt avec l'accent d'un homme qui entend bien disputer sa tête.

Elle essaie alors de le toucher en lui représentant tout ce qu'elle souffre avec lui de ses folies :

J'en ay le dueil, toy le mal et douleur ;

elle lui reproche son obstination dans le mal que rien n'excuse, et lui demande s'il peut hésiter entre une vie d'honneur et les tristes conséquences d'une vie de désordres :

Ou mieulx te plaist qu'honneur ceste meschance?

A ces remontrances une bravade fait toute sa réponse :

J'en seray hors, quand je trespasseray.

Mais d'où te viennent tous ces maux? reprend en insistant la Conscience.

de mon malheur,
Quand Saturne me feit mon fardelet,

c'est-à-dire son paquet, au moment de l'expédier sur terre :

Ces maulx y mist, je le croy.

Elle a beau lui remontrer que l'homme est maître de son destin,

Son seigneur es, et te tiens son valet;

il n'en veut rien croire :

Je n'en croy rien; tel qu'ilz m'ont faict seray.
— Que dis-tu dea? — Certes c'est ma créance.
— Plus ne t'en dy, et je m'en passeray,

répond encore la pauvre Conscience qui, pour faire son métier jusqu'au bout, n'en risque pas moins un suprême conseil :

Veux-tu vivre? — Dieu m'en doint la puissance. —
Il te fault... — Quoy? — Remors de conscience;
Lire sans fin — Et quoy? — Lire en science.
Laisse les folz! — Bien j'y adviseray.

La Conscience prend acte de cette promesse, toute vague qu'elle est encore :

Or le retiens. — J'en ay bien souvenance.
— N'attends pas tant que tourne à desplaisance.
Plus ne t'en dy, et je m'en passeray.

Telle était la nature des pensées dont s'entretenait Villon dans sa prison, et que cette ballade reproduit dans toute leur sincérité, lorsque le changement de roi lui apporta la liberté et la vie.

A Charles VII, mort le 22 juillet 1461, Louis XI venait de succéder. A quelque temps de là, pendant l'automne de cette même année, il se trouvait à Meung-sur-Loire d'où il datait des ordonnances. Cette ville était-elle sur son passage, ou les protecteurs du poète y avaient-ils attiré exprès le roi? Je ne saurais le dire, mais toujours est-il qu'en vertu du don de joyeux avénement, qui remettait leur peine à tous les prisonniers d'une ville où le roi entrait après son sacre, et par le fait seul de la présence de Louis XI à Meung dans ces circonstances, Villon obtenait sa grâce et se trouvait libre. Cela d'ailleurs explique l'absence de toute espèce de lettres de grâce relatives et particulières à Villon, dans le Recueil, pourtant assez complet, surtout à partir de cette époque, des pièces de ce genre (1).

Il était donc échappé une seconde fois à la mort, mais dans quel état! Qu'on s'imagine sur la tête d'un homme l'effet de cinq années d'exil aggravé par la misère et suivi d'une longue et dure prison. Sa santé, sa santé de bohême si longtemps à l'épreuve des plus grandes privations, y avait succombé, et aussi la gaîté vivace qui fai-

(1) Voyez Daunou, *Journal des Savants*, Sept. 1832.

sait toute sa philosophie. Vieilli avant l'âge, sans en être devenu plus fort contre les vices de sa jeunesse, le cœur encore mal guéri de l'amour dont il avait tant souffert, sans ressource, sans espoir, dénoncé au mépris public par son passé et par sa prison récente, sous quelque face qu'il envisageât sa vie, il la voyait perdue et acculée à une impasse de misère et de honte.

VI

LE GRAND-TESTAMENT.

Dans de pareilles circonstances, croyant en avoir fini avec la vie, comme s'il eût déjà été étendu sur son lit de mort (1), il dicta le poème qui porte, pour la première fois dans l'édition de 1489, le titre de *Grand-Testament*. Le poème, comme la délivrance du poète, vient naturellement après le 15 août, jour où fut sacré Louis XI. Le *Petit-Testament* contenait les adieux et

(1) Qui meurt a ses lois de tout dire.
G.-T., h. 61.

Je cognois approcher ma soef,
Id., h. 62.

la soif de l'agonie,

Je sens mon cueur qui s'affoiblist,
Et plus je ne puis papier.
Fremyn, siez toy près de mon lict;
Prens tost encre, plume et papier,
Ce que nomme escrys vistement.
Id., h. 69.

Mal me va; temps est désormais
Que crye à toutes gens mercyz.
Id., h. 173.

s legs de Villon à ses amis en 1456. Le *Grand-Testa-ent* renferme aussi une longue suite de legs satiriques ; ais ces legs, au lieu de constituer le fond même du ème, comme ils constituent celui du *Petit-Testament*, n sont en réalité que le prétexte et que la partie ac-ssoire. Le fond du *Grand-Testament*, ce sont les aintes, les regrets, les remords et les confessions qui mplissent le préambule et la plus grande partie du *dicille*, et par où le poète répand comme par autant blessures tout le sang de son cœur ; ce sont, avec les ons saisissantes que le poète y donne çà et là, au com-ncement et à la fin, les véritables legs de Villon à la stérité ; c'est là le vrai testament de son âme et de son nie, celui qu'elle a accepté religieusement et qu'elle oubliera pas, tant qu'il y aura une langue française. Le t est entremêlé de ballades et de rondeaux dont il st pas un qui ne se rattache étroitement aux diverses rties du poème où ils figurent, et qui sont, si je is dire, comme l'épanouissement et le jet lyrique des timents du poète. Mais abordons enfin cette œuvre iginale entre toutes, le monument de Villon ; ouvrons s trop de dédain ce testament d'un homme qui vécut y a quatre siècles, et dont le cœur palpite et saigne ore dans ces pages, à travers les bouffonneries à l'aide squelles, en enfant de Paris, il se piqua de narguer fortune.

Comme s'il avait à se débarrasser d'un poids qui l'é-uffe, c'est par une explosion de rancune et de recon-issance que le poète débute : de rancune contre Thi-

bault d'Aussigny son juge, de reconnaissance pour Louis XI son libérateur :

En l'an trentiesme de mon aage,
Que toutes mes hontes j'eu beues,
Ne du tout fol, ne du tout sage,
Nonobstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny.

Est-il un lecteur que ne saisisse tout d'abord la vigueur de ce début qui résume toute une vie et tout un homme en trois vers ? Il en fait l'aveu, les épreuves l'ont instruit plus qu'elles ne l'ont corrigé. Quant à Thibault d'Aussigny, rien n'égale la haine qu'il a amassée, contre lui au fond de son cachot ; qu'on en juge à la fureur avec laquelle il le brave. Il a beau, s'écrie-t-il, être évêque et courber par les rues les têtes sous les signes de croix de sa main,

S'évesque il est, seignant les rues (1),
Qu'il soit le mien, je le regny.

Mon Seigneur n'est ne mon evesque,
Soubz luy ne tiens s'il n'est en friche (2) ;
Foy ne lui doy, ne hommage avecque ;
Je ne suis son serf ne sa biche.
Peû (3) m'a d'une petite miche
Et de froide eau, tout ung esté.

(1) A la seconde page d'une édition de Villon, imprimée à Paris, l'an 1489 (le n° 4414 de la Bibl. Impér.), un évêque est représenté, mitre en tête, crosse en main, revêtu d'un manteau ; on ne peut avoir l'air plus pontifical.

(2) Je ne suis pas son tenancier.

(3) Nourri.

Large ou estroit, moult me fut chiche.
Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté (1).

L'écrivain hors ligne se révèle dès ces deux premières strophes.

Mais on lui reprochera peut-être de maudire Thibault ; il n'a garde, reprend-il :

Voycy tout le mal que j'en dys :
S'il m'a esté miséricors,
Jésus, le roy de paradis,
Tel luy soit à l'âme et au corps !

Et il continue avec un redoublement d'énergie inspiré du souvenir de ce qu'il a souffert :

S'il m'a esté dur et cruel
Trop plus que cy ne le racompte,
Je vueil que le Dieu éternel
Luy soit doncq'semblable à ce compte!...

Puis s'aheurtant à la grave objection de la nécessité du pardon des injures, il avoue son tort, mais n'en compte pas moins sur Dieu pour le venger :

(1) Vos beaux avis m'ont fait claquemurer,
Que quelque jour le bon Dieu vous le rende,
disait plus tard Voltaire au Lieutenant de police d'Argenson, qui l'avait fait mettre à la Bastille. Ce qui va jusqu'à l'imprécation chez Villon, s'arrête à la plaisanterie chez Voltaire; la différence de ton des deux poètes s'explique par la différence des traitements. La peinture que Voltaire fait de sa prison, dans cette pièce, n'a rien de bien effrayant; et Marmontel, de son côté, nous a laissé de son séjour à la Bastille un récit qui en fait un véritable paradis, comparé au cachot de Meung, tel que le subit Villon.

Mais l'Église nous dit et compte
Que prions pour nos ennemys.
Je vous diray : « J'ay tort et honte ;
Tous ses faictz soient à Dieu remys. »

Après tout, si l'on y tient, il veut bien prier pour lui, mais à une condition, c'est que ce sera avec le verset septième du psaume *Deus laudem* (1) ; or ce verset n'est autre chose qu'une imprécation exprimant à merveille et comme exprès les sentiments du poète pour Thibault: *Fiant dies ejus pauci, et episcopatum ejus accipiat alter.* On pense si la rancune de Villon s'y délecte.

On voudrait toutefois une autre transition aux vers qui suivent, dont l'accent aussi humble que religieux est vraiment touchant :

Si pry'au benoist Fily de Dieu,
Qu'à tous mes besoings je réclame,
Que ma pauvre prière ayt lieu
Vers luy, de qui tiens corps et âme,
Qui m'a préservé de maint blasme
Et franchy de vile puissance.
Loué soit-il, et Nostre Dame,
Et Loys le bon roy de France.

Sans parler de l'auguste compagnie dans laquelle ces vers le mettent, voilà certes une étrange épithète appliquée au compère du prévôt Tristan ; on avouera cependant qu'un présent de la nature de celui que Villon avait reçu de Louis valait bien cela. Sa reconnaissance d'ailleurs, pour être moins expansive que sa rancune, l'a vraiment bien inspiré :

(1) Ps. 108.

Auquel doint Dieu l'heur de Jacob,
De Salomon l'honneur et gloire ;
Quant de prouesse il en a trop,
De force aussi, par m'ame, voire.

On ne peut louer d'un tour plus délicat ni plus ingénieux. Le souhait qui suit dut aller au cœur du futur pénitent de François de Paule :

En ce monde cy transitoire,
Tant qu'il a de long et de lé,
Affin que de luy soit mémoire,
Vive autant que Mathusalé.

Je n'en dirais pas autant du souhait par lequel il demande au Ciel pour lui *douze beaulx enfans masles*,

de son très cher sang royal,
Aussi preux que fut le grand Charles,
Conçeuz en ventre nuptial,
Bons comme fut saint Martial.

Ainsi en preigne, ajoute-t-il,

Ainsi en preigne au bon Daulphin ;
Je ne luy souhaicte autre mal,
Et puis paradis à la fin.

Alors, d'un ton dont la vérité fait illusion, il explique pourquoi il croit devoir écrire son Testament,

Pour ce que foible je me sens,
Trop plus de biens que de santé,

Faulte d'argent, comme disait, quelque temps après lui,

un de ses héritiers en misère et en poésie, Roger de Collerye, ce fut toute sa vie, mais surtout alors la grand maladie du pauvre Villon :

Tant que je suys en mon plain sens,
Si peu que Dieu m'en a presté,
Car d'autre ne l'ay emprunté,

et pour cause, a-t-il l'air de dire au lecteur :

J'ay ce Testament très estable
Faict de dernière voulenté,
Seul pour tout et irrévocable.

Ce sont bien là les formes sacramentelles d'un testament en règle ; il ajoute, comme il convient, la date :

Et escript l'an soixante et ung,
Que le bon roy me délivra
De la dure prison de Mehun,
Et que vie me recouvra,
Dont suys, tant que mon cueur vivra,
Tenu vers luy me humilier,
Ce que feray jusqu'il mourra :
Bienfaict ne se doit oublier.

Encore une fois tant pis si la postérité est déroutée par cette qualification de *bon roy* appliquée à Louis XI; Villon ici n'a souci que d'une chose, c'est de se montrer reconnaissant.

Quitte avec Louis XI et Thibault d'Aussigny, *icy commence Villon*, dit l'édition de Marot, *à entrer en matière pleine d'érudition et de bon scavoir*, c'est-à-dire

pleine d'art et d'habileté. Il s'agit en effet ici, comme le dit Daunou, de sa bonne doctrine poétique, de son expertise dans l'art des vers; et Pasquier, lorsqu'il dit que *le scavoir de Villon ne gisoit qu'en apparence*, ne se récrie si vivement contre les paroles de Marot que parce qu'il ne les a pas comprises. Pour nous, ce qui nous frappe ici, c'est moins l'art du poète que l'accent de l'homme; on croit l'entendre :

Or est vray qu'après plaings et pleurs,
Et angoisseux gémissemens,
Après tristesses et douleurs,
Labeurs et griefz cheminemens (1),
Travail mes lubres sentemens,
Aguisez ronds comme pelote (2)
M'ouvrist plus que tous les commens
Et Averroys sur Aristote.

La souffrance, cette grande initiatrice des esprits même les plus obtus, lui a plus ouvert l'intelligence et lui en a plus appris à son école que tous les commentaires d'Averroès sur Aristote. Quelle vérité que celle dont il n'est pas d'homme qui n'ait l'expérience et le profond sentiment! Et de qui le poète ne fait-il pas ici l'histoire? Mais le chapitre de ses malheurs entamé, au lieu de s'y laisser aller d'abord tout entier, avec quelle droiture d'esprit et de cœur il reconnaît l'allégement que le Ciel y a apporté en lui faisant trouver un refuge dans une bonne ville!

Combien, au plus fort de mes maulx,
En chevauchant sans croix ne pile,

(1) Pénibles voyages et aventures.
(2) Obtus.

Dieu qui les pellerins d'Esmaus (1)
Conforta, ce dit l'Évangile,
Me monstra une bonne ville,
Et pourveut du don d'espérance.

Car, ajoute-t-il,

Combien que le pécheur soit vile,
Riens ne chet que persévérance ;

la persévérance au mal fait seule une mauvaise fin; et d'un ton qui ne laisse pas de doute sur la sincérité de ses sentiments, il reprend tout confus :

Je suys pecheur; je le sçay bien,
Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,
Mais convertisse et vive en bien.

Ne semble-t-il pas entendre le pauvre publicain se frappant la poitrine? C'est un des bons côtés de Villon, son meilleur, d'avoir conscience de ses fautes; mais s'il a le sentiment de son indignité, il a aussi celui de la clémence divine; et avec un peu d'encouragement, il ne désespère pas de l'obtenir par ses remords et par de la bonne volonté :

Soye vraie voulenté, ou enhort (2),
Dieu voit, et sa miséricorde,
Se (3) conscience me remord,
Par sa grâce, pardon m'accorde.

Ce n'était pas sans peine qu'il avait obtenu sa grâce; ces

(1) Les disciples d'Emmaüs; souvenir on ne peut plus touchant.
(2) Bon mouvement intérieur.
(3) Si.

vers et les suivants sont évidemment une réponse à ceux qui s'y étaient le plus opposés. On pardonne, dit-il, au jeune homme qui se range dans sa vieillesse. Ils ne veulent donc pas qu'il mûrisse et se range à son tour ceux qui lui montrent tant d'acharnement :

Et comme le noble Romant
De la Rose dit et confesse,
En son premier commencement,
Qu'on doit jeune cueur en jeunesse,
Quant on le voit meur en vieillesse
Excuser : hélas! il dit veoir.
Ceulx donc qui me font telle oppresse,
En meurté (1) ne me vouldroient veoir.

Et il ajoute avec un accent qui va à l'âme :

Se pour ma mort le bien publique
D'aucune chose vaulsist mieux,
A mourir comme ung homme inique
Je me jugeasse, ainsi maid' Dieux!

Mais quel mal fait sa vie, la vie d'un pauvre diable comme lui ?

Grief ne faiz à jeune ne vieulx,
Soye sur pied, ou soye en bière :
Les montz ne bougent de leurs lieux,
Pour ung paouvre, n'avant, n'arrière.

Là-dessus, il raconte une histoire dont la morale est que le pardon peut faire un honnête homme du plus grand larron, et qu'il n'est guère possible à la pauvreté de frayer

(1) Maturité.

avec la loyauté. Cette historiette courte, vive et rapide est un vrai modèle du genre :

Au temps que Alexandre regna,
Ung hom nommé Diomedès
Devant luy on luy amena,
Engrillonné poulces et detz (1),
Comme ung larron; car il fut des
Escumeurs que voyons courir.
Si fut mys devant le cadés (2),
Pour estre jugé à mourir.

L'empereur si l'arraisonna :
Pourquoy es-tu larron de mer? »
L'autre responce luy donna :
« Pourquoy larron me faiz nommer?
« Pour ce qu'on me voit escumer
« En une petiote fuste (3)?
« Se comme toy me peusse armer,
« Comme toy empereur je fusse. »

L'histoire de Villon ne serait-elle pas au fond un apologue à l'adresse des barons pillards de l'époque? Toute la différence entre eux et lui, semble-t-il dire, c'est qu'ils avaient des donjons crénelés où retirer leur butin, tandis que lui et ses compagnons n'avaient que les masures du château de Bicêtre et de la tour de Billy, le refuge des vagabonds d'alors, et qu'il abandonne si libéralement plus loin au seigneur de Grigny (4).

(1) Les doigts et les pouces liés.
(2) Le juge.
(3) Un tout petit vaisseau, de *fust*, bois, qui vient de *fustis*.
(4) Item, au seigneur de Grigny,
Auquel jadis laissai Vicestre,
Je donne la tour de Billy,
Pourveu (se huys y a, ne fenestre

« Mais que veux-tu ? De ma fortune,
« Contre qui ne puis bonnement,
« Qui si durement m'infortune,
« Me vient tout ce gouvernement.
« Excuse moy aucunement,
« Et sçaches qu'en grant pauvreté
« — Ce mot dit-on communément —
« Ne gist pas trop grant loyauté. »

Quand l'empereur eut remiré (1)
De Diomedès tout le dict ;
« Ta fortune je te mueray
« Mauvaise en bonne ! » ce luy dit.
Si fist-il. Onc puis ne mesprit
Vers personne, mais fut vray homme (2) ;

ite son autorité, Valère Maxime, à faux par exem-
ıais de la meilleure foi du monde :

Valère pour vray nous l'escript,
Qui fut nommé *le grand* à Romme.

XI avait bien délivré Villon de la prison ; mais au
: la liberté avait-il joint celui de quelques libéralités
ubvenir à la misère du poète ? Le huitain suivant
ttrait d'en douter :

Qui ne soit debout ne en estre),
Qu'il mette très bien tout appoinct :

ı vers qui terminent nous disent suffisamment ce qu'était cet
le seigneur :

Face, argent à dextre, à senestre :
Il m'en fault, et il n'en a point.

dmiré la réponse.
onnête homme.

Se Dieu m'eust donné rencontrer
Ung autre piteux Alexandre,
Qui m'eust faict en bonheur entrer,
Et lors qui m'eust veu condescendre
A mal, estre ars et mys en cendre
Jugé me fusse de ma voix.
Nécessité faict gens mesprendre,
Et faim saillir le loup des boys.

Si c'est une excuse, elle est tout entière à la décharge de Villon, lui dont la pauvreté était, de son temps, proverbiale.

Tout à coup pris de rêverie, et comme enivré d'une brusque bouffée de souvenirs, il se met à soupirer l'élégie des heures envolées sans retour ; il pleure sa jeunesse, la rapidité dont elle a fui, l'emploi qu'il en a fait, et intéresse à ses regrets tout ce qui a été jeune et s'éveille un beau matin, sans provisions, du divin rêve des jeunes années, avec des cheveux gris :

Je plaings le temps de ma jeunesse,
Auquel j'ay plus qu'autre gallé
Jusque à l'entrée de vieillesse ;
Car son partement m'a celé.
Il ne s'en est à pied allé,
N'a cheval ; las ! et comment donc ?
Soudainement s'en est vollé (1),
Et ne m'a laissé quelque don.

(1) Ronsard dira plus tard :

Le temps s'en va, le temps s'en va, ma Dame ;
Las ! le temps ; non ; mais nous nous en allons...

Virgile est plus poétique, mais n'a pas plus d'accent dans ces admirables vers des *Géorgiques :*

Optima quæque dies miseris mortalibus ævi
Prima fugit ; subeunt morbi tristisque senectus
Et labor, et duræ rapit inclementia mortis.

L. II, v. 66-68.

Allé s'en est, et je demeure
Pauvre de sens et de scavoir,
Triste, failly, plus noir que meure.
Je n'ay ne cens, rente, n'avoir ;

et, pour comble,

Des miens le moindre, je dy voir (1),
De me désadvouer s'avance,
Oublyans naturel devoir,
Par faute d'ung peu de chevance.

Ils n'ont pas payé ses folies cependant, ni ses repues franches, ni ses amours. Les amours ! C'est bien malgré lui qu'il leur a dit adieu ; mais la tristesse et la faim l'écartent des *amoureux sentiers :*

Bien est-il vray que j'ay aymé
Et que aimeroye voulentiers ;
Mais triste cueur, ventre affamé
Me oste des amoureux sentiers.

Il les laisse aux heureux,

Car de la panse vient la danse.

Pas plus que les anciens, il ne comprend l'amour affamé. Alors avec un redoublement d'amertume inspiré du sentiment de sa folie passée et de sa misère présente, et de ce qu'elles ont d'irréparable, il s'écrie d'une voix déchirante :

Hé Dieu ! se j'eusse estudié
Au temps de ma jeunesse folle,

(1) Vrai.

Et à bonnes mœurs dédié,
J'eusse maison et couche molle !
Mais quoy? Je fuyoye l'escolle,
Comme faict le mauvays enfant...
En escrivant ceste parolle,
A peu que le cueur ne me fend.

C'est bien là l'explosion d'un cœur que le remords fait éclater. Il a interprété au gré de ses passions, et il *n'en peut mais* à cette heure, la parole du Sage, c'est-à-dire de l'Ecclésiaste qui dit au jeune homme de *s'éjouir*, mais pendant un temps seulement et encore honnêtement :

Esjoys toy, mon filz,
A ton adolescence; mais
Ailleurs sers bien d'ung autre mectz,
Car jeunesse et adolescence
— C'est son parler ne moins ne mais —
Ne sont qu'abbus et ignorance.

Puis avec une image saisissante, celle d'une toile dont le tisserand brûle, à l'aide d'une torche de paille, tous les fils qui passent, il peint la fuite et la dispersion de ses jours :

Mes jours s'en sont allez errant,
Comme, dit Job, d'une touaille (1)
Font les filetz, quant tisserant
Tient en son poing ardente paille :
Car s'il y a un bout qui saille,
Soudainement il est ravis.
Si ne crains plus que rien m'assaille,
Car à la mort tout assouvys.

La mort apaise tout : c'est la pensée de Luther dans le

cimetière de Worms : *Invideo quia quiescunt.* Alors s'enfonçant de plus en plus dans sa tristesse, d'un accent qui rappelle les regrets donnés par Hamlet au pauvre Yorick, il évoque les compagnons de sa jeunesse, et les suit dans leurs destinées diverses :

Où sont les gratieux gallans
Que je suyvoie au temps jadis,
Si bien chantans, si bien parlans,
Si plaisans en faitz et en dictz?
Les aucuns sont mortz et roydiz;

roydiz! ainsi Colin de Cayeulx et Montigny qu'il avait vus finir si lamentablement à Montfaucon.

D'eulx n'est-il plus rien maintenant.
Respit ils ayent en paradis,
Et Dieu saulve le remenant (1)!

souhait touchant et chrétien qui revient souvent chez notre poète.

Et les aucuns sont devenuz
Dieu mercy! grans seigneurs et maistres (2);
Les autres mendient tous nudz,
Et pain ne voyent qu'aux fenestres!

Quelle révélation sur la misère du pauvre Villon ! un trait pareil n'a pu venir qu'à un meurt-de-faim.

(1) Le reste.

(2) Comme Ythier, devenu maître de la Chambre aux Deniers de Charles de France, duc de Normandie, Nicolas de Louviers, l'ancien braconnier, le même sans doute qui fut fait conseiller à la Chambre des Comptes par Louis XI, Denys Hesselin enfin, Elu de Paris et maître d'hôtel du roi.

Les autres sont entrés en cloistres
De Célestins et de Chartreux,
Bottés, housez, com pescheurs d'oystres (1).

Ce n'étaient pas les plus malheureux, à ses yeux, comme on le voit plus loin par la description appétissante qu'il fait de leur régime.

Ou grands seigneurs et maîtres, ou misérables, ou religieux, voilà donc ce qu'étaient devenus les *gratieux gallans du temps jadis*. Que de mélancolie dans la contemplation de cette diversité de sort entre des compagnons de jeunesse et d'étude ! Villon s'y plonge avec une sorte d'amère volupté, et continuant son propos :

Aux grans maistres Dieu doint bien faire,
Vivans en paix et en recoy.
En eulx il n'y a que refaire,

certes, ils n'ont qu'à se tenir où ils sont ; aussi, dit-il,

Si s'en fait bon taire tout coy.
Mais aux pauvres qui n'ont de quoy
Comme moy, Dieu doint patience.

Que de fautes cette résignation sans fiel ne doit-elle pas faire pardonner, surtout de la part d'un homme qui a été si malheureux ! Quant aux autres, ajoute-t-il, c'est-à-dire à ceux qui sont entrés dans les cloîtres,

(1) Jehan le Cornu, par exemple, le même, bien probablement, que celui que Félibien désigne dans son *Histoire de Paris*, comme vicaire du Cardinal d'Estouteville, pour le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et encore frère Baulde, sur le patron de qui Rabelais taillera un jour la joyeuse figure de frère Jehan des Entommeures.

ne fault qui ne quoy,
Car assez ont pain et pitance.

Certes le pauvre Villon avait plus que sa charge de misère ; et cependant je doute qu'il eût consenti à l'échanger contre une vie de bien-être, si sa liberté avait dû la payer. Il était de la race de ces bohêmes dont Regnier semble nous avoir dit le secret dans ces vers de sa deuxième satire :

Puis les gueux en gueusant trouvent maintes délices,
Un repos qui s'égaie en quelque oisiveté.

La Fontaine a raconté leur histoire dans celle du loup qui ne veut pas du régime auquel le chien son interlocuteur doit son embonpoint, s'il faut l'acheter de sa liberté.

Cependant, à ces mots de *pain* et de *pitance*, l'imagination du pauvre jeûneur se monte et se donne carrière dans l'énumération des mets qui pouvaient couvrir alors la table d'un réfectoire de moines :

Bons vins ont souvent embrochez (1),
Saulces, brouetz et gros poissons,
Tartres, flans, œufz friz et pochez.
Perduz, et en toutes façons;

et il ajoute ce trait plaisant :

Pas ne ressemblent les maçons,
Que servir fault à si grand'peine;

(1) En perce.

Ils ne veulent nulz eschançons,
Car de verser chascun se peine.

Cela est de la malice toute pure; il s'en aperçoit et s'en excuse; il offre même satisfaction à ceux dont il a ri, sauf toutefois qu'il ne retranche rien de ce qu'il a écrit :

En cest incident me suys mys,
Qui de rien ne sert à mon faict.
Je ne suys juge, ne commis,
Pour punir, n'absouldre meffaict.
De tous suys le plus imparfaict.
Loué soit le doulx Jésus-Christ!
Que par moy leur soit satisfaict!
Ce que j'ay escript est escript.

Mais, dit-il, laissons les moines à leur place; si d'ailleurs il s'est échappé sur eux, c'est à la pauvreté qu'il faut l'attribuer :

Laissons le monstier où il est;
Parlons de chose plus plaisante.
Ceste matière à tous ne plaist :
Ennuyeuse est et déplaisante.
Pauvreté chagrine et dolente,
Tousjours despiteuse et rebelle
Dit quelque parolle cuysante;
S'elle n'ose, si le pense elle.

Puis il revient mélancoliquement à lui-même :

Pauvre je suys de ma jeunesse,
De pauvre et de petite extrace.
Mon père n'eut oncq grand'richesse,
Ne son ayeul nommé Erace.
Pauvreté tous nous suyt et trace.

Et il achève cette description qu'il fait de la persévérance héréditaire de la pauvreté dans sa famille par ce trait expressif :

Sur les tumbeaulx de mes ancestres,
Les ames desquelz Dieu embrasse,
On n'y voit couronnes ne sceptres.

Il nous fait assister alors aux réflexions à l'aide desquelles il tâche de se consoler de sa misère :

De pouvreté me guermentant (1),
Souventes foys me dit le cueur :
« Homme, ne te doulouse tant (2),
« Et ne demaine telle douleur,
« Se tu n'as tant que Jacques Cueur.
« Myeulx vault vivre soubz gros bureaux (3),
« Pauvre, qu'avoir esté Seigneur,
« Et pourrir soubz riches tumbeaulx ! »

Qu'avoir esté Seigneur... que dys?
Seigneur, hélas ! ne l'est-il mais (4) !

Il faut remarquer l'effet de cette répétition. Villon use assez souvent de cette figure et toujours avec succès.

Selon les auctentiques dictz,
Son lieu ne congnoistras jamais.

C'est la traduction du fameux verset du psaume 36 : *Et transivi, et ecce non erat, et non est inventus locus ejus.* Villon en fait l'application à Jacques Cœur qui,

(1) Me plaignant.
(2) Ne t'afflige tant.
(3) Sous la bure grossière.
(4) Il ne l'est plus.

tombé en 1451 de la prospérité la plus éclatante dans la disgrâce la plus profonde, était allé mourir presque obscurément en 1456 dans l'île de Chio, étonnant tour à tour le monde de ses fortunes contraires. Certes, continue-t-il, il est loin d'avoir une haute origine :

Si ne suys, bien le considère,
Filz d'ange portant dyadème
D'étoille, ne d'autre sydère (1) ;

et il ajoute avec une mélancolie suprême :

Mon père est mort, Dieu en ayt l'âme ;
Quand est du corps, il gyst soubz lame...
J'entends que ma mère mourra,
Et le sçait bien la pauvre femme,
Et le filz pas ne demourra.

La mère et le fils suivront le père ; et de la famille il ne restera pas vestige. On pourrait croire qu'il a épuisé sa mélancolie dans ces vers ; rien moins, jugez plutôt :

Je congnoys que pauvres et riches,
Sages et folz, prebstres et laiz,
Noble et vilain, larges et chiches,
Petitz et grans, et beaulx et laidz,
Dames à rebrassez colletz,
De quelconque condicion,
Portant atours et bourreletz,
Mort saisit sans exception.

Quel effet que celui de cette longue suspension due ici à l'inversion et terminée par ce vers saisissant !

(1) Astre.

Il y a évidemment dans ces vers un souvenir de la Danse Macabre, de cette lugubre comédie où l'on voyait la Mort accompagnée de ses ministres mettant en danse, le rebec à la main, tous les états et tous les âges, depuis le Pape et l'Empereur jusqu'au dernier manant, depuis le vieillard courbé sous les années jusqu'à l'enfant au berceau. Représentée pour la première fois en 1424, à Paris, dans le cimetière des Innocents, au milieu des horreurs de la famine et de la peste, elle avait attiré pendant plus de six mois à ses funèbres représentations une foule à moitié folle de curiosité et d'épouvante. La peinture et la sculpture avaient depuis reproduit à l'envi dans les cimetières, sur les murs des églises, dans les marchés et dans les cloîtres les principales scènes de ce ballet d'étrange et formidable espèce. La poésie elle-même n'allait pas tarder à s'en inspirer; et Pierre Michault, en attendant la *grant danse Macabre des hommes et des femmes*, imprimée à Paris en 1486, par Guyot Marchand, montrait déjà dans son poème de la *Dance des Aveugles* le genre humain ballant tour à tour à la suite de l'Amour, de la Fortune et de la Mort. L'imagination du xve siècle en France était obsédée, ainsi que d'un cauchemar, de cette idée née à la suite des calamités de toute sorte dont le spectacle l'avait ébranlée. En la rendant à son tour dans cet expressif et vigoureux raccourci, Villon se mettait donc en rapport direct avec l'imagination de son temps, par une des peintures tout à la fois les plus populaires et les plus saisissantes.

En sait-on une d'une vérité plus effrayante que celle qui suit :

Et meure Paris ou Hélène,
Quiconques meurt, c'est à douleur.
Celluy qui perd vent et alaine,
Son fiel se crève sur son cueur,
Puys sent, Dieu scait, quelle sueur!
Et n'est qui de ses maux l'allége :
Car enfans n'a frère ne sœur,
Qui lors voulsist estre son pleige (1).

Est-ce Villon, est-ce Pascal qui parle ici? Il n'y a rien au-dessus de cette simplicité terrible; et ce style marche de pair avec les plus grands. Il reste encore toutefois au poète des couleurs pour achever la peinture du moribond :

La mort le faict fremir, pallir,
Le nez courber, les veines tendre,
Le col enfler, la chair mollir,
Joinctes et nerfz croistre et estendre.

L'homme qui a fait cette description de l'agonie s'était penché plus d'une fois au chevet des mourants. De pareils détails ne s'inventent pas; seulement, il n'y a que le génie pour les retracer avec cette vérité. Mais que de tendresse et de passion dans la pensée qui termine la strophe! et quel contraste fait, avec l'effrayante réalité de l

(1) Répondant. — Pierre Michault, dans la *Dance des Aveugles*, fait dire à *Entendement* quelque chose de plus triste encore :

Les enfans ont douleur amère
Et pleurent souvent, l'entens-tu,
Après la mort de père et mère,
Mais c'est quant ils ont trop vescu.
Car quant l'enfant est revestu
Des biens, il ne douroit un blanc
Pour son père estre de mort franc.

peinture qu'on vient de voir, le cri de pitié par lequel le poète semble demander grâce à la Mort pour la femme !

Corps feminin qui tant es tendre,
Polly, souef, si précieulx,
Te fauldra-il ces maulx actendre ?
Ouy, ou tout vif aller es cieulx.

Sur cette idée à la fois triste et touchante, son imagination s'emporte en pleine rêverie ; et comme si, dans la brume idéale du temps passé, il voyait défiler devant lui le chœur charmant des *Dames du temps jadis* (1), il laisse tomber ces strophes d'une mélancolie pénétrante, et à l'éternelle élégie des fils d'Adam ajoute, sans s'en douter, un des plus beaux chants que la tristesse humaine ait jamais inspirés :

Dictes moy où, n'en quel pays
Est Flora la belle Romaine,
Archipiada, ne Thaïs,
Qui fut sa cousine germaine;
Echo parlant, quand bruyt on maine
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beauté eut trop plus qu'humaine?...
Mais où sont les neiges d'antan (2)?

(1) La même idée était venue à Charles d'Orléans ; mais, comme dit M. Nisard, il la laissa échapper :

Au vieil temps grant renom couroit
De Chryséis, d'Yseult et d'Hélène,
Et maintes autres qu'on nommoit
Parfaictes en beaulté haultaine;
Mais au derrain, en son domaine
La mort les prist piteusement.

(2) De l'an passé, *ante, annum.*

Où est la très sage Héloïs !
Pour qui fut *meurdry* et puis moyne
Pierre Esbaillart à saint Denys.
Pour son amour eut cest essoyne (1).
Semblablement où est la royne
Qui commanda que Buridan
Fut jetté en ung sac en Seine?...
Mais où sont les neiges d'antan?

La royne Blanche comme ung lys,
Qui chantoit à voix de sereine,
Berthe au grand pied, Bietris, Allys,
Harembourges qui tint le Mayne,
Et Jehanne la bonne Lorraine
Qu'Anglois bruslèrent à Rouen :
Où sont-ilz, Vierge souveraine?...
Mais où sont les neiges d'antan (2)?

A la bonne heure, un des premiers, Villon a senti toute la poésie de cette touchante et sainte figure de l'amour de la patrie ; un des premiers, il a versé sur la mémoire de *la bonne Lorraine,* comme il l'appelle, une larme pieuse ; la Postérité la lui a comptée. Il était né, on se le rappelle, l'année même où la sublime jeune fille montait sur le bûcher de Rouen. Les deux vers qu'il lui consacre sont pour nous une révélation des sentiments de la France de son temps à l'égard de l'héroïque martyre, des sentiments du peuple au moins ; car la bourgeoisie du temps, à en juger par le sentiment de Martial d'Auvergne, un de ses plus graves représentants, ne savait trop ce qu'elle devait penser de la condamnation de la Pucelle. Après

(1) Récompense.

(2) M. Nisard a remarqué que, dans cette charmante évocation que fait Villon de tant de beautés célèbres, presque toutes sont françaises.

avoir en effet rapporté la sentence rendue contre elle et sa mort douloureuse, l'auteur du poème *des Vigiles de Charles VII* ajoute, en parlant des Anglais, et ce qu'il y a de curieux, après avoir plaint la pauvre jeune fille,

Si firent mal ou autrement,
Il s'en fault à Dieu rapporter,
Qui de telz cas peut seulement
Lassus congnoistre et discuter.

Il n'était pas bien sûr apparemment que Jeanne ne fût pas une sorcière. Le peuple lui, du premier coup, l'avait nommée la *bonne Lorraine* et reconnue, sans marchander, pour sa libératrice.

Il faut remarquer aussi ce souvenir donné par le poète à la mémoire d'Héloïse et d'Abélard ; il le devait tout à la fois et à l'amante incomparable du pays des Ecoles et au héros de l'enseignement libre. Le nom de Buridan, ancien étudiant et professeur célèbre de l'Université de Paris, rappelait encore une tradition bien populaire parmi les écoliers de Paris, celle des sinistres amours de la Tour de Nesle.

L'Envoi ramène comme un écho mélancolique et charmant le refrain de toute la ballade :

Prince n'enquerez de sepmaine,
Ou elles sont, ne de cest an,
Que ce refrain ne vous remaine,
Mais où sont les neiges d'antan?

Villon vient de faire voir le triomphe de la mort dans la *Ballade des Dames du temps jadis ;* « suyvant le propos précédent, » il fait ressortir de nouveau ce triomphe dans

a *Ballade des Seigneurs du temps jadis*, ou plutôt des princes morts de son temps; et on comprend tout ce qu'avait d'intérêt pour les contemporains cette revue des princes que la mort avait pris sous leurs yeux, et fait entrer tour à tour dans ses lugubres chœurs. C'était toujours le sujet de la Danse Macabre alors si cher aux imaginations :

Qui plus? où est le tiers Calixte,
Dernier décédé de ce nom,
Qui quatre ans tint le Papaliste (1)?
Alphonse, le roy d'Aragon,
Le gracieux duc de Bourbon (2),
Et Artus le duc de Bretaigne,
Et Charles septiesme le Bon?...
Mais où est le preux Charlemaigne!

Charlemagne, le plus grand nom de l'Histoire et de la poésie au moyen âge.

. . . . . .
D'en plus parler je me désiste,
Ce n'est que toute abusion;
Il n'est qui contre mort résiste
Ni qui treuve provision.
Encor fais une question :
Lancelot le roy de Behaigne (3)
Où est-il? Où est son tayon (4)?...
Mais où est le preux Charlemaigne?

(1) La Papauté.—Celui-là même qui des deniers de l'Église avait armé contre les Turcs, nouvellement vainqueurs de Constantinople, une flotte composée de seize galères, dont il avait donné le commandement à Jacques Cœur, enfin échappé de prison.

(2) Celui sans doute à qui il a adressé sa spirituelle requête, en forme de ballade.

(3) Bohême.

(4) Aïeul, du latin *atavus*.

ENVOI.

Où est Guesclin le bon Breton?

C'était alors en France le nom le plus populaire.

Où le comte Daulphin d'Auvergne (1),
Et le bon feu duc d'Alençon (2)?
Mais où est le preux Charlemaigne (3)?

(1) Probablement Béraud III, le dernier dauphin d'Auvergne.

(2) Sans doute Jean Ier du nom, dit le Sage, resté sur le champ de bataille d'Azincourt.

(3) Regnier de Guerchy, dans ses *Fortunes et Adversités*, s'était demandé avant Villon :

Où est Artus, où est Hector de Troye,
Où sont les preux qui crièrent Monjoye?
Où Charlemaigne et sa grant seigneurie?
Où est Paris qui en amours eut joye,
Où est Hélène la belle simple et quoye?
Alexandre et sa chevalerie,
Vespasien qui conquesta Pavie,
. . . . . .
Où sont-ils tous? Leur puissance est faillie.

Dans la *Farce de la Pippée*, d'un auteur inconnu, mais contemporain de Villon, *Bruyt d'Amours*, un des personnages regrettant le bon temps demande aussi successivement :

Où est la beauté de Jason
D'Assalon. . . . . .
. . . . . .
Où est le cueur très noble et hault
De Dido qui tant réclama
Enée et qui tant fort l'ama?
Et Billys la douce et la clère,
Qui tant ama Cadmus son frère?
. . . . . .

Mais cette froide évocation de personnages, ou classiques ou morts depuis des siècles, est loin d'avoir l'intérêt de celle que fait Villon de princes presque tous contemporains, et qui avaient défilé tour à tour sur

Villon reprend enfin une troisième fois la même idée, tant il en est pénétré, mais cette fois par une fantaisie d'artiste, en *vieil langage françois*, comme dit le titre,

Car ou soit ly sainctz Apostoles (1),
D'aulbes vestuz, d'amys coeffez,
Qui ne ceinct fors saintes estolles,
. . . . . .
Aussi bien meurt filz que servans;
De ceste vie sont bouffez (2) :
Autant en emporte ly vens.

Ce refrain est aussi expressif que celui de la *Ballade des Dames du temps jadis* était gracieux.

Voire ou soit de Constantinobles
L'emperier aux poings doréz.

Ce souvenir donné par le poète à la chute toute récente de l'empire grec et de son dernier empereur mort

la scène du XVe siècle. Il semble d'ailleurs que cette idée mélancolique fût dans l'air du temps de Villon. Ainsi, dans le *Chevalier Délibéré*, Olivier de La Marche, un poète et un historien de ce temps-là, passe en revue, dans 28 stances successives, les Princes et les Seigneurs morts de son temps ; et dans l'*Exemple du Mirouer d'entendement par la mort*, après avoir raconté la mort de quantité de dames d'un haut rang et d'une naissance distinguée, il demande ce que chacune de ces dames est devenue. A Villon seul, il était réservé de faire de ce lieu commun une des plus belles inspirations de la poésie française.

Menot enfin, le célèbre prédicateur, né vers 1450, a imité, dans un de ses sermons, les deux ballades de Villon : « Où est le roy Louis, na- « guères si redoubté? Et Charles qui, dans la fleur de sa jeunesse, fai- « sait trembler l'Italie? Hélas! la terre a déjà pourri son cadavre. Où « sont toutes ces demoiselles dont on a tant parlé? N'avez-vous pas le « *Roman de la Rose* et *Mélusine*, et tant d'autres beautés célèbres? »

(1) Ou, si l'on veut, que ce soit le Saint-Père.

(2) Soufflés, emportés par le vent.

si courageusement montre, avec ceux qu'il évoquait tout à l'heure, que, pour observer le monde du fond du trou de la *Pomme de Pin*, il n'en suivait pas moins du regard ce qui se passait à l'horizon, et qu'aucun des grands événements de son temps ne lui échappait : que ce fût la mort de Jeanne Darc ou la prise de Constantinople.

Où de France ly roy très nobles,
Sur tous autres roys décorez,
Qui, pour ly grand Dieux adorez,
Bastit églises et convens;
S'en son temps il fut honnorez,
Autant en emporte ly vens.

Il parle vraisemblablement de saint Louis. On pourrait ici répondre à Villon que le vent pas plus que le temps n'emporte la gloire des grands hommes. Je le trouve plus vrai, lorsqu'après avoir énuméré les gens des princes,

Héraulx, trompettes, poursuyvans,

il ajoute dans un langage trivial mais énergique :

Ont-ilz bien bouté (1) soubz le nez?
Autant en emporte ly vens.

Il termine ainsi dans l'Envoi.

Princes à mort sont destinez
Comme les plus pauvres vivans;
S'ils en sont coursez (2) ou tennés (3),
Autant en emporte ly vens.

(1) Mis.
(2) Courroucés.
(3) Ennuyés.

De l'idée générale, dont il vient de faire cette triple exposition, il redescend maintenant et revient à sa personne. Si tant de grands personnages sont morts, il mourra donc aussi lui, pauvre diable :

Puisque papes, roys, filz de roys,
Et conçeuz en ventre de roynes,
Sont enseveliz, mortz et froidz,
En aultruy mains passent les resnes,
Moy, pauvre mercerot de Renes,
Mourray-je pas? Ouy, se Dieu plaist;
Mais que j'aye faict mes estrenes,
Honneste mort ne me desplaist :

Pauvre Villon, la journée a fini pour lui peut-être, sans qu'il ait *fait ses étrennes;* mais la Postérité l'a dédommagé. Je ne sais trop pourtant s'il eût été bien sensible à cette compensation. Une chose qui le consolait davantage, et l'insistance avec laquelle il y revient le prouve, c'est la grande égalité de tous sous le couteau de la mort; elle le venge de la prospérité insolente :

Ce monde n'est perpétuel,
Quoy que pense riche pillart;
Tous sommes soubz coutel mortel (1).

C'est la consolation, dit-il, du pauvre vieillard,

Lequel d'estre plaisant raillart
Eut le bruyt, lorsque jeune estoit;

mais les temps sont bien changés; et aujourd'hui, *on le* tiendrait

(1) La faux de la mort.

à fol et paillard,
Se, vieil, à railler se mettoit.

Les espiègleries et les *gentillesses* ont perdu avec la jeunesse leur grâce et leur excuse. Quel parti lui reste-t-il aujourd'hui, lui qui n'avait pas d'autre revenu? La réponse est navrante :

Or luy convient-il mendier,
Car à ce force le contraint.

C'est la situation du vieux poète de Juvénal. Que faire? L'âge est passé pour lui de s'embarquer, de prendre le casque ou le hoyau,

Sed defluit ætas
Et pelagi patiens, et cassidis atque ligonis.

Il en est réduit tous les jours à regretter la mort,

Regrette huy sa mort et hier,
Tristesse son cueur si estrainct (1) :

Souvent, se n'estoit Dieu, qu'il crainct.
Il feroit un horrible faict.

On ne peut mettre à nu le désespoir d'un cœur avec une

(1) Dans une situation exactement semblable, un de ses successeurs en bohême, Roger de Collerye, disait à son tour :

Loing de santé, bien prochain de tristesse,
Actainct d'ennuy, exempté de liesse,
Infortuné, plain de mélancolye,
Et en qui est espérance abolye,
Tel je me voy et me trouve en vieillesse.
Rondeau 89.

naïveté plus déchirante. Que d'amertume encore dans ce qui suit !

> Car s'en jeunesse il fut plaisant,
> Ores (1) plus rien ne dit qui plaise.
> Toujours vieil synge est desplaisant,
> Moue ne faict qui ne desplaise.

Il l'éprouvait pour son compte.

> S'il se taist, affin qu'il complaise,
> Il est tenu pour fol recreu (2);
> S'il parle, on luy dit qu'il se taise.

Pour comble, eût-il pu ajouter avec le grand satirique romain, il se déplaît à lui-même,

> Tædia tunc subeunt animos, tunc seque suamque
> Terpsichoren odit facunda et nuda senectus.

Il n'a enfin plus grâce à rien. Ce qu'il y a de lamentable dans la vieillesse dépourvue de fortune et de considération, nul ne l'a mieux fait ressortir que Villon ; nul n'en avait fait une plus triste expérience. N'y a-t-il pas, dans les vers que nous venons de lire, une confidence pleine d'amertume sur le peu d'accueil que Villon, de retour à Paris, après sa délivrance du cachot de Meung, aurait reçu dans cette ville (3) ? La plupart de ses anciens com-

(1) Désormais.

(2) Fatigué, hors d'usage.

(3) Je tire la conjecture de ce voyage de Villon à Paris, à cette époque, d'un passage du *G.-T.*, qui me semble formel, en ce sens :

> Item j'ay sçeu à ce voyage

pagnons, *les joyeux gallans*, étaient ou morts ou dispersés çà et là par la vie ; le peu qui en restait parmi les plus jeunes ne l'aurait, il faut croire, reçu qu'avec indifférence et froideur. Sa longue absence hors de Paris le leur avait rendu comme étranger : ce dont il semble se plaindre sous forme détournée dans ce vers de la *Ballade des Proverbes*, qui n'est, pour qui sait la lire, qu'une longue suite de confidences résumant les expériences du poète :

Tant s'eslongne-il qu'il n'en souvient.

Dépouillé de la verve et de la gaîté de sa jeunesse, il aurait essayé vainement d'en réveiller quelques étincelles et de reprendre au Pays latin, à l'aide de quelques gentillesses rétrospectives rappelées de son bon temps, l'ascendant qu'il leur avait dû autrefois. On l'aurait trouvé vieilli, baissé, en retard, ridicule enfin. Pour comble, la nouvelle génération ne le lui aurait pas dissimulé, et Paris, jadis le théâtre de ses exploits, n'aurait plus éclairé que sa honte et son déclin. C'est le chagrin, selon nous, que Villon en aurait ressenti qu'il exhalerait dans ces vers et qui l'aurait déterminé à échanger définitivement contre celui de la province le séjour d'une ville qui ne lui rappelait que des douleurs et n'avait plus pour lui que des mépris sans compensation.

Que mes trois povres orphelins
Sont creus et deviennent en aage.

Ce voyage ne peut être évidemment qu'un voyage à Paris, où vivaient les orphelins en question.

Mais la disgrâce des hommes que l'âge ne trouve ni mûrs, ni pourvus, est aussi celle des femmes que la vieillesse vient surprendre au milieu de leurs folies :

Aussi ces pauvres femmelettes,
Qui vieilles sont et n'ont de quoy,
Quand voyent jeunes pucellettes
En démenez (1) et en requoy (2),
Lors demandent à Dieu pourquoy
Si tost nasquirent, n'à quel droit?

Sur quoi il ajoute avec une bonhomie malicieuse et on ne peut plus plaisante,

Nostre Seigneur s'en taist tout coy,
Car, au tanser, il le perdroit.

Mais écoutons-le prêtant sa poésie à la *belle Heaulmière jà parvenue à vieillesse* pour pleurer sa jeunesse et sa beauté, et arrêtons-nous un instant devant cette explosion de sanglots :

Advis m'est que joy regretter
La belle qui fut heaulmière,
Soy jeune fille souhaitter,
Et parler en ceste manière :
Ha vieillesse felonne et fière,
Pourquoy m'as si tost abattue?
Qui me tient que je ne me fière
Et qu'à ce coup je ne me tue (3)?

(1) Ébats, du verbe *démener : démener jeux.*
(2) Délassement.
(3) A la 22e page d'une des plus anciennes éditions de notre poète, imprimée à Paris, l'an 1489, on trouve le portrait de la belle Heaul-

La vieillesse lui a ôté l'empire qu'elle exerçait sur tous ceux qui la voyaient :

Car alors n'était homme né
Qui tout le sien ne m'eust donné,
Quoy qu'il en soit des repentailles.

Aujourd'hui les derniers truands la rebutent. Jadis elle s'est refusée à maint et maint; si c'eût été par sagesse! mais non,

Pour l'amour d'ung garson rusé.

Ah ! s'écrie-t-elle,

Par m'ame, je l'amoye bien!
Or ne me faisoit que rudesse,
Et ne m'amoyt que pour le mien,

que pour son argent, en d'autres termes.

Puis elle raconte l'histoire de toutes les filles du peuple, cette histoire que l'auteur des *Iambes* a résumée dans les deux vers énergiques que l'on sait :

Jà ne me sçeut tant détrayner,
Fouller aux piedz, que ne l'aymasse,
Et m'eust-il faict les rains trayner,

mière : grande femme à la longue taille, au riche corsage, vêtue d'une longue robe qui tombe à larges plis en forme de draperies. Elle a à la taille une ceinture ouvragée à deux anneaux, d'où pend un trousseau de clefs ; elle est coiffée d'une espèce de turban, d'où retombe sur l'épaule gauche un long voile ; son col et le tour de ses joues sont enveloppés d'un mouchoir, ou plutôt des attaches de son turban ; figure hommasse, figure de son âge d'ailleurs et de son déclin. Il faut dire que ce portrait se retrouve dans plusieurs autres poèmes de la même époque, désignant d'autres femmes.

c'est-à-dire, charrier des fagots comme une bête de somme, au premier mot de tendresse elle oubliait tout :

Si me disoit que le baisasse (1),
Et que tous mes maulx oubliasse ;
Le glouton de mal entaché
M'embrassoit, j'en suys bien plus grasse !

Alors, avec un cri où tout son cœur éclate avec son désespoir :

Que m'en reste-il? honte et péché !

Elle reprend d'une voix sourde et accablée, car on l'entend, pour finir de nouveau par des éclats qui vont jusqu'au rugissement, et qui sont la plus terrible leçon que le lendemain des folles amours ait jamais donnée :

Or, il est mort, passé trente ans,
Et je remains (2) vieille et chenue.
Quand je pense, las! au bon temps!
Quelle fus, quelle devenue!
Quand me regarde toute nue,
Et je me voy si très changée,
Pauvre, seiche, maigre, menue,
Je suis presque toute enragée.

Elle évoque alors sa beauté d'autrefois, et à sa parole il nous semble voir resplendir dans ses voiles d'or la fraîche et riante image de la jeunesse :

Qu'est devenu ce front poly,
Ces cheveulx blonds, sourcilz voultyz (3),

(1) Après cela il me disait.....
(2) Je reste.
(3) Arqués.

Grand entrœil, le regard joly
Dont prenoye les plus subtilz,
Ce beau nez droit, grand ne petiz,
Ces petites joinctes oreilles,
Menton fourchu, cler vis traictis (1),
Et ces belles lèvres vermeilles (2) ?

Nous nous contenterons du buste de ce portrait que Villon fait en pied. Horace a dit du poète tragique que, comme un magicien, il transportait son auditeur tantôt à Thèbes, tantôt à Athènes. A ce compte, quel magicien que Villon qui, d'une stance à l'autre, nous fait passer, en un clin d'œil, de la jeunesse à la vieillesse, et encore tout éblouis de l'éclat de la première, nous met face à face des rides de la seconde. Le coup de sifflet du machiniste ne fait pas succéder plus rapidement, dans une féerie, un paysage d'hiver à un paysage de printemps :

Le front ridé, les cheveulx gris,
Les sourcilz cheuz, les yeulx estainctz
Qui faisoient regars et ris,
Dont maintz marchans furent attainctz ;
Nez courbé de beaulté loingtains,
Oreilles pendans et moussues ;

(1) Visage au teint clair et frais, et mignon.

(2) Je retrouve, dans une description de ce genre de Garin, l'auteur d'un vieux fabliau, des expressions toutes semblables :

Bouche petite ot et vermeilles,
Et les liefvres furent pareilles,
Gorge polie, menton voutis,
Et si ot les sorcis traitis,
Le front plain et resplendoiant,
Et le col blanc et reploiant,
Blondes cheveus et bien soians,
Luisans com or et ondoians.

Le vis pally, mort et destainctz,
Menton foncé, lèvres peaussues.

Quelle peinture! et quel contraste avec la précédente! Elle ajoute avec un soupir ce vers dont on pourrait faire l'épitaphe même de la beauté :

C'est d'humaine beaulté l'yssues !

On nous excusera de ne pas la suivre plus loin dans cette peinture d'une réalité sans pitié; mais Villon ne recule devant rien; et force nous est de le laisser aller seul.

Le tableau qui termine ces plaintes est d'une vérité de couleur comparable à tout ce qu'il y a de plus pittoresque et de plus vivant en ce genre dans l'école flamande. On suit de l'œil le maigre filet de fumée qui s'échappe du pauvre feu de chenevottes auquel se chauffent, par un après-midi d'automne, la belle Heaulmière et ses compagnes :

Ainsi le bon temps regretons
Entre nous, pauvres vieilles sottes,
Assises bas, à croppetons (1),
Tout en ung tas comme pelottes,
A petit feu de chenevottes,
Tost allumées, tost estainctes.
Et jadis fusmes si mignottes!...
Ainsi en prend à maintz et maintes.

(1) Ne semble-t-il pas que Mathurin Regnier, dans sa satire XIe, se soit inspiré de ce tableau ?

Quand au flambet du feu, trois vieilles rechignées
Vinrent à pas contez comme des airignées;
Chacune sur le cul au foyer s'accropit,
Et semblaient, se plaignant, marmoter par despit.

C'est un étrange repentir d'ailleurs que celui de la belle Heaulmière, si nous en jugeons par la leçon qu'elle *baille* à ses écolières, et que Villon fait enregistrer par son clerc Fremyn :

Or y pensez, belle Gantière,
Qui m'escolière (1) souliez (2) estre,
Et vous Blanche, la Savatière,
Or est-il temps de vous congnoistre.
Prenez à dextre et à senestre (3);
N'espargnez homme, je vous prie :
Car vieilles n'ont ne cours ny estre (4),
Ne que monnoye qu'on descrie.

Et vous la gente Saulcissière ;
Qui de dancer estes adextre,
Guillemette la Tapissière,
Ne mesprenez vers vostre maistre (5);
Tous vous fauldra clorre fenestre,
Quand deviendrez vieille, fletrie,
Plus ne servirez qu'ung viel prebstre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Jehanneton la Chaperonnière,
Gardez qu'amy ne vous empestre (6);
Katherine l'esperonnière,
N'envoyez plus les hommes paistre,
Car qui belle n'est ne perpetre (7)
Leur bonne grâce, mais leur rïe (8).

(1) Mon écolière.
(2) Aviez coutume,
(3) A droite et à gauche,
(4) État, existence.
(5) L'Amour,
(6) Enjeole.
(7) Ne rencontre pas.
(8) Moquerie.

Laidde vieillesse amour n'impètre (1),
Ne que monnoye qu'on descrie.

ENVOI.

Filles, veuillez vous entremettre
D'escouter pourquoi pleure et crie :
C'est que ne puis remède y mettre,
Ne que monnoye qu'on descrie.

Bonne ou mauvaise, il ne s'en embarrasse pas, voilà la leçon qu'il a recueillie de la bouche de celle dont la beauté triompha jadis :

Cette leçon ici leur baille,
La belle et bonne de jadis;
Bien dit ou mal, vaille que vaille,
Enregistrer j'ay faict ces ditez
Par mon clerc Fremyn l'estourdys,
Aussi rassis comme puys estre...
Sil me desment je le mauldys;
Selon le clerc est deu le maistre.

Sentence bouffonne tout à fait digne de notre poète et on ne peut plus dans ses habitudes. La vigoureuse Satire X de Regnier est tout entière en germe dans ces strophes de Villon, qui lui-même avait pu s'inspirer du discours que Jean de Meung, dans le *Roman de la Rose* (2), prête à la *Vieille*, et qui offre la théorie la plus complète de la coquetterie ou de l'art de tromper les hommes.

Cette leçon, si effrontée qu'elle soit, et à cause de cela même, a pourtant encore sa moralité, c'est de ne pas laisser d'illusion sur ces amours de passage. Seulement

(1) N'obtient.
(2) V. 13204.

Villon, pour son compte, a eu tellement à se plaindre des femmes qu'il ne veut plus en entendre parler :

Si aperçoy le grand danger
Là où l'homme amoureux se boute.

C'est vainement qu'il s'objecte à lui-même que, s'il a raison pour celles qui

Rondement ayment toute gent,
Et rient lorsque bourse pleure,

il a tort pour les autres, qu'il y a des femmes d'honneur, et qu'à celles-là un honnête homme peut s'attacher :

Mais en femmes d'honneur et nom
Franc homme, se Dieu me sequeure,
Se doit employer; ailleurs, non;

il répond par une boutade : les folles femmes aussi ont commencé par être femmes de bien :

Honnestes si furent vrayement,
Sans avoir reproches ne blasmes,

honnêtes, c'est-à-dire fidèles ; — dans le monde de Villon il ne peut être question d'autres vertus pour une femme ; — mais elles n'ont pas persévéré :

Toutesfois, ceste amour se part :
Car celle qui n'en avoit qu'un,
D'icelluy s'eslongne et despart,
Et ayme myeulx aymer chascun.

Il donne alors de leur chute une explication à leur dé-

charge, moitié plaisante, moitié sérieuse, et tout à fait dans son caractère :

Qui les meut à ce ? J'imagine,
Sans l'honneur des dames blasmer,
Que c'est nature féminine,
Qui tout vivement veult aymer,
Autre chose n'y fault rimer.

Quant au salaire de l'amour, il n'en connaît pas de plus certain que la trahison :

C'est le droit loyer qu'amours ont;
Toute foy y est violée (1) :
Quelque doux baiser, n'acollée,

si doux que soient les embrassements.

De chiens, d'oyseaulx, d'armes, d'amours,
Chascun le dit à la vollée :
« Pour ung plaisir mille doulours. »

Pour Villon, c'est toujours l'homme qui est dupe en amour. Il en avait fait les plus tristes expériences; et c'est du ton d'un homme qui n'en avait fait que de ce genre qu'énumérant, dans la *double ballade qui continue le premier propos*, quelques-unes des victimes les plus célèbres de l'amour, il s'écrie à chaque refrain,

Bien heureux est qui rien n'y a.

(1) Ce que Coquillart exprimera plus tard à son tour par ce vers énergique :

D'amours, ce n'est que trahison !

Le Blason des Armes et des Dames.

Cette ballade est d'ailleurs d'une effusion et d'une naïveté charmante; c'est de l'abondance du cœur qu'il y parle :

Pour ce, aymez tant que vouldrez,
Suyvez assemblées et festes,
En la fin ja mieulx n'en vauldrez,
Et s'y n'y romprez que vos testes.
Folles amours font les gens bestes :
Salmon en idolatrya;
Samson en perdit ses lunettes (1)...
Bien heureux est qui rien n'y a !

Orpheus le doux menestrier,
Jouant de flustes et musettes,
En fut en danger du meurtrier
Chien Cerberus à quatre testes;
Et Narcissus, le bel honnestes,
En ung profond puys se noya,
Pour l'amour de ses amourettes...
Bien heureux est qui rien n'y a !

Sardana, le preux chevalier,
Qui conquist le règne de Crètes,
En voult devenir moulier (2)
Et filer entre pucellettes;
David ly roy, saige prophètes,
Crainte de Dieu en oublya,
Voyant laver cuisses bien faictes...
Bien heureux est qui rien n'y a !

. . . . . .

Hérodes, pas ne sont sornettes,
Sainct Jean Baptiste en décolla,
Pour dances, saultz et chansonnettes...
Bien heureux est qui rien n'y a !

(1) C'est-à-dire ses yeux.
(2) Femme.

Il en sait quelque chose pour son compte :

De moy pauvre je vueil parler;
J'en fus batu comme à ru telles,

comme toile à la rivière, et tout nu, il ne peut le cacher :

Tout nud, ja ne le quiers celer;

détail qui semble indiquer un atroce guet-apens, dont Villon, dans cette circonstance, aurait été la victime. Or,

Qui me feit mascher ces groiselles,
Fors Katherine de Vauselles?
Noé le tiers est qui fut là,

Noé, son heureux rival sans doute et le mandataire de Katherine en cette occasion, Noé *le Jolys* auquel, en souvenir de *ces groiselles*, et pour se venger, il lègue plus loin

Un plein poing d'osiers frez cueillis
En son jardin (1),

pour en recevoir *unze vingt coups* des mains de *maistre Henry*, c'est-à-dire du bourreau. Serviteur, dit-il à de pareilles noces :

Mitaines à ces nopces telles...
Bien heureux est qui rien n'y a.

Et cependant, quoi qu'il dise, son expérience, comme ç'a été de tout temps, ne servira de rien aux autres. Que de vérité triste dans cette réflexion, et que de grâce dans la façon dont il l'exprime!

(1) *G.-T.*, h. 142.

Mais que ce jeune bachelier
Laissast ces jeunes bachelettes,
Non, et le deust-on vif brusler,
Comme ung chevaucheur d'escovettes (1),
Plus doulces luy sont que civettes;
Mais toutes fois fol s'y fia :
Soyent blanches, soyent brunettes,
Bien heureux est qui rien n'y a.

Mais au nom de Katherine de Vauselles, toutes les blessures de son cœur se sont rouvertes, et il semble que le sang en découle de nouveau dans ces vers tout palpitants de douleur :

Si celle que jadis servoye
De si bon cueur et loyaument,
Dont tant de maulx et griefz j'avoye,
Et souffroye tant de torment,
Se dit m'eust, au commencement,
Sa voulenté, mais nenny, las!
J'eusse mys peine, seurement,
De moy retraire de ses laqs.

Qnoyque je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'accorder, ne contredire;
Qui plus est, souffroit m'acouter
Joignant elle, près s'accouter (2);
Et ainsi m'alloit amusant,

(1) Balais.

(2) Bien plus, elle me laissait m'installer auprès d'elle, sans refuser elle-même de s'approcher de moi.

Ainsi Catulle, en face de Lesbie, s'enivrait de son regard et de son sourire :

Ille mi par esse deo videtur,
Ille, si fas est, superare divos,
Qui sedens adversus identidem te
Spectat et audit
Dulce ridentem.

Et me souffroit tout racompter,
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

Il résulte de ces plaintes d'un accent si naïf et si pénétrant que Katherine avait longtemps souffert Villon à ses pieds, et l'avait même retenu par tous les manéges ordinaires de la coquetterie ; ce que pourraient peut-être confirmer encore les ballades et les rondeaux du *Jardin de Plaisance* que nous donnons en appendice à la fin de ce volume, et où nous croyons reconnaître le style de Villon. Ces pièces, si elles étaient réellement de lui, compléteraient l'histoire de cette passion malheureuse, dont nous n'avons ici que les derniers éclats, et nous permettraient d'en suivre toutes les phases.

Alors le souvenir de toutes les perfidies de l'infidèle lui revenant comme à flots, la colère succède aux larmes. Suivant un procédé qui lui est familier, il reprend le dernier mot du huitain qui précède :

Abusé m'a, et faict entendre
Toujours d'ung que ce fust ung aultre ;

et dans une explosion d'indignation pleine de verve et comique par son exagération, après avoir énuméré, à l'aide d'une foule d'images bouffonnes, toutes les couleurs grossières dont il a été dupe de la part de sa maîtresse, il ajoute tristement :

Ainsi m'ont amours abusé,
Et pourmené de l'uys au pesle (1).

(1) De la porte au poêle, c'est-à-dire du froid au chaud.

Je croy qu'homme n'est si rusé,
Fust fin comme argent de crepelle (1),
Qui n'y laissast linge et drapelle,
Mais qu'il (2) fust ainsi manyé,
Comme moi qui partout m'appelle
L'amant remys et renyé.

C'est à la suite de sa disgrâce devenue publique et sous le coup de la risée générale, qu'il avait, on se le rappelle, écrit ses premiers Legs ou son *Petit-Testament*, et conçu le projet de son premier départ de Paris.

Mais s'il a été renié par l'Amour, il le reniera à son tour; il le déclare solennellement, et avec cette sorte de fureur et d'exagération qui ne révèle que trop une passion mal guérie. Un homme bien résolu fait moins de bruit; mais le pauvre Villon, qui avait conscience de sa faiblesse, avait besoin de se payer, en pareille circonstance, de paroles et de protestations bruyantes :

Je renye Amours et despite;
Je deffie à feu et à sang.
Mort par elles me précipite,
Et ne leur en chault pas d'ung blanc.
Ma vielle ay mys sous le banc;
Amans je ne suyvray jamais;
Se jadis je fuz de leur ranc,
Je déclaire que n'en suys mais.

Il s'arme en guerre contre l'amour et rallie à soi tous ceux qui seraient tentés d'aimer :

(1) Ou de coupelle, argent épuré.
(2) S'il était.

Car j'ay mis le plumail au vent;
Or le suyve qui a attente;
De ce me tays dorénavant,
Car poursuivre vueil mon entente.

Il est bien décidé à donner suite à sa résolution; et pour preuve il n'en parlera pas davantage. Maintenant si on l'accuse de blasphémer l'amour, qu'on sache qu'un mourant a le droit de tout dire; car Villon ne veut pas que l'on oublie que c'est de son lit de mort qu'il dicte son Testament :

Et s'aucun m'interroge ou tente
Comment d'amours ose mesdire,
Ceste parolle les contente :
Qui meurt a ses lois de tout dire.

C'est son excuse, s'il en a besoin. Quel détail terrible que celui qui suit !

Je cognoys approcher ma soef,

la dernière, celle de l'agonie. Hélas, continue-t-il, jeune encore il est usé comme un vieillard; il en a la voix et le ton, et n'obtient plus que le mépris des belles. Il y est donc encore plus sensible qu'il ne disait tout à l'heure; mais à une âme aussi mobile les contradictions ne coûtent pas. A qui doit-il cette vieillesse prématurée? A Jacques Thibault,

Qui tant d'eau froide m'a fait boyre,
En ung bas lieu, non pas en hault,
Manger d'angoisse mainte poire,
Enferré...

Ce souvenir ranime toute sa haine et lui arrache de nouveau contre l'évêque une malédiction :

Quand j'en ay mémoire,
Je pry pour luy et reliqua,
Que Dieu luy doint... et voire, et voire,
Ce que je pense... et cetera.

On sent tout ce que renferme de rancune cette malédiction sourde et pleine de réticence. Les sentiments qu'il garde aux officiers de Jaques Thibault ne sont pas d'une nature plus douce :

Je les ayme tout d'ung tenant,
Comme Dieu faict le Lombart.

Cela est assez expressif.

Villon a déchargé son cœur : il nous a dit tour à tour sa rancune et sa reconnaissance, ses douleurs qui lui en ont plus appris que tous les livres, ses remords, ses regrets de la fuite de sa jeunesse et de l'emploi qu'il en a fait, les destinées diverses de ses compagnons de folie, sa misère, ses tentations de désespoir, la tristesse profonde de la condition humaine, que ni la beauté ni la puissance ne peuvent défendre contre la mort, le deuil affreux qui suit la perte de la beauté chez les folles femmes, et, par-dessus tout, les trahisons et les tortures de l'amour. Il ne lui reste plus qu'à distribuer en souvenir de lui des legs tour à tour comiques et sérieux, suivant le caractère des personnes auxquelles il les adresse. Avant de commencer toutefois, il proteste contre le titre de *Testament* qui a été donné sans son consentement à ses premiers *Lays* ou Legs. Il s'inquiète comiquement de la destination qu'ils

ont reçue et renvoie à ses *hoirs*, pour les réclamer, ceux des légataires auxquels ces legs ne seraient pas parvenus :

Et s'ainsi estoit qu'on n'eust pas
Reçeu les lays que je commande,
J'ordonne que, après mon trespas,
A mes hoirs on face demande.
Et qui sont-ilz? si le demande (1),
Moreau, Provins, Robin, Turgis :
De moy, par dictez que leur mande,
Ont eu jusqu'au lict où je gys.

Pour le revoquer ne le dy,
Et y courust toute ma terre (2),
De pitié ne suys refroidy
Envers le bastard de la Barre.

Et la preuve, c'est qu'aux trois *gluyons de farre* ou gerbes de paille qu'il lui a laissées jadis il joint aujourd'hui ses *vieilles nattes* ou pantoufles tressées (3), car il entend bien ne défaire aucun de ses legs d'autrefois, et ne déshériter, *detester*, comme il dit, aucun de ses anciens légataires. Ce bâtard de la Barre n'est autre que Périnet *le beau fils et net* ou le beau joueur, auquel il lègue encore plus loin trois dés plombés et un jeu de cartes. Cela dit, d'un ton moitié sérieux, moitié comique, il ajoute :

Somme, plus ne diray qu'ung mot;
Car commencer vueil à tester :

(1) Si vous le demandez.

(2) Prononcez *tarre* à l'ancienne façon parisienne.

(3) Je prends, avec Prompsault, *nattes* dans le sens de pantoufles; sens que semble confirmer ce vers d'un poème sur la *Misère des clercs des Procureurs*, donné par M. Adolphe Fabre, à la fin de ses *Études Historiques sur les clercs de la Bazoche* :

Où Monsieur est muni de pantoufles de natte.

Devant mon clerc Fremyn qui m'ot (1),
— S'il ne dort — je vueil protester
Que n'entends homme detester
En ceste présente ordonnance,

c'est-à-dire, dans ce Testament. Il faut croire d'ailleurs qu'il n'était pas à ce moment sur le territoire français, ou qu'il se trouvait du moins sur la frontière, puisqu'il dit, au sujet de cette ordonnance qu'il ne veut la manifester

Sinon au royaulme de France (2).

Alors, comme un homme qui n'a plus devant lui que quelques heures de vie et, comme si sa langue se liait déjà, s'adressant à Fremyn :

Je sens mon cueur qui s'affoiblist,
Et plus je ne puys papier (3).
Fremyn, siez toy près de mon lict (4);
Que l'on ne me viengne espier !

(1) M'entend.

(2) Et, en effet, saint Genou ou saint Julien des Voventes, qui paraît l'avoir reçu peu de temps après sa sortie du cachot de Meung, était sur la frontière de Bretagne, qui là faisait une pointe dans le Poitou.

(3) Parler, bégayer.

(4) Ainsi dans le *Testament du Chevalier oultré à qui sa dame est trépassée*, le chevalier, sa confession faite, appelle son clerc pour lui dicter son Testament :

Sus, mon clerc, il te fault penser:
Apporte moy encre et papier,
Et escry ci mon ordonnance,
Et pense tost de tadvancer
Sans aucunement deslyer
Ce que diray à ma plaisance.

Le Jardin de Plaisance.

Prens tost encre, plume et papier ;
Ce que nomme escrys vistement,
Puys fais-le partout copier,
Et vecy le commancement.

On sent tout ce que ces détails ajoutent de vraisemblance et d'intérêt à l'œuvre de Villon.

Icy, dit le texte, *commance Villon à tester*. En bon chrétien, il débute comme il a déjà fait dans le *Petit-Testament*, par une invocation à la Trinité :

Au nom de Dieu, père éternel,
Et du Filz que Vierge parit (1),
Dieu au père coéternel,
Ensemble et du Sainct-Esperit,
Qui saulva ce qu'Adam périt ;
Et du pery pare les Cieulx...
Qui bien ce croyt peu ne merit (2) :
Gens mortz furent faictz petiz Dieux.

Mortz estoient et corps et ames,
Et en damnée perdition ;
Corps pourriz et âmes en flammes
De quelconque condition ;
Toutesfoys fais exception
Des patriarches et prophètes ;
Car, selon ma conception,
Oncques n'eurent grant chault aux fesses.

Voilà de ces mots qui, dans une matière et dans un début aussi grave, déconcertent les personnes les plus familiarisées avec les allures de Villon. Aussi ne sommes-nous pas étonnés que ces mots rapprochés des deux derniers

(1) Enfanta.
(2) Mérite.

vers du huitain précédent aient pu faire naître des doutes sur la sincérité de ses convictions religieuses. Nous ne croyons pas toutefois, malgré le ton légèrement ironique et la trivialité inconvenante qu'on peut relever et déplorer dans ces vers, qu'il y ait là autre chose qu'une bouffonnerie indécente, et qu'il faille donner à la pensée de Villon une portée irréligieuse.

Au milieu d'une foule d'autres passages dont l'accent religieux n'est pas équivoque, ces saillies bouffonnes ne prouvent pas plus contre la sincérité de sa foi que les mêmes saillies, à la suite des plaintes les plus touchantes, ne prouvaient contre la sincérité de ses douleurs et de l'amour qui les causait. C'est donc, selon nous, le *follastre*, comme il s'appelle, plutôt que l'incrédule qui se donne ici carrière. Pour qui connaît Villon, il y a évidemment là, comme dans les Noëls Bourguignons, même ceux de La Monnoie, encore plus de gaîté, si grossière qu'elle soit, que de malice (1).

(1) Je trouve à ce propos, dans un charmant article de M. Sainte-Beuve, sur l'*Esprit de malice au bon vieux temps*, des réflexions qui expliquent à ravir ce mélange de gaîté malicieuse et de foi sincère, dont on trouve encore des échantillons jusque dans les premières années du XVIIIe siècle : « Cet esprit du vieux temps, tel que je le conçois et tel que « je l'aime, avant toutes les philosophies et les réformes, était quelque « chose de très franc, de très naturel et d'assez compliqué. On se trom- « perait fort, si on le croyait toujours aussi simple qu'il le paraît, et de « même si on l'estimait toujours aussi malin qu'à la rigueur il pourrait « être. L'esprit du bon vieux temps, avant qu'on l'eût éveillé et gâté, « avant qu'on lui eût appris tout ce qu'il recélait..., cet esprit allait son « train sans tant de façons, se conduisant comme un brave manant chez « lui : il doute, il gausse, et croit, tout cela se mêle. Mais c'est parce que « la foi, ce qu'on appelle *la foi du charbonnier*, s'y trouve avant et « après tout, c'est pour cela que le reste a si bien ses coudées franches. »

« On a remarqué dès longtemps, ajoute M. Sainte-Beuve, cette gaîté

C'est à son corps défendant, il ne faut jamais l'oublier, que Villon est sérieux ; par goût il préférait rire. Le malheur seul l'avait fait mélancolique ; et cette lutte du rire et de la tristesse dans une âme est peut-être, quand le contraste n'est pas comme ici trop fort, un des plus grands charmes de la poésie.

Il revient aussi vite au ton sérieux qu'il en était sorti :

> Ou nom de Dieu, comme j'ay dit,
> Et de sa glorieuse Mère,
> Sans péché soit parfaict ce dict,
> Par moy plus maigre que chimère.

Villon a le secret de ces images saisissantes qui peignent d'un mot. Ne voit-on pas d'ici le profil fantastique, à force de maigreur, du pauvre jeûneur ?

> Si je n'ay eu fièvre effimère,
> Ce m'a faict divine Clémence (1) ;

Il faut remarquer ce brevet de santé qui semble avoir été, comme compensation, délivré par la nature à tous les bohêmes ; la prison seule avait eu raison de celle de Villon.

« particulière aux pays catholiques ; ce sont des enfants qui, sur le giron « de leur mère, lui font toutes sortes de niches et prennent leurs « aises. » Et pour donner une idée de cette complaisance toute maternelle du catholicisme à l'endroit des gaîtés qui n'intéressent pas la foi, le spirituel critique termine par cette comparaison charmante de justesse et de familiarité : « N'avez-vous jamais remarqué dans la foule, un jour « de fête, ces bons grands chevaux de gardes municipaux entre les « jambes desquels se pressent les passants, filles et garçons, et qui ne « mettent le sabot sur personne. Tels sont les bons chevaux des gardes « du Pape en pays catholiques. »

Mais d'autre dueil et perte amère
Je m'en tays, et ainsi commence.

C'eût été une longue énumération que celle de tous les maux qu'il avait soufferts; la réserve du pauvre poète sur ce point est des plus touchantes. Il faut remarquer aussi ses sentiments de reconnaissance envers la *divine Clémence.* De nos jours, les bohêmes trouvent plus beau de maudire et de montrer le poing au ciel.

Quoi de plus touchant et de plus religieux que les legs par où il ouvre son Testament!

Premier donne de ma pauvre âme
La glorieuse Trinité,
Et la commande à Nostre Dame,
Chambre de la divinité,
Priant toute la Charité
Des dignes neuf ordres des cieulx,
Que par eulx soit ce don porté
Devant le Trosne precieux.

Cette âme portée devant le trône de Dieu par les neuf chœurs des Anges, c'est là tout un tableau plein de grâce et de majesté. Je ne répondrais pas pourtant que l'incorrigible railleur n'ait trouvé très plaisant de donner une escorte aussi auguste à l'âme du *follastre* que nous connaissons. Il a légué son âme à Dieu, il lègue son corps à la terre :

Item mon corps jordonne et laisse
A nostre grand'mère la terre (1) :

(1) Est-ce en réminiscence de ce passage que Rabelais dira plus tard : « Le doulx, le désiré, le dernier embrassement de l'alme et grande mère « la terre, lequel nous appelons sépulture. »
Pantagruel, l. III, ch. 48.

Les vers n'y trouveront grand gresse,
Trop luy a faict faim dure guerre.

Ce trait si simple mais si expressif vous arrache presque les larmes des yeux. Qui ne pardonnerait à tant de misère!

Qu'on délivre donc à la terre son corps sans retard :

Or luy soit délivré grand erre :
De terre vint, en terre tourne.
Toute chose, se par trop n'erre,
Voulontiers en son lieu retourne.

Ces deux premiers legs de son âme et de son corps faits à Dieu et à la terre, il assigne le troisième, sa *librairie* ou sa bibliothèque, à maistre Guillaume de Villon son maître qu'il place ici, comme dans le *Petit-Testament*, à la tête de ses légataires. Avec quelle tendresse il parle de ce qu'il lui doit, et le supplie de ne plus s'entremettre pour lui ! Il était honteux à la fin d'avoir eu tant de fois recours à lui dans ses disgrâces :

Item et à mon plus que père,
Maistre Guillaume de Villon,
Qui m'a esté plus doulx que mère
D'enfant eslevé de maillon (1);

il avait pourtant, de son aveu même, la mère la plus dévouée :

Qui m'a mys hors de maint boillon (2),
Et de cestuy pas ne s'esjoye;

(1) Au maillot.

(2) Mauvais pas, pour *boullon* ou *bouillon*, l'endroit de la rivière où l'eau forme un tourbillon.

Si luy requiers à genoillon (1),
Qu'il m'en laisse toute la joye.

Qu'était-ce donc que cet homme à qui Villon avait su inspirer une pareille affection et dont il reconnaissait le dévoûment avec tant d'effusion? Nous n'avons rien trouvé dans les auteurs du temps qui nous renseignât sur son compte. Nous croyons seulement, comme nous avons déjà essayé de le montrer plus haut, que des rapports de maître à élève peuvent seuls expliquer le dévoûment de Guillaume et la reconnaissance de François.

Je luy donne ma librairie
Et le *Rommant du Pet au Diable*,
Lequel maistre Guy Tablerie
Grossoya, qu'est hom véritable :
Par cayers est soubz une table.
Combien qu'il soit rudement faict,
La matière est si très notable (2)
Qu'elle amende tout le meffaict (3).

Villon, on ne doit pas s'en étonner, ne se refuse pas plus la plaisanterie avec son maître qu'il ne se la refusait tout à l'heure avec les choses de la religion. Le rire était devenu chez lui une maladie chronique. La mort seule, avec sa grande révélation, devait l'en guérir en le glaçant à tout jamais sur ses lèvres.

S'il en faut juger d'ailleurs par ce roman, en vers apparemment, la bibliothèque de Villon devait être aussi étrangement composée que la fantastique *librairie*, dont

(1) A genoux.
(2) Intéressante.
(3) Compense les défauts de la forme.

OXFORD · TAYLOR INST

Rabelais s'est amusé à dresser le burlesque catalogue. Ce roman, rangé si soigneusement par cahiers sous une table qu'il servait sans doute à caler, était-il de lui, et Guy Tablerie n'y avait-il eu d'autre part que celle de le transcrire ou d'en faire une *grosse ?* Cela semble résulter du texte de notre auteur, non cependant d'une façon évidente. En tout cas, si cet ouvrage était vraiment de Villon, à supposer que ce ne soit pas, comme le croit son dernier éditeur, un titre de livre imaginaire, il ne nous est pas parvenu. Il y a du reste évidemment, dans ce titre trivial et burlesque, une intention satirique à l'adresse des romans allégoriques et quintessenciés du xve siècle. C'était une façon énergique, quoique un peu brutale, de dire leur fait aux fadeurs de la littérature de l'époque.

Mais nous voici arrivés au legs le plus touchant et le plus religieux du *Grand-Testament*, à la *ballade que fe[illegible] Villon*, comme dit naïvement le vieux titre, *à la request de sa mère pour saluer Nostre-Dame :*

Item donne à ma bonne mère,
Pour saluer nostre Maistresse,
Qui pour moy eut douleur amère,
Dieu le scait! et mainte tristesse.

Je ne sais rien de plus attendrissant, surtout chez un pareil homme, que ce souvenir du *gémissement de sa mère*, selon l'admirable expression de l'Écriture, si ce n'est peut-être la plainte étouffée et religieuse qui s'échappe de la fin de ce huitain :

(1) État
(2) Méri
(3) Rien

Autre chastel ou forteresse
N'ay où retraire corps et ame,
Quand sur moy court male destresse,
Ne ma mère, la povre femme!

Ma bonne mère, la povre femme! Il y a dans ces mots une tendresse et un accent filial qui montre tout ce que le cœur de Villon gardait encore d'excellent, en dépit des ignominies de sa vie. J'en dirai autant de ce nom *nostre Maîtresse* qu'il donne à *Nostre-Dame*, le seul refuge, dit-il, qui reste à lui et à sa mère dans leur détresse. Il y a là un ton de sincérité qui touche et persuade et fait plus que balancer les bouffonneries dont nous souffrions tout à l'heure. L'admirable ballade qui suit achève l'impression commencée en nous par ces vers :

Dame des Cieulx, regente terrienne,
Emperière des infernaulx palux (1),
Recevez moy vostre humble chrestienne,
Que comprinse soye entre vos esleuz,
Ce nonobstant qu'oncques rien ne valuz.
Les biens de vous, madame et ma maistresse :
Sont trop plus grans que ne suis pécheresse;
Sans lesquels biens ame ne peult mérir (2),
N'entrer es cieulx, je n'en suis menteresse :
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

A vostre Filz dictes que je suis sienne ;
De luy soyent mes pechez aboluz;
Qu'il me pardonne comme à l'Égyptienne,
Ou comme il feit au clerc Theophilus (3),

(1) Étangs.
(2) Mériter.
(3) Rien n'était plus celèbre au moyen âge que la légende du prêtre Théophile. Guillaume de Coinsi, au XIVe siècle, la fait figurer parmi les

Lequel par vous fut quitte et absoluz,
Combien qu'il eut au diable faict promesse :
Preservez moy, que point ne face ce (1)
Vierge portant, sans rompure encourir (2),
Le sacrement qu'on célèbre à la messe :
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

Il semblerait résulter de certains vers de ce huitain que la mère de Villon avait été, dans sa misère, tentée de désespoir. Elle continue avec une naïveté qui n'a jamais été surpassée, ni même égalée :

Femme je suis povrette et ancienne,
Ne riens ne scay, oncques lettres ne leuz :
Au monstier voy, dont suis parroissienne,
Paradis painct où sont harpes et luz,
Et ung enfer où damnez sont boulluz :
L'ung me faict paour, l'autre joye et liesse.
La joye avoir fais-moy, haulte déesse,
A qui pecheurs doivent tous recourir,
Comblez de foy, sans faincte ne paresse :
En ceste foy je vueil vivre et mourir.

« Cette dernière stance, dit M. Théophile Gautier dans « sa pittoresque étude sur François Villon, cette dernière « stance est délicieuse ; on dirait une de ces vieilles peintures sur fond d'or de Giotto ou de Cimabue. Le linéament est simple et naïf, un peu sec comme toutes les « choses primitives; les tons sont éclatants, sans crudité, « quoique les demi-teintes manquent en quelques en-

miracles de Notre-Dame. Rutebeuf, au XIIe, en avait fait le sujet d'une moralité. Eloy Damerval l'a traitée à son tour.

(1) Empêchez-moi de jamais faire cela.

(2) Sans perdre votre intégrité.

« droits ; c'est de la vraie poésie catholique, croyante et « pénétrée, comme un plus grand poète ne saurait la « faire maintenant. Parmi toutes ses sœurs les ballades, « ou fantasques, ou libertines, ou ignobles, celle-ci s'épa- « nouit pure et blanche comme un lis au cœur d'un bour- « bier. Elle montre que Villon pouvait faire autre chose « que ce qu'il a fait, s'il avait eu le bonheur de trouver « un Alexandre, comme Diomèdes le pirate. »

L'Envoi couronne dignement ce qui précède :

Vous portastes, Vierge, digne princesse,
Jésus regnant qui n'a ne fin, ne cesse.
Le Tout-Puissant, prenant nostre foiblesse,
Laissa les cieulx, et nous vint secourir,
Offrist à mort sa très chère jeunesse ;

Un vers ravissant de grâce pathétique !

Nostre Seigneur tel est, tel le confesse (1) :
En ceste foy je vueil vivre et mourir (2).

(1) Il faut remarquer que les lettres initiales des six premiers vers de l'Envoi de cette ballade forment réunies le nom de Villon.

(2) Martial d'Auvergne, dans son poème des *Très dévotes louenges de la glorieuse Vierge Marie*, met aussi sous nos yeux, de la façon la plus naïve, les bonnes vieilles priant au pied de l'autel de la Vierge :

Je regarde ces poures femmelettes,
Là au moustier, avec leurs chandelettes,
Vous supplier et prier humblement,
Tout à genoux, sous les bras leurs heurettes,
En vous disant leurs prières secrettes,
Puis au lever faire un gémissement,
Et telle fois un grant embrasement,
Comme déjà s'ils parloient clèrement,
A vous, Vierge, de leurs bonnes amplectes.

La dévotion ne s'exprima jamais avec plus de naturel et de naïveté. Me tromperais-je? Mais il me semble qu'en parlant ici pour sa mère, Villon parle aussi pour son compte et s'associe de cœur à tous les sentiments de la pauvre bonne vieille.

Le legs qui suit nous transporte dans un ordre d'idées et de sentiments bien différent; c'est néanmoins encore un des legs sérieux et solennels, si je puis dire, du *Grand-Testament*. C'est la ballade à *s'amye*, comme elle est intitulée, à la femme qui avait été pour lui si cruelle. Ici plus de tendresse, plus de respect même pour le souvenir d'un ancien amour; la colère seule surnage avec le mépris et l'injure; c'est un désenchantement complet. Autrefois, dans le *Petit-Testament*, il laissait à celle qui *si durement l'avait chassé*,

son cueur enchassé,
Palle, piteux, mort et transi;

aujourd'hui, se raillant lui-même de son ancien legs, il ne lui laisse

ne cœur ne foye;

aussi bien

Elle aymeroit mieulx autre chose,
Bien qu'elle ayt assez de monnoye :

quoi donc?

Quoy? une grand'bourse de soye,
Pleine d'escuz, profonde et large;

Mais pendu soit-il, que je soye (1),
Qui lui lairra escu ne targe (2).

Elle ne lui est plus rien désormais. Cependant, pour s'acquitter

Envers amours plus qu'envers elle,

car à l'avenir il n'a pas plus de prétention que d'espoir sur son cœur, et, à l'en croire, mais il s'abuse lui-même, il ne voit plus désormais pour lui qu'à rire de tout ce qui la regarde :

Ne sçay s'à tous est si rebelle
Qu'à moy : ce ne m'est grant émoy,
Mais, par saincte Marie la belle (3),
Je n'y voy que rire pour moy ;

cependant, disons-nous, il lui envoie par Pernet de la Barre une ballade qui par un tour de force bizarre, assez commun à cette époque,

se finist toute par R,

et n'en est pas moins expressive :

Faulse beaulté qui tant me couste cher,
Rude en effect, hypocrite doulceur ;
Amour dure plus que fer à mascher,
Nommer que puis de ma deffaçon sœur,
Cherme félon, la mort d'ung povre cueur,
Orgueil mussé (4) qui gens met au mourir,

(1) Quand ce serait moi.
(2) Une targe était une monnaie d'argent valant un demi-écu, et qui portait au revers l'empreinte d'une targe ou d'un bouclier.
(3) Sainte Marie Madeleine.
(4) Dissimulé.

Yeulx sans pitié, ne veult droict de rigueur,
Sans empirer ung povre secourir (1)?

La stricte justice ne lui ordonne-t-elle pas de secourir un pauvre amant, avant que son état soit désespéré!

Mieulx m'eust valu avoir été chercher
Ailleurs secours, c'eust esté mon bonheur :
Rien ne m'eust sceu de ce faire hascher.

Rien n'eût pu jamais l'en faire repentir, au lieu que, continue-t-il, pour avoir été frapper à cette porte,

Ores j'en suis en fuyte et deshonneur.

C'est là une allusion assez significative à la disgrâce dont le bruit l'avait rendu la fable de tout Paris, et à la suite de laquelle il avait voulu fuir à Angers. Il semble de plus qu'il rapporte à la cruauté de sa maîtresse l'origine première de tous les malheurs de sa vie. Mais le temps saura bien le venger d'elle, et il enveloppe dans cette menace le plus frais compliment :

Ung temps viendra qui fera desseicher
Jaulnir, flestrir vostre espanie fleur.

J'en rirai bien, s'écrie-t-il alors avec une sorte de joie sauvage ; puis venant à songer qu'il sera victime lui-

(1) Tout à l'heure les six lettres initiales des six premiers vers de l'Envoi de la ballade à Notre-Dame formaient le nom de Villon, ici le nom de Francoys est forme par les huit lettres initiales des huit premiers vers de la ballade de Villon à *s'amye*. C'était une de ces subtilités si communes aux poètes de cette époque et qu'on ne relève que deux fois dans Villon.

même du vengeur qu'il se promet, il reprend avec tristesse :

Mais nenny : lors, ce seroit donc foleur,
Vieil je seray, vous laide et sans couleur.
Or beuvez fort, tant que ru peult courir,

tant que la rivière coule, c'est-à-dire tant que vous êtes jeune ; mais, ajoute-t-il, en terminant, dans l'Envoi,

Mais tout franc cueur doit, por Nostre Seigneur,
Sans empirer, ung povre secourir (1).

Le legs suivant à *maistre Ythier*, composé d'un lay ou plutôt d'un rondeau que ce dernier devra mettre en chant est, sous forme indirecte, le dernier cri, le *De profundis* suprême, pour me servir ici d'une saisissante expression de Villon lui-même, de cet ancien amour qui avait eu sur toute sa vie un retentissement si douloureux :

Item à maistre Ythier Marchant,
Auquel mon branc laissay jadis,
Donne, mais qu'il le mette en chant,
Ce lay contenant des vers dix,
Avecques ung *De Profundis*
Pour ses anciennes amours,
Desquelles le nom je ne dis :
Car il me herrait à tousjours.

Il ne rit plus ici, car il est visible que sous le couvert d'Ythier Villon parle pour son compte :

(1) Au-dessus du second huitain de cette ballade, l'édition de 1489 (le n° 4414 de la Bibl. Impér.) donne un portrait de femme : longue taille, robe retombant à grands et larges plis; coiffure gracieuse : c'est un mouchoir rejeté en arrière et flottant; cheveux tressés et nattés à trois rangs sur le front ; figure assez jeune.

Mort, jappelle de ta rigueur,
Qui m'as ma maistresse ravie,
Et n'es pas encore assouvie,
Se tu ne me tiens en langueur.
Depuis n'euz force ne vigueur;
Mais que te nuysoit elle en vie,
Mort?

Deux estions, et n'avions qu'ung cueur,
S'il est mort, force est que dévie,
Voire, ou que je vive sans vie,
Comme les images par cueur,
Mort (1)!

Quel effet saisissant que celui de cette apostrophe à la mort, qui se dresse, on l'a dit (2), comme un spectre, à la fin de chaque stance de ce rondeau! et que de douleur dans ce dernier éclat d'un amour fini! Villon seul à cette époque était capable, dans l'expression de la passion, de ce naturel qui vous prend aux entrailles, et de cette admirable précision.

Alors commence une suite de legs, la plupart grotesques et satiriques, où Villon donne pleine carrière à son

(1) Dans le poème des *Quatre Dames* d'Alain Chartier, la première dame, dont l'amant a été tué, s'écrie :

Mort, dure mort, Dieu te mauldie,
Et comment es-tu si hardie,
Que nos deux cueurs à l'estourdie
As desparty?

La ballade 59 de Ch. d'Orléans sur la mort de la duchesse d'Orléans renferme également une apostrophe à la mort, mais qui n'a pas l'énergie de celle de Villon.

(2) *La Satire en France au moyen âge*, par C. Lenient.

humeur caustique et bouffonne. Ges legs sont le pendant ou plutôt le complément de ceux du *Petit-Testament*. Malheureusement ils perdent pour nous presque tout leur piquant par suite de l'obscurité qui recouvre la plupart des noms de ceux auxquels ils sont adressés. C'était ainsi déjà du temps de Marot qui, dans l'épître aux lecteurs dont il accompagne son édition de Villon, s'en exprime en ces termes: « Quant à l'industrie des lays qu'il feit en « ses *Testaments*, pour suffisamment la congnoistre et « entendre, il fauldroit avoir esté de son temps à Paris, et « avoir congneu les lieux, les choses et les hommes dont « il parle : la mémoire desquelz tant plus se passera, tant « moins se congnoistra icelle industrie de ses lays dictz. »

Mais ce qu'il y a de certain, c'est que tous ces legs sont autant de traits satiriques qu'il décoche à droite et à gauche, et sans crier gare, à tous ceux que le hasard et les circonstances ont pu mettre en rapport avec lui. C'est une véritable grêle; amis et ennemis, connaissances et étrangers, jusqu'aux passants, tout le monde est atteint au vif; chaque trait, on le devine, emporte la pièce. Il y vide son carquois, s'il ne faut pas plutôt dire sa hotte, lorsqu'on songe aux ordures qui se mêlent à tout cela et trop souvent salissent et déshonorent sa satire.

Un des côtés d'ailleurs les plus piquants de ces legs, et qui dut avoir un succès de scandale pour ses contemporains, au moins pour ceux qui étaient désintéressés, c'est le mélange malicieux que Villon a fait de ses divers légataires, mélange par suite duquel, à côté des mauvais sujets de sa connaissance et restés tels, devenus pires même en dépit de l'âge, figure un certain nombre de

personnages graves ou qui l'étaient devenus. Et en effet un lieutenant criminel comme Martin Bellefaye, un conseiller à la Chambre des Comptes comme Nicolas de Louviers, un Élu et un pannetier du roi comme Denys Hesselin, un conseiller au Parlement comme Michel Jouvenel des Ursins, un prieur de Saint-Martin-des-Champs comme Jehan le Cornu, un procureur comme Fournier, à quelque titre d'ailleurs qu'ils y eussent été mêlés, devaient trouver leurs noms singulièrement compromis en compagnie de ceux de Robin Troussecaille, Jean de Cayeulx, Chollet, Jehan le Loup, Pernet de la Barre et Fremyn, pour ne parler que de ceux-là.

De quel air, par exemple, le prieur de Saint-Martin-des-Champs devait-il accueillir le legs du jardin et de la masure sinistre que Villon lui laisse dans ces vers ?

> Item à maistre Jehan Cornu
> Autres nouveaux lays je veul faire ;

il lui avait légué dans le *Petit-Testament*, par moitié avec maître Ythier, son *branc d'acier tranchant* :

> Car il m'a tousjours subvenu
> A mon grand besoing et affaire ;
> Pour ce, le jardin lui transfère
> Que maistre Pierre Bourguignon
> Me renta,

c'est-à-dire lui céda contre une rente — une rente sans doute exactement servie — à une condition toutefois, c'est que Jehan le Cornu en fera

> refaire
> L'huys et redrecier le pignon.

L'hostel est seur, mais qu'on le cloïe.
Pour enseigne y mis ung havet,

c'est-à-dire un crochet. Ainsi, avec une bonne serrure, ce pourra être un logis sûr ; autrement à qui s'y établira,

Sanglante nuict et bas chevet.

Et cette menace mystérieuse, enveloppée dans cette image terrible, fait frissonner.

Quelle contenance, de son côté, devait faire Denys Hesselin, à la lecture de ce legs, qui le dénonçait à tout Paris, comme l'émule de maître Jehan Cotard, de bachique mémoire ?

Item donne à sire Denys
Hesselin, Esleu de Paris,
Quatorze muys de vin d'Aulnis,
Prins chez Turgis (1), à mes perilz.
S'il en beuvoit, tant que periz
En fust son sens et sa raison,
Qu'on mette de l'eau ès barrilz :

car, ajoute-t-il gravement,

Vin perd maintes bonnes maisons.

(1) Un cabaretier, le même que celui qu'il nargue plus loin en le défiant de trouver son logis, et à qui il donne ironiquement son droit d'échevin .

Item vienne Robert Turgis
A moy, je lui payerai son vin.
Mais quoy? s'il trouve mon logis
Plus fort sera que le devin.
Le droit luy donne d'eschevin
Que j'ay comme enfant de Paris.
G.-T., h. 93.

Il y a d'ailleurs bien du choix à faire dans cette longue revue satirique et bouffonne du vieux Paris. Quatre ou cinq morceaux toutefois, tant par la vivacité des peintures que par les révélations qu'ils nous offrent sur cet étrange monde, se distinguent entre tous et forment comme les plans principaux de ce tableau si varié. Ce sont les passages où il s'égaie tour à tour aux dépens des Frères mendiants, des Ecoliers de 10e année et des commères de Paris, sans parler des deux leçons éloquentes aux *Enfans perdus*, et *à ceulx de mauvaise vie*, qui viennent immédiatement après.

C'est par les Frères mendiants, les directeurs alors à la mode, qu'il commence sa revue ; et le legs qu'il leur fait est un des plus satiriques, surtout par les réflexions dont il l'accompagne :

Item aux Frères mendians,
Aux Dévotes (1) et aux Béguines,
Tant de Paris que d'Orléans,
De grasses souppes Jacobines (2),
Et flans leur fais oblation.

Marot plus tard ne poussera pas plus loin le persiflage, et Boileau, dans sa satire des femmes, empruntera à ce huitain son trait le plus piquant. Mais, reprend-il en se corrigeant :

Si ne suis-je pas qui leur donne,
Mais du tout en sont ce les mères,

(1) Les Filles-Dieu, selon Prompsault, communauté de filles repenties; les religieuses ou filles de Sainte Avoye, selon le bibliophile Jacob.

(2) Soupes faites avec du bon bouillon, selon Prompsault, ainsi qu'on les fait aux Jacobins avec des œufs au lait et au sucre.

et il ajoute narquoisement, comme fera plus tard La Fontaine :

Et puis Dieu ainsi les guerdonne (1),
Pour qui souffrent peines amères.
Il faut qu'ilz vivent les beaulx pères,
Et mesmement ceulx de Paris.

Mal prend d'ailleurs à qui les attaque, témoin maître Jehan de Pontlieu qui, pour l'avoir fait, fut honteusement contraint à une rétractation publique :

Quoy que maistre Jehan de Pontlieu
En voulsit dire, et reliqua,
Contrainct et, en publicque lieu,
Honteusement s'en revocqua.
Maistre Jehan de Meung se moqua
De leur façon, si feit Matthieu (2).
Mais on doit honorer ce qu'a
Honnoré l'Église de Dieu.

Aussi, ajoute-t-il, en multipliant les protestations de respect et de soumission :

Si me submectz leur serviteur,
En tout ce que puis faire et dire,
A les honorer de bon cueur,
Et servir, sans y contredire.

Mais tant de vénération ne cache qu'une perfidie ; et tout à coup, sans avoir l'air d'y toucher, il laisse échapper ce trait, que tous les respects qui précèdent et que l'apparente négligence, avec laquelle il est lancé, ne servent qu'à enfoncer davantage :

(1) Récompense.

(2) Matthieu de Gand probablement, trouvère du XIIIe siècle, qui fit la guerre aux gens d'Eglise, et surtout aux ordres mendiants.

L'homme bien fol est d'en mesdire,
Car soit à part ou en prescher,
Ou ailleurs, il ne fault pas dire
Si gens sont pour eux revencher.

Le *Lutrin* tout entier est en germe dans ce legs qu'il ne fera que développer.

Le père du Cerceau fait sans doute allusion à tout ce passage et à un autre que nous avons déjà vu (1), lorsqu'il dit, à propos de l'emploi des derniers jours de Villon : « Aussi, conserva-t-il toujours quelque chose du li-« bertinage de son humeur, tirant volontiers sur le pro-« chain, et plus volontiers encore sur les gens d'Eglise ; « mais pourtant avec quelque sorte de timidité, et reti-« rant au plutôt sa main en homme qui dit : *ce n'est « pas moi.* »

Certain frère Baulde :

Portant chère hardie et baulde,

c'est-à-dire de mine joyeuse et résolue, qui figure à son tour après les *beaulx-pères*, et dont Villon achève le portrait, en disant que

C'est bien le Diable de Vauvert,

ce frère à qui il lègue

Une sallade (2) et deux guysarmes (3),

(1) G.-T., h. 32 et 33.
(2) Casque sans heaume et sans crête, en forme de pot.
(3) Hache d'armes à deux tranchants.

ne semble-t-il pas l'aïeul de frère Jean des Entommeures (1)?

Il y avait du temps de Villon une race d'écoliers, qu'on peut encore voir fleurir de nos jours, car elle est impérissable, qui, sous prétexte de suivre les Cours, s'éternisaient dans le quartier des Ecoles, prenant religieusement tous leurs degrés dans les tavernes et les rez-de-chaussée, dont Jacques de Vitry nous a montré l'impur personnel. Jean de Salisbury, nous l'avons vu, retrouvait, après douze ans, au pied des chaires de l'étage supérieur les fanatiques de la Logique, ferraillant entre eux, avec les arguments de l'Ecole, aussi impétueux qu'au premier jour. Chaque année retrouvait de même les écoliers de l'étage inférieur, invariablement fidèles à leur poste, partant toujours aussi ignorants, mais, en revanche, de plus en plus passés maîtres dans tous les *tours d'école*. Villon qui, pour avoir été leur chef, les connaissait à fond, s'égaye ici, de la façon la plus plaisante, sur le compte de ces

Licentiez soubs la cheminée,

comme les appelle Coquillart. Entre tous, il en nomme cinq, avec qui nous avons déjà fait connaissance, dans le *Petit-Testament*, Colin Laurens, Girard Gossoyn, Jehan Marceau, Guillaume Colin et Thibault de Vitry. Ils s'étaient, il faut croire, attachés particulièrement à sa

(1) Nous pensons d'ailleurs, avec M. J. Quicherat, que ce frère Baulde est différent d'Henri Baude le poète. Aucun des traits par lesquels Villon désigne le frère ne se rapporte au poète.

personne. Avant ses malheurs, il en était, comme disent les *Repeues franches*, la *mère nourricière*. Son départ et sa prison les avaient laissés comme orphelins, les trois premiers surtout ; et pendant cinq ans il les avait presque perdus de vue, lorsqu'à un voyage qu'il fit après sa sortie de la prison de Meung, il en eut des nouvelles. Il a appris, dit-il, *à ce voyage*,

Que ses trois povres orphelins
Sont creus et deviennent en aage,
Et n'ont pas testes de belins (1),
Et qu'enfans d'icy à Salins
N'a mieulx jouans leur tour d'escolle.

Là-dessus, il leur donne des conseils ironiques sur le maître et les leçons qu'ils doivent suivre :

Si vueil qu'ilz voysent (2) à l'estude
Où? chez maistre Pierre Richer.

Quelle espèce de professeur? Le doute est permis dans un passage aussi ironique de ton. Le Donnait (3), dit-il, comme on dirait aujourd'hui le Burnouf,

Le Donnait est pour euix trop rude,
Ja ne les y vueil empescher.
Ilz scauront — je l'ayme plus cher (4) —
Ave salus, tibi decus,
Sans plus grandes lettres chercher.

Leur science devra s'en tenir là :

(1) Moutons, imbéciles.
(2) Qu'ils aillent.
(3) La grammaire de Donat.
(4) Je l'aime mieux.

Cecy estudient, et puis ho!
Plus proceder je leur deffens.
Quant d'entendre le grand *Credo*,
Trop fort il est pour telz enfans.

En même temps qu'une raillerie à l'adresse de ces grands écoliers, est-ce une critique du système d'instruction de ce temps-là? Rien ne serait moins invraisemblable avec un homme dont la satire est la plupart du temps moitié bouffonne, moitié sérieuse.

Quelle affection il a pour eux! De la moitié de son long tabard ou de son manteau, qu'il fend en deux, il veut leur acheter de quoi se régaler :

Mon long tabard en deux je fendz :
Si vueil que la moitié s'en vende,
Pour leur en achepter des flans,
Car jeunesse est ung peu friande.

Leur éducation ne le préoccupe pas moins. Coûte que coûte, il entend qu'on les forme aux bonnes mœurs; et dans un portrait vivant il les peint tels qu'il les veut, avec des traits on ne peut plus réjouissants pour les contemporains qui connaissaient les personnages :

Chapperons auront enfermés,
Et les poulces soubz la ceincture;
Humbles à toute créature,
Disans : *Hen? quoy? Il n'en est rien*,

comme des gens qui n'ont pas l'air d'y toucher. On voit d'ici le geste qui accompagne ces paroles :

Si diront gens, par adventure :
Voycy enfans de lieu de bien!

Certes, des compagnons élevés à l'école de Villon !
Guillaume Cotin et Thibault de Vitry ses

pouvres clergeons,
Beaulx enfans et droitz comme joncz,

ont leur recommandation à part. Et d'abord, il ne veut pas qu'on les batte en punition de leurs espiégleries ; ils se rangeront avec le temps. Qu'on leur donne seulement trente ou quarante ans pour s'amender, pas moins par exemple, et on verra les honnêtes gens qu'ils feront :

Quoy que jeunes et esbatans
Soyent, en rien ne me desplait ;
Dedans vingt, trente ou quarante ans,
Bien autres seront, se Dieu plaist.
Il faict mal qui ne leur complaist,
Car ce sont beaux enfans et gents ;
Et qui les bat ou fiert (1) fol est ;
Car enfans si deviennent gens.

Ce huitain qui commence par une raillerie finit par une plainte presque éloquente sur le régime barbare des écoles du moyen âge. Sans parler de la peinture qu'Erasme nous en a faite, on se rappelle ces tronçons d'osier sanglant dont, au rapport de Montaigne, le carreau des classes des écoles était de son temps encore encombré et qu'il aurait voulu voir remplacer par des jonchées de fleurs et de feuillées. On sait aussi que le revenu de la bourse du roi de France, qui était premier boursier du collége de Navarre, était affecté à l'achat des verges pour

(1) Frappe.

la discipline scholastique (1). — Villon continue moitié ironiquement, moitié sérieusement :

Les bourses des Dix-et-huit clercs
Auront ; je m'y vueil employer.

Un homme de son crédit ne peut manquer de les leur faire obtenir. Ils les méritent d'ailleurs par leur travail :

Pas ilz ne dorment comme lerz (2),
Qui trois mois sont sans resveiller.
Au fort triste est le sommeiller,
Qui faict aise jeune en jeunesse,
Tant qu'enfin luy faille veiller,
Quant reposer deust en vieillesse.

C'était son cas à lui ; et il y a bien de l'amertume de sa part dans cette réflexion amenée par une raillerie. Etrange caractère, qui ne peut rien dire de sérieux sans rire, et qui d'autre part mouille presque toujours de larmes son rire le plus fou. En retour de ses bienfaits, il attend des prières de ses protégés :

Or prient pour leur bienfaicteur,
Ou qu'on leur tire les oreilles.

(1) Chéruel, *Dict. hist.* — Pierre Tempête, disciple de J. Standonck et après lui principal du collége de Montaigu, s'était fait, au rapport de Rabelais, dans ce genre de punition une renommée de terreur consacrée dans ce vers qui joue sur son nom :

Horrida Tempestas montem turbavit acutum.

Pantagr., L. IV, c. 21.

(2) Loirs.

Si attaché d'ailleurs qu'il leur soit, on aurait tort de croire qu'il y a entre eux et lui des liens plus étroits que ceux d'élèves à maître :

> Aucunes gens ont grand merveilles
> Que tant suis enclin à ces deux ;
> Mais foy, que doy, festes et veilles,
> Oncques ne vey les mères d'eulx.

Aussi bien, quoiqu'il s'en défende de façon à l'insinuer, outre la contradiction de l'âge, on ne peut voir des enfants de Villon dans des écoliers à qui, dans le *Petit-Testament*, il lègue une rente sur la maison Guillot Gneutry, c'est-à-dire, selon toute apparence, sur la maison du pilori, et sur la maison de la rue Saint-Antoine, autrement dit, sur la Bastille.

N'est-il pas permis, à ce propos, de regretter que Villon n'ait reproduit exclusivement du Pays latin que l'aspect le moins honorable, et qu'aucune des rues savantes et des chaires de la Montagne ne figure dans ses vers ? N'avait-il donc jamais rencontré quelqu'un de ces étudiants opiniâtres qui vieillissaient sur la paille des Écoles, vivant d'arguments et de jeûnes, au fond de quelque grenier ? N'y avait-il donc pas à son époque plus d'un écolier comme Jean Standonck qui, de jour, sonneur de cloches et marmiton de l'abbaye de Sainte-Geneviève, montait de nuit dans le clocher de l'église pour étudier, faute d'huile, au clair de lune ? Pour moi, outre le nom de la Sorbonne et du collége des *Dix-huit*, j'aurais aimé à retrouver dans les huitains de Villon le nom de la Montagne et de la rue du Fouarre ou des Sept-Voies, et le pro-

fil au moins de ces écoliers de logique, dont la misère et le courage avaient si bien inspiré, deux siècles auparavant la muse bizarre et scholastique de Jean d'Hantville.

Villon s'est égayé aux dépens des *beaux-pères* et des Ecoliers de dixième année; c'est au tour maintenant des faiseurs d'idylles et de bergeries à défrayer sa malice.

Les *Contredictz Franc-Gontier* qu'il lègue à Andry Courault sont une satire pleine de verve de la vie champêtre, ou plutôt du déluge de pièces pastorales dont la France était alors inondée. Une pièce de vers de Philippe de Vitry, mort évêque de Meaux en 1361, sur le bonheur de la vie rustique, avait éveillé une foule d'échos champêtres qui, depuis un siècle, et malgré les interruptions que les malheurs publics avaient pu y faire, allaient se répétant avec une fidélité monotone. La paix et la tranquillité des dernières années de Charles VII, succédant aux guerres et aux troubles si prolongés de la première moitié de ce règne, avaient encore, en ramenant dans les villes et surtout dans les campagnes l'abondance et la sécurité, multiplié ces peintures de la vie pastorale (1). Un bûcheron et sa femme, Franc-Gontier et Hélène, étaient les héros de l'idylle de Ph. de Vitry; et la popularité qu'ils n'avaient pas tardé à acquérir avait fait de leurs noms l'emblème du bonheur de la vie rustique.

Cette pièce était d'ailleurs loin d'être sans mérite et ne manquait pas, surtout dans la première partie, d'un certain charme naïf, comme on en va juger.

(1) Voir dans les *Vigiles de Charles VII*, de Martial d'Auvergne, la leçon chantée par *Labour*.

COMBIEN EST HEUREUSE LA VIE DE CELUI QUI DEMEURE AUX CHAMPS, *ou vulgairement* LES DICTZ DE FRANC-GONTIER, DU NOM DU PAÏSAN QUI EN EST LE SUJET :

Soubz feuille verd, sur herbe delectable,
Sur ruy bruyant et sur clère fontaine
Trouvay fichée une borde portable (1).
Là surmangeaient Gontier et dame Héleine
Fromage frais, laict, beurre, fromagée,
Cresme, mathon (2), prune, noix, pomme, poire,
Cibor (3), oignon, escalogne (4) froyée (5)
Sur crouste grise, au gros sel, pour mieulx boire.
Au groumme (6) burent, et oisillons harpoient,
Pour rebaudir (7) et le Dru (8) et la Drue,
Qui par amours depuis s'entrebaisoient,
Et bouche et née et polie et barbue.
Quand eurent prins des doulx mectz de nature,
Tantost Gontier, hache au col, au bois entre ;
Et dame Heleine si mist toute sa cure
A ce buer (9) qui cueuvre dos et ventre.
J'ouys Gontier, en abbattant son arbre,
Dieu mercier de sa vie très sure :
« Ne scay, dit-il, que sont piliers de marbre,
« Pommeaux luisans, murs vestuz de paincture.
« Je n'ay paour de trahison tissue
« Soubz beau semblant, ne qu'empoisonné soye
« En vaisseau d'or. Je n'ay la teste nue
« Devant tyran, ne genoil qui se ploye.

(1) Cabane portative.
(2) Lait caillé et aigri.
(3) Ciboule.
(4) Echalotte.
(5) Ecrasée.
(6) Gobelet de bois.
(7) Réjouir.
(8) Gaillard.
(9) Laver.

« Verge d'huissier jamais ne me desboute ;
« Car jusques là ne me prend convoitise,
« Ambition, ne lescherie (1) gloute.
« La cour me plaist en joyeuse franchise.
« J'aym' dame Heleine, et elle moy sans faille (2);
« Et c'est assez : de tombe n'avons cure. »
Lors dis, « hélas! serf de cour ne vault maille;
« Mais Franc Gontier vault en or gemme pure (3). »

On disait depuis *Vie de Franc-Gontier* (4). C'était à qui, parmi les poètes, chanterait la félicité du bûcheron et de la bûcheronne, comme de leurs semblables, et l'opposerait aux ennuis et au tracas de la ville et de

(1) Gourmandise.
(2) Faute.
(3) Nicolas de Clémengis, l'auteur du fameux pamphlet sur la Corruption de l'Eglise au xve siècle, a traduit cette pièce et celle de P. d'Ailly en vers héroïques latins ou hexamètres. Prosper Marchand dans son Dictionnaire, à l'article Vitry, donne les originaux et les traductions et indique tout au long les sources où il les a trouvés.
(4) Ainsi, dans les *Vigiles de Charles VII*, par Martial d'Auvergne, Labour, après avoir énuméré dans un chant pastoral les plaisirs de la vie champêtre, les résume en ces mots :

Vie de Franc Gontier.

Guillaume Crétin, plus tard, dans une espèce d'idylle, composée à l'occasion de la naissance du Dauphin François, ne manque pas non plus de rappeler les noms de ces deux héros de la vie rustique :

Le franc Gaultier y amena, ce jour,
S'amye Hélène, et pour leur couverture
Ung pavillon dressèrent de verdure.
On tira hors de belles pannetières
Le gros pain bis, force d'aulx et d'ongnons,
Pour le banquet; et lors les compaignons,
Sans rien doubter la terre trouver dure,
Tindrent leur renc sur la belle verdure.

leurs habitants. Les déclamations sur le prix dont se payaient la richesse et la grandeur pleuvaient comme à l'envi. C'était le grand lieu commun à la mode de l'ancienne école. Entre toutes ces pièces, une due au célèbre Pierre d'Ailly, cardinal et évêque de Cambray, s'était fait particulièrement remarquer; elle était intitulée les *Contredictz Franc-Gontier*, et formait comme le pendant de la pièce de Ph. de Vitry. L'auteur y relevait en termes plus qu'énergiques toutes les misères et les soucis de la vie des grands, qu'il avait personnifiés sous le nom générique de *tyran*, et la terminait par ces vers, tout à l'honneur de la vie de Franc-Gontier :

Las! trop mieulx vault de Franc Gontier la vie,
Sobre liesse et nette povreté,
Que poursuivir par orde gloutonnie
Cour de tyran, riche malheureté.

Impatienté de ce concert d'éloges en faveur des champs et de satires contre les villes, composés la plupart du temps par des gens qui n'avaient jamais de leur vie manié la hache du bûcheron ou le hoyau du laboureur, ni mangé de pain bis qu'en passant, Villon qui pour son compte, et pour cause, était fort peu bucolique, et qui n'avait jamais eu l'occasion de se dégoûter de la richesse, Villon s'attaqua, dans ses *Contredictz*, aux héros mêmes de l'idylle de Philippe de Vitry.

Il commence par poser nettement la question entre la richesse et la pauvreté, question depuis longtemps résolue pour un homme qui, si souvent, n'avait vu *pain qu'aux fenêtres;* et il la met aux voix entre ses lecteurs :

Item à maistre Andry Courault
Les Contredictz Franc-Gontier mande,

les véritables contredits, suivant lui :

Quant du Tyrant seant en hault,

c'est-à-dire sur la roche où P. d'Ailly avait placé son château (1),

A cestuy-là rien ne demande ;
Le saige ne veult que contende
Contre puissant pouvre homme las,
Affin que ses filez ne tende,
Et que ne tresbuche en ses laqs.

Pas si sot que de lutter contre un homme qui a des gens d'armes à ses ordres. Quant à Gontier, c'est différent ; à celui-là on peut répliquer, et il va s'en donner le plaisir :

Gontier ne crains qui n'a nulz hommes
Et mieulx que moi n'est herité ;
Mais en ce débat cy nous sommes,
Car il loue sa pouvreté :
Estre pouvre, yver et esté,
A bonheur cela il repute...
Je le tiens à malheureté.
Lequel a tort? Or en dispute.

(1) Ung chasteau scay sur roche espouvantable,
En lieu venteux, sur rive périlleuse,
La vis Tyran, séant à haulte table,
En grant palais, en sale plantureuse,
Environné de famille nombreuse,.
Pleine de fraud', d'envie et de murmure,
Vuide de foy, d'amour, de paix joyeuse,
Serve, subjecte, en convoiteuse ardure.

Alors à Franc-Gontier et à Hélène sa compagne, au gazon de leur couche, aux fleurs de l'églantier qui abrite leur sommeil, au chant des oiseaux qui les égaye, ainsi qu'au pain d'orge, au petit lait et à l'eau pure de leur repas, il oppose le *brasier* clair et flambant, *la chambre bien nattée*, le *mol duvet* et l'*hypocras* bu *à jour et à nuyctée*, c'est-à-dire les aises de la vie délicate et sensuelle de *dame Sydoine*,

Blanche, tendre, polie et attaintée,

et de son gras compagnon. C'est par un trou de serrure, un beau jour, qu'il a surpris, à jeun sans doute et grelotant de froid, les détails de cette vie si douce; et il s'écrie, à la suite de la peinture toute rabelaisienne qu'il vient d'en faire :

Lors je congneuz que, pour dueil apaiser,
Il n'est tresor que de vivre à son aise.

Ah! continue-t-il, avec une effusion naïve, où il se montre tout entier :

Se Franc-Gontier et sa compaigne Héleine
Eussent ceste doulce vie hantée,
D'aulx et civotz, qui causent forte alaine,
N'en mengeassent bise crouste frottée.
Tout leur mathon (1), ne toute leur potée (2)
Ne prise ung ail, je le dy sans noysier (3).

(1) Lait caillé et aigri.
(2) Boisson.
(3) Sans disputer, tout net.

S'ilz se vantent coucher soubz le rosier,
Ne vault pas mieulx lict costoyé de chaise?
Qu'en dictes vous? Faut-il à ce muser?
Il n'est trésor que de vivre à son aise.

De gros pain bis vivent d'orge, d'avoine,
Et boivent eau, tout au long de l'année.
Tous les oyseaulx d'icy en Babyloine
A tel escot, une seule journée,
Ne me tiendraient, non une matinée.
Or s'esbate, de par Dieu, Franc-Gontier,
Hélene o (1) luy soubz le bel esglantier;
Si bien leur est, n'est cause qu'il me poise;
Mais quoyqu'il soit du laboureux mestier,
Il n'est trésor que de vivre à son aise.

Et de fait, ainsi que Virgile en fait l'aveu lui-même, au début de son tableau du bonheur de la vie champêtre, le paysan est peut-être, de tous les hommes, le moins sensible aux félicités de l'idylle, cette image si souvent trompeuse de la vie rustique. Qu'Andry Courault décide donc entre lui et Franc-Gontier. Pour son compte, trente ans de misère lui donnent le droit de savoir qu'en penser :

ENVOI.

Prince, jugez pour tous nous accorder,
Quant est à moy, — mais qu'à nul n'en desplaise —
Petit enfant j'ay ouy recorder,
Qu'il n'est trésor que de vivre à son aise (2).

(1) *O*, du latin *una*, ensemble, avec.

(2) M. Sainte-Beuve a remarqué, dans son *Tableau de la Poésie française au* XVIe *siècle*, le rapport des idées de Villon, dans ses *Contredictz*, avec celles du *Mondain* de Voltaire. Le souper d'Adam et d'Eve, à ciel ouvert, sous l'ombre d'un chêne, au bord d'un ruisseau, non plus que leur

On ne peut afficher plus de mépris pour la campagne. L'innocence des champs, il faut le dire aussi, devait peu sourire aux goûts qu'on lui connaît. Il ne la pouvait souffrir par les mêmes raisons que le fermier d'Horace. Ce n'était pas seulement chez lui dégoût instinctif des fadeurs pastorales, et manque total ou plutôt peut-être extinction, causée par la misère, du sens des beautés de la nature; c'était encore répugnance foncière pour un cadre où toutes ses habitudes se trouvaient désorientées; répugnance constante et qui ne se dément pas une seule fois dans son œuvre. Chose curieuse! Il n'est pas de poète en général, si étranger que soit son genre aux descriptions de nature et à la peinture des champs, chez lequel ne se rencontre quelque échappée de paysage, quelque coin de nature qui, de temps à autre, rafraîchit le lecteur (1). Horace et Juvénal, jusque dans leurs sa-

sommeil sur le gazon, tente peu, comme on s'en doute, l'opulent châtelain de Ferney :

Dessous un chêne ils soupent galamment
Avec de l'eau, du millet et du gland.
Le repas fait, ils dorment sur la dure :
Voilà l'état de la pure nature.

Permis à un idiot de le regretter; ce ne sera pas lui toujours :

Quel idiot, s'il avait eu pour lors
Quelque bon lit, aurait couché dehors?

Décidément, à défaut de Milton, Voltaire ni Villon n'étaient faits pour chanter les chastes amours des bocages d'Eden, pas plus que pour sculpter, à défaut de Virgile, les divins bas-reliefs du bonheur de la vie champêtre, au deuxième chant des *Géorgiques*.

(1) Les anciens, et surtout les Grecs, avaient le secret de ces fraîches et pittoresques rencontres, jusque dans les genres et les sujets qui semblent le moins s'y prêter; et il y aurait un travail plein d'intérêt à faire

tires, ont de temps en temps de ces surprises charmantes. Regnier et Boileau lui-même, ces chantres exclusifs des rues et de la vie de Paris, en offrent çà et là des exemples. Rien de pareil chez Villon; pas l'ombre d'un arbre, pas le plus petit reflet de ciel, ne fût-ce que dans le ruisseau; jamais rien qui ressemble au cri d'Horace:

O rus quando ego te aspiciam?

Et pourtant, dans sa jeunesse, ne s'était-il donc jamais arrêté par quelque jour de printemps devant le frais et

sur l'emploi des descriptions de la nature dans le théâtre grec, tant comique que tragique. Notre vieux théâtre lui-même en offre des échantillons.

Voici, par exemple, un petit coin d'idylle qui rit dans une scène du mystère de la Passion, et où il semble qu'un souffle de la Renaissance ait passé :

MELCHY.

Les pastourelles chanteront.

ACHIN.

Pastoureaux guetteront œillades.

MELCHY.

Les nymphes les escouteront,
Et les Driades danseront
Avec les gentes Oréades.

ACHIN.

Pan viendra faire ses gambades,
Revenant des Champs-Elysées,
Orpheus fera ses sonnades,
Lors Mercure dira ballades
Et chansons bien autorisées.

MELCHY.

Bergères seront oppressées
Soudainement, sous les pastis.....

verdoyant spectacle que présentait, dans toute sa longueur, sur son revers méridional, la montagne Sainte-Geneviève? Après une nuit passée, en dépit de la cloche du couvre-feu, dans quelque taverne du voisinage, la tête encore lourde de l'orgie de la veille, ne lui était-il jamais arrivé sur le seuil de se sentir renaître au souffle matinal qui lui arrivait, tout frais à la figure, de ces champs de blé, de ces vergers et de ces pampres échelonnés le long de la pente qui regardait Gentilly, Fontenay et Meudon (1)? Plus tard enfin, banni de Paris, lorsque,

Chevauchant sans crois ne pile,

par tous les chemins de France et de Navarre, il promenait son exil et sa misère d'une frontière à l'autre, méditant déjà dans sa tête et dans son cœur les con-

(1) C'est surtout, j'imagine, ce côté de Paris que d'Hantville a voulu peindre dans ces vers consacrés à la description de ses beautés champêtres :

Exoritur tandem locus, altera regia Phœbi,
Parrhisius. . . . . .
Dives agris, fœcunda mero, mansueta colonis,
Messe ferax, inoperta rubis, nemorosa racemis;
. . . . . aura
Dulcis, amœna situ.
— Archithr., L. 2 ; —

et Martial d'Auvergne dans ceux-ci de son poème des *Très dévotes louenges de la glorieuse Vierge Marie :*

En ceste ville *prediale*
Tous biens y sont en affluence,
Gens begnins, amour cordiale,
Ung doulx air, riviere à plaisance,
Blez, vins, bois, et fruit à puissance,

c'est-à-dire champs d'épis, vignobles, forêts et vergers.

fessions et les plaintes douloureuses du *Grand-Testament*, l'arbre et le buisson de la route ne lui avaient-ils donc jamais parlé et fait oublier un instant ses douleurs, comme ils devaient un jour, plus d'une fois, calmer celles de Jean-Jacques vagabond? Ou bien, le spectacle de la nature, par son innocence même, n'avait-il plus de quoi le toucher ; et avait-il fini par ne respirer à l'aise que dans l'atmosphère des mauvais lieux? Je voudrais croire le contraire. Quoi qu'il en soit, cela suffirait pour me confirmer dans l'idée qu'il n'a pas été élevé à la campagne. Il a pu naître sur les bords de l'Oise ; il n'y a certainement pas grandi. Autrement, à défaut de son cœur, ses yeux en eussent gardé le souvenir, et ses rêves au moins lui eussent plus d'une fois rapporté le parfum des herbes et des fleurs de la rive natale.

Si quelqu'un était fait pour célébrer l'habileté de langue ou, comme il dit, *le bec affilé* des femmes de Paris, c'était, sans contredit, Villon. Ou je me trompe, ou plus d'une fois il avait dû en faire à ses dépens l'expérience : ainsi, par exemple, lorsqu'il cherchait une repue franche à l'étal de la bouchère, de la harengère ou de la tripière, et qu'il lui arrivait malheur au milieu de ses opérations, ou bien encore lorsqu'il risquait auprès d'elles quelque déclaration intempestive.

C'est à la suite de l'effronté huitain où il lègue à je ne sais quelle entremetteuse le droit d'endoctriner

ces violletières,

c'est-à-dire ces bouquetières ou marchandes de violettes,

Qui ont le bec si affilé,

pourvu que ce soit,

Mais que ce soit hors cymetières,

— le théâtre clandestin des rendez-vous du vice alors, malgré toutes les défenses, et de longue date son marché habituel, mais surtout dans ce siècle lugubre de la Danse Macabre ; — c'est à la suite de ce huitain que vient la ballade où il relève, avec une ironie pleine de verve et une rare variété de tours, ce talent devenu proverbial :

Quoy qu'on tient belles langagières
Genevoises, Véniciennes,
Assez pour estre messaigières,
Et mesmement (1) les anciennes ;

du temps de Villon déjà, comme il paraît ici, les duègnes Génoises et Vénitiennes étaient renommées :

Mais soyent Lombardes, Rommaines,
Florentines, à mes perilz (2)
Piemontoises, Savoysiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

De beau parler tiennent chayères (3),
Ce dit-on, les Napolitaines,
Et que sont bonnes cacquetoères
Allemanses et Bruciennes (4) ;
Soient Grecques, Egyptiennes,
De Hongrie ou d'autre pays,

(1) Surtout.
(2) C'est à mes risques que je le dis.
(3) Chaires, écoles.
(4) Prussiennes.

Espaignolles ou Castellannes (1),
Il n'est bon bec que de Paris.

Brettes, Suysses n'y scavent guères,
Ne Gasconnes et Thoulouzaines ;
Du Petit-Pont deux harangères
Les concluront (2) ; et les Lorraines,
Anglesches ou Callaisiennes ;
— Ay-je beaucoup de lieux compris ? —
Picardes, de Valenciennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Evidemment, je le répète, il devait en savoir personnellement quelque chose. Aussi, dans l'Envoi, demande-t-il pour les Parisiennes le prix de *bien parler :*

Prince, aux dames parisiennes
De bien parler donnez le prix,
Quoy qu'on die d'Italiennes,
Il n'est bon bec que de Paris.

Reste à savoir si les *dames parisiennes* lui surent gré de ses éloges. Il met alors sous nos yeux deux ou trois de ces bonnes commères ; et l'illusion de sa peinture est si forte qu'on croit les entendre en même temps qu'on les voit ; un Van Ostade n'est pas plus vivant :

Regarde-m'en deux, trois, assises
Sur le bas du ply de leurs robes,
En ces monstiers, en ces églises ;
Tire t'en près, et ne t'en hobes (3) ;

(1) Castillanes, on prononçait Castellaines.
(2) Leur cloueront le bec.
(3) Ne t'en écartes.

Tu trouveras qu'oncques Macrobes
Ne feit d'aussi beaulx jugemens;
Entens; quelque chose en desrobes :
Ce sont tous bons enseignemens.

Villon, il paraît, *s'en était tiré près*, et les avait plus d'une fois écoutées. D'ailleurs, la comparaison des propos des commères parisiennes avec les jugements de Macrobe est quelque chose d'on ne peut plus amusant.

Un legs aussi plaisant qu'irrévérent, c'est le legs, qu'il fait à l'abbaye de Montmartre, d'un quartier de *pardons* ou d'indulgences qu'il aurait, à l'en croire, rapporté de Rome, où, selon toute probabilité, il n'était jamais allé qu'en imagination, puisque cette plaisanterie est dans son œuvre la seule trace qui subsiste de ce voyage.

Il appartenait encore à Villon, qui n'avait étudié que de trop près ce triste monde, d'éveiller la pitié et d'appeler le pardon du Ciel sur la tête des folles femmes dont la chute a été entraînée par la misère. Dans les couvents, et même dans ceux où le régime est le plus austère, que de morceaux, dit-il, se perdent qui feraient grand bien

Aux povres filles advenantes,

comme il les appelle :

Grand bien leur feissent maintz lopins,
Qui se perdent aux Jacopins.

Aux Celestins et aux Chartreux;
Quoy que vie meinent estroicte,
Si ont-ils largement entre eulx,
Dont povres filles ont disette.

Et il ne peut se persuader que les privations qu'elles endurent en ce monde ne les rachètent pas de la damnation dans l'autre :

> Puisqu'ilz (1) en ont elle souffrette (2),
> A peine en serait-on damné.

Il y a d'ailleurs, comme on l'a dit, dans l'accent de tendresse et de haine avec lequel Villon parle tour à tour de cette sorte de femmes, toute une confidence sur la place qu'elles avaient tenue dans sa vie.

A quelle époque, pour en finir tout de suite avec ce monde ignoble, a-t-il composé la ballade sans nom qu'il veut qu'on lise à l'immonde créature dont il s'était fait le chevalier, et qui se termine par cette cynique bravade,

> Vente, gresle, gelle, j'ai mon pain cuict !

— Cuit, soit ; mais à quel prix ! — Nous ne saurions répondre à cette question ; mais que ce soit avant ou après sa prison de Meung, car il est bien évident que plus d'une ballade du *Grand-Testament* a été composée avant sa rédaction définitive, et que les diverses parties en ont été écrites à des époques et dans des lieux différents, cette pièce est ce qu'il y a de plus écrasant pour la mémoire de notre poète, comme ce qu'il y a de plus douloureux pour ceux qui s'intéressent à son génie. Nous n'aurions pas d'ailleurs osé faire même la plus légère allusion à

(1) *Ilz* pour elles, comme cela se rencontre à chaque instant dans les poètes de cette époque.

(2) Souffrance.

ces horreurs qui n'appartiennent à aucune littérature, si nous n'avions la pensée que la morale peut faire son profit de l'aveu si sombre et si désespéré de la fin :

> Ordure amons, ordure nous affuyt;
> Nous deffuyons honneur, il nous deffuyt.

C'est là un cri de damné (1).

C'est ce jour-là, sans doute, qu'il acheva de boire toutes ses hontes, au fond de l'abîme d'infamie où il avait roulé. A force d'impudeur, ce voile dernier de la conscience éhontée, il cherchait à se faire une contenance. Mais sautons vite par-dessus cette boue, que nous ne saurions traverser sans nausée.

C'était un usage pieux et chrétien, à cette époque, de ne pas oublier, à sa mort, les hôpitaux dans son testament. Villon n'a garde de faire un pareil oubli. Il s'était déjà souvenu d'eux dans le ***Petit-Testament***, où il leur lègue ses ***chassis tissus d'araignée***. Mais, cette fois, il ne sait que leur donner :

> Item ne scay que à l'Hostel-Dieu
> Donner, n'aux povres hospitaulx.

(1) C'est le cri de Musset, dans la *Coupe et les lèvres* :

> Ah! malheur à celui qui laisse la débauche
> Planter le premier clou sous sa mamelle gauche!
> Le cœur d'un homme vierge est un vase profond :
> Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
> La mer y passerait sans laver la souillure,
> Car l'abîme est immense, et la tache est au fond.

Il se dit bien qu'en pareil sujet la plaisanterie n'est pas de mise, et cependant il n'a pas le courage de se la refuser :

Bourdes n'ont icy temps ne lieu,
Car povres gens ont assez maulx ;
Chascun leur envoye leurs os.
Les mandiants ont eu mon oye ;
Au fort ilz en auront les os :
A povres gens menue monnoye.

La *belle leçon* qu'il adresse aux *enfants perdus*, c'est-à-dire aux *gallans*, dont il avait été le chef, et que son exil avait laissés comme orphelins, est d'un ton plus sérieux et, dans une stance, atteint presque à l'éloquence. Seulement, comme il connaissait son monde, et que ce n'étaient pas gens à écouter patiemment des homélies, il a soin de les prévenir que la sienne sera courte, sans compter que ce sera la dernière :

Item rien aux Enfans-Trouvez ;
Mais les perduz fault que console,
Qui doivent estre retrouvez,
Par droict, chez Marion l'Ydolle.

Ce nom dit assez ce que devait être cette femme ; malheureusement on n'en rencontre guère d'autres dans les rimes de Villon.

Une leçon de mon escolle
Leur liray qui ne dure guière.
Teste n'ayent dure, ne folle,
Mais escoutent, c'est la dernière !

Il veut les arrêter sur la pente qui les conduit tout

droit à Montfaucon, et, pour saisir leur imagination, leur rappelle le triste sort de Colin de Cayeulx qui, sauvé une première fois de la potence, n'y échappa pas une seconde, et en appela inutilement :

> Beaux enfans, vous perdez la plu
> Belle rose de vo chapeau (1),

c'est-à-dire les plus beaux jours de votre vie, et l'honneur avec :

> Se vous allez à Montpippeau
> Ou à Ruel,

le théâtre le plus ordinaire, il paraît, de leurs exploits, et que Villon connaissait bien,

> gardez la peau,
> Car pour s'esbatre en ces deux lieux,

comptant, mais en vain, sur le succès d'un second appel,

> La perdit Colin de Cayeulx.

Selon le bibliophile Jacob, l'*ébat*, que Colin de Cayeulx paya si cher, aurait été un viol ; et cela semble en effet résulter de la stance suivante, où Villon fait ressortir, avec une véritable éloquence, l'infamie et la folie de pareils crimes :

> Ce n'est point un jeu de trois mailles (2),
> Où va corps et peut-être l'âme :

(1) Couronnes de fleurs.

(2) Comme on dirait, un jeu de trois liards, un jeu de peu d'importance. La maille était la plus petite monnaie de billon.

S'on perd, rien n'y sont repentailles,
Qu'on ne meure à honte et diffame.
Et qui gaigne n'a pas à femme
Dido la royne de Cartage.
L'homme est donc bien fol et infame,
Qui pour si peu couche tel gage.

La morale qui ressort de ces réflexions et qui les couronne est excellente; que n'en peut-on dire autant du conseil qu'il y joint!

Qu'ung chascun encore m'escoute :
On dit, et il est vérité,
Que charretée (1) se boyt toute,
Au feu l'yver, au bois l'esté.
S'argent avez, il n'est pas quicte (2) :
Mais le despendez (3) tost et viste.
Qui en voyez vous herité (4)?
Jamais mal acquest ne proffite.

La ballade de bonne doctrine à ceulx de mauvaise vie, qui suit immédiatement, développe avec une rare verve cette vérité, dont sa vie tout entière, qu'il y résume dans une stance, n'était qu'une trop parlante preuve :

Car or ! soyes porteur de bulles (5),
Pipeur ou hazardeur de dez,
Tailleur de faulx coings (6), tu te brusles,
Comme ceux qui sont eschaudez,

(1) La charge d'un charroi de vin.
(2) Franc, ou à l'abri des accidents.
(3) Dépensez.
(4) Plus riche.
(5) Les bulles ne pouvant être introduites en France sans un ordre du roi, il en résultait que souvent c'étaient des gens sans aveu qui, au risque de leur liberté, se chargeaient de leur introduction.
(6) Fabricant de fausse monnaie.

droit à Montfa
rappelle le
une prem
seconde,

FRAN ... de foy vuydez;
Traistres (1) ... ou pilles,
Seyes larrons, ... (2) que cuydez (3)?
Où en va l'acquest,
Tout aux tavernes et aux filles.

A la débauche, c'est où a été, pour son compte, tout ce qu'il a gagné dans les mille métiers qu'il a faits; car c'est évidemment à sa personne qu'il fait allusion dans les vers suivants :

c'es
av

Ryme, raille, cymballe, luttes,
Hante tous autres eshontez;
Farce, broille (4), joue des flustes;
Fais es villes et es citez
Fainctes, jeux et moralitez;
Gaigne au berlan, au glic, aux quilles :
Où s'en va tout? Or escoutez :
Tout aux tavernes et aux filles.

Son histoire est là tout entière. Ce rimeur, ce railleur, ce faiseur d'imbroglios, cet auteur et cet acteur de farces et de moralités, ce pilier de tripots, ce membre de toutes les Académies de débauche, qui n'avait pu jamais garder un sou, ce n'est pas un autre que lui. Quel dégoût amer du vice éclate dans la dernière stance !

De tels ordures te reculles;

il n'est pas de métier si rude qui n'y soit encore préférable :

(1) Lizez et prononcez *traistres*.
(2) Le produit.
(3) A votre avis.
(4) C'est-à-dire compose et représente des imbroglios ou des scènes comiques à l'intrigue enchevêtrée.

Laboure, fauche champs et prez,
Serz et panse chevaulx et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez,
Assez auras, se prens en grez (1).

Surtout, s'écrie-t-il avec un accent dont la sincérité saisit, quel que soit ton métier, ne va pas porter à la débauche le prix de l'ouvrage de tes mains, le fruit de ta sueur :

Ne tens ton labour, qu'as ouvrez,
Tout aux tavernes et aux filles.

Mais, il en a peur, ce n'est que dépouillés de la tête aux pieds, comme lui qui jadis y avait laissé *linge et drapelle*, qu'ils mettront fin à leurs désordres :

Chausses, pourpoinctz et bourreletz (2),
Robes et toutes vos drapilles (3),
Ains que cessez, (4) vous porterez
Tout aux tavernes et aux filles.

Et pour achever de dégoûter du vice ceux auxquels il s'adresse, il ajoute avec une image terrible et effrayante de vérité :

A vous parle, compaings de galles (5),
Mal des âmes et biens des corps,
Gardez vous bien de ce mau hasles (6),
Qui noircit gens quand ils sont mortz ;
Eschevez le, c'est mauvais mors,

(1) Si tu fais ces travaux avec goût.
(2) Coiffures.
(3) Hardes et linge.
(4) Avant de cesser.
(5) Compagnons de débauche.
(6) Mauvais hâle.

Trahistres (1) pervers, de foy vuydez;
Soyes larron, ravis ou pilles,
Où en va l'acquest, (2) que cuydez (3)?
Tout aux tavernes et aux filles.

A la débauche, c'est où a été, pour son compte, tout ce qu'il a gagné dans les mille métiers qu'il a faits ; car c'est évidemment à sa personne qu'il fait allusion dans les vers suivants :

Ryme, raille, cymballe, luttes,
Hante tous autres eshontez;
Farce, broille (4), joue des flustes;
Fais es villes et es citez
Fainctes, jeux et moralitez;
Gaigne au berlan, au glic, aux quilles :
Où s'en va tout? Or escoutez :
Tout aux tavernes et aux filles.

Son histoire est là tout entière. Ce rimeur, ce railleur, ce faiseur d'imbroglios, cet auteur et cet acteur de farces et de moralités, ce pilier de tripots, ce membre de toutes les Académies de débauche, qui n'avait pu jamais garder un sou, ce n'est pas un autre que lui. Quel dégoût amer du vice éclate dans la dernière stance !

De tels ordures te reculles;

il n'est pas de métier si rude qui n'y soit encore préférable :

(1) Lizez et prononcez *traistres*.
(2) Le produit.
(3) A votre avis.
(4) C'est-à-dire compose et représente des imbroglios ou des scènes comiques à l'intrigue enchevêtrée.

Laboure, fauche champs et prez,
Serz et panse chevaulx et mulles,
S'aucunement tu n'es lettrez,
Assez auras, se prens en grez (1).

Surtout, s'écrie-t-il avec un accent dont la sincérité saisit, quel que soit ton métier, ne va pas porter à la débauche le prix de l'ouvrage de tes mains, le fruit de ta sueur :

Ne tens ton labour, qu'as ouvrez,
Tout aux tavernes et aux filles.

Mais, il en a peur, ce n'est que dépouillés de la tête aux pieds, comme lui qui jadis y avait laissé *linge et drapelle*, qu'ils mettront fin à leurs désordres :

Chausses, pourpoinctz et bourreletz (2),
Robes et toutes vos drapilles (3),
Ains que cessez, (4) vous porterez
Tout aux tavernes et aux filles.

Et pour achever de dégoûter du vice ceux auxquels il s'adresse, il ajoute avec une image terrible et effrayante de vérité :

A vous parle, compaings de galles (5),
Mal des âmes et biens des corps,
Gardez vous bien de ce mau hasles (6),
Qui noircit gens quand ils sont mortz ;
Eschevez le, c'est mauvais mors,

(1) Si tu fais ces travaux avec goût.
(2) Coiffures.
(3) Hardes et linge.
(4) Avant de cesser.
(5) Compagnons de débauche.
(6) Mauvais hâle.

évitez-le, c'est un vilain masque, le masque des pendus de Montfaucon, dont il nous a laissé, dans son *Epitaphe en forme de ballade*, la funèbre silhouette que l'on sait.

Passez vous en mieulx que pourrez;
Et pour Dieu, soyez tous recors (1)
Qu'une fois viendra que mourrez.

Olivier Maillard, son contemporain, n'eût pas mieux dit en chaire. Ce n'est pourtant pas de là qu'il prend le texte de l'admirable méditation qui suit sur la terrible égalité de la mort, et qui met sous nos yeux le lugubre spectacle du charnier des Innocents.

Il ne serait pas Villon s'il procédait si gravement; et c'est un des legs les plus bouffons, le legs de ses lunettes aux Quinze-Vingts, qui sert d'introduction au passage le plus grave et le plus solennel du *Grand-Testament* :

Item je donne aux Quinze Vingtz,
Qu'autant vauldroit nommer Trois cens,
De Paris, non pas de Provins,
Car à eulx tenu je me sens,
Ilz auront, et je m'y consens,
Sans l'estuy, mes grandes lunettes :

léguer des lunettes à des aveugles, c'est une idée bouffonne; ce qui l'est moins peut-être, c'est l'usage qu'il veut qu'ils en fassent :

Pour mettre à part, aux Innocents,
Les gens de bien des deshonnestes (2).

(1) Souvenez-vous.
(2) Eloy Damerval, dans le *livre de la Deablerie*, fait dire à Satan,

Mais à ce nom des Innocents, son imagination saisie l'emporte dans ce cimetière, où sans doute il avait été plus d'une fois, dans sa misère, prendre patience et se consoler au spectacle de la mort ; et en présence du pêle-mêle d'ossements entassés dans les charniers qui couronnaient les galeries en arcades de cet enclos funèbre, il s'écrie d'un ton qui l'égale aux plus grands :

Icy n'y a ne ris, ne jeu !
Que leur vault avoir eu chevances (1),
N'en grans lictz de parement geu (2),
N'engloutir vin en grasses panses,
Mener joye, festes et danses,
Et de ce prest estre à toute heure?
Tantost faillent telles plaisances,
Et la coulpe (3) si en demeure.

C'est là que lui, le misérable, donne rendez-vous aux riches et aux heureux du monde ; puis empruntant à Orcagna ses couleurs et luttant d'épouvante avec le vieux maître du *Campo-Santo* :

Quand je considère ces testes,
Entassées en ces charniers :

qu'à ce titre les juges auraient dû avoir leur part de ce legs avec les Quinze-Vingts :

Car ilz sont aveugles comme eulx ;
Les aucuns, croy m'en si tu veulx,
Ne voyent huy ne grain ne goutte.

(1) Richesses.

(2) Ni d'avoir couché dans de somptueux lits, ou dans des lits d'honneur, avec dosseret, dais et courtines, chevet, couvre-pied, marchepied, chaire d'attente, prie-Dieu, etc.

(3) Faute, péché.

Tous furent maistres des requestes,
Ou tous de la Chambre-aux-Deniers (1),
Ou tous furent porte-paniers;
Autant puis l'ung que l'autre dire,
Car d'évesques ou lanterniers,
Je n'y congnois rien à redire.

Il ressuscite alors un instant ces têtes, et les remet, les unes vis-à-vis des autres, dans leurs anciennes attitudes de maîtres à serviteurs, les unes si fières, les autres si humbles :

Et icelles qui s'inclinoient
Unes contre autres, en leurs vies,
Desquelles les unes regnoient,
Des autres craintes et servies;

puis, d'un mot, il les laisse retomber en poussière :

Là les voy toutes assouvies (2),
Ensemble en ung tas pesle-mesle;
Seigneuries leur sont ravies,
Clerc ne maistre ne s'y appelle (3).

Il semblerait qu'il en triomphe, n'était qu'il ajoute avec un sentiment de pitié à la fois mélancolique et religieux :

(1) Conseil chargé de l'administration des finances et qui faisait partie de la maison du roi.

(2) Tranquilles, endormies du dernier sommeil.

(3) N'y a-t-il pas là comme un ressouvenir de ces belles paroles de Job : Ibi impii cessaverunt a tumultu, et ibi requieverunt fessi robore. Et quondam vincti pariter sine molestia, non audierunt vocem exactoris. Parvus et magnus ibi sunt, et servus liber a domino suo.

Job. III, 17, 18, 19.

Or sont ilz morts, Dieu ayt leurs ames !
Quant est des corps, ilz sont pourriz.
Ayent esté Seigneurs ou Dames,
Souef et tendrement nourriz
De cresme, fromentée ou riz,
Leurs os sont declinez en pouldre :
Auxquelz ne chault (1) d'esbat, ne riz...
Plaise au doulx Jésus les absouldre.

On aime à le voir terminer par ce souhait si chrétien et qui revient si souvent dans ses stances. Bossuet d'ailleurs ne pousse pas plus à bout dans ses oraisons funèbres la grandeur et la prospérité ; et si Shakespeare, dans la scène des fossoyeurs de l'*Hamlet*, a quelque chose de plus sombre et de plus lugubre, ce n'est que par l'absence du sentiment religieux qui, du moins ici, ouvre encore comme une échappée d'espoir sur le monde invisible. Quant au style de ce morceau, je ne crains pas de dire que, pour la couleur et la vigueur, il n'y en a peut-être pas, dans toute la poésie française, un seul où où ces deux qualités se rencontrent à un degré supérieur.

Que l'on me permette encore une réflexion avant de passer outre. Qu'eût pensé Villon, si quelqu'un lui eût prédit qu'il aurait de sa misère une autre compensation que cette grande égalité devant la mort, qui lui inspirait de si magnifiques méditations ; que son nom ne dormirait pas avec ses os dans sa tombe ; qu'à peine mort, la renommée le prendrait ; qu'un roi lettré commanderait au premier poète de son temps une édition des œuvres du pauvre écolier ; que plus tard, au milieu des splendeurs

(1) Il ne soucie.

du grand siècle, Boileau, le sévère Boileau, consacrerait son nom en tête du livre d'or des fondateurs de la Poésie française ; et qu'un jour, une des plus graves et des plus doctes assemblées du monde, la Sorbonne, cette même Sorbonne dont il fut autrefois l'enfant perdu, ne refuserait pas d'entendre sur les mérites de sa poésie une discussion en forme ? On l'eût bien étonné, sans doute, et il est plus que probable que le peu de gravité qui lui restait n'eût pas tenu devant une pareille prédiction.

Plaise au doulx Jésus les absouldre !

tel est son legs aux trépassés,

Aux trespassez je fais ce laiz.

Il en fait un pareil à tous les gens de justice, qui lui avaient laissé si peu de repos, depuis sa jeunesse ; et à en juger à l'amère ironie de ses paroles, il semble qu'il insinue qu'ils auront grand besoin du pardon qu'il leur souhaite en guise de legs :

Et icelluy je communique
A régentz, courtz, siéges et plaids (1),
Hayneurs d'avarice l'inique,
Lesquels pour la chose publique,
Se seichent les os et les corps :
De Dieu et de saint Dominique
Soient absolz quand ilz seront mortz.

(1) Les *régents* sont les lieutenants du roi, gouverneurs de province; les *courts*, les parlements; les *siéges*, les présidiaux; et les *plaids*, les bailliages.

(Bibliophile Jacob.)

Rabelais s'emportera davantage; mais, dans ses éloquentes exagérations, ne dira rien de plus fort contre ceux qu'il appelle les *chats fourrés, ces bestes moult horribles et espouvantables qui mangent les petiz enfans et paissent sus des pierres de marbre.*

Par un jeu de mots et une confusion de sens qu'il avait déjà faite dans le titre par lui donné à son premier testament, Villon joint à ce layz ou legs un autre layz ou rondeau, qui renferme une plainte contenue et on ne peut plus touchante, ainsi que le souhait qui la termine, contre la persévérance de la fortune et peut-être aussi des gens de justice à le persécuter, après tant d'épreuves :

Au retour de dure prison,
Où j'ay laissé presque la vie,
Se fortune a sur moy envie,
Jugez s'elle fait mesprison !
Il me semble que, par raison,
Elle deust bien estre assouvie,
Au retour !

Cecy plain est de desraison,
Qui vueille que de tout desvie;
Plaise à Dieu que l'âme ravie
En soit, lassus, en sa maison,
Au retour !

Ne semble-t-il pas qu'on sente, dans cette plainte étouffée, la lassitude et comme l'accablement d'une âme qui demande grâce enfin à la destinée ?

Un rameau vert d'églantier, trempant dans un bénitier plein de larmes, — des siennes peut-être, — pour mettre à leur chevet, c'est le legs qu'il adresse aux amants mal-

heureux. Je n'en sais pas pour moi, après celui de la ballade à Notre-Dame, de plus poétique et de plus touchant :

Item donne aux amans enfermes (1),
Sans le lay maistre Alain Chartier,
A leurs chevets, de pleurs et lermes
Très tout fin plain ung benoistier,
Et ung petit brin d'esglantier,
En tout temps verd, pour gouppillon,
Pourveu qu'ilz diront un *Psaultier*
Pour l'ame du pouvre Villon.

Des larmes, voilà pour notre poète le revenu le plus clair et le plus sûr de l'amour. Il y a bien de l'expérience, et de la plus triste, dans cette idée.

Un poète ne saurait faire meilleur marché de son œuvre que Villon, qui envoie au sénéchal, un de ses légataires,

Qui une fois paya ses dettes,

son testament, *ces sornettes*, comme il les appelle, pour le désennuyer et au besoin pour faire des allumettes :

Je luy envoye ces sornettes
Pour soy désennuyer; combien,
Si veult, face en des allumettes (2).

(1) Voici ce lay ou legs de maistre Alain Chartier aux amants malades, auquel Villon joint le sien. Je le trouve au début du *Livre de Réveille-Matin :*

Je laisse aux amoureux malades,
Qui ont espoir d'allègement,
Faire chançons, ditz et balades,
Chascun en son entendement.

(2) Sarrazin, envoyant des vers à un ami, exprimait plus tard, mais avec plus de recherche, la même pensée :

Si tu te plais à ces vers cy
Que pour te plaire je t'envoie

La liste des legs de Villon est épuisée; il est à bout de malices. Comme une procession de carnaval, il a fait passer sous nos yeux, affublée de traits de sa façon, la partie la plus remuante et la plus étrange de ce monde parisien, au milieu duquel il a vécu. Braconniers et maraudeurs dont il partagea si longtemps les exploits,

> Concierges de buissons et de hayes,
> Résidant au hault et au loing,

comme les appelle Coquillart, cabaretiers aussi peu accueillants pour le pauvre bohême *sans croix ne pile*, qu'hospitaliers à l'écu qui reluit au soleil, pipeurs de dés, tailleurs de faux coings, gens du guet qu'il connaissait tous par leurs noms, avocats et procureurs dont il eut si souvent affaire, écoliers prêts à soutenir thèse dans tous les lieux d'honneur du Pays latin, valets et chambrières vidant, sur le coup de minuit, la cave de leur maître à sa santé, moines défroqués et vagabonds, boutiquiers nés pour fournir aux repues franches et aux railleries des joyeux compagnons, folles femmes et commères à la langue affilée, tout ce monde fourmillant et bizarre a été par lui passé en revue dans un pêle-mêle qui est un trait de vérité de plus, et décrit avec un relief incomparable. Il n'a plus qu'à clore son *Testament*. Auparavant toutefois, par un nouveau trait de bouffonnerie, il autorise Jean de Calays, qui ne l'a pas vu depuis

> Crois que j'en aurai de la joie;
> Mais s'ils ne te plaisent aussi
> Fais leur sans aucune mercy
> Ce que les Grecs firent de Troie.

trente ans, c'est-à-dire jamais peut-être, qui de plus ne sait pas son nom, et qui à ce titre doit, suivant lui, connaître sa pensée et ses intentions mieux que personne, à lever toutes les difficultés qui pourraient se rencontrer dans ce Testament. Autorisation qui ne nous semble, à nous, autre chose qu'un défi ironique à tous les commentateurs futurs de son œuvre; qu'on en juge :

Pour ce que scait bien mon entente
Jehan de Calays, honnorable homme,
Qui ne me veit, des ans a trente,
Et ne scait comment je me nomme,
De tout ce Testament en somme,
S'aucune y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme
Je luy en donne faculté.

De le gloser et commenter,
De le diffinir ou prescripre,
Diminuer ou augmenter,
De le canceller ou transcripre
De sa main, ne sceut il escripre,
Interpreter et donner sens
A son plaisir meilleur ou pire,
De poinct en poinct je m'y consens (1).

De ce passage comme de plusieurs autres, au reste, mais surtout de celui-ci, il résulte bien évidemment que Villon a pris plaisir à obscurcir lui-même les allusions qu'il fait à sa vie dans ses œuvres. La raillerie bien manifeste du poête repose ici sur ce qu'il savait bien lui-même combien serait inutile la peine que se donnerait un

(1) Article par article, je consens à tout cela.

homme étranger à son intimité pour résoudre des difficultés que pouvaient seuls comprendre les gens qui avaient pris part à sa vie et à ses aventures. Il continue, dans le huitain qui suit, cette parodie bouffonne de la teneur ordinaire et sacramentelle des testaments :

Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
Estoit allé de mort à vie (1),
Au dict Calays donne puissance,
Affin que l'ordre soit suyvie,
Et mon ordonnance assouvie,
Que ceste aulmome ailleurs transporte,
Sans se l'appliquer par envie :
A son ame je m'en rapporte.

Qu'était-ce que ce Jehan de Calays, cet *honnorable* homme qui, pour ne l'avoir pas vu depuis trente ans et ne pas savoir son nom, devait mieux que tout autre être au fait de ses intentions? On a peu de renseignements sur ce personnage.

Dans un fragment qui se trouve au supplément du Glossaire de Du Cange, il est question de Jean de Calais, matriculaire ou marguillier de Saint-Jean auquel, dit le texte, « le sénéchal devra payer quatre simaises de vin, « fourni par ledit matriculaire à ceux qui, le 10 juillet « dernier (1453), après l'heure de la messe, ont fait la « danse des Machabées (ou Macabre) dans l'Eglise de « Saint-Jean l'Evangéliste, à l'occasion du chapitre pro-

(1) Ce renversement bouffon des deux termes de la proposition, pour

Estoit allé de vie à mort,

donne, avec les détails plus haut sur le genre d'intimité qui l'unissait à Jehan de Calays, la clef de tout ce passage qui n'est qu'une parodie des formes usitées dans les Testaments.

« vincial des Frères Mineurs. » Serait-ce le nôtre, je veux dire celui de Villon? La date citée nous porte à le croire. Ce pourrait fort bien encore être le même que celui dont le nom se lit dans une pièce intitulée : *Les Lamentacions de Jehan de Calais* (1), *lequel n'estoit plus au Jardin de Plaisance*, et qui partage à peu près en deux la compilation connue sous ce nom de *Jardin de Plaisance* ou *Fleur de Rhétoricque*, ce qui a fait croire non sans vraisemblance qu'il en était l'auteur. Si maintenant l'*honnorable homme*, à qui Villon confie la garde et l'interprétation de son Testament, n'était autre que le marguillier de Saint-Jean, imagine-t-on quelque chose de plus piquant que ce legs si bouffon adressé à un si solennel personnage?

Ensuite, suivant l'usage qui se pratiquait alors dans les testaments et qui se pratique encore, il pourvoit à sa sépulture, et, poursuivant sa plaisanterie, s'en prescrit une impossible à Sainte-Avoye, le seul endroit de Paris où il ne pût se faire enterrer, attendu que la chapelle de ce couvent était située au second étage. C'est évidemment une parodie de la désignation expresse que faisait souvent le testateur du lieu où il voulait être enterré. Il veut de plus qu'on tire son portrait à l'encre; d'ailleurs il se passera de pierre tumulaire.

(1) Ces lamentations, d'un style d'ailleurs assez plat, se composent d'un prologue où Jehan de Calays annonce la complainte qu'il va faire sur ses malheurs dont il accuse la Fortune, d'un dialogue entre lui, Fortune et Raison, où cette dernière intervient comme arbitre et, après l'avoir amené à reconnaître qu'*oisiverie* et non Fortune est cause de tous ses maux, le conseille et le console à la fois, et enfin d'un *rondel* en stances de quatre vers, dont le troisième ramène régulièrement à chaque stance son nom en forme de refrain, avec l'épithète de *débonnaire*.

Item j'ordonne à saincte Avoye,
Et non ailleurs, ma sépulture;
Et affin que chascun me voye
Non pas en chair, mais en paincture,
Que l'on tire ma pourtraicture
D'ancre, s'il ne coustoit trop cher.
De tumbel? Rien; je n'en ay cure,
Car il greveroit le plancher.

Enfin, soit au charbon, soit à la pierre noire, on écrira sur le *plastre* son épitaphe à l'entour de sa fosse, qu'il faut supposer alors au pied d'un mur; car, puisqu'il ne veut pas de tombe, on ne voit pas sur quoi cette épitaphe pourrait être écrite:

Item vueil qu'autour de ma fosse
Ce que s'ensuyt, sans autre histoire,
Soit escript en lettre assez grosse;
Et qui n'auroit point d'escriptoire,
De charbon soit, ou pierre noire,
Sans en rien entamer le plastre :
Au moins de moy sera memoire,
Telle qu'il est d'ung bon follastre.

Laisser la *mémoire d'ung bon follastre*, son ambition n'allait pas plus loin. Le temps n'était pas encore venu où Boileau devait donner aux poètes cet admirable précepte, aussi digne de lui que de son siècle :

Que votre ame et vos mœurs peintes dans vos ouvrages
N'offrent jamais de vous que de nobles images.

C'était le moindre de ses soucis. Il nous laisse là d'ailleurs le secret de l'esprit qui lui dictait son Testament.

Mais il lui est arrivé la même chose qu'au prophète qui, envoyé pour maudire Israël, ne put trouver sur ses lèvres que des paroles de bénédiction. Par une contradiction presque aussi étrange, Villon, qui ne voulait que rire et bouffonner dans son œuvre, s'est trouvé l'avoir remplie malgré lui de larmes, de plaintes et de sanglots d'autant plus navrants qu'ils lui sont arrachés et qu'il s'y prête moins ; si bien que l'homme le plus bouffon par humeur est en somme un de nos plus grands élégiaques.

Son épitaphe, qui rappelle ses douleurs, sa misère et ses legs, ne manque pas d'un certain pathétique contenu, qu'on regrette de ne pas voir soutenu davantage dans le rondeau qui l'accompagne, énergique mais trivial :

Cy gist et dort en ce sollier (1),
Qu'Amour occist de son raillon (2),
Ung pouvre petit escollier,
Jadis nommé François Villon,
Oncques de terre n'eut sillon.
Il donna tout, chascun le scet,
Table, tretteaulx, pain, corbillon.
Gallans, dictes en ce verset.

C'est son chant de *Requiem* qu'il se compose à lui-même en forme de rondeau :

Repos éternel donne a cil (3),
Sire, clarté perpetuelle,
Qui vaillant plat ny escuelle
N'eut oncques, n'ung brin de percil.

(1) Plancher.
(2) Dard, espèce de flèche triangulaire.]
(3) Celui-ci.

Il fut rez (1), chef, barbe, sourcil,
Comme ung navet qu'on racle et pelle.
Repos.....

Rigueur le transmit en exil,
Et luy frappa au cul la pelle,
Nonobstant qu'il dist : J'en appelle !
Qui n'est pas terme trop subtil.
Repos éternel donne à cil.

Ce n'est pas tout. Il règle maintenant l'ordre de ses funérailles, comme c'était encore l'usage dans les Testaments et comme avait fait Regnier de Guerchy dans le sien. D'abord il ne lui faut pas moins que le bourdon de Notre-Dame pour sonner sa mort :

Item je vueil qu'on sonne à branle
Le gros Beffray, qui n'est de verre ;
Combien que cueur n'est qui ne tremble,
Quand de sonner est en son erre.
Saulvé a mainte bonne terre,
Le temps passé, chascun le sçait :
Fussent gens d'armes ou tonnerre,
Au son de luy, tout mal cessoit.

Le pauvre écolier de la Cité avait dû rêver plus d'une fois au bruit de ce puissant bourdon de Notre-Dame qui, depuis si longtemps déjà, sonnait les *De Profundis* et les *Te Deum* ou les fortunes de la France. Il devait ce souvenir à cette grande et religieuse voix du vieux Paris.

Il prescrit ce qu'il veut qu'on donne aux sonneurs, qu'il désigne nommément. Jehan de la Garde, l'épicier,

(1) Ras.

une des victimes de ses bons tours, Jehan de la Garde, qu'il a persiflé dans le *Petit* et le *Grand-Testament*, revient encore ici sous sa plume malicieuse; il sera l'un des sonneurs, qui pour leur peine

Auront quatre miches;
Si c'est trop peu, demi douzaine,
Autant qu'en donnent les plus riches.

Seulement ce seront des miches de Saint-Etienne, c'est-à-dire des pierres. Il eût pu nommer encore, pour relayer Jehan de la Garde, Perrot Girard,

Barbier juré du Bourg la Royne,

une autre de ses dupes qui jadis lui avait donné, toute une semaine, le vivre et le couvert, et qu'il avait payé à sa façon, en s'éclipsant un beau matin.

Pour tout ce fournir et parfaire,

c'est-à-dire, pour veiller à tout cela, il désigne des *exécuteurs*. *Escry*, dit-il à Fremyn,

Escry, je ten nommeray six.

C'est maistre Martin Bellefaye,
Lieutenant du cas criminel (1).
Qui sera l'autre? J'y pensoye,
Ce sera sire Colombel (2).

(1) Et de plus, conseiller au Parlement de Paris.
(2) C'est lui probablement que la Chronique scandaleuse désigne en ces termes : « Sire Guillaume Coulombel, puissant et riche homme. »

S'il luy plaist, et il luy est bel,
Il entreprendra ceste charge.
Et l'autre? Michel Jouvenel (1).
Ces trois seulz, et pour tous j'en charge.

On sent tout ce qu'a de plaisant la désignation d'hommes aussi graves et aussi considérables pour veiller à l'exécution de ses dernières volontés à lui échappé de Montfaucon et qui de sa vie n'eut ni feu ni lieu. Ce qui ne l'est pas moins, c'est celle qu'il fait des trois personnages quelque peu suspects qui devront remplacer Martin Bellefaye, sire Colombel et Michel Jouvenel, au cas où ces derniers s'excuseraient de la tâche qu'il leur donne. Car s'il faut juger de Philippe Bruneau par les deux auxquels il l'associe, ce ne devait pas être l'homme le plus édifiant de sa paroisse :

Mais au cas qu'à moy s'excusassent,
En redoubtant les premiers frais,
Ou totalement recusassent,
Ceulx qui s'ensuyvent cy après
J'institue, gens de bien très :
Philip Bruneau, noble escuyer,
Le second son voysin d'emprès,
Nommé maistre Jaques Raguyer.

Et le tiers maistre Jaques James ;
Trois hommes de bien et d'honneur,
Desirans de saulver leurs ames,
Et doubtans Dieu Nostre Seigneur :
Car plustost ilz mettroient du leur,
Qu'à ceste ordonnance ne faillent.

(1) Huitième fils du fameux Jean Jouvenel ou Juvénal des Ursins, conseiller au Parlement.

Point n'auront de contrerooleur,
A leur bon seul plaisir en taillent.

Il n'omet aucun détail de la lugubre cérémonie :

Quant au regard du luminaire,
Guillaume du Ru j'y commectz;
Pour porter les coins du suaire
Aux executeurs le remectz.....

Alors sous le coup de ses souffrances, comme s'il se sentait à l'agonie, il s'écrie :

Mal me va; temps est désormais
Que crie à toutes gens merciz (1).

Idée aussi touchante que chrétienne, mais que Villon n'a garde de prendre au sérieux et préfère parodier dans la ballade qui suit, adressée, si l'on excepte les deux premiers vers, au ban et à l'arrière-ban de la bohême d'alors :

A Chartreux et à Celestins,
A mendians et à dévotes,
A musars et clique-patins (2),
A servans et filles mignottes,

(1) C'était l'usage alors, avant de mourir, de crier merci à Dieu et à tous ceux que l'on pouvait avoir offensés. C'était la conclusion habituelle des Testaments de l'époque, comme on le voit par ceux qui nous sont parvenus, et particulièrement par celui du duc d'Orléans, frère de Charles VI. La demande de merci faisait aussi partie de l'amende honorable imposée aux condamnés, ainsi qu'on peut le voir dans les pièces des procès de Jacques Cœur et de Jean Desmarets.

(2) Traîne-savattes qui font *claquer* ou sonner leurs patins.

Portant surcotz et justes cottes;
A cuydereaulx (1) d'amours tramis,
Chaussant, sans meshaing (2), fauves bottes,
Je crye à toutes gens merciz.

A ribleurs meneurs de hutins (3),
A basteleurs traynans marmottes,
A folz et folles, sotz et sottes (4),
Qui s'en vont sifflant cinq et six;
A marmousets et mariottes (5),
Je crye à toutes gens merciz,

Sinon aux trahistres chiens mastins,

qui l'ont fait

Boire eau maintz soirs et matins.

C'est-à-dire qu'il crie merci à tout le monde, excepté à Thibault d'Aussigny et à ses officiers. Il ne leur pardonne pas sa prison de Meung; et sa rancune contre eux survit à tout. Au reste pourtant, pour éviter toute querelle, à cette heure solennelle,

Au fort, pour éviter riottes,
Je crye à toutes gens merciz,

c'est-à-dire même à ces derniers, à Thibault et à ses officiers. Seulement, ajoute-t-il, dans l'Envoi, le railleur incorrigible,

(1) Beaux mignons ou petits-maîtres.
(2) Douleur.
(3) Coureurs de nuit, faiseurs de désordres.
(4) Comédiens et comédiennes.
(5) Petits garçons et petites filles.

S'on leur froissoit les quinze costes
De bons mailletz forts et massis,
De plombée et de telz pelottes,
Je crye à toutes gens merciz.

Une dernière ballade d'un ton à la fois grave et plaisant, plus grave encore toutefois que plaisant, clôt le *Grand-Testament* et résume assez bien le caractère de cette œuvre à la fois sérieuse et bouffonne, où le rire est si près des pleurs, et les pleurs à leur tour si voisins du rire :

Icy se clost le Testament
Et finist du pouvre Villon.
Venez à son enterrement,
Quant vous orrez le carillon,
Vestus rouges com vermillon (1),
Car en amours mourut martir;
Ce jura-il sur son chaignon (2),
Quand de ce monde voult partir.

Cet amour, dont le regret ouvre le *Petit-Testament* et trempe de pleurs les plus belles pages du *Grand*, attendrit encore la fin de ce dernier et le clôt pour ainsi dire. Cela peut donner une idée du retentissement qu'il avait eu sur toute la vie de Villon. Jamais il n'avait pu oublier la femme qui l'avait traité si *hayneusement*. Écoutons-le plutôt dans cette ballade qui a presque, par endroit, la solennité des dernières paroles :

(1) La couleur rouge dans les offices de l'Eglise, comme le fait remarquer le bibliophile Jacob, est plus particulièrement affectée aux fêtes des martyrs.

(2) Chignon.

Et je croy bien que pas n'en ment,
Car chassié fut, comme ung soullon,
De ses amours hayneusement;
Tant que, d'icy à Roussillon,
Brosses n'y a ne brossillon,
Qui n'eut, ce dit-il, sans mentir,
Ung lambeau de son cotillon,
Quand de ce monde voult partir.

Voyez comme il insiste sur la vérité de ce qu'il avance :

Il est ainsi, et tellement,
Quand mourut n'avoit qu'ung haillon,

Son unique linceul probablement, si la Charité ne lui en fournit pas d'autre.

Quoy plus? En mourant, mallement
L'espoignoit (1) d'amours l'esguillon;
Plus agu que le ranguillon (2)
D'un baudrier luy faisoit sentir :
C'est de quoy nous esmerveillon,
Quand de ce monde voult partir.

Certes, il s'y trouvait si bien! Quelle amère ironie dans cette plaisanterie!

Comme on devait s'y attendre, le dernier mot du Grand-Testament, dans l'envoi de cette ballade, est au *bon follastre;* il se fût cru déshonoré de finir autrement. Toute la bohême le regardait, il s'agissait d'em-

(1) Le piquait de sa pointe.
(2) Boucle du baudrier, armée de pointes.

porter les applaudissements de la galerie, et de ne pas manquer sa sortie :

Prince gent comme esmerillon,
Saichiez qu'il fit au départir;
Ung traict but de vin morillon (1),
Quand de ce monde voult partir.

Sa farce, douloureuse et triste farce, interrompue malgré lui de plus d'un sanglot, sa farce était jouée. C'était finir en enfant de Paris.

(1) Rouge.

VI

APRÈS LE GRAND-TESTAMENT.

Où le poète alla-t-il après sa délivrance, et, particulièrement, en quel endroit écrivit-il son *Grand-Testament?* A cette question on ne trouve pas de réponse bien précise dans ses ouvrages. Tout d'ailleurs, dans ce poëme, indique jusqu'à l'évidence que les parties qui le composent n'en ont pas été écrites de suite et dans la même disposition d'esprit. Qui lit en effet d'un bout à l'autre le *Grand-Testament* y est frappé par trois inspirations bien distinctes qui semblent correspondre à autant de dates et peut-être même à autant de lieux divers où elles se seraient successivement produites. Ainsi nous ne pouvons nous persuader que les 79 premiers huitains, tour à tour si émus et si graves, à part quelques saillies assez rares, soient de la même époque que la partie exclusivement satirique qui va du huitain 80 au huitain

145, et dont le ton comme les détails offrent un contraste si choquant et si étrange avec toute la première partie. Celle qui s'étend du huitain 145 à la fin n'est pas moins caractéristique par le mélange même qu'elle présente de la gravité de la première avec les saillies bouffonnes et parfois si ignobles de la seconde.

Quant à désigner les lieux qui correspondraient à chacune de ces inspirations si diverses, c'est une tâche qui n'est rien moins que facile. Voici pourtant quelques conjectures que nous nous permettons de hasarder. L'auteur, au huitain 117, parle d'un voyage récent qu'il vient de faire et dans lequel il a eu des nouvelles de ceux qu'il appelle ses pauvres orphelins :

> Item, jay sceu, à ce voyage,
> Que mes trois povres orphelins
> Sont creus et deviennent en aage.

Mais où, si ce n'est à Paris, a-t-il pu avoir des nouvelles de ses écoliers. Je croirais donc volontiers qu'il parle d'un voyage à Paris, et du premier qu'il aurait fait à sa sortie de Meung. Encore sous le coup des souffrances et des remords de sa prison récente, il y aurait écrit tout le préambule du *Grand-Testament*. Tout en effet, dans cette première partie, accuse l'homme brisé dans son corps et dans son âme, et jetant encore tout éperdu vers le ciel et le Dieu de sa mère le cri de repentir de l'enfant prodigue. Tout y montre de plus l'amertume et le découragement profondément ressenti par lui du peu d'accueil qu'il avait, à son retour, rencontré dans ses anciennes compagnies, d'ailleurs bien renouvelées depuis cinq ans,

C'est alors aussi, selon toute probabilité, qu'il aurait adressé au duc de Bourbon la spirituelle et ingénieuse requête en forme de ballade où il a recours à sa générosité. La jolie épître de Marot à François Ier sur le même sujet est évidemment inspirée de cette ballade d'un tour si délicat et si gracieux ; elle ne l'a pas fait oublier. La misère d'ailleurs et la misère la plus navrante ne plaisanta jamais avec plus de grâce et ne fit devant les grands contenance plus vaillante :

Le mien Seigneur et prince redoubté,
Fleuron de lys, royalle geniture,
Francoys Villon, que travail a dompté
A coups orbes (1), par force de batture (2),
Vous supplie, par ceste humble escripture,
Que luy faciez quelque gracieux prest ;
De s'obliger en toutes cours est prest ;
Si ne doubtez (3) que bien ne vous contente,
Sans y avoir dommage, n'interest,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

A prince n'a ung denier emprunté,
Fors à vous seul, vostre humble créature.
Des six escus que lui avez presté,
Cela pieça (4), il mist en nourriture.
Tout se payera ensemble, c'est droicture,
Mais ce sera légèrement et prest :
Car se du gland rencontre en la forest
D'entour Patay, et chastaignes ont vente,

(1) Aveugles, cachés.
(2) A force de le battre.
(3) Certes ne craignez.
(4) Il y a longtemps de cela.

TAYLOR INST. - OXFORD.

Payé vous tiens, sans delay ny arrest :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

Si je peusse vendre de ma santé
A ung Lombard, usurier par nature,
Faulte d'argent m'a si fort enchanté,
Que j'en prendrois (1), ce croy-je, l'adventure.
Argent ne pend à gippon (2) ne ceincture ;
Beau sire Dieux ! Je m'esbahyz que c'est :
Car, devant moy, croix ne se comparoist,
Sinon de bois ou pierre, que ne mente ;
Mais s'une fois la vraye (3) m'apparoist,
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

ENVOI.

Prince du Lys, qui à tout bien complaist,
Que cuydez vous (4), comment il me desplaist,
Quand je ne puis venir à mon entente (5) ?
Bien entendez, aydez moi, s'il vous plaist :
Vous n'y perdrez seulement que l'attente.

Suscription de la dicte requeste.

Allez lettres, faictes un sault,
Combien que n'ayez pied ne langue :
Remonstrez en vostre harengue,
Que faulte d'argent si m'assault.

Dans un autre passage du Grand-Testament, il est question de deux créatures assez équivoques de Saint-Genou près Saint-Julien des Voventes, qui lui auraient,

(1) Risquerais l'aventure.
(2) Jupon.
(3) La croix marquée sur les monnaies.
(4) Pensez-vous.
(5) Désir.

à l'en croire, appris le Poitevin, et dont il a l'air d'avoir fait tout récemment la connaissance :

. . . . . .

Se je parle ung peu Poictevin,
Ice deux dames m'ont appris.

Filles sont très gentes et belles,
Demourantes à Sainct-Genou,
Près Sainct-Julian des Voventes,
Marches de Bretaigne ou Poictou.
Mais je ne dis proprement où.

C'est là peut-être que, dans un moment de répit de sa mauvaise fortune, revenu à son humeur et à ses habitudes d'autrefois, il aurait composé la partie satirique du *Grand-Testament*, où il a fait aux plus mauvais souvenirs de sa vie de bohême une si grande place.

Quant à la dernière partie qui semble commencer à la *Belle leçon de Villon aux enfants perdus* et qui comprend, avec l'admirable méditation sur le spectacle du charnier des Innocents, toutes ses dispositions relatives à ses funérailles, cette méditation même, encore tout émue, ce semble, de l'impression d'une visite récente, et les divers détails de ces dispositions qui n'auraient pas eu d'objet s'il eût été loin de Paris, me paraissent autant d'indices que cette dernière partie a été écrite à Paris. Et quoi de plus naturel et de plus dans son caractère, que le vieil écolier de la cité soit revenu mourir sur le théâtre de sa jeunesse? Mais nous avons quelque chose de plus concluant que tout cela, c'est le témoignage d'un poète presque contemporain de Villon, d'Eloy Damerval, qui dit formellement dans sa *Deablerie* :

Maistre Francoys Villon jadis
Clerc expert en faitz et en dictz
. . . . . .
Fit à Paris son Testament,
Ou quel de ses biens largement,
Là et là, à plusieurs donna;
Et de son bon gré ordonna,
Pour mieulx bailler de ses sornettes,
Qu'on donnast toutes ses lunettes,
Après sa mort, aux Quinze-Vingtz,
Pour tant qu'ilz furent ses voisins.

Ne suffit-il pas d'ailleurs que la première et la dernière partie du *Grand-Testament* aient été écrites à Paris pour qu'Eloy Damerval, un poète, ait eu le droit de dire que Villon

Fit à Paris son Testament?

Mais comment concilier cette mort de Villon à Paris avec le témoignage de Rabelais qui le fait se retirer sur *ses vieulx* jours à Saint-Maixent en Poitou, *soubz la faveur d'ung homme de bien?* Ce n'est pas là une difficulté insurmontable; car enfin rien n'empêche que le poète, après un séjour plus ou moins long aux environs de Saint-Julien des Voventes, se soit rendu de ce dernier lieu à Saint-Maixent et y ait passé la plus grande partie de ses dernières années. Cela d'ailleurs n'implique pas nécessairement qu'il y soit mort. Rabelais, il est vrai, écrit, dans un autre chapitre du quatrième livre du *Pantagruel*, que Villon chassé de France trouva un asile honorable en Angleterre auprès du roi Edouard V; et il cite un trait qui montre à quel degré il était parvenu dans la familiarité

de ce prince (1). Mais d'abord ce récit repose sur des inexactitudes qui en rendent l'authenticité tout à fait suspecte. Si Villon ne fut gracié à sa sortie du cachot de Meung qu'à condition de quitter la France, ce dont il ne reste aucune preuve, il dut partir pour l'Angleterre en 1461. Or, à cette époque, le roi d'Angleterre n'était pas Edouard V, mais Edouard IV. Edouard V ne le suivit sur le trône qu'en 1483, époque où la vie de Villon touchait à sa fin. La seconde inexactitude est relative à la personne du médecin Thomas Linacer : il résulterait du discours que Rabelais fait tenir à Villon en réponse à Edouard V, que ce médecin était en grande considération auprès de ce prince ; ce qui n'est guère conciliable avec la date de sa naissance, puisque ce médecin, né seulement sous le règne d'Edouard IV, c'est-à-dire après 1461, n'acquit sa célébrité que sous Henri VII et Henri VIII. Rabelais, dans tout ce récit, n'a donc pas tenu grand compte de l'histoire. D'autre part, il est assez étrange

(1) « Maistre Francoys Villon, banni de France, s'estoit vers Edouard « le Quint retiré : il l'avoit en si grant privaulté reçeu que rien ne luy « celoyt des menues négoces de sa maison. Ung jour, le roy susdict, es- « tant à ses affaires monstra à Villon les armes de France en paincture, « et luy dist, vois-tu quelle reverence je porte à tes roys Francoys ? « Ailleurs n'ay-je leurs armoiries qu'en ce retraict icy, près ma selle « percée.—Tant vous estes saige, respondit Villon, prudent, entendu et « curieux de votre santé. Et tant bien estes servy de votre docte medi « cin Thomas Linacer. Il, voyant que naturellement sur vos vieulx « jours estiez constipé du ventre..... vous ha faict icy aptement, non « ailleurs, paindre les armes de France par singulière et vertueuse pro- « vidence. »

Pantagruel, l. IV, ch. 67.

Le reste est d'une couleur tellement Rabelaisienne, qu'on nous dispensera de le citer.

que Villon qui déplore si vivement d'être exilé de Paris (1) n'ait pas exhalé ses plaintes en se voyant chassé non-seulement de Paris, mais encore de France. Or le seul regret qui éclate dans ses œuvres à cet égard, c'est celui d'être étranger parmi les siens. Ajoutez à cela que les écrivains qui parlent de Villon avec quelque détail ne disent pas un mot de cet exil. Tels sont Estienne Pasquier et Claude Fauchet. Estienne Pasquier particulièrement, qui estimait Rabelais et qui a tenu compte des traditions sur Villon, garde le silence sur celle-là.

Lenglet, l'auteur du Manuscrit de l'Arsenal, allègue, il est vrai, à l'appui de ce voyage, deux vers du *Grand-*

(1) *P.-T.*, h. 8 :

Je m'en voys en pays lointaing,

c'est-à-dire à Angers.

G.-T. Dans le rondeau qui suit l'épitaphe du h. 165 :

Rigueur le transmit en exil ;

exil qui ne désigne là que ses courses aux extrémités de la France.

Epistre en forme de ballade :

En cest exil ou quel je suis transmis,

plainte qu'il faisait entendre de la prison de Meung.

Double ballade de la naissance Marie de Bourgogne :

Les povres que rigueur *proscript*,

mot qui se rapporte là à son éloignement de Paris, éloignement qui était la condition de sa commutation de peine.

Enfin, dans la ballade finale du *G.-T.*, le vers

Tant que d'icy à Roussillon

semble bien indiquer le terme extrême de ses courses hors du sol français.

Testament où Villon déclare, à propos de ce même Testament, désigné par lui sous le nom d'*ordonnance*, qu'il entend ne le *manifester*,

Sinon au royaulme de France.

Il semble en effet résulter de ces deux vers que Villon était hors de France au moment où il les écrivait. Mais les marches ou les frontières de Bretagne, où Villon paraît s'être d'abord retiré, à Saint-Genou près Saint-Julien des Voventes, n'étaient-elles pas pour l'écolier de Paris, comme pour les habitants de l'Ile-de-France, un véritable pays étranger? Et n'est-il pas naturel qu'il ait souhaité que son œuvre n'y restât pas enfouie, mais prît son essor par toute la France? Quant à la ballade de *l'Honneur français*, c'est à tort, selon nous, que l'auteur du Manuscrit de l'Arsenal avance qu'elle n'a pu être inspirée à notre poète que par son séjour en Angleterre. Elle a pu certainement avoir autant et plus même d'occasions de naître en France, à la date de 1450 à 1455, où nous la rapportons, c'est-à-dire, à la date des derniers efforts du parti anglais en Guyenne, qu'elle en aurait eu à Londres même sur le sol de l'Angleterre.

De tout cela, nous concluons que Villon n'a pas passé la mer pour se rendre en Angleterre, et que ce voyage est une pure fiction. Nous croyons donc, conformément au premier récit de Rabelais si d'accord d'ailleurs avec la confidence des huitains 93 et 94 du *Grand-Testament*, que Villon vieilli par la misère, les passions et le cachot, après un premier et court séjour à Paris, au sortir de

Meung, et un plus long aux environs de Saint-Julien des Voventes sur les marches de Bretagne, se retira à Saint-Maixent, en Poitou, sous la protection d'un homme respecté, abbé du lieu (1). Là, toujours au témoignage de Rabelais, pour s'occuper et donner passe-temps au peuple, il aurait entrepris de faire jouer la Passion dans le dialecte du pays. Son activité bien connue autorise ce récit, au moins pour le commencement; car on voudrait pouvoir douter de l'histoire qu'y joint Rabelais et qui impute à Villon une espiéglerie dont l'issue lamentable aurait fait une horrible méchanceté.

Voici d'ailleurs ce récit tel qu'il est raconté tout au long dans le chapitre XIIIe du IVe livre du *Pantagruel :*

« Maistre Françoys Villon, sus ses vieulx jours, se retira « à Saint-Maixent en Poictou, soubz la faveur d'un « homme de bien, abbé dudict lieu. Là pour donner pas-

(1) Nous avons demandé à M. le Curé de Saint-Maixent des renseignements sur le séjour de Villon dans cette ville; voici ce qu'il a eu la bonté de nous répondre :

« L'église de Saint-Maixent, qui est une ancienne abbaye bâtie par « les Bénédictins, ne renferme aucun souvenir du poète Villon; mais je « vous envoie une note tirée du Journal de Guillaume et Michel le « Riche, avocats du Roi à Saint-Maixent, édité par M. de la Fontenelle « de Vaudoré, imprimeur à Saint-Maixent, en 1846, et qui concerne ce « poète. »

Nous ne donnons pas cette note, parce qu'elle est, à quelques phrases près, la reproduction abrégée du récit de Rabelais. La fin seulement contient une différence essentielle et qui vaut la peine d'être relevée: « La mule effrayée, y est-il dit, jeta le cavalier par terre et gagna le « couvent au plus vite. Le pauvre sacristain demeura pour les gages sur « le champ de bataille, demi-mort de peur et tout brisé de sa chute. »

D'après cette variante, la farce de Villon et de ses compagnons aurait eu une issue moins lamentable, que dans le récit de Rabelais, d'après lequel le pauvre sacristain serait arrivé au couvent dans l'état d'Hippolyte.

« temps au peuple, entreprint faire jouer la Passion en « gestes et langaige poictevin. Les rolles distribuez, les « joueurs recollez, le théâtre preparé, dist au maire et « eschevins que le mystère pourroit estre prest à l'yssue « des foires de Niort; restoyt seullement trouver habille- « ments aptes aux personnaiges. Les maires et eschevins « y donnarent ordre. Il, pour ung vieil paysant habiller « qui jouoyt Dieu le père, requist frère Estienne Tappe- « coue, secretain des cordeliers du lieu, luy prester une « chappe et estolle. Tappecoue le refusa, alleguant que « par les statuts provinciaulx estoyt rigoureusement def- « fendu rien bailler ou prester pour les jouans. Villon « replicquoit que le statut seullement concernoit farces, « mommeries et jeus dissoluz, et que ainsi l'avoyt veu « praticquer à Bruxelles et ailleurs. Tappecoue, ce no- « nobstant, luy dist peremptoirement que ailleurs se « pourveut, si bon luy sembloyt, rien n'espérat de sa « sacristie. Car rien n'en auroyt sans faulte. Villon feit « aux joueurs le rapport en grande abomination, adjous- « tant que de Tappecoue Dieu feroit vengeance et puni- « tion exemplaire bientoust. Au samedy subsequent, « Villon eut advertissement que Tappecoue sus la poul- « tre du couvent (ainsi nomment-ils une jument non en- « core saillye) estoyt allé en queste à Saint-Ligaire, et « qu'il seroyt de retour sus les deux heures après midy. « Adoncques feit la monstre de la diablerie parmy la ville « et le marché. Ses diables estoyent tous capparas- « sonnez de peaulx de loups, de veaulx et de beliers, « passementées de testes de moutons, de cornes de « beufz et de grans havets de cuisine, ceinctz de grosses

« courroies, esquelles pendoyent grosses cymbales de « vaches et sonnettes de muletz à bruit horrificque. Te- « noyent en main aulcuns bastons noirs, pleins de fusées, « aultres portoyent longs tizons allumez, sur lesquelz à « chascun carrefour jectoyent plenes poingnées de para- « sine (1) en pouldre, dont sortoyt feu et fumee terrible. « Après les avoir ainsi conduictz avecques contentement « du peuple et grande frayeur des petitz enfans, fina- « blement les mena banqueter en une cassine hors la « porte en laquelle est le chemin de Saint-Ligaire. Arri- « vant à la cassine, de loing il apperceut Tappecoue qui « retournoyt de queste, et leur dit en vers macaronicques :

Hic est de patria, natus de gente belistra,
Qui solet antiquo bribas portare bisacco.

« Par la mort diene, dirent adoncques les diables, il « n'ha voulu prester à Dieu le père une paoure chappe; « faisons luy paour. C'est bien dict, respond Villon; « mais cachons-nous jusques à ce qu'il passe, et chargez « vos fusees et tizons. Tappecoue arrivé au lieu, tous « sortirent on chemin, au devant de luy, en grant effroy, « jectans feu de tous coustez sus luy et sa poultre, et « sonnant de leurs cymbales, et hurlans en diable : Hho, « hho... brrrourrrs... hou, hou... Frère Estienne, faisons- « nous pas bien les diables? La poultre tout effrayée se « mist au trot, à petz, à bondz, et au gualot, à ruades, fres- « surades, doubles pedales et petarrades : tant quelle rua « bas Tappecoue, quoiqu'il se tint à l'aulbe du bast de

(1) Poix-résine.

« toutes ses forces. Ses estrivières estoyent de chorde :
« du cousté hors le montouer son soulier fenestré estoyt
« si fort entortillé qu'il ne le peut oncques tirer. Ainsi estoit
« traisné à escorchecul par la poultre, tousjours multi-
« pliante en ruades contre luy, et forvoyante de paour
« par les hayes, buissons et fossez. De mode qu'elle luy
« cobbit toute la teste, et que la cervelle en tumba près
« la croix Osannière, puys les braz en pièces, l'ung ça,
« l'aultre là, les jambes de mesmes, puys des boyaulx feit
« ung long carnaige, en sorte que la poultre au couvent
« arrivante de luy ne portoyt que le pied droict et soulier
« entortillé. Villon, voyant advenu ce qu'il avoyt pourpen-
« sé, dist à ses diables : Vous jouerez bien, messieurs les
« diables, vous jouerez bien, je vous affie. O que vous joue-
« rez bien ! Je despite la diablerie de Saulmur, de Doué,
« de Montmorillon, de Langes, de Sainct-Espain, d'An-
« giers; voyre, par Dieu, de Poictiers, avecques leur
« parlouère, en cas qu'ilz puissent estre à vous para-
« gonez. »

C'était pour dégoûter à tout jamais des espiégleries. Ce fut, j'imagine, j'aimerais à le croire au moins, la dernière de ses folies, si toutefois elle n'est pas de l'invention de Rabelais.

C'est à ses vieux jours, c'est-à-dire à son séjour à Saint-Maixent, au moins après l'aventure de frère Tappecoue, que je rapporterais la composition des ballades connues sous le titre de ballade des *Proverbes*, ballade des *Menus propos*, ballade de la *Fortune*. Elles ne peuvent être évidemment que de son âge mûr ; c'est le plus pur fruit de son expérience. Nombre de traits dans la pre-

mière, sans être pour cela moins généraux, nous semblent autant de confidences personnelles :

Tant vault l'homme comme on le prise,
Tant s'eslongne-il qu'il n'en souvient;

il l'avait éprouvé amèrement lors de son retour à Paris après sa sortie du cachot de Meung.

Tant mauvais est qu'on le desprise.

Qui le savait mieux que lui?

Tant raille-on que plus on ne rit;
Tant despend-on (1) qu'on n'a chemise;
Tant est-on franc (2) que tout se frit.

A quelle autre école qu'à la sienne avait-il encore appris ce triste lendemain de la moquerie et du désordre?

Tant donne-on qu'emprunter convient;

veut-il s'excuser ici sur sa libéralité des emprunts quelque peu forcés auxquels il s'était si souvent livré?

Tant tourne vent qu'il chet (3) en bise.

Le vent avait de bonne heure tourné contre lui; et depuis, avec quelle persistance la bise avait soufflé sur sa tête!

Tant ayme-on chien qu'on le nourrist;

(1) Dépense-t-on.
(2) Bon garçon, bon vivant.
(3) Tombe.

y aurait-il là un reproche à des protecteurs spécieux qui, tout en l'encourageant de paroles, l'auraient laissé mourir de faim?

> Tant court chanson qu'elle est apprise ;

peut-être parle-t-il ici de ses ballades.

> Tant tarde-on qu'on fault à l'emprise (1);
> Tant se haste-on que mal advient;

proverbes contradictoires au premier abord, et dont la vie se charge de nous apprendre la vérité.

Il faut croire, à son honneur, qu'il ne parle pas moins pour son compte dans ces vers de l'Envoi :

> Prince, tant vit fol qu'il s'advise ;
> Tant va-il qu'après il revient;
> Tant le matte-on qu'il se radvise ;
> Tant crie-l'on Noel qu'il vient.

Abuserais-je de l'interprétation? mais il me semble voir encore dans le second vers,

> Tant va-il qu'après il revient,

une dernière confidence sur son retour définitif à Paris dans les derniers jours de sa vie. Il avait bien erré, le pauvre vagabond, sur tous les chemins de France et de Navarre, depuis sa première sentence de bannissement; il avait demandé asile à bien des villes; mais, comme nous l'apprend d'ailleurs Éloy Damerval, et ainsi que lui-

(1) Qu'on manque à l'entreprise.

même y fait peut-être ici allusion, il était revenu finir dans son vieux Paris comme un vieil oiseau au nid natal.

Que d'expérience dans la ballade des *Menus propos*, et que de franchise dans l'aveu qui en fait le refrain !

Je congnois bien mouches en laict,
Je congnois à la robe l'homme,
Je congnois le beau temps du laid,
Je congnois au pommier la pomme,
Je congnois l'arbre à voir la gomme,
Je congnois quand tout est de mesme,
Je congnois qui besongne ou chomme ;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

Je congnois pourpoinct au collet,
Je congnois le moyne a la gonne (1),
Je congnois le maistre au valet ;
Je congnois au voyle la nonne,
Je congnois quand pipeur jargonne ;
Je congnois folz nourriz de cresmes ;
Je congnois le vin à la tonne ;
Je congnois tout, fors que moy-mesme.

Mais à mon sens la pièce capitale de l'œuvre de Villon, celle où il a mis le plus de philosophie et où par sa sincérité il monte jusqu'à l'élévation, celle où son style atteint un degré de vigueur et de précision vraiment unique, c'est la *ballade de la Fortune* découverte par l'auteur du Manuscrit de l'Arsenal, et publiée pour la première fois par Prompsault. Admirable leçon qu'il adresse en sa personne à tous les hommes et particulièrement à ceux qui sont eux-mêmes les artisans de leur disgrâce. Il suppose que la Fortune, en réponse à ses

(1) Robe.

récriminations, prend la parole, et, pour lui fermer la bouche, lui rappelle avec ses désordres l'exemple d'une foule de personnages illustres, qui valaient bien autrement que lui, qu'elle a tour à tour détruits. La Nature, dans le poème de Lucrèce, ne confond pas avec plus de hauteur le vieillard qui réclame en face de la mort quelques jours de répit. C'est le même ton souverain, altier, impitoyable ; c'est le même plan de défense :

Fortune fuz par clercz (1) jadis nommée,
Que toy Françoys, crie et nomme meurtrière,
S'il y a hom d'aucune renommée (2).
Meilleur que toy, faiz user (3) en plastrière
Par povreté, et fouyr en carrière.
S'a honte viz (4), te dois-tu doncques plaindre?

Que de droiture et que de courage dans l'aveu que ce reproche enveloppe! Avec quelle fermeté de bon sens il continue!

Tu n'es pas seul; si, ne te dois complaindre.
Regarde et voy, de mes faictz (5) de jadis,
Maints vaillans homs, par moy mors et roidiz.
Et n'eusses-tu envers eulx ung soullon (6),
Appaise toy, et metz fin en tes diz :
Par mon conseil, prens tout en gré Villon!

(1) Savants.
(2) C'est-à-dire aussi vivement que le fit jamais homme célèbre.
(3) Je force de meilleurs que toi à traîner et à gagner misérablement leur vie dans des carrières à plâtre.
(4) Si tu vis à honte.
(5) Par mon fait.
(6) Et ne te restât-il, comparé à eux, pas même un misérable morceau de toile.

Contre grans rois me suis bien arrimée (1),
Le temps qui est passé; car en arrière,
Priame occis et toute son armée;
Ne lui valut (2) tour, donjon, ne barrière.
Et Hannibal, demoura-t-il derrière?
En Cartaige, par moy, le feiz actaindre,
Et Scipion l'Affricquain feiz estaindre;
Julius César au sénat je vendiz;
En Égypte Pompée je perdiz;
En mer noyay Jazon en ung boullon (3);
Et une fois, Romme et Rommains ardiz... (4)
Par mon conseil prens tout en gré Villon!

Alexandre, qui tant fist de hémée (5),
Qui voulut voir l'estoille poucynière (6),
Sa personne par moy fut eslimée.
Alphasar roy, en champ sous la bannière,
Ruay (7) jus mort; cela est ma manière,
Ainsi l'ay fait, ainsi le maintendray;
Autre cause ne raison n'en rendray.
Holofernes l'ydolastre mauldiz (8)
Qu'occist Judic — et dormoit entandiz! —
De son poignart, dedens son pavillon;
Absallon, quoy? En fuyant le pendiz...
Par mon conseil prens tout en gré Villon!

L'Envoi résume admirablement la morale de cette magistrale ballade :

(1) Dressée, élevée.
(2) Tour ni donjon, etc., ne valurent rien pour sa défense.
(3) Tourbillon des flots.
(4) Brûlai.
(5) Carnage, du grec αἷμα.
(6) Qui voulut aller jusqu'aux lieux où se lève l'étoile poussinière.
(7) Précipitai.
(8) Je maudis.

Povre Francoys, escoute que tu dis :
Se rien peusse, sans Dieu de Paradiz (1),
A toy n'aultre ne demourroit haillon :
Car pour ung mal, lors j'en feroye dix :
Par mon conseil prens tout en gré Villon (2) !

Certes la poésie française est riche, mais elle n'offre pas beaucoup de pièces écrites avec cette vigueur ; et quant à ce style, je ne crains pas de dire qu'il va de pair avec les plus grands.

C'est sur cette pièce qu'il faudrait clore l'œuvre de Villon, c'est sous l'impression qui en résulte qu'il faudrait rester en le quittant. Ce doit être évidemment l'une des inspirations de son âge mûr ; et elle est toute à l'honneur de son esprit et de son cœur par la haute raison comme par la droiture qui l'ont dictée.

Les six ballades connues sous le nom de *Jargon ou Jobelin de maistre François Villon*, et que toutes les éditions, excepté celle de Marot, donnent à la suite du *Codicille* et des ballades diverses, ne se rapportent pas évidemment à l'époque où nous sommes de la vie du poète. Il n'est pas facile d'ailleurs d'en donner une analyse exacte sous le triple voile qui les recouvre. Marot dédaigneusement « les laisse à corriger et exposer aux « *successeurs de Villon en l'art de la pinse et du croq.* » Colletet, dans la vie qu'il a écrite de notre poète, avoue

(1) Si je pouvais rien sans Dieu.

(2) Comparez à cette ballade la 115e de Ch. d'Orléans (édit. de Champollion), sur le même sujet ; vous verrez comme Villon a fait sien ce qui n'est qu'un lieu commun dans la ballade du prince.

Difficile est proprie communia dicere,

dit Horace.

que « il ne l'entend pas; et tout honnête homme, à son « avis, ne doit pas aussy tascher de l'entendre. Ce n'est « rien enfin, dit-il, qu'un mystère de gueux de l'Hostière, « et de gens de sac et de corde. » Lenglet-Dufresnoy, qui n'en parle pas avec moins de mépris, dit que le sens, qui n'en fut jamais entendu des honnêtes gens du temps de Villon, est perdu même pour ses successeurs en friponneries. Tout ce qu'on peut y entendre, selon lui, et nous partageons son opinion, c'est que « ce sont des « exhortations à ses complices de ne pas se laisser arrê- « ter. » Pour y donner plus de force, il leur représente, ce semble, comme un épouvantail la fin lamentable de quelques-uns de leurs compagnons, comme Colin de Cayeux et René de Montigny. Prompsault, dans l'espoir d'y trouver des éclaircissements sur la personne et la vie du poète, avait tenté l'explication de la première, mais sans grand succès. Le bibliophile Jacob avait aussi un instant espéré pouvoir traduire le *Jargon*, mais en l'absence de toute espèce de secours philologiques, il a dû y renoncer. Quant à nous, nous n'essaierons pas, dans un travail purement littéraire, de lever les voiles sous lesquels Villon a cru devoir cacher la honte et les disgrâces patibulaires de ses compagnons. Si l'interprétation du *Jargon* offre quelque intérêt au point de vue de l'Histoire de la langue, nous croyons que la littérature n'a rien à y voir, et encore moins la poésie.

Les *Repeues franches* ne nous donnent pas plus de détails que le *Jargon* sur la dernière partie de la vie du poète. Cette œuvre, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, et pour dire ici tout ce que nous avons à en dire,

n'est évidemment pas de Villon, mais d'un de ses compagnons ou disciples. C'est ce que prouvent le titre et les détails de la première repue qui donne Villon, non comme auteur de ces récits, mais seulement comme acteur. Le style d'ailleurs nous semble plutôt d'un de ses disciples que de lui-même; la marque du maître s'y trouve encore çà et là, mais fort effacée. Il n'est pas même exact de dire qu'il en est le héros; il ne l'est que d'une en réalité, de la première. Il ne figure en aucune façon dans les cinq qui là suivent. L'introduction, qui ne manque pas d'un certain entrain, est une invitation aux héritiers de *deffunct Pathelin* et à *tous les subjetz Francoys Villon,* c'est-à-dire à toute la bohême, de se trouver au sermon

Qui est escript dedans ce livre.

Il leur faut apprendre tous les tours que jouaient anciennement les maîtres pour attraper de franches lippées. L'envoi de la ballade des *Escoutans*, qui vient immédiatement après, désigne évidemment comme auteur du poème un contemporain et un compagnon de Villon :

Prince, pour ce que ne me puis tenir
Que de telz faitz ne face mention,
Puisqu'à mon temps les ay veu avenir.

On peut remarquer, dans le récit de l'*acteur* qui précède la *Repeue de Villon et de ses compaignons*, ce qu'il dit de l'affluence des étrangers à Paris, et la description qu'il fait du mouvement de foule qui avait lieu

aux abords de la grande salle du Palais ou du Palais de Justice, le plus vaste et le plus magnifique vaisseau qui fût alors en Europe :

Pour ce que chascun maintenoit
Que c'estoit la ville du monde
Qui plus de peuple soustenoit,
Et où maintz estranges abonde,
Pour la grant science profonde
Renommée en icelle ville,
Je partis, et veulx qu'on me tonde,
Si à l'entrée avois croix ne pille.

. . . . . .
. . . . . .
Lendemain m'aloye enquérant,
Pour encontrer Martin Gallant,
Droit en la salle du Palays.
Rencontray pour mon premier mès,
Tout droit, soubz la première porte,
Plusieurs mignons d'estrange sorte,
Qui sembloient bien à leur habit
Qu'ilz fussent gens de grant acquit.
Lors vins pour entrer en la salle :
L'ung y monte, l'aultre devalle.

Là me pourmenoye, de par Dieu,
Regardant l'estat de ce lieu,
Et quand je l'euz bien regardée,
Tant plus la veoye et plus m'agrée.

Villon donc, au témoignage de Rabelais, aurait, sur ses vieux jours, pour donner passe-temps au peuple de Saint-Maixent, fait représenter la Passion en langage Poitevin. Il est à croire que, dans l'intervalle de ces représentations, son génie satirique et comique se donna,

de temps à autre, carrière dans des sujets profanes. Le *Grand-Testament* nous a déjà révélé que les *farces*, les *fainctes*, les *jeux* et les *moralités* (1) avaient fait une des grandes occupations de sa vie. C'est à elles, j'imagine, que, dans le cours de ses nombreux voyages aux extrémités de la France, il dut les seuls moyens d'existence honnêtes qui lui fussent restés. Rien de plus naturel d'ailleurs que l'ancien affilié de la joyeuse bande des *Enfants sans souci* ait demandé aux amusements de sa jeunesse et au gagne-pain de son exil les distractions de son âge mûr. Deux scènes comiques que l'on ne voit figurer parmi ses œuvres qu'à partir de 1532, vraisemblablement parce qu'elles sont de ses derniers jours, et qu'elles coururent longtemps çà et là sur la charrette des comédiens ambulants avant d'être imprimées, viennent confirmer cette conjecture. C'est le *Monologue du Franc-Archier de Baignolet* et le *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent.* La première est une farce pleine de verve et d'esprit, destinée à faire rire aux dépens de la milice des Francs-Archers, instituée par Charles VII, et que la poltronnerie, devenue proverbiale, de ses membres avait fait tomber dans un tel décri qu'on fut obligé de la supprimer en 1480. Il s'agit dans ce monologue d'une espèce de capitaine Paroles qui jadis

A fait raige avecques La Hire,

et qui ne craint

que les dangiers.

(1) *G.-T., Ballade de bonne doctrine à ceulx de mauvaise vie.*

aux abords de la grand
Justice, le plus vaste et
fût alors en Europe :

Pour ce qu
Que c'est
Qui plus
Et où m
Pour la
Renom
Je part
Si à l'

Le
Pe
Dr
R
T
I

Villon
ses vieu
Saint-M
Poitevi
présent

dit-il ; puis tout tremblant :

Ha monseigneur pour Dieu, mercy !
Hault le trait (1) ? Qu'aye la vie franche ?

Cependant, à sa croix blanche, il le prend d'abord pour un gendarme français, et tâche de se rassurer ; ce qui ne l'empêche pas de se demander encore avec inquiétude, à l'aspect de l'air farouche du mannequin ;

Dond, tous les diables ! est-il sorty
Tout seulet, ainsi effroyé ?

Mais tout à coup il avise la croix noire des gendarmes bretons :

Par le sang bieu ! c'est ung Breton !
Et je dy que je suis Françoys !

Tout son sang se glace, et dans sa frayeur il renie son pays :

Dea ! je suys Breton, si vous l'estes.
Vive sainct Denys ou sainct Yve !
Ne m'en chault qui, mais que je vive.

Il lui rend ses armes, sa salade et son épée, et son *jacques* ou sa jacquette,

Et sa ceincture et son cornet,

il lui donnerait sa chemise s'il la lui demandait. Il fait alors son épitaphe et implore des prières pour son âme. Puis, demi-bègue de peur, il se confesse à Dieu, à la Vierge et aux Saints sur les dix Commandements, et re-

(1) Tirez en l'air.

commande à son ennemi le cinquième qui défend de tuer. Cependant le mannequin tombe le nez contre terre, et notre archer finit par s'apercevoir que son gendarme n'est qu'un épouvantail :

Par le corps bieu ! j'en ay pour une !
Il n'a pié, ne main ; il ne hobe,
Par le corps bieu ! c'est une robe
Plaine, de quoy ? Charbieu ! de paille.

L'audace alors revient à ce brave, et son courage ne connaît plus de bornes :

Quesse-cy ? morbieu ! on se raille,
Ce cuiday-je, des gens de guerre. .

Il menace de son épée le gendarme de paille ; et, toute réflexion faite, l'emporte pour gage. Ce sera sa part de butin :

Au fort, ce sera mon butin,
Que je rapporte de la guerre.

La seconde scène non moins spirituelle, quoi qu'en dise Colletet, est une rencontre entre deux compagnons de franche lippée, *deux preux par l'huys, cassez de gages* pour le quart d'heure,

Povres d'argent, prou de santé,

selon l'usage des bohêmes.

Ils se racontent mutuellement leur misère, et tout en cherchant ensemble les moyens d'y mettre fin, ils se font tour à tour part de leurs rêves de fortune, dorés à l'envi. Le rève de Baillevent, c'est *ung beau cent d'escus. — Quel accessoire !* dit Mallepaye alléché. Baillevent reprend :

Je me raffraichiz la mémoire
Quand il m'en souvient;

et l'appétit lui venant en rêvant, il ajoute :

S'on nous bailloit, par inventoire,
Deux mil escuz en une armoire,
Ils n'auroient garde d'y moysir!

Ils se renvoient alors mutuellement comme avec une raquette toutes les qualités qui leur mériteraient un meilleur sort. Ce sont *deux si beaux gallans!* et *fringans* donc! de plus, rare assemblage!

Aagez de sens et jeunes d'ans!

Ce qui leur manque le moins, c'est la bonne volonté. *Au fort*, dit Mallepaye, comme pour se consoler,

Nous sommes, selon l'Évangile,
Des bienheureux du temps ancien.

Mais ce genre de consolation ne prend pas sur Baillevent.

J'aymasse mieulx qu'il n'en fust rien,

dit-il mélancoliquement. Il revient encore plus loin à leurs mérites :

Nous sommes si francs!
— si parfaits!

reprend Mallepaye qui lui fait écho; et ils continuent ainsi sans se lasser à réciter les litanies de leurs vertus. Il n'y a qu'un malheur, c'est que

Faulte d'argent et les grans prestz
Les ont ung peu appaillardiz.

J'enrage, dit Mallepaye,

Qu'en Mallepaye n'a vins, blez, grains!

Quant à Baillevent, que pensez-vous qu'il faille pour le retirer des mécontents et en faire un sujet dévoué? Pas déjà tant; écoutez plutôt:

Cent frans de rente et un fromaige,
Vous m'orriez dire, de couraige :
Vive le Roy!

Que faire pourtant, dit Mallepaye,

Pour amasser biens et honneurs,

et il propose de se mettre au service des marchans

pour la pitance.

Le mieux, suivant Baillevent, est de se faire *gens d'armes;* mais Mallepaye avoue qu'il n'est courageux *qu'en fuite.* Sur quoi Baillevent propose de prendre à ferme les bissacs ou les besaces des Cordeliers ou des Carmes. A cela Mallepaye trouve encore des objections; et finalement ils décident d'aller chercher fortune devant eux, à l'aventure. Toute cette gaîté dans la misère me semble bien Villonique.

Ces deux scènes, vraiment remarquables de verve, ne sont pas du tout indignes de Villon; et pour moi je les crois bien de lui. Il est certain d'après son témoignage qu'il avait composé plusieurs pièces de ce genre; elles devaient certainement se distinguer entre toutes celles de son temps. Il serait étrange qu'il n'en fût resté au-

cune (1). On comprend d'ailleurs que son nom se soit moins attaché à ce genre d'ouvrages, tout impersonnel, qu'au reste de ses œuvres qui sont autant de confessions (2). De plus, l'époque de sa vie, où les deux scènes dont il est ici question ont été composées, explique leur absence des premières éditions. On publia d'abord ce qui était le plus connu, ce qui courait de bouche en bouche parmi le monde des écoliers et de la bohême, comme le *Petit* et le *Grand-Testament*, le *Codicille*, les ballades et le *Jargon*. Ce ne fut qu'à la longue, comme il était naturel par ce temps de communications difficiles, que ses essais comiques passèrent de la province à Paris, c'est-à-dire de leur demi-obscurité au grand jour de la capitale.

A quelle époque arriva sa mort? Il semblerait d'après ses paroles (3) qu'il n'a pas dû atteindre une vieillesse

(1) Le savant M. Magnin est persuadé pour son compte que Villon a dû prendre part à une révision de la *Farce de Pathelin;* et à s'en rapporter à l'époque où le nom de Pathelin apparaît pour la première fois, époque tout à fait contemporaine de la maturité du génie de notre poète ; à s'en rapporter de plus à l'espèce de confusion que les auteurs contemporains, les éditeurs et les graveurs semblent établir entre le personnage de Pathelin et celui de Villon, et par suite de laquelle tous deux sont plus d'une fois nommés ensemble, imprimés à la suite l'un de l'autre et représentés sous les mêmes traits, peut-être pourrait-on soutenir que les titres de Villon à la propriété de la rédaction définitive de cette immortelle farce sont, en somme, plus valables que ceux d'Antoine de la Sale et de Pierre Blanchet, dont le talent poétique n'est consacré par aucun monument. Mais c'est là toute une thèse que nous nous contentons d'indiquer en passant, et dont nous sommes loin d'avoir réuni tous les éléments.

(2) Le nombre des auteurs, qui avant Villon probablement avaient travaillé à la *Farce de Pathelin* et l'avaient en quelque sorte ébauchée, explique aussi comment son nom a pu ne pas s'attacher à la révision ou rédaction définitive qu'il en aurait faite.

(3) *G.-T.*, h. 62.

bien avancée ; et elle était venue de bonne heure pour lui. Il n'est pas impossible d'ailleurs d'arriver là-dessus à une date approximative. Ce n'est, comme nous l'avons vu tout à l'heure, que dans l'édition de ses œuvres donnée en 1532, que parurent pour la première fois les deux scènes comiques qui depuis généralement, sauf dans l'édition de Marot, y ont toujours été jointes. Or il est vraisemblable qu'on n'eût pas réuni ces deux pièces à ses œuvres, si la tradition ne les avait pas fait composer de son vivant. La deuxième de ces scènes, par ces mots,

Adventureux comme Suisses à Nancy,

fait allusion à la défaite des Bourguignons sous les murs de cette ville, et indique par là que Villon, d'après la tradition, vivait en 1477, date de cette défaite. D'un autre côté, les railleries, dont il accable la milice royale des Francs-Archers, donnent lieu de croire que cette institution de Charles VII était déjà tombée, et reporte la composition de cette pièce à l'année 1480, qui vit prononcer la suppression des Francs-Archers. Si maintenant nous considérons que la première édition connue des œuvres de Villon a paru en 1489, et qu'il est certain qu'il n'y a pas présidé lui-même, nous serons autorisés à placer sa mort entre les deux dates de 1480 et de 1489. La Monnoye avec Colletet la fixe à la fin du règne de Louis XI, c'est-à-dire vers 1482, et le bibliophile Jacob à l'année 1484. C'est aux environs de cette dernière date que nous assignerions nous-même la fin de la vie et des misères du pauvre écolier, pour le désigner par un nom qu'il aimait à se donner lui-même.

VIII

IMITATIONS DE VILLON.

Si quelque chose peut donner une idée de la popularité dont jouirent, dès leur apparition et longtemps encore après, le *Petit* et le *Grand-Testament* de Villon, c'est le nombre des imitations et des parodies auxquelles ils donnèrent lieu. Nous n'en avons pas compté moins de dix-huit; et il est probable que plus d'une nous a échappé. Si d'ailleurs nous en jugeons par les douze sur lesquelles nous avons mis la main, aucune ne mérite de place à côté de l'œuvre du maître ; et c'est à peine s'il en est trois ou quatre dont il vaille la peine de citer autre chose que le titre.

Ainsi, par exemple, je ne sais rien de plus plat que le *Codicille et Testament de Monseigneur des Barres* (1) et le *Testament d'ung Amoureux qui mourut par amour.* Le premier n'est autre chose que l'amende honorable que fait sur l'échafaud, avant de mourir, Loys des Barres

(1) Le début de cette pièce en donne la date

An mil quatre cens quatre vingtz,
Nombre qui court avecques huit,
Loys des Barres si fut prins,
En Juillet, ainsi que l'on dit.

pour les crimes de sa vie passée, et en particulier pour sa rébellion envers le roi son maître : le tout suivi d'une exhortation à François, duc de Bretagne, à Monseigneur d'Alebret et à tous les chevaliers, ainsi qu'aux villes rebelles, de faire leur paix avec le roi et de retourner à leur devoir.

Le second est une parodie fade et insipide du *de Profundis*, que l'Amoureux paraphrase mot par mot jusqu'au dernier du *Gloria Patri*, pour exhaler ses plaintes, et où il trouve moyen d'amener le nom de Cupidon.

Le titre seul du *Testament de Tastevin roy des Pions* ou des buveurs indique suffisamment le caractère de cette pièce. Ce n'est qu'une grossière parodie du *Testament* de Villon, où l'on relève à peine un ou deux traits piquants ; ainsi le désir qu'il exprime, une fois enseveli,

Auprès de taverne la belle,
Qu'on plante sur sa servelle
Un sep de la meilleure vigne.

Ainsi encore le legs qu'il fait,

D'ung bon gros baston de pommier,
Rude, fort, noilleux et entier,
A ceulx qui ont femmes noiseuses (1).

Des adieux aux tavernes, à tout *bon gallant* et au bon vin terminent cette plaisanterie sans grand sel.

Le Testament *du Chevalier oultré à qui sa Dame est*

(1) La fin indique la date de la composition de cette parodie :

Fait en vendenges pour desduyt,
Huit jours devant la Nostre-Dame,
Mil quatre cens ottante huit.

trépassée termine une espèce de complainte sans fin du *Jardin de Plaisance*. C'est d'ailleurs moins un testament proprement dit qu'une suite d'instructions relatives à ses funérailles et à sa sépulture. Entre autres dispositions, nous avons remarqué celle-ci, pour le détail gracieux qui s'y trouve :

Oultre, au pied de la tumbe aura
Ung romarin qu'on plantera,
Et tout autour belle parvanche,
Affin que qui pour nous priera,
Ou ung *de Profundis* dira,
En ait pour loyer une branche.

Le Testament de la mule Barbeau d'Henri Baude est loin d'avoir le piquant que son titre semble promettre. Cette pièce de 1465, dit M. Jules Quicherat, qui la juge exactement comme nous, « est un testament, testament « non d'un homme, mais d'une bête, d'une vieille mule « parlementaire qui avait trotté pendant vingt ans sur le « pavé de Paris, portant sur son dos les plus gros sei- « gneurs de la finance et de la justice. » Elle commence par énumérer les maîtres qu'elle a servis, avant d'être à Barbeau son dernier maître. Elle se plaint ensuite d'avoir été tellement foulée et éperonnée par lui qu'elle en a le ventre et le dos tout écorchés. A cette heure, elle est vieille et étique ; on lui a limé les dents, et pour comble elle a attrapé une pleurésie. Dans ces circonstances, elle songe à faire son testament. Les corbeaux auront son corps, Barbeau sa voix, et le curé de celui-ci son chant. Barbeau aura encore sa queue, pour s'émoucher ; le Bailly héritera de ses oreilles ; sa selle ira à Baude qui

jure qu'il ne peut s'en passer. Trois grands chiens de la boucherie Saint-Germain seront, c'est sa volonté, ses exécuteurs testamentaires. Le style de cette pièce, aisé et facile, ne manque pas d'ailleurs d'une certaine élégance, mais, eu égard au sujet, n'a pas grand relief.

Pierre Blanchet, à qui on a attribué la *Farce de Pathelin*, avait aussi composé un testament en vers, dont certaine disposition ne manquait pas de malice, si nous nous en rapportons à son épitaphe, la seule trace d'ailleurs subsistante de ce testament qui ne nous est pas parvenu :

. . . . Son ordonnance ultime
Et testament feit en plaisante rithme,
Où plusieurs legs à tous ses amis feit,
Plus à plaisir qu'à singulier proffit :
Fusmes trois que ses exécuteurs nomme,
Lesquels chargea de faire dire en somme,
Après sa mort, des messes bien trois cens,
Et les païer de nostre bourse, sans
Rien de ses biens, lesquels laisseroit prendre,
Comme assuré qu'à ce voudrions tendre.

Le *Testament de Carmentrant*, farce à *huit personnaiges*, de Jehan d'Abundance, mériterait plutôt le nom d'adieux que celui de testament. Cette pièce en effet, composée de cinq scènes assez plates, se termine par les adieux que Carmentrant, le roi des gourmands, mis en déroute avec Archiepot, Tyrelardon et Lechefroye ses suppôts, par dame Caresme et sa suite, Harensouret, Teste-d'aulx et Ognions, adresse à sa vie passée ainsi qu'aux lieux et aux personnes qu'il fréquentait.

La farce intitulée *le Testament de Pathelin à quatre*

personnaiges est un peu plus spirituelle, au moins dans le début; mais l'impiété et l'obscénité en font presque tous les frais. Je passe rapidement sur les premières scènes qui nous montrent Pathelin revenant un beau jour, frappé à mort, du Palais où il n'a trouvé personne, ni juges, ni plaideurs! Messire Jehan le curé et maître Aliborum l'apothicaire sont auprès de son lit où ils ont été amenés par Guillemette sa femme. Pathelin s'est confessé tant bien que mal à messire Jehan, avec un repentir fort équivoque, son plus grand remords étant de s'être laissé duper par Agnelet. Sur l'invitation de messire Jehan, il va dicter son testament; mais avant de commencer il veut à boire, et demande que toute l'assistance en fasse autant; puis il se met en devoir de procéder à ses legs :

> Messire Jehan, vostre escriptoire,
> Et du papier; si escripvez.

Guillemette le prie alors de ne pas l'oublier :

> Regardez à qui vous lairrez,
> Je demourray povre et seulette.

Il commence en effet par elle :

> Tout premier à vous Guillemette,
> Qui scavez où sont mes escus,
> Dedans la petite layette,
> Vous les aurez, s'ils y sont plus.

Les legs qui suivent aux *Gallans sans soucy*, aux quatre couvents des Cordeliers, des Carmes, des Augustins et des Jacobins, aux Béguines, aux Sergents, aux ivrognes,

à l'Hôtel-Dieu de Rouen et enfin à messire Jehan et à messire Aliborum, sont autant de malices et de bouffonneries indécentes qui semblent inspirées du *Petit-Testament* et des plus mauvais passages du *Grand-Testament* de Villon. La liste de ses legs épuisée, il demande encore une dernière fois à boire ; puis il fixe le lieu de sa sépulture

En une cave, à l'adventure,
Dessoubz un muid de vin de Beaulne,

et rédige son épitaphe, que suit cette recommandation :

Aussi n'oubliez, pour riens,
A faire mes armes pourtraire.
Oyez que vous y ferez faire,
Pour ce qu'ayme la fleur du vin,
Trois belles grappes de raisin
En un champ d'or semé d'azur.

Là-dessus il meurt, et messire Jehan, Guillemette et l'apothicaire se séparent après avoir prié pour le repos de son âme.

Le Testament de Lucifer, qui figure parmi *les menus Propos de Mère Sotte*, composés par Pierre Gringorre, est une pure satire sous forme allégorique. L'auteur suppose qu'il l'a entendu de la bouche de Lucifer, dans un songe qu'il eut à Nancy, au mois d'octobre 1521. Le Diable, voulant *pour engendrer malice* marier ses filles qui représentent chacune un vice, les lègue tour à tour à ceux avec qui elles seront le mieux assorties. C'est ainsi qu'il donne *Fierté superbe* aux Génevois et aux Suisses, *Curiosité* aux femmes,

Pour decevoir les feminines ames;

Flaterie aux gens de cour, *Présomption* aux jeunes gens,

Pour les conduire et mener en tous lieux;

Opiniatrise aux ignorants, *Jactance* aux Espagnols, *Braguerie* ou *Braverie* aux Français, *Discorde* aux musiciens, *Rapine* aux procureurs et aux avocats, *Simonie* aux gens d'Eglise, *Luxure* à tous les états; *Inconstance* aux femmes, *Cécité* aux amoureux, *Ire* aux Picards et aux Gascons, *Gloutonie* aux Septentrionaux, *Vagation d'esprit* aux jeunes filles, *Despérance* aux joueurs. Bref, il ne pourvoit pas moins de 44 filles tour à tour. Il ne faut pas d'ailleurs chercher ombre de poésie dans cette énumération aussi monotone qu'interminable.

Le *Testament de la Guerre de Jean Molinet* et le *Testament de la Ligue* d'un auteur inconnu rentrent, comme le *Testament de Lucifer*, dans le genre allégorique; ils en ont la monotonie, quoique avec plus de mouvement et d'intérêt toutefois. Dans le premier, la *Guerre* à son lit de mort, après des bénédictions, qui ne tiennent qu'un huitain, aux rois, aux princes et aux ducs qui l'ont appelée avec justice, distribue, en guise de legs, des malédictions aux tyrans, aux abbayes, aux villes, au plat pays et aux armuriers. Elle réserve pour son dernier legs la *pauvreté* qu'elle laisse en héritage au monde. Deux ou trois de ces legs ne manquent pas d'énergie, entre autres celui-ci que termine une image d'une couleur tout Eschylienne :

Je laisse au pauvre plat pays
Chasteaux rompus, hostels bruslez,
Femmes plorans, gens esbahis,
Bergers bastus et affolez,

Marchantz meurtris et desrobez,

. . . . . .

Et corbeaux crians, à tous becz,
Famine dessus les gibetz (1).

Dans le second, la Ligue en train de rendre l'âme commence par raconter comment, née un beau jour entre les Apennins et les Alpes, elle a été nourrie et élevée en France, puis comme par des progrès insensibles elle a été reconnue soudain pour *dame et maîtresse souveraine.*

Mais hélas ce grand heur n'a pas longtemps duré.

Dieu l'a renversée
par le puissant effort
D'un Henry de Bourbon, courageux, brave et fort.

Ç'a été dès lors une déroute et une défection générale parmi ses partisans :

La voilà ridicule à présent, toute nue.

De rage et de mélancolie elle en est tombée malade, si bien qu'aujourd'hui,
moribonde, gisante,
Quoy que saine d'esprit, d'une bouche mourante,

elle veut disposer de tout ce qui lui peut rester,

Avant que de son corps sa triste ame desloge.

Et d'abord elle abandonne son âme à tous les noirs

(1) Dans l'*Agamemnon* d'Eschyle, le Chœur parle ainsi de Clytemnestre, qui vient de mettre son époux à mort : « Debout sur le cadavre, « comme un corbeau acharné, elle se dresse l'impie et chante à plein « gosier l'hymne du meurtre. »

démons et son corps aux siens; puis elle fait son héritier *tout le peuple François;* injure toute gratuite, en ce qu'elle impute à la France entière la fureur de quelques-uns :

Je luy laisse les pleurs, le sang, les pilleries,
Les meurtres assassins, insignes volleries,
Les vefves, orphelins, et les violemens,
Les larmes, les regrets et les rançonnemens,
Les ruines des bourgs, des villes, des villages,
Des chasteaux, des maisons et tant de brigandages,
. . . . . .
La cherté, la famine et la mendicité,
La besace, soulas seul de nécessité.

Au Saint-Père elle donne

Les terribles effrois de sa triple couronne.

Item, à l'Espagnol elle lègue ses desseins,

Sa créance et sa foy ;

à Mayenne

Ses frayeurs et ses peurs, ses travaux et ses peines,
Le désespoir final, la malédiction
Du peuple sur l'auteur de tant d'affliction,
L'ire du Ciel vengeur ;

à la duchesse de Montpensier, le couteau de Clément ; au Guysard Phaéton

Le soucy d'aquiter tous les debts de son père;

au Savoyard la ruine totale des siens;
au duc Lorrain et au marquis du Pont,

Pour fruit de leurs labeurs, la honte sur le front;

au Légat

les cendres de sa bulle,
Et pour s'en retourner quelque chétive mulle;

aux prélats enfin, pour abréger,

Un espéré chappeau de fumée et de vent.

Telle est cette pièce dont l'indignation virulente fait pendant aux railleries de la satire Ménippée contre les fureurs de la Ligue.

En dépit de la ressemblance du cadre, il n'y a d'ailleurs, comme on le voit, rien de commun entre toutes ces pièces et l'œuvre de Villon. Parodies grossières ou froides allégories, elles n'ont rien de ce mélange d'esprit et de sensibilité qui fait l'originalité du *Petit* et surtout du *Grand-Testament;* et dans ce genre nulle œuvre n'a depuis, je ne dirai pas fait oublier celle de Villon, mais mérité d'être lue à côté de la sienne (1).

Ne cherchons donc pas son école parmi ces imitateurs de la partie la plus extérieure et en même temps des plus mauvais côtés de sa poésie. Ils ont pu lui emprunter son

(1) Brunet cite encore, mais nous n'avons pu les rencontrer nulle part : *Le Testament du père lequel il laissa à son filz, à la fin de ses jours, pour l'instruire à vertu et fouir aux vices. — Le Testament de hault et notable homme nommé Ragot, lequel en son vivant a affronté mainte fine personne. — Le Testament fin rubin de Turcquie, maigre marchand contrefairant* (sic) *sotie. — Le Testament de Martin Leuter. — Le Testament de Bacchus, trouvé au cabinet d'un des plus fameux poètes de ce temps, dédié aux esprits curieux, pour chasser la mélancolie..... Chambéry*, 1649.

cadre qu'il n'a pas d'ailleurs inventé, et lui dérober ses bouffonneries ; ils n'ont pu lui prendre ce qui fait son caractère distinctif, je veux dire cette mélancolie dans le rire dont la rencontre, lorsqu'elle n'a rien de trop heurté, est peut-être ce qu'il y a au monde de plus vrai et de plus sympathique à tous, parce qu'elle exprime l'âme humaine tout entière. Avant lui, ces deux grandes sources d'inspiration étaient, ce semble, partagées entre les poètes qui puisaient à l'une et à l'autre, mais jamais aux deux à la fois. Il en résultait que les uns et les autres, élégiaques ou comiques, n'exprimaient jamais qu'un côté de l'homme, et que leur poésie n'était que l'écho incomplet de l'âme. Le premier en France, Villon a mêlé dans ses vers la tristesse à la gaîté, et c'est ce double caractère de son œuvre qui, dès le premier jour et depuis, a fait sa popularité et lui a rallié tant de suffrages. Trop souvent, sans doute, il heurte brusquement l'un contre l'autre plutôt qu'il ne marie ces deux sentiments de nature si diverse quoique frères d'origine. Toujours est-il cependant qu'il a le premier chez nous donné l'idée de cette poésie si profondément humaine.

En face de l'école allégorique d'Alain Chartier, de Martin Franc et de Ch. d'Orléans comme des poètes amphigouriques de l'école flamande ou bourguignonne, il a fondé en poésie ce qu'on peut appeler l'école de Paris, et ce qu'il serait aussi bien permis d'appeler l'école française. Aucune autre en effet ne représente mieux l'esprit et la tradition de ce pays, c'est-à-dire ce rare mélange de raison et de gaîté qui forme le fond même de notre caractère et rassemble, dans une mesure parfaite, tous les sentiments

de l'âme, depuis celui de la mélancolie la plus pénétrante et de la plus vive sensibilité, jusqu'à celui du ridicule le plus incisif : esprit dont le premier et le plus impérieux besoin est de voir clair et net dans sa pensée, comme dans ses sentiments, et qui ne regimbe jamais si vivement que lorsqu'on veut le payer de mots et de phrases.

A cette école se rattachent déjà du temps de Villon, au moins par un côté, c'est-à-dire par l'esprit de franchise, Guillaume Coquillart, l'auteur des *Droits nouveaux*, Henry Baude, le poète satirique de la régence d'Anne de Beaujeu, Roger de Collerye, avec ses joviaux refrains, Guillaume Alexis, l'auteur du *Blason des faulces amours*, Martial d'Auvergne, enfin, avec ses *Vigiles de Charles VII*, et un certain nombre de pièces du *Jardin de Plaisance*. Mais le plus brillant élève de Villon, celui qui lui a fait le plus d'honneur, par la façon originale dont il l'a imité, c'est Marot qui a reconnu hautement ce qu'il lui devait.

Ce n'est pourtant pas là encore la vraie postérité de Villon, je veux dire celle qui s'inspire de son double esprit de mélancolie et de gaîté. Pour la rencontrer, cette postérité de l'auteur du *G.-Testament* et du *Codicille*, il faut descendre jusqu'au siècle de Louis XIV, où nous la trouvons représentée par trois grands poètes, Mathurin Regnier, La Fontaine et Molière. On devine sans que je les nomme ceux qui, à des titres divers, l'ont continuée de nos jours. Nous pouvons, sans doute, avoir de plus grands poètes que cette famille de l'écolier du xve siècle, nous n'avons certainement pas de plus grands écrivains.

VIII

DES DESTINÉES DE L'ŒUVRE DE VILLON.

—

Je n'oserais affirmer que Villon, de son vivant, ait été plus célèbre par ses écrits que par les scandales de sa vie ; il est à croire pourtant que son talent et l'éclat qu'il avait jeté déjà lui valurent du Parlement, et peut-être même de Louis XI, la double grâce dont sa reconnaissance nous a laissé le témoignage. Quoi qu'il en soit, il était à peine mort que la renommée s'élançait de sa tombe et ne cessait, pendant près d'un demi-siècle, de multiplier et de répandre ses legs et ses ballades. Vingt-sept éditions consécutives de 1489, date de la première, à 1542, en sont un monument aussi éclatant qu'irrécusable, sans parler du recueil du *Jardin de Plaisance* où figurent dix de ses ballades connues et une quantité d'autres pièces, dont un grand nombre sont assurément de lui et des poètes de son école. Seize (1) imi-

(1) Sans parler de celles que nous ne connaissons pas, ou qui ne nous sont pas parvenues.

tations ou parodies du genre qu'il avait consacré de son génie, faites dans l'espace de quarante ans, de 1480 à 1520, sont un témoignage non moins authentique du retentissement de l'œuvre de Villon, à l'époque où elle parut et dans les temps qui suivirent sa publication. Une autre marque encore de la popularité de notre poète, ce sont les passages qu'en savaient par cœur, au rapport de Marot, *de bons vieillards de son temps*, c'est-à-dire soixante-quinze ans ou trois quarts de siècle après la première apparition des *Layz* ou *Petit-Testament*.

L'auteur du *Livre de la Deablerie*, Éloy Damerval, moins de vingt-cinq ans après sa mort, en 1508, le proclame, en son poème, un

Clerc expert en faitz et en ditz.

Dans sa légende de *maistre Pierre Faifeu*, qui semble inspirée des *Repeues franches*, Charles de Bordigné, vers 1531, témoigne lui-même de l'éclat du nom de Villon, lorsque l'associant à deux auteurs alors célèbres, aujourd'hui complétement oubliés, il dit avec une sorte de solennité :

En nul endroit leurs noms ne sont pérys.

Les poésies de Villon recevaient à quelque temps de là une distinction bien autrement flatteuse : je veux parler de l'édition que Marot en publiait sous les auspices de François Ier, le roi lettré par excellence (1). Distinction

(1) C'est ce que témoigne le huitain suivant qui accompagne l'épître-

vraiment glorieuse pour l'ombre de Villon qui se voyait ainsi préféré à tous les poètes ses contemporains et même à Charles d'Orléans, en dépit des liens de parenté qui unissaient à François Ier ce poète gracieux et délicat, mais sans force. Préférence, il faut le dire aussi, qui ne faisait pas moins d'honneur au goût de celui qui a été appelé le *Père des lettres*, et qui défendait ainsi d'avance Boileau contre ceux qui devaient plus tard l'accuser d'avoir *encanaillé* la poésie française, en lui donnant pour père le *petit écolier* de la Cité.

Mais il faut entendre Marot lui-même faisant au lecteur les honneurs de la poésie de Villon. Il ne lui marchande pas les éloges : « C'est, dit-il, le meilleur poète « parisien qui se trouve. C'est pour l'amour de son gentil « entendement et en récompense de ce qu'il peut avoir « aprins de luy en lisant ses œuvres, » qu'il s'est chargé de la révision de son texte. Et plus loin : « Il est d'advis « que les jeunes poètes cueillent ses sentences comme

préface mise par Marot en tête de cette édition, et où le poète s'adresse en ces termes à François Ier :

Si à Villon on treuve encore à dire,
S'il n'est réduict ainsy qu'ay prétendu,
A moy tout seul en soit le blasme, sire,
Qui plus y ay travaillé qu'entendu.
Et s'il est mieux en son ordre estendu
Que paravant, de sorte qu'on l'en prise,
Le gré à vous en doyt estre rendu,
Qui fustes seul cause de l'entreprise.

« Et me suffira, avait déjà dit Marot, à la fin de sa préface, que le labeur « qu'en ce j'ay employé soit agréable au roy mon souverain, qui est cause « et motif de ceste emprise et de l'exécution d'icelle pour l'avoir veu « voulentiers escouter et par très bon jugement estimer plusieurs pas- « sages des œuvres qui s'ensuyvent. »

« belles fleurs, qu'ils contemplent l'esprit qu'il avait, que « de luy apreignent à proprement descrire, et qu'ils con« trefacent sa veine, mesmement celle dont il use en ses « ballades, qui est vrayment belle et héroïque; et ne fay« doubte, ajoute-t-il, qu'il n'eust emporté le chapeau de « laurier devant tous les poètes de son temps, s'il eus« esté nourry en la court des roys et des princes, là où « les jugements s'amendent et les langaiges se pollissent. »

Il termine enfin par ces paroles encore plus expressives « Le reste des œuvres de nostre Villon, hors cela (c'est « à-dire hors l'industrie des legs dont le sens lui échappe) « est de tel artifice, tant plain de bonne doctrine et telle« ment painct de mille belles couleurs, que le temps, qui « tout efface, jusques ici ne l'a sceu effacer; et moins « encore l'effacera ores et d'icy en avant que les bonnes « escriptures françoises sont et seront mieulx congneues « et recueillies que jamais (1). »

Rabelais, un autre maître en fait de style, n'a rappelé de Villon que ses tours et ses saillies (2), mais avec une telle verve et tant de complaisance, si je puis dire, que bien qu'il se taise sur son mérite comme écrivain, je ne puis m'empêcher de voir, dans l'insistance avec laquelle il revient à la personne de notre poète, une marque de l'estime qu'il faisait de son talent. C'est quelque chose en cette matière que le suffrage de Rabelais.

Celui d'Henry Estienne a aussi son prix, qui, dans sa

(1) Un témoignage, au reste, non moins exprès du cas que Marot faisait de Villon, ce sont les nombreuses imitations qu'il en a faites.

(2) *Pantagruel*, l. II, ch. 30; IV, 13; IV, 67.

Préparation à l'Apologie pour Hérodote (1), l'appelle *nostre Villon*, marquant par là combien la France doit être fière de l'auteur du *Grand-Testament*, et en outre le donne pour *un des plus éloquents de son temps.*

En 1542, la suite des éditions de Villon s'arrête tout à coup pour ne reprendre que près de deux siècles après, en 1723. A quoi faut-il attribuer cette espèce d'éclipse de la renommée de notre poète? A sa langue un peu vieillie peut-être pour le XVIe siècle, ou à l'avénement de l'école savante, trop savante même, de Ronsard? Je croirais volontiers que ces deux causes y contribuèrent à la fois, mais surtout la seconde. Sans méconnaître en effet le génie de Ronsard, en dehors de la poésie épique et pindarique, il n'y a rien de commun, on peut le dire, entre l'allure si franche et si naturelle de l'auteur du *Grand-Testament* et la recherche mignarde ou l'enflure des poètes de la Pléiade. Toujours est-il qu'à partir de 1542, Villon semble disparaître et plonge dans l'oubli à peu près tout entier. On retrouve bien encore son nom de temps à autre, mais seulement sous la plume des érudits. Fauchet le proclame « un de nos meilleurs poètes satiriques, et avance que sa poésie, si nous scavions bien « l'entendre, nous descouvrirait l'origine de plusieurs « maisons de Paris et des particularités de ce temps-là (2). » Du Verdier de Vauprivas n'en parle que pour « *s'émerveiller* comme Marot a osé louer un si goffe ouvrier et « ouvrage, et faire cas de ce qui ne vaut rien (3). »

(1) Ch. 28, p. 439.
(2) Orig. des Chevaliers, l. I, ch. 1.
(3) Du Verdier, *Biblioth. fr.*, t. 3e.

Estienne Pasquier, de son côté, n'en fait mention que pour reprocher à Marot d'avoir « admiré, dans cet escolier de Paris, doué d'assez bel esprit, mais maître passé en friponnerie, un scavoir qui ne gisoit qu'en apparence (1). » Et ailleurs (2) : « François Villon, dit-il, plus soucieux des tavernes et des cabarets que des bons livres. » C'est toute l'appréciation qu'il en fait.

Mais Villon devait trouver bientôt à l'oubli qui l'envahissait comme à de pareils jugements une éclatante compensation dans le suffrage des trois hommes qui eurent le plus de goût au XVIIe siècle, je veux dire Patru, La Fontaine et Boileau. Dans ses *Remarques sur Vaugelas*, à propos d'une tournure de phrase dont il discute la correction, Patru parle de notre poète comme d'une autorité en fait de langue : « Je n'en trouve point, dit-il, d'exemple dans Villon qui pour la langue a eu le goût aussi fin qu'on pouvait l'avoir en son siècle. »

Nous n'avons pas de La Fontaine de jugement exprès sur Villon; mais il est constant d'après la tradition et entre autres d'après le témoignage de du Cerceau, qu'il le connaissait bien, s'il ne le savait même par cœur, et qu'il lui devait beaucoup. « On est persuadé, dit-il, que pour la gentillesse et la naïveté, il en avait plus appris de lui que de Marot même. »

Mais le suffrage le plus glorieux pour Villon, c'est celui de Boileau qui, dans le premier chant de l'*Art poétique*, n'a pas fait difficulté de consacrer sa mémoire, et l'a mis

(1) Est. Pasquier, *Recherches sur la France*, l. VIII, ch. 60.
(2) Id. l. VI, ch. 1.

hardiment en tête des poètes auxquels l'art français est le plus redevable. Le prix de ce suffrage, si l'on y songe, se double et de la place qu'il occupe dans les œuvres du grand critique français et du siècle qui l'a vu porter. C'était certes de quoi payer Villon du moment d'oubli dans lequel il était tombé, comme des attaques de ses détracteurs. Je crois avoir suffisamment, au début de ce travail, expliqué et justifié ce jugement si considérable de Boileau. Je n'y reviendrai donc pas, si ce n'est pour répéter que Boileau l'a porté en pleine connaissance de cause, et qu'à supposer que ce soit par l'intermédiaire de La Fontaine et de Patru que notre poète lui ait été présenté, il n'en est pas moins hors de doute qu'il a vérifié par lui-même les motifs de l'admiration de ses deux amis pour ce génie franc et vigoureux. Villon d'ailleurs n'y gagna peut-être pas un lecteur de plus. La vogue n'était pas alors aux vieux auteurs. En face des splendeurs de sa littérature, la politesse du grand siècle avait horreur de tout ce qui sentait la rouille ; et c'est à grand'peine si l'on remontait, en fait de poètes, jusqu'au seizième siècle.

Aussi n'est-ce qu'en 1723 que nous voyons se renouer la chaîne des éditions de Villon. Quelle qu'ait été la valeur de celle qui fut donnée alors par Coustelier avec les Remarques d'Eusèbe de Laurière et la lettre du P. du Cerceau, une chose qu'on ne peut nier, c'est qu'elle n'ait été inspirée par une véritable admiration pour notre poète. On en jugera par cette appréciation que j'extrais de la lettre de du Cerceau : « C'est Villon, dit-il, qui a « formé Clément Marot ; mais le maître est beaucoup plus

« égal et plus soutenu que le disciple dont il y a plus de « la moitié des œuvres qu'il faut laisser et qu'on ne lit « jamais, parce qu'il serait impossible d'en soutenir la « lecture ; au lieu qu'il n'y a pas un couplet de huit vers « dans Villon où l'on ne rencontre quelque chose qui « fasse plaisir. Tout y coule de source et est presque tou- « jours manié avec un badinage fin et spirituel, soutenu « par des expressions vives et enjouées qui réveillent le « lecteur et lui donnent de l'esprit à lui-même. Son vers « a le tour tel que le demande la poésie, et tombe fort « rarement dans le ton prosaïque. Chaque vers fait un « sens complet, et il est rare que l'un enjambe sur l'autre « J'avoue que pour moi, toutes les fois que je le lis, je suis « toujours surpris de trouver son vers aussi formé qu'il « l'est. Il fallait qu'il eût un goût de poésie bien naturel, « pour avoir si bien réussi dans un siècle où elle était en- « core très-brute, comme il est aisé de le juger par les « autres pièces qui nous restent de ce temps-là. Son lan- « gage, quoique suranné par rapport à plusieurs termes, « ne l'est presque point pour le style..... Sa rime avec « cela est presque toujours fort riche : et il s'en faut bien « que l'on soit, dans ces derniers temps, aussi curieux « de cette perfection que l'a été Villon et les bons poètes « français qui l'ont suivi..... Je regarde Villon comme « celui qui le premier nous a donné le bon ton sur ce « point, et je le regarde aussi comme le père de nos bons « poètes en fait de poésie enjouée. »

« Que Villon n'a-t-il, ajoute du Cerceau, autant travaillé, « depuis l'âge de trente ans, qu'il avait fait jusque-là !... Il « est difficile de lire ce qui nous reste de lui, sans sentir quel-

« que regret de ce qu'il ne nous en reste pas davantage. »

Les réclamations de l'abbé Sallier, en 1734, en faveur de Ch. d'Orléans, servirent elles-mêmes la gloire de Villon par la comparaison qu'elles appelèrent entre les deux poètes ; comparaison dont tout l'avantage resta au pauvre petit *escollier*, malgré tout ce que put dire en sens contraire l'éditeur du royal poète.

Aussi, à quatre ans de là, en 1739, l'abbé Massieu, sans tenir compte des réclamations de son docte confrère, avançait-il à son tour « que Villon a effacé tous ses « contemporains. Il est le premier, disait-il, qui soit « bien entré dans le génie de notre langue. Ses écrits « sont pleins d'expressions et de tours qui sont de mise « encore aujourd'hui. Il donna de nouvelles grâces à la « ballade et au rondeau. Il fut aussi l'inventeur de ce ba- « dinage délicat qui tient comme le milieu entre l'agréa- « ble et le bouffon, et que dans la suite Marot et Saint- « Gelais, Voiture et Sarrazin semblent avoir porté à toute « la perfection dont il est susceptible. Car quoique Villon « tombe souvent dans le comique et dans le bas, il est « certain pourtant qu'il a eu l'idée du genre d'écrire dont « nous parlons, et que c'est dans ses vers qu'on en dé- « couvre les premières lueurs... » « ..... C'est dommage, « ajoute l'abbé Massieu, qu'il n'y ait pas plus de dignité « dans les sujets qu'il traite. Car bien qu'ils roulent pres- « que toujours sur des choses basses et sur des bagatelles, « on ne laisse pas d'y trouver beaucoup de réflexions sé- « rieuses et solides (1). »

(1) Massieu, *Hist. de la poésie française*, Paris, 1739.

Trois ans s'étaient à peine écoulés depuis que Massieu avait écrit de Villon cet éloge, que paraissait à La Haie, chez Adrien Moetjens, l'édition de 1742, imprimée par les soins de Formey, secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, avec ses notes et celles de Le Duchat dont il avait hérité : édition la plus complète et la plus correcte qui eût encore été donnée jusque-là, et dont l'importance est accusée tout d'abord par le nombre ainsi que par le nom des auteurs qui y concoururent.

Il semble qu'il y eût alors un concours établi sur les poésies de Villon. Dans l'intervalle qui sépare l'édition de 1723 de celle de 1742, un nouveau commentateur, qui n'est autre que Lenglet Dufresnoy, préparait une édition de Villon enrichie de notes explicatives. Le tout était précédé de considérations préliminaires sur la poésie avant Villon, ainsi que d'une notice sur la vie du poète, et suivi de 45 pièces extraites par lui du *Jardin de Plaisance*, et dont la plupart, à son jugement, seraient de Villon. L'auteur de cette édition restée manuscrite mourut-il avant d'avoir pu la publier, ou bien ne jugea-t-il pas à propos de la faire imprimer, après la publication de l'édition de 1742, c'est ce qu'on ne saurait dire. Son travail toutefois ne fut pas perdu, et par des intermédiaires qu'on ignore arriva à la Bibliothèque de l'Arsenal, où il est connu sous le nom de Manuscrit de l'Arsenal (1).

(1) La Monnoye passait aussi pour avoir écrit des notes sur Villon; on doit en regretter vivement la perte.

Goujet, de son côté, dans sa *Bibliothèque française*, à peu près vers la même époque, consacrait à notre poète un article proportionné à son importance.

La seconde moitié du XVIIIe siècle ne fut pas aussi favorable à la mémoire de Villon que la première moitié. La ferveur qu'avaient réveillée pour nos vieux auteurs les travaux des érudits d'alors, et qui avait, pour ainsi dire, éclaté dans les belles publications d'Urbain Coustelier, n'avait pas tardé à se refroidir ; et le goût comme les préoccupations de ce siècle n'étaient pas de nature à la ranimer. Il n'est donc plus question de Villon, ou guère, à partir de 1750; et cet oubli, qui de nouveau pèse sur sa mémoire, se prolonge jusqu'au XIXe siècle, sous la Restauration.

M. Villemain, le premier, dans ses éloquentes leçons sur la littérature du moyen âge, redit son nom, avec quelque éloge même, mais pour l'abaisser, comme nous l'avons vu, devant celui de Ch. d'Orléans, le seul vraiment poète, à ses yeux, du XVe siècle.

A quelque temps de là cependant, M. Sainte-Beuve, que l'on retrouve partout et avec tant de plaisir là où il y a un jugement littéraire à rendre, M. Sainte-Beuve reconnaissait, quoique avec des réserves, que « Villon fut novateur et chef d'école, » et avec sa sagacité habituelle signalait en lui « l'aïeul d'une nombreuse famille littéraire, dont on reconnaît encore, après des siècles, la « postérité à une certaine physionomie gauloise et française (1). »

C'est le jugement par lequel M. Saint-Marc-Girardin (2) termine une appréciation aussi juste que spiri-

(1) *Tableau de la Littérature française au* XVIe *siècle.*

(2) *Tableau de la marche et des progrès de la Littérature française au* XVIe *siècle.*

tuelle du génie de notre poète : « Je ne me serais point, « dit l'éminent critique, arrêté sur Villon, si par son « ton de mélancolie gracieuse ou insouciante il ne me « semblait avoir un caractère à part dans notre littéra- « ture. et si par son tour d'esprit il ne représentait le « génie libre penseur de notre vieille France, tel qu'il « est dans les fabliaux et les romans des trouvères. »

M. Philarète Chasles marquait vivement, à la même époque, le caractère franc et indépendant de l'inspiration de Villon : « Ses mœurs, son style, ses vices, son « génie, tout chez lui est essentiellement populaire..... « Les mots gaillards, répétés par le bas peuple, les ser- « mons comiques du prédicateur étaient ses seules ins- « pirations ; sa raillerie amère et sa poignante gaîté lui « appartenaient en propre ; nulle influence étrangère ne « les avait modifiées ; » et il conclut en disant « qu'il « mérite son antique réputation (1). »

Jusque-là pourtant, on n'avait qu'un Villon défiguré et mutilé. L'édition de Prompsault parut, et le poète se vit rendre jusqu'à 450 vers, c'est-à-dire près du quart de son œuvre. Le bruit qui se fit autour de cette édition, qu'accueillirent les plus injustes attaques, fut tout au bénéfice de Villon. J'en vois une preuve dans la publication de deux articles écrits alors à propos de cette édition par deux écrivains bien différents. Le premier, qui parut dans le *Journal des Savants* (2), était du savant et judicieux Daunou. « Le nom de Villon, y est-il

(1) *Tableau de la Littérature française au* XVIe *siècle.*
(2) Septembre 1832.

« dit, fait époque dans l'histoire de la poésie fran-
« çaise, depuis que ses œuvres ont été recommandées
« ou distinguées par Clément Marot et Despréaux.....
« Tout ce qui est resté intelligible dans ses deux *Testa-*
« *ments* intéresse par l'originalité des idées et par la
« vivacité de l'expression, par le caractère naïf et ingé-
« nieux du style..... Marot ne dissimule ni l'*antiquité*
« *de son parler*, ni *ses meslées*, *et longues paren-*
« *thèses*, ni les autres défauts de sa versification, mais
« il ne loue pas moins la beauté naturelle de sa poésie.
« Son grand mérite, dit encore Daunou, est de n'être
« jamais prosaïque. » Et à propos de l'opinion qui voudrait transporter à Ch. d'Orléans l'honneur du rôle accordé par Boileau à Villon : « Il nous semble, ajoute-t-il,
« que le progrès de l'art des vers sera toujours plus
« sensible dans Villon, parce qu'il exprime plus d'i-
« dées, qu'il a plus de saillies, des tours plus piquants,
« des formes plus diverses ; qu'il ne demeure point res-
« serré dans le genre érotique, dans les limites étroites
« de la galanterie chevaleresque. » Un pareil jugement, parti de la plume d'un homme aussi grave et aussi judicieux que Daunou, est peut-être, depuis Boileau, ce qui s'est dit de plus considérable en faveur de Villon.

Le second article, qui fut inséré dans la *Revue française* d'alors et qui relève avec une rare verve les côtés pittoresques de la poésie de Villon, est de M. Théophile Gautier. Indépendamment de son mérite intrinsèque, cet article est remarquable comme témoignage de ce que pensait du vieux poète une jeune école littéraire. «Villon, dit l'auteur de cet article, fut le plus grand

« poète de son temps ; et maintenant, après tant d'an-
« nées, tant de changements dans les mœurs et dans le
« style, sous les vieux mots, sous les vers mal scandés,
« à travers les tournures barbares, on voit reluire le
« poète comme un soleil dans un nuage, comme une
« ancienne peinture, dont on enlève le vernis. Villon
« est à peu près le seul, entre tous les gothiques, qui
« ait réellement des idées. Chez lui, tout n'est pas sa-
« crifié aux exigences d'une forme rendue difficile au
« plaisir..... C'est une poésie neuve, forte et naïve. »

M. Nisard enfin, qui de notre temps semble avoir eu le plus à cœur de maintenir le vieux poète à la place qui lui a été donnée par Boileau parmi les fondateurs de la poésie française, M. Nisard s'en exprime à son tour en ces termes dans le chapitre qu'il lui a consacré : « Villon, « dit-il, n'imite pas le *Roman de la Rose;* il laisse ces « froides allégories et ce savoir indigeste ; presque « toutes ses pensées sortent de son fonds..... Voilà non « plus un poète bel esprit, nourri des livres à la mode; « mais un enfant du peuple, né poète, qui lit dans son « cœur, et qui tire ses images des fortes impressions « qu'il reçoit de son temps..... Novateur dans les idées, « Villon ne l'est pas moins dans la forme ; l'un emporte « l'autre. On admire dans ce poète des expressions vives, « pittoresques, trouvées ; un style en apparence plus dif- « ficile à comprendre, à une première lecture, que celui de « Ch. d'Orléans, parce qu'il est plus vrai, plus senti, « plus français..... Villon écrit le français du peuple de « Paris ; il tire sa langue du cœur même de la nation. « Ne nous effarouchons pas de l'étrange berceau d'où

« sort notre poésie ; d'autres viendront qui feront de « cette fille du peuple la muse charmante et sévère du « XVIIe siècle. » Et en terminant : « Je crois donc, « malgré quelques vers agréables de Charles d'Orléans, « qu'il faut laisser à Villon l'honneur d'avoir marqué « le progrès le plus sensible de la poésie française « depuis le *Roman de la Rose*. N'amendons pas le « jugement de Boileau pour si peu. Le premier, Vil- « lon s'est affranchi de l'imitation des *vieux roman- « ciers ;* le premier, il a tiré sa poésie de son cœur ; le « premier, il a créé des expressions vives originales, dura- « bles. Charles d'Orléans est le dernier poète de la société « féodale ; Villon est le poète de la vraie nation, laquelle « commence sur les ruines de la féodalité qui finit. »

C'était en 1844 que M. Nisard exprimait ce jugement, auquel il semble difficile d'ajouter quelque chose. Dix ans après, une 32e édition de Villon paraissait, due aux soins de l'infatigable bibliophile Jacob ; et, dans l'intervalle, des critiques distingués, MM. Gérusez, Démogeot et Génin, et des historiens, M. Henry Martin et M. Pierre Clément, et des trouvaient moyen, à la rencontre, de parler encore de notre poète avec un intérêt qui semblait redoubler sous la plume de chacun d'eux.

En 1850 enfin, le docteur Nagel, professeur à l'école supérieure de Mulheim, publiait un Essai remarquable sur la vie et les œuvres de Villon, où il traitait avec une rare sagacité les points litigieux de la vie du poète, et reconnaissait hautement son originalité entre tous les poètes du XVe siècle, et particulièrement vis-à-vis de Charles d'Orléans.

Après tant de suffrages illustres accordés au vieux poète, était-il défendu d'espérer qu'il pourrait être, sinon de sa personne, au moins de sa poésie, le bien-venu en Sorbonne, dans cette Sorbonne, dont il fut l'un des enfants perdus? je ne l'ai pas cru. Il eût pu certes trouver un introducteur plus accrédité; qu'il me soit permis de dire qu'il n'en pouvait rencontrer un qui fût plus sympathique à son génie.

TAYLOR INST. - OXFORD -

X

CONCLUSION.

—

Maintenant que nous connaissons Villon, non plus seulement par des échantillons toujours trompeurs, mais tout à la fois par le détail et par l'ensemble, nous pouvons nous faire une idée de son talent et en lui-même et par rapport à celui des autres poètes ses contemporains. Pour prendre le plus brillant de tous, que l'on compare l'œuvre de Villon à celle de Charles d'Orléans qu'on lui a si longtemps opposé, et l'on verra de quel côté se trouvent l'intérêt et la véritable poésie. Que d'événements dans le siècle où paraît Charles d'Orléans! Que de tragédies dont lui-même a été tour à tour victime et témoin, et quelle âme à sa place n'en eût été profondément remuée! Sauf deux ou trois soupirs toutefois, et bien faibles encore, qu'en paraît-il dans son recueil? Cet homme qui avait

vu assassiner son père, et sa mère mourir de douleur, qui avait vu tomber à ses côtés la fleur de la noblesse à la bataille d'Azincourt, qui avait été vingt-six ans prisonnier des Anglais, un contemporain de Jeanne Darc (1), de quoi pense-t-on qu'il entretienne son lecteur d'un bout à l'autre de son volume? De *Dangier*, de *Malebouche*, de *Bel-Espoir* et de *Soussy*. Les réalités terribles au milieu desquelles il a marché n'ont pu rompre pour lui le charme des fantômes allégoriques dont son imagination dans sa jeunesse avait été bercée ; et c'est à peine si dans tout son recueil il est deux ou trois fois infidèle à ces dieux de la poésie d'alors.

Aucune de ces fadeurs et de ces abstractions ridicules dans l'œuvre de l'enfant du peuple. Depuis Rutebeuf, le trouvère roman, il est le premier poète français chez lequel la matière poétique a complétement cessé d'être une matière rebattue et conventionnelle. Voilà un poète enfin qui rompt avec la routine de la scholastique et de

(1) Le silence de Ch. d'Orléans sur Jeanne est au premier abord inexplicable, surtout lorsqu'on se rappelle que l'héroïque jeune fille s'était présentée, non-seulement pour mener sacrer le roi à Reims et chasser les Anglais, mais encore pour délivrer de captivité le duc d'Orléans.

Quelle belle inspiration pourtant, s'il en eût été capable, la reconnaissance pouvait lui dicter, tant en son nom qu'à celui de la France! L'explication de cette énigme, vraiment étrange, est, je crois, dans l'impression mêlée de terreur et d'admiration produite sur les imaginations superstitieuses du temps par ce qu'il y avait de mystérieux dans le rôle de la Pucelle. Nous avons vu déjà avec quelle circonspection, tout en la plaignant, Martial d'Auvergne juge l'atroce cruauté des Anglais à son égard. Aux yeux de beaucoup de Français aussi, la pauvre *bergerette*, avec son étendard, était une sorcière; et plus d'un, sans doute, se signait à son nom.

l'allégorie, et qui tire sa poésie de ses entrailles, qui la tisse des événements de sa vie, qui l'a vécue pour ainsi dire. Chose étrange! il n'a pas, comme le poète royal, été mêlé aux grandes choses de son temps ; et du fond des tavernes et des mauvais lieux où il a passé sa vie, il en a été plus touché que lui. De son observatoire, si peu élevé qu'il soit, de la place Maubert, il ne perd rien ou peu de chose de ce qui se passe de son temps dans le monde, c'est-à-dire en France et en Europe. Et l'invasion des Anglais, et le supplice de Jeanne Darc, et la disgrâce de Jacques Cœur, et les troubles de la Bohême, et la mort des princes de son temps et la prise de Constantinople, tout ce qui avait dû remuer fortement l'imagination de ses contemporains obtient de lui tour à tour un souvenir qui est comme le contre-coup de l'impression qu'il en a reçue. C'est que dans tout poète dont le cœur n'a pas été affadi ou pétrifié par les systèmes et les traditions d'école, il y a toujours un homme, c'est-à-dire un être sensible, quoi qu'il en ait, aux douleurs et aux joies de ses contemporains. Est-il besoin de dire la vérité de sentiments et de pensées, et par suite la franchise de style et la sincérité d'accent qui en résultent pour l'œuvre de notre poète? C est là, en effet, la grande innovation de Villon, c'est là le secret de son art et de son originalité, ce qui en fait à juste titre le père de la poésie vraiment française. Jamais poète peut-être n'eut plus de naturel et de vérité. Et n'est-ce pas à cette vérité des sentiments et des pensées du poète, à l'étroit et continuel enlacement de ses poésies et de sa vie, à cette *actualité*, si je puis dire, de ses œuvres, où se retrace si vivement un coin du tableau de la vie pari-

sienne de cette époque, n'est-ce pas à toutes ces qualités si neuves alors et si vraiment originales dans tous les temps qu'il dut de trouver une si large entrée dans le cœur de ses contemporains? Ce furent ces qualités qui, plus de trois quarts de siècle après l'apparition de l'auteur, faisaient vivre encore ses poésies dans la mémoire et dans la tradition orale de ses compatriotes, qui firent travailler avec tant d'activité à leur reproduction l'art typographique encore bien jeune (1), qui enfin valurent à ses œuvres la faveur et la protection de François Ier, ce roi si moderne en réalité, dit Nagel, avec ses goûts chevaleresques du moyen âge.

On a dit pour lui contester le rôle et le rang qui lui sont attribués dans l'*Art poétique*, que la versification de son temps ne lui devait aucun progrès, et que, laissant la ballade et le rondeau tels qu'il les avait reçus de ses prédécesseurs, il n'avait pas même trouvé la loi de l'alternance régulière des rimes masculines et des rimes féminines (2). C'est se prendre au côté le plus extérieur de la poésie. D'autres, sans doute de son temps, ont

(1) Témoin ce nombre assez considérable d'éditions des poésies de Villon, qui datent du xve siècle même. Les plus anciennes éditions sont de 1489, et c'est en 1469 seulement que l'imprimerie fut établie en France, d'abord à la Sorbonne, d'où elle se répandit à Paris, et de là dans tout le royaume.

(2) Cette règle n'a été bien établie et constamment observée qu'assez longtemps après lui. Il règne toutefois dans l'entrelacement de rimes des octaves ou huitains de Villon, une régularité qui, jusqu'à un certain point, y fait compensation. Cette régularité consiste en ce que ces huitains ont chacun trois rimes : l'une pour le premier vers et le troisième ; l'autre pour le deuxième vers, le quatrième, le cinquième et le septième ; la dernière pour le sixième et le huitième.

tourné aussi bien que lui le vers de la ballade et du rondeau ; personne, pas même Charles d'Orléans avec son art si consommé pour son époque, n'a su y mettre ce que Villon y a réuni de naturel, de sens, de passion, de vérité et de vie, toutes choses qui sont l'âme même du style et de la poésie.

Ce qui manquait le plus à la plupart des poètes ses contemporains, c'était un sujet, c'est-à-dire une de ces vérités générales dont on a fait l'expérience personnelle, un de ces grands lieux communs à la mesure des forces du poète, et qu'il puisse à tout jamais faire sien, dans la langue où il s'exprime, en y mettant sa marque. Villon, et c'est le propre du génie, Villon en trouve un dans l'imagination en deuil de son siècle, c'est le sentiment profond du néant de l'homme qui paraît un instant au soleil dans la pourpre ou sous la bure, pour disparaître immédiatement après dans la nuit. C'est le sentiment de la grande égalité de tous devant la Mort, qui mène éternellement au son de son rebec le grand bal, tour à tour grotesque et lugubre, auquel prennent part à regret ou de bon cœur tous les humains. Ce grand lieu commun du XVe siècle, sur lequel tant de poètes avant comme après lui se sont exercés, lui seul de son temps parvient à se l'approprier en y mettant à tout jamais son sceau. C'est peu, il y en ajoute un autre qui en est comme le complément, et celui-là il le trouve dans sa vie. C'est qu'aussi elle avait été pour lui plus que pour tout autre une terrible épreuve. Ce sujet c'est lui, ou plutôt c'est l'homme avec sa misère naturelle, ses faiblesses, ses passions, ses vices même et aussi avec ses douleurs de

toute sorte, ses regrets, ses remords et ses tristesses qui se mêlent si souvent à ses joies; c'est Villon et c'est l'écolier perdu du XVe siècle; c'est encore l'homme général, l'homme de tous les temps, observé ici au travers d'une âme individuelle; c'est la vie dans ses conditions les plus dures, l'intelligence et la culture d'esprit au sein de la pauvreté; la vie avec ses expériences les plus humiliantes. Son poème en est le chant douloureux et plaintif, traversé d'éclats de rire qui en rendent la plainte encore plus poignante.

De là cet accent unique qu'il a su donner à l'expression de ses sentiments, accent qui n'est autre chose que le cri de l'âme, et qui attache, malgré qu'on en ait.

Nous n'avons plus affaire ici, comme avec Charles d'Orléans, à un tourneur de jolis riens, chez qui l'art surpasse la matière, mais à un homme qui nous raconte notre cœur en même temps que le sien; et nous éprouvons, à le lire après le poète ingénieux et raffiné, la surprise agréable dont parle Pascal : « Quand on voit le style na-« turel, on est tout étonné et ravi; car on s'attendait de « voir un auteur, et on trouve un homme. »

Quel style aussi que le sien, et dans quel admirable équilibre, réserve faite des imperfections de la langue de son temps, l'art qu'il révèle se trouve avec la pensée qui le produit! Il n'en est pas de plus français, je veux dire de plus conforme au génie de notre langue. C'est la précision, c'est la franchise, c'est la couleur du style de La Fontaine unies à la vigueur et à la fermeté de celui de Molière; sobre et pittoresque, c'est tout dire. Pour moi je

n'en sais pas qui soit plus près de sa source, ni qui sente davantage le crû natal; je n'en sais pas, avec celui des deux grands écrivains que je viens de nommer, qui soit plus rempli de ces braves façons de parler, comme aurait dit Montaigne, qui caractérisent entre toutes la vraie langue française. La preuve en est dans une foule d'expressions comme de locutions qui s'y rencontrent, et que garde encore aujourd'hui la langue de nos campagnes, le dernier refuge de ce vieux langage auquel Fénelon, qui le regrettait, trouvait « je ne sais quoi de court, de « naïf, de hardi, de vif et de passionné (1), » et qui, en effet, soit par son elliptique concision, soit par l'image qu'il présente, est doué d'un relief unique.

Aussi dans la plus grande partie de l'œuvre de Villon, et surtout dans les beaux passages, ce style, au moins pour le tour, a-t-il à peine vieilli, et mérite-t-il presque de figurer à côté de ce qu'offre de plus achevé la mâle et vaillante langue de la première moitié du XVIIe siècle. Ainsi que nous l'avons déjà remarqué à la rencontre, ce style a le caractère des plus rares et des plus grands, celui de peindre d'un mot; c'est proprement une magie. Tout ce qu'il peint saute aux yeux et arrête le regard; c'est la vie même; on n'oublie pas ce qu'on a une fois vu dans Villon.

On a remarqué la variété des sentiments et des pein-

(1) Car, au contraire de Ch. d'Orléans, qui parle le français des cours et même celui qui se parlait à la cour du roi anglais Henri V, ainsi que l'a très-bien remarqué M. Nisard, Villon écrit le français du peuple de Paris. C'est du cœur même de la nation qu'il tire sa langue, comme fera plus tard Malherbe, et Régnier lui-même, Régnier surtout, en dépit du malentendu par lequel il s'en défendait.

tures du *Grand-Testament;* l'unité ne manque pas à cette variété; la personne de Villon en est pour ainsi dire le centre. Aussi ce poème, avec le codicille qui l'accompagne, offre-t-il cet intérêt puissant qui tient le lecteur en haleine et fait qu'il a peine à abandonner le livre une fois commencé. Rien n'est d'ailleurs plus ingénieux que l'art avec lequel le poète a su rattacher soit aux plaintes et aux confessions du début, soit aux legs de la seconde partie, les différentes ballades qui en sont, je crois l'avoir déjà dit, comme le jet lyrique. Dirai-je encore quelle rapidité sa poésie gagne à l'emploi qu'il fait du huitain dans le courant de son œuvre, avec ses rimes croisées, ses enjambements de l'un à l'autre et ses transitions si naïves empruntées au dernier vers de la strophe précédente?

Qui ne connaît de Villon que les hontes de sa vie et que les pièces qui en sont le triste monument a peine à croire que la bouffonnerie et l'ordure ne fassent pas le fond du *Grand-Testament*, et que le sérieux n'y soit pas l'exception; c'est précisément le contraire qui est la vérité. Sur près de 3,000 vers environ, dont se composent, avec le codicille et les œuvres diverses, le *Petit* et le *Grand-Testament*, il y en au plus 300 que la décence et le goût voulussent supprimer. Je dis plus, ces 300 vers ôtés, rien n'est plus grave et plus moral que le *Grand-Testament* et les ballades qui le suivent; et ce n'est plus qu'une suite de leçons, relevées de traits satiriques et enchaînées les unes aux autres avec l'art le plus original. Jamais moraliste ou prédicateur n'a parlé de l'amer déboire du vice d'un accent plus péné-

trant que ce débauché. Il en parlait, pour son malheur, avec l'autorité de l'expérience. Aussi, sauf deux ou trois endroits, s'en exprime-t-il, d'un bout à l'autre de son œuvre, avec un regret dont on voit qu'il voudrait épargner l'amertume à ceux qui seraient tentés de l'imiter. Là même où, comme pour l'opposer à la honte qui l'écrase, il pousse à bout le cynisme et semble faire parade de son ignominie, il s'arrête tout à coup au milieu d'un éclat de rire infâme pour éclater en un cri de désespoir, qui est comme la protestation suprême et expirante de la conscience foulée aux pieds et roulée dans la boue.

Il ne cherche pas d'ailleurs, comme on fait de nos jours, à donner le change sur son vice et à le poétiser ; il le montre tout nu, avec toute sa laideur et le dégoût qu'il soulève jusque dans son propre cœur. Car il ne cache pas davantage combien il en souffre tout le premier, et de quel prix il le paie. C'est par cette sincérité que, jusqu'à un certain point, il se rachète. La sincérité, c'est la dernière vertu qui lui reste. Il se rachète encore par d'autres côtés. Ce vaurien descendu si bas aimait sa mère ; il la nomme en deux endroits du *Grand-Testament ;* et chaque fois il n'en parle qu'avec des larmes dans la voix et un accent de pitié tendre qui touche profondément. Au souvenir de la pauvre vieille,

> Qui pour luy eut douleur amère,
> Dieu le scet, et mainte tristesse,

il éprouve un attendrissement religieux qui se communique à son vers et gagne le lecteur. C'est à sa mère,

on l'a vu, qu'il laisse le plus touchant de ses legs, la ballade qu'elle lui avait demandée *pour prier Nostre-Dame*, et où il exprime si naïvement les sentiments de piété de la pauvre vieille.

Ceci nous amène naturellement à parler de ses sentiments religieux. Ils se montrent en plusieurs endroits de son *Grand-Testament;* et on peut trouver même qu'ils offrent avec sa vie, comme avec certains passages de son œuvre, un contraste assez étrange. Aussi a-t-on contesté sa sincérité sur ce chapitre. Encore une fois, j'avoue que, par le voisinage qu'il donne parfois à l'expression de ces sentiments, comme par l'irrévérence de certaines saillies, il a pu faire naître des doutes à cet égard. Je demanderai pourtant si deux ou trois passages au plus de ce caractère suffisent pour mettre à néant une foule d'autres qui déposent, je ne dirai pas de sa piété, mais d'un fond de religion dû sans doute à son éducation première, et que l'expérience de la souffrance et du malheur ne lui avaient pas permis, en dépit de ses vices et de ses passions, de perdre jamais entièrement. Que l'on se rappelle, entre autres, l'oraison funèbre ou l'épitaphe en forme de ballade qu'il fit pour lui et pour ses compagnons à la veille d'être pendus, et où il implore si humblement, avec la pitié des passants, leurs prières; que l'on relise encore le legs qu'il fait de sa pauvre âme à la Trinité, en la recommandant à *Nostre-Dame* et aux anges, sa ballade à la Vierge, si naïve et si dévote avec les vers qui l'annoncent, et surtout ce vers si formel de la *Ballade des Proverbes*,

Tant ayme-on Dieu qu'on suyt l'Église,

tant de souhaits enfin si religieux répandus d'un bout à l'autre du *Grand-Testament* et des ballades qui le suivent ; et on ne pourra s'empêcher de voir là autre chose que des exercices de style et des vers de contenance.

Pour moi, j'y respire la foi sincère, quoique peu éclairée, de ces vieux temps qui ne valaient pas mieux que les nôtres sans doute par les mœurs, mais qui dans leur grossièreté et jusque dans leurs plus grands écarts ne rompaient jamais complétement avec la Religion. Que l'on relise enfin le huitain 44 où, parlant des pensées de désespoir dont il est tenté dans sa misère, il dit si énergiquement et si naïvement à la fois :

> Souvent, se n'estoit Dieu qu'il craint,
> Il feroit un horrible faict,

et qu'on me dise si ce sont là les paroles d'un homme qui feint, et si l'accent religieux comme dans les endroits cités plus haut n'y éclate pas. On ne saurait invoquer en preuve de l'incrédulité de Villon ses nombreux traits contre les moines et contre les gens d'Église qui par leurs vices déshonoraient leur robe. Autant vaudrait taxer d'impiété l'irréconciliable dégoût qu'inspira de tout temps à la France chrétienne l'odieux personnage de Faux-Semblant. Ces plaisanteries au moyen âge, où la population des couvents était si nombreuse et partant si mêlée, n'intéressaient nullement la foi ; et sans parler des Olivier Maillard, des Michel Menot et des Raulin qui ne se gênaient pas pour flétrir en pleine chaire les désordres des ecclésiastiques et des religieux de leur temps, ce qui excitait

les railleries et la malice d'un Villon, avait provoqué avant lui l'indignation éloquente des personnages les plus saints et les plus graves, d'un saint Bernard, d'un Guillaume de Saint-Amour, d'un Gerson, et, de son temps, celle de Nicolas de Clemengis et du religieux Martial d'Auvergne.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'au moyen âge, époque grossière et naïve, où le bien se confondait si souvent avec le mal, rien n'était plus fréquent que ces saillies, que ces irrévérences même mêlées aux idées les plus religieuses. On n'avait nulle idée de la convenance et de la dignité; les sermons des prédicateurs du temps, obligés de s'accommoder au goût de leur auditoire, en fournissent de curieux témoignages; et les sculptures extérieures de quelques-unes de nos vieilles églises gothiques offrent là-dessus les mêmes contrastes que les poésies de Villon. Qu'en faut-il conclure? Pas autre chose, sinon que nos pères étaient des fils de barbares encore mal civilisés, jouant, sans malice et sans trop savoir ce qu'ils faisaient, avec les vases de l'autel.

Maintenant lorsqu'on accorderait à ceux qui s'autorisent de deux ou trois passages et particulièrement de la conclusion bouffonne du *Grand-Testament*, pour contester la sincérité de la foi de Villon, que ses sentiments religieux n'ont pas persisté, il n'en resterait pas moins vrai qu'il les a éprouvés lorsqu'il les a exprimés, et qu'ils étaient réellement alors au fond de son âme. Or, ces sentiments religieux, et c'est ce qui m'y fait tant insister, donnent au poème de Villon un caractère particulier de gravité naïve qui compense jusqu'à un certain point, malgré les démentis que son humeur bouffonne y donne,

l'absence totale d'élévation que l'on y déplore. Lorsqu'on l'entend s'écrier avec l'accent du Publicain,

> Je suys pécheur, je le scay bien,
> Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,
> Mais convertisse et vive en bien,

on se dit qu'il y a encore quelque chose au fond de cette âme si dégradée qu'elle soit, et qu'il n'est pas impossible qu'elle remonte quelque jour au bien, puisqu'elle en a le regret et comme le mal, si je puis dire. Otez en effet du *Grand-Testament* l'expression des sentiments religieux, vous en retranchez du même coup le repentir et les larmes dont ils sont la source la plus vive ; vous en supprimez presque toute la poésie, la plus élevée du moins, et il ne reste plus qu'une seconde édition, seulement plus complète, des bouffonneries et des malices du *Petit-Testament*. La religion pour Villon comme pour son siècle, et comme pour l'Humanité dans tous les temps, c'était le seul lien qui le rattachât à l'idéal.

Il n'est pas possible certes d'aimer plus bas que n'a fait Villon, et, à sa honte, il ne nous a pas épargné là-dessus les confidences ; c'est à vous faire lever le cœur, rien que d'y penser. A un moment de sa vie, cependant, il a connu l'amour, je veux dire celui qui intéresse le cœur au moins autant que les sens. Dans la boue où il se vautrait, du fond de sa débauche, il a été touché un jour de ce que les Anciens appelaient le mal sacré ; son cœur en a été blessé, et, malgré toutes les diversions de l'exil, de la misère et de la prison, de la débauche bien plus, n'a pu se guérir de sa blessure. C'est cet amour

qui ouvre de ses plaintes touchantes le *Petit-Testament;* c'est cet amour qui ferme le *Grand*, dont il attendrit encore les plus belles pages; et quelque répugnance qu'on ait à le croire, il n'est pas permis d'en douter à qui relit les passages où son cœur s'est là-dessus comme échappé malgré lui. Il y a là de vraies larmes, il y a là des cris qui sortent du fond de l'âme, et comme la passion seule peut en jeter au ciel.

Ce n'est pas tout, quelque étrange que cela paraisse, ce bohême qui n'avait rien ou peu de chose à attendre de son pays, si ce n'est des rigueurs, ce vagabond avait le cœur français. Il a été capable d'indignation contre les traîtres qui voulaient vendre à l'ennemi le sol où lui, pauvre déshérité, ne moissonnait pas; et la patrie insultée lui a inspiré les imprécations virulentes de la ballade de l'*Honneur français*, à l'adresse des ennemis de cet honneur et de ceux

Qui mal vouldroient au royaume de France.

N'est-ce pas aussi bien à un sentiment patriotique qu'à un mouvement de respect et de pitié qu'il obéit dans la *ballade des Dames du temps jadis*, lorsqu'il verse sur la bergère de Donremy cette larme pieuse qui lui fait tant d'honneur, au milieu de l'indifférence ou de l'hésitation des écrivains contemporains pour la personne de la sublime jeune fille? Et la patrie dans sa pensée ne partage-t-elle pas cette larme avec

Jehanne, la bonne Lorraine,
Qu'Angloys bruslèrent à Rouen?

Voilà donc un bohême qui aimait sa mère et qui, sans se cacher, pleurait à son souvenir, qui était capable de prendre fait et cause pour l'honneur de la France outragée et qui, pour comble, dans le malheur, se souvenait du Dieu de sa jeunesse. C'est, selon nous, à ce triple culte, à ce qu'il en avait gardé du moins, c'est, avec le sentiment sincère et profond dont il fut un jour blessé pour Katherine de Vauselles, à l'inspiration de ces trois grands lieux communs, éternels comme le cœur humain, de la famille, de la patrie, de la Religion, à ces sources intarissables des émotions les plus sacrées qui soient au monde, qu'il doit d'avoir sauvé son génie. C'est de là que relève tout ce qu'il y a de durable et de vraiment beau dans son œuvre.

Une autre vertu de Villon, qu'il ne faut pas oublier, et il n'est pas assez riche en ce genre pour qu'on néglige de la lui compter, c'est la reconnaissance. Rien ne prouve peut-être plus que cette vertu l'excellence du cœur; Villon l'avait à un haut degré. Personne ne lui fit du bien qu'il ne l'ait profondément ressenti; et Marie d'Orléans, et le Parlement, et Louis XI, et Guillaume de Villon surtout, ont reçu tour à tour, dans son *Grand-Testament*, l'hommage public et senti de sa gratitude.

Nous ne nous dissimulons pas d'ailleurs les défauts du *Grand-Testament*, les disparates de ton, les jeux de mots qui s'y trouvent, les termes d'argot qui çà et là s'y glissent et ajoutent encore à l'obscurité d'un texte que n'a pas revu l'auteur, et sorti du tiroir le plus mal en ordre qui fut jamais. Ce que nous regrettons surtout,

c'est le peu de rapport, disons le mot, c'est la contradiction du commencement tour à tour si énergique, si gracieux et si pathétique avec la seconde partie, je veux dire celle des legs. Il semble en effet, dans cette espèce de revue cynique de ses compagnons de débauche, que Villon ait pris à tâche de démentir les sentiments honnêtes auxquels il s'est laissé aller en commençant. Aux méditations les plus tristes, aux élégies les plus pénétrantes, aux legs les plus touchants et les plus religieux, à ceux de la ballade à Notre-Dame, de son âme à la Trinité et de son corps *à notre grand mère la terre*, au legs de ce rondeau si pathétique à maître Ythier sur la mort de sa maîtresse, à celui de ce bénitier rempli de larmes et de ce brin d'églantier qu'il destine au chevet des amants malheureux, il coud, comme pour se moquer de son lecteur et de lui-même, une suite de legs burlesques, quelques-uns même infâmes, dont les vauriens de la Cité pouvaient seuls, même à cette époque, goûter le sel et comprendre le sens. Quelques-uns de ces legs sans doute sont des traits de satire et de comédie, où revit toute une époque, tout un coin de société, du moins ; mais ces traits perdent trop souvent leur intérêt par le caractère des personnages auxquels ils sont adressés. Changez en effet le milieu où a vécu Villon ; faites monter de quelques degrés dans l'échelle morale et sociale les compagnons aux dépens desquels il s'égaye ; et dans cette seconde partie comme dans la première, au lieu d'être intéressant et intelligible seulement pour ce monde flottant entre la société et la Cour des Miracles, il le sera encore aux honnêtes gens, et, par suite, à la

postérité. Ses legs seront encore satiriques, plaisants et comiques ; car il y a des travers et des vices à tous les étages de la société ; mais adressés à des gens avouables, ils gagneront en poésie tout ce qu'ils perdront en trivialité. La sensibilité, qui pourra s'y mêler de temps à autre, sera moins blessée de leur voisinage ; et le tout éveillera chez le lecteur cette sensation exquise et si profondément humaine du rire mouillé de pleurs. Au lieu de cela, il nous désoriente trop souvent par ses brusques transitions du pathétique au bouffon, et du grave au burlesque. Il compromet, c'est trop peu dire, il déshonore sa muse et la mène dans des lieux dont la honte ne s'efface plus, une fois imprimée.

Ce qui manque le plus, en effet, à sa poésie, c'est la dignité et l'élévation ; c'est le respect de soi-même et de son lecteur. Que ne s'est-il souvenu plus souvent qu'il parlait à la Postérité ! Car il semble qu'il y ait songé quelquefois. Que n'a-t-il eu toujours, pour me servir des expressions d'un éminent critique, « la pudeur de la gloire qui l'attendait ! » Mais ce serait demander l'impossible à Villon, avec la vie qu'il mena. Les désordres et les hontes de cette existence devaient, comme il arrive presque toujours, se refléter dans ses vers ; et personne ne prouva jamais, d'une manière plus triste et plus éclatante, tout ce que le génie perd au contact de la débauche.

Une autre absence encore, qu'on peut relever dans son œuvre et que nous avons signalée déjà, c'est celle de la nature ou de la campagne. Pas la moindre rencontre de ce genre dans tout ce qui nous reste de lui ; dans le

cours de plus de 3,000 vers, pas la plus courte échappée de paysage, comme il s'en rencontre chez Juvénal et Régnier et jusque chez Boileau. Jamais un vers qui s'égaye et qui rie de la fraîcheur de la source ou de la feuille, ou d'un rayon de soleil. La nature, s'il est possible, est encore plus absente de sa poésie qu'elle ne l'est de la *Henriade*, où, a-t-on dit, il n'y a pas même d'herbe pour les chevaux. En un mot, elle n'existe pas pour lui. Lui-même, il en fait l'aveu, le chant de tous les oiseaux du monde ne le retiendrait pas un seul jour dans les bois, pas même une matinée, s'il fallait pour l'entendre déjeuner d'eau claire et de pain bis (1). La dernière chose qu'il eût été capable de comprendre, c'eût été assurément la sublime et religieuse effusion de Martial d'Auvergne, remerciant *le Créateur*,

D'avoir veu ses euvres tant belles,
Le soleil, la lune et estoilles
Terre, élémens fruitz, fleurs nouvelles (2).

A tout ce que Ménandre appelle les *spectacles sacrés* (3) de la nature, il préfèra toujours une place à la cheminée du cabaret de la Pomme de Pin. Était-ce de sa part répugnance pour un séjour et des plaisirs si étrangers à tous ses goûts et à ses habitudes, ou manque to-

(1) *G.-T.* Ballade : Les *Contredictz* de Franc-Gontier.
(2) *Les très dévotes louenges de la glorieuse Vierge Marie.*
(3) Τὰ σεμνὰ ταῦτ', ... ,
Τὸν ἥλιον τὸν κοινὸν ἀστέρ', ὕδωρ, νέφη,
Πῦρ.
Menandri Reliquiæ.

tal du sens des beautés de la nature? Je ne saurais le dire, mais cela suffirait à me convaincre, comme je l'ai déjà avancé, que, s'il est né à la campagne, il n'y a pas grandi. Nourrisson de la Cité, élevé dans ses rues obscures et boueuses, acoquiné dès sa jeunesse à ses tavernes et à ses mauvais lieux, il n'a pas reçu des champs ces impressions profondes et ineffaçables qu'en reçoit l'enfance, et qui, plus tard, en dépit de tout ce qui a pu les affaiblir, reparaissent toujours, plus ou moins vives, dans la mémoire et sous la plume de l'écrivain.

Mais pourquoi demander à un poète la réunion de tous les talents? Exige-t-on d'un poète bucolique la vigueur et les accents du poète satirique, ou bien encore les traits du poète comique? Ne soyons donc pas plus exigeants avec Villon, et ne lui demandons pas de nous donner ce qu'il n'avait pas reçu. Villon a eu en germe le génie de la comédie, de l'élégie et de la satire; c'est un lot assez beau pour ne pas laisser trop de regrets sur ce qui lui a manqué. Prenons donc son œuvre pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour les confessions d'un écolier de l'Université de Paris, au XVe siècle.

A Denys, qui lui témoignait le désir de connaître le gouvernement d'Athènes, Platon envoyait les comédies d'Aristophane. On pourrait aussi bien indiquer la lecture de Villon à qui voudrait se faire une idée de certains côtés de la vie de Paris, au temps où il a vécu. J'ajouterai que sa poésie est peut-être la plus fidèle image de l'esprit et du caractère parisien qui, sauf la grossièreté du moyen âge, n'a guère changé depuis. Elle en a les qualités comme les défauts. On a mille fois cherché

à définir cet esprit vif et railleur, jusqu'à l'irrévérence, de l'enfant de Paris, ce caractère hardi et léger que rien n'étonne, et, par suite, rebelle à l'enthousiasme et rétif à l'admiration. Sur ces apparences, vous le soupçonneriez de manquer de cœur et d'âme ; prenez garde, personne peut-être n'en a plus que lui, et son rire souvent cache une larme. Il a des écarts incroyables, mais il a des retours magnifiques. Il rit des grandes phrases, et tout en se moquant accomplit de grandes choses. L'histoire est là pour en témoigner. Le rire, c'est sa contenance ; mais c'est aussi sa force, ou plutôt son arme contre les épreuves de la vie ; c'est en même temps son écot partout où il va ; écot toujours bienvenu, qui chasse devant lui l'ennui et le découragement, et plus d'une fois remonta le moral de ceux qui l'accueillirent. Demandez à nos officiers ce que vaut un enfant de Paris parmi leurs soldats. A l'heure où je parle, c'est le Parisien qui, sur le champ de bataille, cache, avec ses plaisanteries, la mort prochaine aux conscrits qui y marchent à ses côtés ; c'est lui qui, entre deux batailles, égaie l'ennui et les privations des bivouacs, lui qui, sur la couche des Hôpitaux et des Ambulances, fait oublier un instant, avec ses récits facétieux, leurs douleurs à ses camarades. N'est-ce pas là la poésie de Villon, vive, légère, railleuse et bouffonne, et cependant en même temps, qui le croirait ? mélancolique et touchante à vous tirer des larmes, grave et sérieuse à vous recueillir profondément, quelquefois même terrible à vous faire frissonner, et au milieu de tout cela, toujours sincère.

« Malgré tous ses défauts, dit Génin, Villon plaît

« et plaira toujours. Pourquoi ? Parce qu'il montre « de grandes et rares qualités : un naturel exquis, de « l'esprit, de la verve, une indépendance et un amour « de la liberté poussés à l'extrême, et, par-dessus tout, « une vive sensibilité, une mélancolie philosophique qui « attachent à ce caractère et font aimer l'homme en dé- « pit des écarts déplorables où paraissent l'avoir jeté ses « passions, sa misère, le manque d'éducation, la bassesse « de son origine, et enfin les mauvaises compagnies. »

« Villon, dit-il encore, n'a, parmi ses contemporains, « personne a qui on puisse le comparer. » C'est l'opinion du savant auteur de l'Histoire de Jacques Cœur, de M. Pierre Clément. « Le véritable poète du xve siècle et « du moyen âge, dit-il hardiment, fut Villon. » C'est, nous l'avons vu, l'avis de l'éminent critique qui, le premier de nos jours, a pris hautement sous son patronage l'œuvre de notre poète, et a le plus fait pour lui maintenir la place que Boileau lui a donnée.

Tel qu'il est donc, ne craignons pas de dire que Villon est un vrai poète, et surtout un admirable écrivain. Qui serait étonné que Marot et La Fontaine, ces deux merveilleux écrivains eux-mêmes, aient eu tant de goût et d'estime pour son génie ? C'est sous sa rouille légère, leur naturel, leur grâce, leur aisance et leur charme, avec un degré de passion et de mélancolie qu'ils ne connurent jamais, et qui donne tant de prix à la gaîté, lorsqu'elle s'y marie. A tous ces titres, il pourrait donner des leçons aux poètes de nos jours. Là où il respecte son lecteur et se respecte lui-même, il leur apprendrait la vraie langue de la poésie ; il leur montrerait sa source

éternelle et intarissable dans l'âme humaine, qui seule donne à tout la vie et la passion ; et il les dissuaderait peut-être d'aller la chercher si loin aux quatre coins du monde et de la pensée, lorsque, pour la rencontrer, ils n'auraient qu'à regarder dans leur cœur, ou qu'à le frapper. Qu'ils ne s'y trompent pas surtout, c'est moins à son rire qu'à ses larmes qu'il doit la part de gloire qui lui a été donnée ; et son génie est encore moins fait de sa gaîté que de sa tristesse et de ses remords.

Pour nous qui si longtemps nous sommes attachés à ses pas, qui, des rues de la Cité, où il grandit *fuyant l'escolle*, l'avons suivi au pied de Montfaucon dont le sauva la naissance de Marie d'Orléans, et de là dans ses courses sans repos et sans fin aux extrémités de la France ; pour nous, qui sommes descendus avec lui dans la fosse du cachot de Meung et qui ne l'avons quitté que pour le remettre *vieilli, triste et failly* à l'hospitalité compatissante de l'abbé de Saint-Maixent, qui, si nous n'avons pas ri de toutes ses gaîtés, nous sommes du moins associés à toutes ses douleurs, nous serions heureux d'avoir fait connaître, dans toute l'étendue de son talent, un poète qui, s'il eût vécu dans un autre siècle et eût connu un autre monde que celui où il se perdit, aurait peut-être gouverné à la fois sa vie et son génie, et eut pu devenir ainsi l'égal des plus grands.

APPENDICE.

I

ÉCOLE DE VILLON.

BALLADES ET RONDEAUX TIRÉS DU JARDIN DE PLAISANCE.

Il nous reste du XVe siècle, à l'instar des anthologies de l'Antiquité, un recueil fort curieux de poésies anonymes, connu sous le nom de *Jardin de Plaisance* et *Fleur de Rhétoricque*, d'où Lenglet Dufresnoy a tiré, pour les joindre à son édition manuscrite de Villon, 45 pièces nouvelles, tant rondeaux que ballades.

Cette compilation, pour en donner une idée, est composée de cinq pièces principales : la première, intitulée l'*Art de Rhetoricque, de ses couleurs, figures et espèces*, est une sorte d'art poétique en vers, composé de dix chapitres, qui à des règles générales en joint de particulières sur les diverses espèces de rimes et sur les genres de poésie le plus en vogue au XVe siècle, règles

dont une ou plusieurs pièces de chaque genre donnent l'application.

La deuxième, qui a pour titre *la Doléance de Mégère*, et que nous retrouvons dans le n° 208 du supplément français, autrement dit le manuscrit Robertet, est une satire des mœurs du temps.

La troisième est le *Donnet qui fut baillé au feu roy Charles VIII*. C'est le plus ridicule traité de Grammaire imaginable. On en peut juger par l'idée bizarre qu'a eue l'auteur de tirer des principes du Rudiment une application à la personne de Charles VIII.

La quatrième, intitulée le *Chastel de joyeuse destinée*, est un roman allégorique en vingt chapitres, où l'auteur nous montre des amants et des amantes assemblés dans un endroit appelé le *Jardin de Plaisance*, et y devisant des biens et des maux de l'amour, dont ils se louent et se plaignent tour à tour. Les *Lamentacions de Jehan de Calays* coupent ce roman par la moitié. Il est suivi de plusieurs centaines de rondeaux et de ballades anonymes qui sont autant d'échantillons, pour la plupart au moins, de la poésie amoureuse du xve siècle. C'est une des parties du *Jardin de Plaisance* les plus curieuses à étudier, en ce qu'elle renferme un choix considérable de pièces des poètes de cette époque. Goujet croit y avoir reconnu des pièces d'Alain Chartier, de Ch. d'Orléans, de Coquillart et de Villon.

La cinquième pièce principale du *Jardin de Plaisance* a pour titre : le *Chevalier oultré pour l'amour de sa dame qui est allée de vie à trespas, se confesse, fait son testament et meurt*. C'est une complainte intermi-

nable, racontant les amours du chevalier et de sa dame, la mort de cette dernière, suivie du désespoir, du testament et de la mort du chevalier.

Il y a d'ailleurs, dans la composition de la quatrième partie du *Jardin de Plaisance* proprement dit, un désordre qui fait croire à Goujet que l'auteur de cet ouvrage est mort sans avoir pu l'achever, et que toute la fin comprend les matériaux qu'il avait assemblés pour terminer son roman.

On est peu renseigné sur l'auteur de cette compilation. Il ne se désigne d'abord que sous le nom de l'*Infortuné;* je dis d'abord, parce qu'à la moitié de la 4e partie il paraît se nommer Jehan de Calays. Nous croyons que ce dernier nom est le véritable nom de l'*Infortuné*, parce qu'il est en tête de la complainte intitulée : *Les Lamentacions de Jehan de Calays, qui n'était plus au Jardin de Plaisance*, complainte dont le ton s'accorde parfaitement avec l'épithète d'*Infortuné*, sous laquelle il s'était caché d'abord. La conjecture de Lenglet, que ce recueil pourrait bien être de Villon lui-même, n'est d'ailleurs pas soutenable. Lors même, en effet, que le nom de Jehan de Calays ne le signerait pas à peu près au milieu, la forme allégorique du roman intitulé le *Jardin de Plaisance* qui a donné son nom à tout l'ouvrage, cette forme tout à fait étrangère à Villon suffirait à elle seule à montrer qu'il ne peut en être l'auteur.

Maintenant ce Jehan de Calays est-il le même que celui à qui Villon confie l'interprétation de son *Grand-Testament?* La ressemblance de leurs noms et prénoms respectifs comme le rapport complet de l'époque où tous deux

ont vécu ne permettent guère d'en douter ; et l'on pourrait même voir dans le rôle de compilateur que s'était donné Jehan de Calays la raison qui a pu porter Villon à le désigner ironiquement pour recueillir et interpréter son Testament. Cette tâche, ce semble, revenait de droit au collectionneur en quelque sorte attitré des poésies égarées de son temps. Selon toute vraisemblance encore, le légataire de Villon et le compilateur du *Jardin de Plaisance* ne feraient qu'un seul et même personnage avec le digne matriculaire ou marguillier de Saint-Jean, cité dans le supplément du *Glossaire* de du Cange.

Quoi qu'il en soit, c'est de ce recueil, disons-nous, que Lenglet tire les 45 pièces nouvelles qu'il attribue à Villon et qui forment la quatrième partie de son édition manuscrite. Je croy, dit-il, dans la préface, que la plus « grande partie vient de Villon. Je les ay tirées du *Jardin* « *de Plaisance*, recueil d'anciennes poésies fait avant « l'an 1500 (1). Elles sont la plupart gentilles et assez « agréables. Et si l'on me permet de donner icy ma « conjecture, je croirais volontiers que ce recueil vient « de Villon luy-même. *On y trouve un grand nombre* « *de pièces qui sont incontestablement de luy.* »

Cette assertion de l'auteur du Manuscrit de l'Arsenal a paru à Prompsault d'une hardiesse qui dépassait toutes les bornes ; et sans se douter le moins du monde qui pouvait être l'auteur dont il parlait, il l'a qualifié *d'homme peu érudit*. C'était assez mal rencontrer avec

(1) Brunet, dans son *Manuel*, compte et cite jusqu'à neuf éditions du *Jardin de Plaisance*.

l'un des hommes qui ont le mieux connu, au XVIIIe siècle, la littérature du moyen âge. Pour nous, sauf la conjecture par trop risquée qui attribue à Villon le recueil tout entier du *Jardin de Plaisance*, nous pensons que Lenglet n'a eu qu'un tort en lui donnant la plus grande partie de ces 45 pièces, c'est d'avoir étendu outre mesure le nombre des pièces de ce recueil qu'il lui attribue, sans développer les raisons sur lesquelles il s'appuyait. Autrement, son assertion au moins pour plusieurs de ces pièces était soutenable, et nous la soumettons à l'avis des juges compétents. Sur l'indication de Lenglet et d'après le conseil du bienveillant bibliophile Jacob, qui nous a signalé ce recueil comme une mine précieuse, nous avons feuilleté d'un bout à l'autre le *Jardin de Plaisance*. Nous y avons rencontré neuf ballades qui se retrouvent dans les divers manuscrits de Villon, plus une, celle des *Povres Housseurs*, donnée par Prompsault dans son édition, et que lui-même a extraite sans scrupule, après Lenglet toutefois, de ce même *Jardin de Plaisance*. Ces dix ballades sont perdues au milieu de plusieurs centaines de rondeaux et de ballades dont un grand nombre nous a paru, tant par l'esprit et le fond que par le style, soit de Villon lui-même, soit de son école. Plusieurs de ces pièces semblent se rapporter, de la façon la moins équivoque, aux circonstances les plus caractéristiques de la vie du poète, comme à ses amours, à sa prison, à son exil, à sa misère, à son humeur. Quelques-unes présentent, avec certains huitains du *Petit* et particulièrement du *Grand-Testament*, des rapports si étroits et parfois même des ressemblances si grandes de fond et de forme, l'accent en-

fin de Villon y éclate tellement, que c'est, du moins pour nous, à s'y méprendre. Et d'ailleurs, pour ne parler que des rondeaux, ne serait-il pas étrange que l'auteur du *Jardin de Plaisance*, qui en offre des centaines, n'en eût pas donné de Villon, quand il est certain qu'il y excellait, aussi bien que dans la ballade ; et cela après avoir donné de ses ballades de si nombreux échantillons. Nous sommes donc persuadés, avec Lenglet, qu'un grand nombre de pièces de cette compilation ne peut être que de Villon, ou tout au moins de son école. Elles en ont à nos yeux la marque, et entre autres la franchise du fond et de la forme, assez souvent la richesse de rimes, et parfois ce mélange de tristesse et de gaîté, de comique et de sensibilité qui fait le caractère de l'inspiration de notre poète.

Nous soumettons donc aux juges compétents, dans les pages qui suivent, un choix des ballades et des rondeaux du *Jardin de Plaisance* qui nous ont paru porter plus particulièrement la marque de Villon et de ses élèves. Notre choix d'aillleurs est loin d'être absolument le même que celui de Lenglet ; outre d'abord qu'il est plus restreint, il est aussi plus sévère que le sien, comme il convient à la nature de notre travail. Nous avons écarté des pièces qu'il avait admises, nous en avons admis qu'il avait écartées, parce que nous les avons trouvées plus conformes à la pensée comme à l'allure de Villon et au caractère de son école, qui est, avant tout, la franchise et l'horreur de l'allégorie. Dieu me garde d'ailleurs de croire que j'aie évité dans ce choix toute erreur. Rien n'est plus délicat qu'une pareille tâche ; et il doit être bien difficile, pour

ne pas dire impossible, d'y réussir de tout point. Persuadé qu'un recueil de ballades et de rondeaux du xve siècle, aussi volumineux que celui que j'avais devant moi, devait en contenir un certain nombre du poète le plus populaire de ce siècle, n'y rencontrant d'ailleurs que fort peu de pièces du genre allégorique, j'ai essayé, à l'aide des indications que me fournissaient le *Petit* et le *Grand-Testament*, de reconnaître quelques-uns de ces enfants perdus de Villon et de son école ; et quand je n'aurais rencontré juste que pour une partie des pièces que je donne, je m'estimerais encore heureux de ce résultat, et je croirais n'avoir pas perdu tout à fait mon temps, en attirant l'attention des érudits sur le recueil le plus complet de la poésie anonyme du xve siècle.

Ainsi qu'on le verra, ces pièces peuvent se diviser en cinq classes bien distinctes :

La première est celle des rondeaux bachiques ou chansons à boire, qui peuvent se rapporter à la jeunesse de Villon et des joyeux *galants*, ses compagnons.

La deuxième est celle des poésies amoureuses, qui semblent suivre toutes les phases de la passion, depuis le charme et les effusions d'un amour naissant jusqu'au désenchantement le plus amer, en passant par tous les degrés intermédiaires. Ce pourrait fort bien être l'histoire des amours de Villon et de Katherine de Vauselles, c'est-à-dire de la maîtresse qui lui fut si *félonne* et si *dure* ; histoire qui correspondrait aux confidences du *Petit* et du *Grand-Testament* et qui les compléterait.

La troisième comprend les ballades relatives à son exil, à sa misère et à sa prison.

La quatrième est composée de ballades sur différents sujets qui, comme la ballade des *Proverbes*, paraissent le fruit de l'âge mûr et d'une vie d'épreuves.

La cinquième enfin comprend trois satires politiques, en forme de ballades, dont deux se retrouvent dans les mémoires de Jacques Duclerc, et qui pourraient fort bien être de Henry Baude, un des meilleurs élèves de Villon. L'une de ces deux pièces est, ainsi qu'une troisième tirée du *Jardin de Plaisance*, en forme de dialogue, forme dont plusieurs ballades d'Henry Baude offrent des exemples. De plus, le recueil des vers de ce poète édité par M. Jules Quicherat, accuse un esprit tout à fait satirique et particulièrement dans les matières politiques. Or nous savons, par le rapport de son savant éditeur, qu'il était loin d'être au mieux avec Louis XI qui lui reprochait de l'avoir abandonné, lors de sa rupture ouverte avec son père et de sa fuite dans les États du duc de Bourgogne. Nous savons également, par M. J. Quicherat, que Baude, dans les premières années du règne de Charles VIII ou de la régence d'Anne de Beaujeu, avait composé et fait jouer sur la table de marbre, dans la grande salle du Palais, une *moralité* qui, sous le couvert de l'éloge du jeune roi, dénonçait et attaquait, aux grands applaudissements des spectateurs, la convoitise et la rapacité des courtisans et de tous ceux qui encombraient les avenues du pouvoir.

ÉCOLE DE VILLON

RONDEAUX ET BALLADES

RONDEL.

Je boy, à qui? à la plus belle
Qui soit vivant à mon advis.
Si pry à Dieu de paradis
Que j'aie en brief (1) d'elle nouvelle.

Chanter, dancer pour l'amour d'elle
Vouldroye pour ung joyeulx délis (2).
Je boy, à qui? à la plus belle.

Je vais, je viens, je tressautelle,
Quant je puis veoir son très doulx vis (3).
Vrays amoureux, pourtant vous dis,
Et sans plus faire de querelle,
Je boy, à qui? à la plus belle.

Ne croit-on pas entendre Villon dans cette chanson à boire, qui est en même temps le plus joli toast?

RONDEL.

Chantons très tous, *gaudeamus*,
Et ne soyons ne sours, ne mus (4),

(1) Prononcez *bref*.
(2) Ébat.
(3) Visage.
(4) Muets.

Puisque la vinée est plenière ;
Et puis par très bonne manière
Disons le *Te Deum laudamus*,
Jetons tous les brandons aux hus (1),
Aussi la fueille sur les rus (2),
Et allons boire sans prière;

Chantons.

Mercions le Dieu de lassus (3),
Qui nous envoye des biens ça jus,
Car nous ne beurons plus de bière;
Cidre et servoise sont arrière,
Ostez tous, nous n'en beurons plus ;

Chantons.

RONDEL D'ESTUVES.

Beuvez à moy par de là,
De bon cueur, je vous prie,
Et menons joyeuse vie,
Tant que bon vin au pot aura.
Ne scay comment il vous va,
Mais pour mener chère lie,
Beuvez à moy par de là;
Et puis quand le vin fauldra,

Ne vous esbahissez mie
Qui aura bource garnie,
Assez en trouvera;
Beuvez à moy par de là.

Ces trois derniers vers n'ont-ils pas tout l'air d'être cousins, sinon frères de ceux-ci du *Grand-Testament*, h. 125 :

(1) Portes.
(2) Rivières.
(3) De là haut.

Item et à Michault Culdou,
Et à sire Charlot Taranne
Cent solz ; *s'ils demandent prins où?*
Ne leur chaille, ils viendront de manne.

N'entend-on pas aussi, dans toute la pièce, le chef des *gallans* altérés et affamés, dont Villon était la mère nourricière?

RONDEL.

Une fois me dictes ouy,
En foy de noble et gentil femme,
Je vous certifie, ma Dame,
Quoncques ne fuz tant resjouy.

Vueillez le donc dire selong
Que vous estes benigne et doulche,
Car ce doulx mot n'est pas si long
Qu'il vous face mal en la bouche.

Soyez seure, si j'en jouy,
Que ma léalle et craintive ame
Gardera trop mieulx que nul ame
Vostre honneur ; avez vous ouy ?
Une fois me dictes ouy.

La pièce de Marot, *Un doulx nenny avec un doulx sourire*, fait le pendant de ce charmant rondeau ; c'était encore pour Marot une façon d'imiter Villon.

RONDEL.

La mienne voulenté seroit
Qu'avecques ma dame seroye
Tout seul, où je penseroye
Pour savoir qu'elle penseroit.

Par mon ame elle me diroit
Sa pensée, ou je luy diroye
La mienne voulenté.

Et je croy quant elle sçauroit
Mon vouloir, le sien je sçauroye;
Mais j'entens, puisque je feroye
Sa voulenté, elle feroit

La mienne.

Rondeau tout villonique de fond et de forme.

RONDEL.

Les biens dont vous estes la dame
Ont mon cueur si très fort espris,
Qu'il feust mort, s'il n'eust entrepris
De vous aymer plus que nul ame.

Quant à moy, point je ne l'en blame,
Pour ce qu'ils ont de tous le pris
Les biens dont vous estes la dame.

De ce qu'il fault que je vous ayme
Je scay trop bien que j'ay mespris,
Mais qui en doit estre repris?
Non pas moy; qui donc? sur mon ame,
Les biens dont vous estes la dame.

RONDEL.

Bon jour, bon an, bonne semaine,
Honneur, santé, joye prouchaine,
Persévérer de bien en mieulx,
Et joyr d'amours vous doint Dieux,
Ce jour présent, en bonne estraine;

Dame telle trop plus qu'Helaine,
Tousjours d'argent la bourse plaine,
Vivre longtemps sans estre vieulx,
Bon jour, bon an, bonne semaine;

Après ceste vie mondaine,
Avoir la joye souveraine
De paradis, lassus es-cieulx,
Où nous nous puissions veoir joyeulx,
Sans jamais sentir grief (1) ne paine.

RONDEL.

Le jour que suis que ne vous voye,
Mon très gracieux souvenir,
Pour rien qui me puisse advenir,
Nul bien avoir je ne pourroye.

Il n'est ne plaisance, ne joye,
Qui me fist joyeulx devenir,
Le jour que suis que ne vous voye.

Car en quelque lieu que je soye,
Par Dieu, j'ay tant en souvenir
Vostre gracieux maintenir,
Que je ne scay que faire doye,
Le jour que suis que ne vous voye.

RONDEL.

Le souvenir de vous me tue,
Mon seul bien, quant je ne vous voy;
Car je vous jure, par ma foy,
Que ma joye sans vous est nue.
Quant de vous ay perdu la veue,

(1) Prononcez *gref*.

Je meurs de tristesse et d'ennoy.
Le souvenir de vous me tue.

Hélas ! ma chère sœur tenue,
Vueillez avoir pitié de moy,
Car pour vous tant de mal reçoy
Qu'oncques fit amant soubz la nue.
Le souvenir de vous me tue.

RONDEL.

Souviengne vous de vostre amy,
Ma belle dame souveraine,
Qui pour vostre amour souffre peine,
En attendant vostre mercy.
Hélas! ayez pitié de luy,
Qui estes de doulceur fontaine;
Souviengne vous de vostre amy.

Car nuyt et jour vit en soussy
Et en peril de mort soubdaine,
Par tourment qui ainsi le maine,
Sans avoir secours de nulluy.
Souviengne vous de vostre amy.

Tous ces rondeaux sont d'un naturel et d'une naïveté charmante, sans parler du style si net et si franc (1).

(1) Parmi ces rondeaux, je trouve les trois suivants d'une grâce et d'une tendresse vraiment exquises, mais où je crois plutôt reconnaître la marque de Ch. d'Orléans que de Villon, bien qu'il ne s'y trouve ombre de langage allégorique.

RONDEL.

Par le regard de vos beaulx yeux
Et votre maintien bel et gent,
A vous servir très humblement
Me présente vostre amoureux.

RONDEL.

Adieu vous dy la lerme à l'œil,
Adieu, ma très gente mignonne,

De vostre amour suis désireux,
Et mon vouloir tout se y consent,
Par le regard de vos beaulx yeux.

Or vous plaise, cueur gracieux,
Me retenir, ore à présent,
Pour vostre amy entièrement,
Et je seray vostre en tous lieux,
Par le regard de vos beaulx yeux.

RONDEL.

La plus mignonne de mon cueur,
Je m'esbahys dont ce me vient
Que, sans cesser, il me souvient
De vostre beaulté et doulceur;
Des bonnes estes la meilleur,
Puisque dire le me convient,
La plus mignonne.

Quant j'ay desplaisir ou douleur
D'aulcuns, ainsi qu'il en survient,
Je ne scay que cela devient,
Pensant à vostre grant valeur,
La plus mignonne.

RONDEL.

Pour prendre congé de sa Dame.

Le dire adieu qui le dira,
Quant départir il me fauldra
De vous, ma parfaicte espérance?
Non pas moy, car de doléance

Adieu sur toutes la plus bonne,
Adieu vous dy qui m'est grand dueil.

Adieu, adieu, m'amour, mon vueil,
Mon *povre cueur vous laisse et donne*,
Adieu vous dy la lerme à l'œil.

Adieu par qui du mal raccueil
Mille fois plus que mot ne sonne;
Adieu du monde la personne
Dont plus me loue et plus me dueil,
Adieu vous dy la lerme à l'œil.

Ces adieux si pathétiques nous semblent bien de celui qui, au début du *Petit-Testament*, h. 10e, laisse à celle

Qui si durement l'a chassé,
. . . . *son cueur enchassé*
Palle, piteux, mort et transy,

et, malgré le mal qu'elle lui a *pourchassé*, souhaite à la *félonne* que Dieu lui pardonne,

Mais Dieu luy en face mercy.

Ma bouche parler ne pourra.
Pensez que grant mal me fera,
Dont mon maintien se troublera,
Et me fera dueil à oultrance
Le dire adieu.

Vostre gent corps en gré prendra,
Et tousjours il luy souviendra
Qu'à ce départ eut desplaisance
Mon cueur si fort, qu'il n'eut puissance
De prononcer, mais soupira
Le dire adieu.

BALADE.

Las ! je me plains d'amours et de ma Dame
Et de ses yeulx dont j'ai veu la beaulté ;
Et oultre plus je me plains d'une femme
Qui contre moy a le conseil donné,
Dont j'ay déjà tant de mal enduré
Qu'il me fauldra, par deffaulte de joye,
Aller criant, comme tout forcené,
Je hais ma dame que tant aymer souloye (1).

Car se pitié son très doulx cueur n'entame
A me donner ce que j'ay désiré,
J'iray mourir, ainsi qu'ung homme infame,
Tout hors de sens et si désespéré,
Qu'après ma mort il en sera parlé,
Plus loin dix fois que d'icy en Savoie ;
Et lors diray pour plus être blasmé,
Je hais ma dame que tant aymer souloye.

Se je le dy, je jure sur mon ame
Que ce sera contre ma voulenté.
Je pry à Dieu qu'il n'y puist avoir ame
A celle fin qu'il ne soit rapporté,
Car jaçoit (2) ce qu'elle ma courroucé
Tant qu'on peut plus, cent mille fois mourroye
Avant que j'eusse dit ne proféré,
Je hais ma dame que tant aymer souloye.

Rapprochez cette ballade de la ballade de *Villon à s'amye* (3) ; ces deux ballades ne s'expliquent-elles pas ainsi l'une par l'autre ? Et ces plaintes de plus ne cor-

(1) J'avais coutume.
(2) Malgré.
(3) Voyez page 189.

respondent-elles pas aux projets de départ annoncés au début du *Petit-Testament?*

RONDEL.

De mon faict je ne scay que dire,
Car ma dame si ne tient compte
De mon martire, quant luy compte,
Mais me dit que trop aise suis,
Et qu'en ce royaulme n'a comte
Qui ait de nulle meilleur compte,
Que j'ay d'elle, quant je la suis.

Nullement, de paour de mesdire,
Jamais je ne l'ose desdire,
A son gré parler je l'écoute,
Puis emprès elle je m'accoute
Sans luy vouloir riens contredire.
De mon faict je ne scay que dire.

A moins de supposer une imitation qui aurait été jusqu'au plagiat, on reconnaîtra que l'auteur des derniers vers de ce rondeau est le même que l'auteur du h. 56 du *Grand-Testament :*

Quoy que je luy voulsisse dire,
Elle estoit preste d'escouter,
Sans m'accorder ne contredire;
Qui plus est, souffrait m'acouter,
Joignant elle, près s'acouter;
Et ainsi m'alloit amusant,
Et me souffroit tout racompter,
Mais ce n'estoit qu'en m'abusant.

RONDEL.

A bien juger mon povre affaire
Et piteux cas, sans riens en taire,

Plus qu'aultre croire me debvez,
Se par adventure n'avez
Information du contraire.

Celle ou celuy qui m'a brassé
Ce maulvais los et pourchassé,
Me hait et ne vous ayme pas,
Mais il quiert que soye chacié
De vostre amour et effacié,
Je congnois bien telz advocatz.

Se vous avez voulu reffaire
Leur voulenté pour me deffaire,
Vous faictes mal, et me grevez.
Considérez que vous scavez
Qu'onc vers vous ne voulus meffaire,

A bien juger.

RONDEL.

Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente;
Une j'en sers qui est bien suffisante
Pour contenter un grant duc ou un roy;
Je l'ayme bien, mais non pas elle moy,
Il n'est besoin que de ce je me vante.

Combien qu'elle est de taille belle et gente,
De m'en louer pour ceste heure présente
Pardonnez moy, car je n'y voy de quoy,
Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente.

Quant je luy dy de mon vouloir l'entente,
Et cueur et corps et biens je luy présente,
Pour tout cela remède je n'y voy.
Délibéré suis, scavez-vous de quoy?
De luy quicter et le jeu et l'actente.
Se mieulx ne vient d'amours, peu me contente.

RONDEL.

Quelque chose qu'amours ordonne,
Force m'est que vous habandonne,
Pour pourchasser ailleurs mon bien;
Car, sur ma foy, je congnois bien
Que vous m'êtes pire que bonne.

Trop a de cueur qui vous en donne.
Pour ce ja Dieu ne me pardonne,
Se vous avez jamais le mien.
Quelque chose qu'amours ordonne...

Si n'aymerai-je ja personne
Que vous, quoy que l'on me sermonne,
En tout ce monde terrien.
Mais maintenant je n'en fais rien,
Et sers selon qu'on me guerdonne;
Quelque chose qu'amours ordonne.
Force m'est que vous habandonne.

RONDEL.

Pour entretenir mes amours,
Colorer me fault maint fins tours;
Car ma bourse est très mal garnie,
Pour fourrer le poignet tousjours.

Ung jour demande haults atours,
Et l'autre un grant bort de velours,
Et je respons, or bien m'amye,
Pour entretenir mes amours;

Veez vous ce donneur de bonjours,
Il a faict en el' tant de cours,
Practiqué l'art de baverie (1);

(1) Bavardage.

Qu'il scet moult bien, sans ce qu'il rie,
Dire sa pensée à rebours.
Pour entretenir mes amours,
Colorer me fault maint fins tours.

N'y a-t-il pas dans les deux premiers quatrains de ce rondeau une confidence de Villon sur les moyens auxquels il recourait pour satisfaire aux exigences de la coquetterie de sa maîtresse ?

RONDEL.

Ahay, estes vous renchérie ?
Ma dame, c'est pour enrager,
Le faictes vous par mocquerie ?
Mais venez çà, je vous en prie,
Est le cuir devenu si cher ?
Ahay, estes vous renchérie ?

Et dea, et ne scavez vous mie
Que mon père est cordouennier ?
Vous voulez bazanne priser
Plus que cordouen la moitié ;
Ahay, estes vous renchérie ?

Ce rondeau peu galant, pour ne pas dire brutal, pourrait bien être une confidence du poète sur la condition de ses parents. Nous entrons avec ce rondeau dans la phase du dépit.

AULTRE RONDEL.

Comme moy vous aurez vos gaiges,
J'en fuz bien payé au partir,

Plain de dueil jusques au partir,
Ne sont ce plaisans advantages.

Servez amours entre vous, saiges,
Il vous en fera repentir,
Comme moy vous aurez vos gaiges.

Repeuz serez de doulx langaiges,
Pour vous garder de despartir,
Quant est à moy, j'en suis martir.
Bien tard congnoistrez telz ouvraiges,
Comme moy vous aurez vos gaiges.

J'affirme encore plus hardiment de ce rondeau ce que j'ai dit du précédent; on y entend tout du long l'auteur de la double ballade du *Grand-Testament,* qui a pour refrain :

Bien heureux est qui rien n'y a.

RONDEL.

Bonnes gens, j'ay perdu ma dame,
Qui la trouvera sur mon ame,
Combien qu'elle soit belle et bonne,
De très bon cueur, je la luy donne,
Sans en prendre débat à ame.

La belle scet très bien sa game,
Loyaulment ayme ce qu'elle ayme.
Qui la trouvera, mot n'en sonne.
Bonnes gens, j'ay perdu ma dame.

Gardez la bien la gente dame,
. . . . . .
Car, par Dieu, la gente mignonne
Est à chascun doulce personne,

Et toujours en mes ditz réclame,
Bonnes gens, j'ay perdu ma dame.

RONDEL.

Au plus offrant ma dame est mise
Et dernier enchérisseur,
Je ne scay se c'est par honneur,
Mais je n'en prise pas la guise.
Elle m'avoit la foy promise,
Mais je voy qu'elle a mis son cueur
Au plus offrant.

Et pour ce je quicte la prinse
D'être nommé son serviteur;
Car donner me porte malheur.
Ainsi j'ay laissé l'entreprise
Au plus offrant.

RONDEL.

Ravy d'amours, despourveu de bon sens,
Que penses-tu, quant à ce te consens
De retourner au périlleux passaige
Où as esté; par Dieu, tu n'es pas saige,
De franchise en servage descens.

Advise toy, employe tes cinq sens,
A toy regarde, et ton ças guecte et sens,
Car les rencheuz ne l'ont pas dadvantaige,
Ravy d'amours, despourveu de bon sens.

Se ne le fais, des foys l'heure cinq cens,
Tu mauldiras, et de tous biens absens
Te trouveras; or mectz en ton courage (1)

(1) Cœur.

Ce que tu dis, eschève (1) ton dommage,
Ou aultrement es de raison exemps,
Ravy d'amours, despourveu de bon sens.

Ce sont les conseils qu'il s'adresse dans le *Débat du cueur et du corps*.

RONDEL.

Je renonce à toute espérance
D'avoir jamais grant abondance
Des biens d'amours, en vérité,
Puisque tout m'est pour ung compté
Et loyaulté et décevance.

Mettre me fault en oubliance
Du temps passé la bienveillance,
Ainsi qu'ung homme débouté,
Je renonce à toute espérance.

Je quicte l'escu et la lance
Et si abandonne la dance
Avec joyeuse voulenté.
Quant le conseil de faulceté
A au cueur de dame puissance
Je renonce à toute espérance.

RONDEL.

Tu te brusles à la chandelle,
Hélas, mon cueur ne vois-tu pas
Que danger est tousjours au pas,
Qui fait à tous guerre mortelle?

Soyes sur que tu l'auras belle,
Se tu n'y vas bien par compas;
Tu te brusles à la chandelle.

(1) Évite.

Sont-ce chastaignes qu'on y pelle,
A ton advis, pour ton repas?
Nennil (1); retrais toy tout le pas,
Ains (2) qu'on te frappe au cul la pelle.
Tu te brusles à la chandelle.

RONDEL.

Entens à moy, vray dieu d'amours,
Et faiz que la mort ayt son cours
Hastivement;

Car j'ay mal emploié mes jours.
Je meurs en aymant par amours,
Certainement.

Languir me fault en griefz doulours.

Le regret d'avoir mal employé ses jours fait tout le fond du *Grand-Testament.*

BALLADE

pour ung prisonnier.

S'en mes maulx me peusse esjoyr,
Tant que tristesse me fust joye,
Par me doulouser et gémir
Voulentiers je me complaindroye.
Car, s'au plaisir Dieu, hors j'estoye,
J'ay espoir qu'au temps advenir
A grant honneur venir pourroye,
Une fois avant que mourir.

Pourtant s'ay eu moult à souffrir
Par fortune, dont je larmoye,

(1) Nenni, non.
(2) Avant.

Et que n'ay pas peu obtenir,
N'avoir ce que je prétendoye,
Au temps advenir je vouldroye
Voulentiers bon chemin tenir,
Pour acquérir honneur et joye (1),
Une fois avant que mourir.

Sans plus loin exemple quérir,
Par moy mesme juger pourroye
Que meschief nul ne peult fouyr,
S'ainsy est qu'advenir luy doye.
C'est jeunesse qui tout desvoye (2),
Nul ne s'en doit trop esbahyr.
Si juste n'est qui ne fourvoye,
Une fois avant que mourir.

ENVOI.

Prince s'aucun povoir avoye
Sur ceulx qui me font cy tenir (3),
Voulentiers vengeance en prendroye,
Une fois avant que mourir.

Cette pièce est certainement de Villon, du temps qu'il était dans le cachot de Meung. J'y entends et reconnais les plaintes, les remords, les excuses, les projets de

(1) C'est ce que, dans le *G.-T.*, h. 28, il appelle faire ses étrennes :

Mais que j'aye faict mes étrènes
Honneste mort ne me déplaist.

(2) *G.-T.*, h. 27 :

Car jeunesse et adolescence
. . . . . ,
Ne sont qu'abbus et ignorance.

(3) Ceux qui le fesaient *cy tenir*, c'étaient les officiers de l'évêque d'Orléans qu'il aimait *tout d'ung tenant*,

Ainsi que faict Dieu le Lombart.

changements de vie, et il faut le dire aussi, les sentiments de vengeance de la première partie du *Grand-Testament.*

BALADE

d'ung amoureux à sa dame.

Adieu mon cueur, le maistre cueur d'amours,
Adieu ma joye et très tout mon plaisir!
Je meurs d'angoisse et d'amères doulours,
Se n'ay de vous ung joyeux souvenir.
J'ay mis en vous tout mon plaisant desir
Qui de mon cueur oncques n'estoit party.
Si vous requiers que vueillez secourir
Le povre amant de dueil ensevely.

J'ay faict pour vous quatre cent mille tours,
En vous quérant comme amoureux martir;
J'en ay veillé plus de cent mille jours,
Tant qu'ay esté presques jusqu'au mourir.
Pour les douleurs que me faictes souffrir,
Boys et buissons pour vous, belle, ay sailly :
Dont je vous pry que vueillez secourir
Le povre amant de dueil ensevely :

Mon cueur si est très tout remply de plours,
Car d'icelluy ne vous veult souvenir.
Je vous ay faict chappeaux faire de flours,
Pour vous donner ; mais vous allez catir (1),
Incontinent que me véez venir;
Dont mon cueur est à merveille marry.
Dame d'honneur, or vueillez cy oyr
Le povre amant de dueil ensevely.

Ma doulce amour, et mon loyal secours,
Puisque à moy ne voulez obéyr,

(1) Cacher.

Il me convient aller à mon recours ;
Du dard d'amours avez voulu remplir
Mon povre cueur, lequel s'en veult partir.
Je prens congié : ma dame, adieu vous dy,
Puisque aultrement n'avez voulu guérir
Le povre amant de deuil ensevely.

Bien des traits de cette ballade rappellent les plaintes du début du *Petit-Testament*, ainsi que des huitains 55 et 56 du *Grand*, et celles de la *ballade de Villon à s'amie*. Seulement la versification de notre poète a en général un peu plus de rudesse.

BALADE.

En revenant du bois, l'autrier,
J'ouys le doulx chant des oiseaux,
Le rossignol au franc gosier,
Merles, allouettes, estourneaux.
En revenant vers mes aigneaulx,
Ouys chanter dedans le boys
Bergiere faisant des chappeaulx (1) :
Ce fut la plus belle des troys.

Dedans le boys je m'en allay,
Trouvay Margot et Marion,
Sous les fueilles d'un boys ramé,
Qui chassoyent lez un buisson ;
Je les saluay par leur nom,
D'aymer les priay plusieurs fois,
Mais l'une me respondit non :
Ce fut la plus belle des trois.

Escondit fuz, j'eus desplaisir,
De dueil rompis mon flageollet.

(1) Couronnes de fleurs.

Quant je leur vis leurs fleurs cueillir,
Je leur requis un chappelet (1);
Dessoubz l'ombre d'un buyssonnet
Allasmes faire nos degois (2).
L'une me donna un boucquet :
Ce fut la plus belle des trois.

Puisque ainsi est, mes bergerettes,
Pour mesouen (3), adieu vous dy;
Vous estes un peu trop fierettes.
L'une des troys me respondy :
« Robinet, retourne lundy; »
Une œillade feist de guingoys (4),
Et ung signe que j'entendy :
Ce fut la plus belle des troys.

Franc messagier, rossignollet,
Vas à la belle sans cesser,
Et luy dy que, sans plus de plaist,
Me conviendra mes jours finer,
Car sans elle ne puis durer.
Plus ne vivray, mourir m'en voys (5).
Adieu celle que j'ay tant cher,
J'entends la plus belle des troys.

Si jamais Villon s'est essayé dans l'idylle, il n'a pas dû la comprendre ni la faire autrement. Cette ballade doit être d'un de ses élèves.

RONDEL.

Puisqu'il fault que je le vous die,
D'amours ne viennent pas mes plains (6),

(1) Bouquet.
(2) Chants, divertissements.
(3) Dorénavant.
(4) De travers.
(5) M'en vais.
(6) Plaintes.

Mais par ma foy je me complains
De ma finance hélas faillie.
De ces amours, c'est bien du meins (1);
Car j'ay plus dure maladie,
Puisqu'il fault que je le vous die.

Car quant la bourse n'est garnie
Et qu'on n'a plus que mectre aux mains,
L'on n'ose aller, par tous les sains,
En nulle bonne compaignie.
Puisqu'il fault que je le vous die.

Cette pièce indique évidemment que l'auteur, avant de se plaindre de sa misère, s'était plaint de l'amour. Cette boutade est bien dans le genre de Villon.

BALADE.

On ne tient compte vrayement
De chose que *face ne die* (2),
Appelé ne suis nullement
En quelque bonne compaignie;
Tout mon faict n'est que mocquerie,
Soit à cartes ou aultrement;
Scavez-vous pourquoy, je vous prie,
Pour ce que je n'ay point d'argent.

Si me fault tenir sobrement,
Et endurer la maladie
Et regarder bien doulcement
Ceulx qui me feront courtoysie;

(1) Moins; ces amours sont mon moindre souci.
(2) Ores plus rien ne *dit* qui plaise
Moue *ne fait qui* ne desplaise.
G.-T., h. 93.

Car on voit l'amy et l'amye
Au besoing et non aultrement;
Désespérer ne me dois mie,
Pour ce que je n'ay point d'argent.

Si divers est le temps présent,
Et je vois fortune endormie ;
Elle se resveille souvent,
Si luy plaist, je luy en supplie,
M'espérance n'est point faillie;
Qui bien attend ne surattend,
Je ne crois point que Dieu m'oublie,
Pour ce que je n'ay point d'argent.

ENVOI.

Prince, à tout homme signifie,
Qui n'aura la bourse garnie
Ne se mette point entre gent,
Car partout chascung me regnie (1),
Pour ce que je n'ay point d'argent.

BALADE.

Il n'est danger que de vilain,
N'orgueil que de povre enrichy,
Ne si seur chemin que le plain,
Ne secours que de vray amy,
Ne désespoir que jalousie,
N'angoisse que cueur convoiteux,

(1) *G.-T.*, h. 23, Villon dit absolument la même chose :

Des miens le moindre, je dy voir,
De me désadvouer s'avance
Oublyans naturel devoir
Par faulte d'ung peu de chevance.

Ne puissance où il n'ait envie,
Ne chère (1) que d'homme joyeulx.

Ne servir qu'au roy souverain,
Ne lait nom que d'homme ahonty,
Ne manger fors quant on a faim,
N'emprise que d'homme hardy,
Ne povreté que maladie,
Ne hanter que les bons et preux,
Ne maison que la bien garnie,
Ne chère que d'homme joyeulx.

Ne richesse que d'estre sain,
N'en amours tel bien que mercy,
Ne de la mort rien plus certain,
Ne meilleur chastoy (2) que de luy,
Ne tel tresor que preudhommye,
Ne maistre qu'en grant seigneurie,
Ne chère que d'homme joyeulx.

ENVOI.

Que voulez-vous que je vous dye?
Il n'est parler que gracieulx,
Ne louer gens qu'après leur vie,
Ne chère que d'homme joyeulx.

Cette ballade, qui rappelle la ballade des *Proverbes*, est tout à fait dans la manière de Villon; comme cette ballade elle résume l'expérience de toute une vie. On ne peut guère douter qu'elle ne soit de lui.

BALADE MORALE.

D'une dague forte et agile
Soit-il frappé parmy l'eschine,

(1) Mine.
(2) Châtiment.

Et ait tousjours une sansue
Attachée à sa poitrine,
Et attainct d'une couleuvrine
Entre le nez et le menton,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui aultruy blame sans raison.

Son giste soit emmy la rue
Tout nud, quant il fera bruyne,
Sur pel de heriçon pointue,
Couvert d'une clère estamine,
De vent de bise sa courtine,
Et soit mors d'ung escorpion,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui aultruy blame sans raison.

Sa chair soit detrenchée menue,
Plus qu'au moulin n'est la farine,
Ou de gros nerfz soit bien batue ;
Ou couché nud sur tas d'espine.
Et, affin que plus tost il fine,
Son corps soit remply de poison,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui aultruy blasme sans raison.

ENVOI.

Prince, soit mis en la gehaine,
Dix foys le jour comme ung larron,
Ou qu'en prison vive en famine,
Qui aultruy blasme sans raison.

On reconnaît ici le tour de la *Ballade de l'Honneur français* ainsi que celui de la *Ballade contre les Taverniers*, et le fond de la *Ballade* contre les *Langues venimeuses*.

BALADE.

Estre trop franc et soy fier
Au beau parler de mainte gent,
A fait maint homme mendier
Et estre despourveu d'argent,
Si dis, selon mon jugement,
Que ce seroit bonne manière
De trèstout les jeux bonnement
Avoir tousjours ung pied derrière.

Cil qui se veult accompaigner,
Si doit bien regarder comment;
Car il se met en grant dangier,
Qui s'accompaigne follement.
Plusieurs maulx en viennent souvent,
Et pour avoir langue légière;
Et ce seroit fait plus sagement
D'avoir tousjours ung pied derrière.

Despendre le sien de légier
Ne vient point de grand sentement,
Ne folles femmes accointer
Qui font despendre follement :
Et puis après on s'en repent,
Quant rien n'a en la gibessière.
Ce seroit bien expédient
D'avoir tousjours ung pied derrière.

ENVOI.

Prince faictes publiquement
Crier par chascune barrière,
Que chascun ait entendement
D'avoir tousjours ung pied derrière.

Toute cette ballade me semble remplie de confidences de Villon.

BALADE.

Dond venez vous? — D'où? Voire, d'où? de court.
— Et qu'y fait-on? — Rien qui vaille. — Comment,
A bien parler? Quel est le bruit qui court?
— Maulvais. — Ouy dea? — Ouy très certainement.
— Aurons nous pis? Je le croy fermement.
— Comment cela? On en voit l'apparence.
Qui portera ce faiz entièrement?
— Qui, voire qui? Les trois estats de France.

Dond vient cecy? Ne de quoy ce mal sourt?
— Dond voire, dond? — Dittes nous hardiment.
— Rien n'en dirons; — Qui tient l'argent si court?
— Diray je tout? Deux hommes seulement.
— Et qui sont-ilz? — Je n'en parle aultrement.
— Et ont ilz, eux? — S'ilz en ont? A puissance.
— Qui leur en baille si très habondamment?
— Qui voire, qui? Les trois estats de France.

Qu'en dit Paris? — Il est muet et sourt.
— N'oze-il parler? — Nenni, ne Parlement.
— Et le Clergié? — On vous le tient si court.
— Par votre foy? — Voire, par mon serment.
— Noblesse quoy? — La moitié pirement.
Justice aussi a perdu sa balance.
— Qui peult pourvoir à cecy bonnement?
— Qui voire, qui? Les trois estats de France.

ENVOI.

Prince, vueillez donner allègement,
— A qui? — Aux bons vivans en espérance.
— De quoy? — De droit. — Qui feroit ce à présent?
— Qui voire, qui? Les trois estats de France.

« Cette ballade, qui est dans le style de la ballade « sixième des œuvres de Villon, dit Lenglet Dufresnoy,

« regarde vraysemblablement la régence de Madame la « Duchesse de Beaujeu, sous Charles VIII. Elle a fait « beaucoup de bruit, ajoute-t-il, sur la fin du règne de « Louis XIV. Un homme d'esprit et de mérite l'avait co- « piée d'un manuscrit d'une des plus belles bibliothèques « de Paris (7679 [2] de la bibliothèque Impériale). On « insinua au roi que cette pièce avait été faite contre « lui. Mais on n'avait qu'à lire le *Jardin de Plaisance*, et « on l'y aurait vue imprimée, il y a plus de 200 ans. »

Lenglet se trompe sur la date de la composition de cette pièce. Cette ballade, ainsi que la suivante, fut envoyée en 1465 et répandue par des mains inconnues dans le camp du comte de Charolais, ainsi que nous l'apprend Jacques du Clercq, dans ses Mémoires.

BALADE.

Quant vous verrez les princes recullez,
Et entre eux même estre en dissension ;
Quant vous verrez les sages aveuglez
Pour soustenir pollice et union ;
Quant les flateurs par leur séduction
Informeront les seigneurs au contraire ;
Quant on croira des sotz l'opinion,
Tenez-vous seur d'avoir beaucoup à faire.

Quant on verra les nobles affolez
Et supporter basse condicion ;
Quant on verra meschans gens appellez
En hault état et domination ;
Quant le meffait n'ara punicion ;
Quant vous verrez plaindre le populaire
De mengerie et d'imposition,
Tenez vous seur d'avoir beaucoup à faire.

Quant vous verrez le Clergié ravalez,
Et aux vices la juridiction ;
Quant vous verrez vieux servans défoullez
Et despourveus de leur provision ;
Quant vous verrez au peuple motion,
Et en l'Église haine et division ;
Quant les petis vouldront les grans deffaire,
Tenez vous seur d'avoir beaucoup à faire.

ENVOI.

Prince, pour Dieu, ayez affection
D'entretenir la justice ordinaire ;
Ou aultrement, et pour conclusion,
Tenez vous seur d'avoir beaucoup à faire.

BALADE.

Clerc que dis-tu? — Que veux-tu que je dye?
— Escrips; — Et quoy? — Les chroniques de France ;
Et puis après fais une comédie.
— De qui, de quoy? — De celuy qui mieulx dance.
— Est il vaillant? — Nenny, mais on l'avance.
— Est ce raison? — On le fait à présent.
— Dea et les sages? On les met vers le vent.
— L'escripray je? — Ouy et je t'en prye.
— Et les cornars? — Ils ont l'or et l'argent.
— Me dis-tu voir? — Oil, saincte Marie.

— Qui sert à court? — Gens de meschant lignie.
— Sont-ils aimés? — Oil, ils ont chevance.
— Valent ils rien? — Non, se Dieu me bénye.
— Quel sens ont ils? — Folye, oultrecuydance.
— Sont ils hardis? Oil, à la pitance.
— Qui mange-t-on? — On mange povre gent.
— Comme y boit-on? Sans taille et sans payement.
— Mange-t-on chair? Oil, qui n'est point payée.

— Quant la payera-on? — Au jour du jugement.
— Me dis-tu voir? — Oil, saincte Marie.

— Où va l'argent? — Il va en broderie.
— Et quant il fault? — Il fault faire finance.
— Comment sitost? — Lever une taillie.
— Est ce bien faict? — On l'a d'accoustumance.
— Qui a l'argent? — Tel qui onc ne tint lance.
— Je n'en croy rien — Si a certainement.
— A quel propos? — Pour dancer seulement.
— Et les vaillans? — Ils peuvent bien dire pye.
— N'auront ils rien? — Nenni, par mon serment.
— Me dis-tu voir? — Oil, sainte Marie.

ENVOI.

Clerc, que veux-tu? — J'escripray pour néant.
— Et pourquoy dea? — Car tout va nicement.
— Le sces-tu bien? Oil, chascun le crie.
— A quoy tient-il? A fol gouvernement.
— Me dis-tu voir? — Oil, saincte Marie.

On voit que la satire politique n'est pas de fraîche date en France. Ces trois satires d'ailleurs sont bien, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans la manière d'Henri Baude.

HISTOIRE DU TEXTE DE VILLON.

MANUSCRITS ET BIBLIOGRAPHIE.

MANUSCRITS.

Villon ne présida pas lui-même à la publication de ses œuvres, c'est un fait qui résulte des lacunes comme des incorrections nombreuses du texte des plus anciennes éditions qui, sans compter les *Repeues franches*, qu'il n'a pas composées, le *Monologue du Franc Archier* et le *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent*, offrent avec les deux plus récentes une différence en moins de plus de 450 vers. Marot se sert du mot *navré*, pour donner une idée des mutilations que subit le texte du poète dans les premières éditions qui en furent données. Le mot n'est pas trop fort ; seulement il pourrait aussi bien s'appliquer aux divers manuscrits qui nous en restent.

Ces manuscrits sont au nombre de six, dont quatre de la fin du XVe siècle et un du XVIe, conservés tous les cinq à la Bibliothèque Impériale, plus un du XVIIIe, connu sous

le nom de *Manuscrit de l'Arsenal*, où il est inscrit sous le n° 106, et qui n'est qu'une copie de deux des précédents.

Le premier est le manuscrit original des poésies de Charles d'Orléans. Ce manuscrit, entre plusieurs morceaux, comme rondeaux, ballades et complaintes, intercalés parmi les poésies du prince, contient deux pièces de Villon. L'une est un petit poème composé d'un chant en l'honneur de la naissance de Marie d'Orléans, première fille de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves, sa troisième femme, et d'une double ballade adressée à la même princesse, qui est tout à la fois un remercîment de la grâce que cette naissance lui avait obtenue, et une supplique à l'effet de voir lever la sentence d'exil qui le tenait éloigné de Paris. Ce petit poème, sans titre dans le manuscrit et signé du nom de baptême du poète, avec une qualification qu'il aimait à se donner, a reçu, mais à tort, de Prompsault, qui l'a publié pour la première fois à la fin de son édition, celui de *Dit de la naissance Marie de Bourgogne*. C'est cette pièce qui nous a permis d'établir approximativement la date de la première condamnation capitale de Villon. L'autre pièce est la ballade connue sous le nom de *ballade Villon;* c'est le titre qu'elle porte dans le manuscrit même; elle s'y trouve en compagnie de onze autres du même genre, signées pour la plupart des noms des amis du prince.

Ce manuscrit magnifique, qui provient de la bibliothèque d'Henri II, et qui porte le monogramme de Catherine de Médicis dont la couverture est semée, a été découvert et décrit pour la première fois par l'abbé Sallier en 1734.

Le deuxième manuscrit est un grand in-4°, inscrit au

n 7652; il forme un recueil de vingt pièces dont l'avant-dernière est l'*Ospital d'Amours* d'Alain Chartier, et la dernière le *Petit-Testament*, désigné sous ce titre : *Testament de maistre Françoys Villon*. C'est tout ce que ce manuscrit renferme de Villon; mais il a cela de précieux qu'il donne, sauf un huitain (1), le texte complet du *Petit-Testament* que, dans le manuscrit Coislin et dans les éditions antérieures à celle de Prompsault, défigurent deux lacunes formant un total de 80 vers, du huitain 4e au 10e et du huitain 36e au 40e. Nous croyons avec Prompsault que ce manuscrit, d'une écriture nette et bien conservée et d'un texte plus pur que celui des éditions gothiques, est un des plus anciens et remonte jusqu'au temps de Villon. Si, comme l'ajoute Prompsault, il ne renferme pas le reste des œuvres de notre poète, c'est probablement parce qu'elles n'étaient pas encore connues. Et cela même, dirai-je, est un indice de son ancienneté.

Le troisième, inscrit au n° 7679², et également de format grand in-4°, porte au dos le titre de *Poésies diverses*. C'est un recueil composé de 19 pièces toutes anonymes; la 12e n'est autre que la ballade de Villon contre les Taverniers, dont le premier douzain parut pour la première fois dans l'édition donnée par Formey en 1742 avec les notes de le Duchat, qui nous apprend dans les lignes suivantes comment ce douzain était venu à sa connaissance : « Feu M. Baluze communiqua un jour « à M. de la Monnoye un fragment d'une ballade de

(1) Le h. 23.

« Villon, de laquelle les vers n'ayant jamais été imprimés, « on ne sera pas fâché de trouver ici ce fragment, tel que « je l'ai reçu copié de la propre main de cet illustre aca- « démicien. Le papier, sur lequel cette ballade était « écrite, était demi-rongé, et ne contenait que le mor- « ceau qui suit. C'est le premier couplet de la ballade. »

C'est à une indication de Crapelet (1) que je dois la découverte de cette ballade que je donne aujourd'hui pour la première fois dans son intégralité. Ce recueil est terminé par trois ballades dont l'une, qui a été imprimée dans le *Jardin de Plaisance*, a été attribuée à Villon par l'auteur du Manuscrit de l'Arsenal, c'est-à-dire par Lenglet, mais qui, si elle n'est pas de lui, est certainement de son école ainsi que les deux autres. On les trouvera dans l'appendice que nous donnons à la fin de ce volume.

Le quatrième, in-4°, inscrit au n° 1662 du fonds Saint-Germain et connu sous le nom de manuscrit Coislin, provient de la bibliothèque du chancelier Séguier, d'où il passa par héritage dans celle du duc de Coislin, évêque de Metz, qui la confia d'abord, ainsi que nous l'apprend Lenglet, et la légua ensuite aux Bénédictins de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, ce que rappelle cette petite note imprimée sur une bande de papier collée au bas de la première page : *Ex biblioth. mss. Coisliniana olim Seguerriana quam illustrissimus Henricus du Cambout, dux de Coislin, Par Franciæ, Episcopus Metensis, etc., monasterio S.-Germani à Pratis legavit, anno* MDCCXXXII. C'est de ce manuscrit, plus précieux par le nombre de

(1) Villonie.

pièces qu'il renferme que par la correction de son texte, que Lenglet d'abord, dans le projet d'édition connu sous le nom de Manuscrit de l'Arsenal, et Prompsault ensuite, tirèrent :

1° Le huitain 23 actuel du *Petit-Testament*, mentionné dans le huitain 67 du *Grand-Testament* et relatif à Périnet de la Barre ;

2° Les huitains 136, 152 et 153 du *Grand-Testament* ;

3° Le rondeau qui sépare ces deux huitains ;

4° L'épître en forme de ballade : *Ayez pitié, ayez pitié de moi* ;

5° La ballade intitulée *Problème*, où Villon fait parler la Fortune (1) ;

6° Les deux derniers huitains et l'envoi de la ballade finale du *Grand-Testament* : tous morceaux qui manquent aux éditions antérieures à celles de Lenglet et de Prompsault.

Le cinquième, celui du XVIe siècle, est un recueil de

(1) Daunou suspecte l'authenticité de ces deux ballades, ainsi que celle de la ballade de l'*Honneur français*, donnée par le manuscrit Robertet, et de la ballade des *Povres Housseurs*, extraite du *Jardin de Plaisance*. Il les trouve *insignifiantes et dépourvues du caractère original des poésies authentiques de* Villon. C'est quelque chose d'inquiétant sans doute, au premier abord, que de rencontrer en face de soi, en pareille matière, un contradicteur de l'autorité de Daunou ; toutefois, nous demandons s'il est permis de ranger parmi les pièces apocryphes des ballades extraites, sauf celle des *Povres Housseurs*, de deux manuscrits, et dont l'une même est signée à chaque refrain :

Le lesserez là le povre Villon.

Quant au jugement que porte Daunou de la valeur intrinsèque et du caractère de ces pièces, nous en appelons aux personnes qui voudront bien les lire tout entières.

poésies et de lettres de divers auteurs, et entre autres de vingt ballades, d'un rondeau et de deux épitaphes, en tout vingt-trois pièces extraites du Testament et Codicille de François Villon. Parmi ces ballades figure la ballade de l'*Honneur français* qui ne se trouve nulle part ailleurs que dans le *Jardin de Plaisance*, et encore sans nom. Signalée d'abord, au XVIIIe siècle, par Lenglet Dufresnoy dans son commentaire manuscrit de Villon, cette ballade a été publiée pour la première fois sous le nom de Villon, en 1832, par l'abbé Prompsault.

Ce manuscrit, qui porte le n° 208 du supplément français, est un grand in-4°. Au quatrième feuillet on trouve écrit ce vers d'Horace,

Quod satis est cui contingit, nihil amplius optet,

et, au sixième, ce renseignement : *Recueil donné par M. l'abbé Lenglet, le* 25 *avril* 1744.

Lenglet, dans son introduction au commentaire manuscrit de Villon cité plus haut, nous apprend, à propos de la ballade de l'*Honneur français*, comment ce recueil était venu dans ses mains : « Je l'ai trouvée, dit-il (cette « ballade), sous le nom de Villon, dans un manuscrit de « M. Robertet, secrétaire d'Etat sous Louis XII et « François Ier. Par succession de temps, ce manuscrit, « qui renferme quelques poésies de Villon et de plusieurs « autres poètes, est tombé chez MM. Amelot, et je l'ai « acquis de la succession de feu M. Amelot de Gournay, « président à mortier. »

Nous ajouterons, ce que Lenglet ne dit pas, que ce manuscrit contient plusieurs poésies de ce Robertet qui n'est autre que Jehan Robertet, secrétaire de trois rois et de trois ducs de Bourbon, comme nous l'apprend son épitaphe, et poète lui-même à ses heures de loisir, ainsi qu'en font foi ce recueil et trois autres de la Bibliothèque Impériale, inscrits aux nos 7685, 7686, 7687 du vieux fonds, et formés par Jacques Robertet, petit-fils de Jehan, et fils de François Robertet qui cultiva aussi la poésie.

Jehan Robertet, qui fut le mieux renté des beaux-esprits (1) sous Charles VIII, servait, par sa position même, d'intermédiaire aux poètes de son temps auprès des rois de France et particulièrement auprès des ducs de Bourbon qui se transmettaient de père en fils le goût des lettres et de ceux qui les cultivaient. C'était par ses mains que passaient toutes les poésies adressées à ses maîtres; et c'est de ces poésies dont il gardait copie, grossies des siennes et de celles de son fils François, comme lui d'ailleurs notaire et secrétaire du roi et de monseigneur le duc de Bourbon, que Jacques son petit-fils forma le recueil contenant les 23 pièces de Villon extraites du *Grand-Testament* et du *Codicille*, et les trois autres recueils dont nous avons indiqué plus haut les numéros.

Le sixième est le manuscrit de l'Arsenal, connu sous ce nom, in-4°, et inscrit au n° 106 de cette bibliothèque. C'est un commentaire grammatical et historique des œuvres de Villon, précédé d'une préface et d'une vie du poète ainsi que du plan de l'édition, par Lenglet Dufres-

(1) J. Quicherat, Préface des Poésies d'Henry Baude.

noy et seulement signé, en tête, des initiales J. B. Ces initiales ne seraient autre chose, selon M. A. Vitu, que le paraphe du notaire qui aura fait l'inventaire de la succession de Lenglet. Un passage où l'auteur nous apprend qu'il a acquis de la succession de M. Amelot de Gournay, président à mortier, le recueil inscrit au n° 208 du supplément français, rapproché de la note écrite au sixième feuillet de ce même recueil, qui fait partie des cahiers de vers formés par Jacques Robertet, et mentionnant que ledit recueil a été donné *par M. l'abbé Lenglet le 25 avril 1844*, m'a fait découvrir l'auteur jusqu'ici inconnu de cette édition manuscrite (1). Lenglet nous dit lui-même que cette édition, qui d'ailleurs ne donne du texte que les vers commentés, a été faite par lui sur les plus anciennes éditions et sur deux manuscrits, le n° 1662 du fonds Saint-Germain, ou le manuscrit Coislin, et le n° 208 du Supplément français ou le manuscrit Robertet. Elle eût donc offert dès lors, si elle eût paru (2), les ad-

(1) Cette découverte m'en a fait faire une autre, c'est que l'édition manuscrite en 3 vol. in-4° des poésies de Guillaume Coquillart, inscrite à la Bibliothèque Impériale sous le n° 2828 du Catalogue La Vallière, et toute prête pour l'impression, est aussi de Lenglet Dufresnoy : ce que prouve l'identité complète de l'écriture de ce manuscrit avec celle du manuscrit 106 de l'Arsenal, et, de plus, le caractère des notes ou du commentaire qui accompagne cette édition et qui rappelle complétement le commentaire de Lenglet sur Villon : mêmes digressions, même espèce de réflexions, même système de rapprochements du poète qu'il commente avec les poètes antérieurs, contemporains ou postérieurs. Pour dernière preuve enfin, la liste des ouvrages inédits de Lenglet, liste dressée par l'auteur d'un travail sur la vie et les œuvres de Lenglet, mentionne parmi ces ouvrages une édition de Villon et une édition de G. Coquillart.

(2) Ce fut apparemment l'édition donnée en 1742 par Formey, à la

ditions données depuis par Prompsault, sauf toutefois les dix huitains du *Petit-Testament* qu'il a tirés du manuscrit 7652, et le *Dit de la Naissance Marie*, fourni ainsi que la ballade Villon par le manuscrit original des Poésies de Charles d'Orléans. Elle renferme de plus et eût donné en outre 45 rondeaux et ballades, dont la plus grande partie, au sentiment de Lenglet, vient de Villon, et qu'il avait extraits du *Jardin de Plaisance.*

Prompsault, qui ignorait le nom de l'auteur du Manuscrit de l'Arsenal, en parle fort dédaigneusement en deux endroits de son Mémoire sur Villon : dans l'un il lui reproche que ses *notes sont en petit nombre et assez mal rédigées; sa notice sur Villon*, ajoute-t-il, *manque de critique ainsi que le reste de son travail.* Dans l'autre endroit, à l'occasion des 45 rondeaux et ballades tirés du *Jardin de Plaisance*, et attribués pour la plus grande partie à notre poète par Lenglet, il le traite d'*homme peu érudit et manquant absolument de critique.* La notice de Lenglet sans doute n'apprend presque rien sur la vie de Villon, et n'en éclaircit aucun des points obscurs. Sans doute encore son commentaire est tout à la fois insuffisant, inexact et, de son aveu même, rempli de choses et de digressions inutiles. Il n'est pas cependant complétement à mépriser tant au point de vue purement philologique qu'au point de vue des rapproche-

Haye, chez Adrien Moetjens, avec les notes de le Duchat, qui empêcha Lenglet de livrer la sienne à l'impression. Remarquez que c'est justement deux ans après, en 1744, qu'il faisait don à la Bibliothèque du Roi du manuscrit Robertet.

ments qu'il fait entre nombre de passages de Villon et de plusieurs autres poètes, ses contemporains ou ses prédécesseurs. Prompsault d'ailleurs, sans lui faire ici son procès, et moins que tout autre nous nous en reconnaissons le droit, Prompsault est loin d'avoir éclairé les points litigieux de la vie de Villon; et il eût pu parler avec un peu moins de dédain d'un confrère aux indications duquel il a dû peut-être la plus grande partie des additions qui lui permirent de donner, le premier, de notre poète, l'édition la plus complète qui eût encore paru jusqu'à lui.

Il résulte de l'étude que nous venons de faire des divers manuscrits de Villon, qu'aucun ne renferme ses poésies complètes. Un seul, le manuscrit Coislin, donne le *Grand* et le *Petit-Testament* réunis, et encore non sans lacune pour le dernier. Tous enfin sont défigurés par des fautes grossières dont souffrent tour à tour le sens et la mesure. Cela s'explique par la raison que Villon ne s'occupa pas lui-même de la publication de ses œuvres. *Fremyn l'estourdys*, qu'il nous donne comme son secrétaire, écrivit-il réellement sous sa dictée le *Grand-Testament*, ou n'est-ce qu'un personnage de fantaisie? On n'ose rien affirmer sur le seul témoignage d'un railleur comme Villon. Mais s'il a réellement existé, le défaut que lui reproche son maître n'était guère fait pour assurer l'intégrité et la correction des copies qu'il lui recommande lui-même de faire faire de son œuvre (1).

A juger d'ailleurs l'élève d'après le maître, jamais ti-

(1) *G.-T.*, h. 69.

roir ne dut être plus mal en ordre que celui du secrétaire de l'auteur du *Grand-Testament*. Il est hors de doute que nombre de copies plus ou moins complètes, tantôt du *Petit-Testament*, tantôt du *Grand* et des ballades, tantôt des ballades seulement, durent courir longtemps parmi les écoliers. Marot nous rapporte que, pour faire son édition, il a eu recours *partie à l'ayde de bons vieillards qui en sçavent par cueur*. Ces bons vieillards, selon toute apparence, avaient jadis succédé, dans le pays des Écoles, aux *gratieux gallans* qui faisaient cortége à la jeunesse du poète, et avaient sans doute entendu de leur bouche plus d'un de ses huitains et plus d'une de ses ballades.

Jean de Calais, de son côté, qui ne l'avait pas vu depuis trente ans, au moment où il finissait le *Grand-Testament*, Jean de Calais, *l'honorable homme*, qui ne savait même pas comme il se nommait, n'avait pu prendre au sérieux l'autorisation que le *bon follastre* lui donne dans le huitain 160 relativement au *Grand-Testament*. Il suffit de lire rapidement ce huitain et les deux qui suivent pour se convaincre que tout en est ironique et bouffon. Il n'en inséra pas moins toutefois dans la partie pour ainsi dire anthologique de son *Jardin de Plaisance*, où ne figure d'ailleurs aucun des huitains du *Petit* ni du *Grand-Testament*, les ballades et les rondeaux de Villon qu'il connaissait.

ÉDITIONS.

Prompsault compte seulement douze éditions avant la sienne; l'éditeur de 1742 n'en indique pas davantage, y compris celle qu'il donne, mais avec plusieurs différences dans la désignation des éditeurs.

Brunet, dans le *Manuel de la Librairie*, en signale dix-neuf depuis celle de P. Levet, petit in-4° goth. imprimé à Paris, en 1489, jusqu'à celle de Prompsault inclusivement. Il pense que l'édition de P. Levet est celle que les éditeurs de 1723 et de 1742 attribuent à Ant. Vérard et donnent comme la plus ancienne.

Le bibliophile Jacob, qui a dressé le catalogue le plus complet des éditions de Villon, en énumère trente et une depuis celle qu'il donne comme la première d'après Prompsault, d'ailleurs sans lieu ni date, mais au jugement de ce dernier qui seul l'a rencontrée, la plus belle et la plus correcte des éditions gothiques, jusqu'à celle de Prompsault, in-8°, donnée à Paris, chez Téchener, en 1832. Celle qu'il a publiée lui-même en 1854 fait la trente-deuxième.

Il était difficile que les premières éditions de Villon fussent plus correctes que les manuscrits; et cependant, des uns et des autres, je ne saurais dire lesquels renferment le moins de fautes; ce qu'il y a de certain, c'est que manuscrits et éditions en fourmillent. Pour les éditions, à la cause que nous avons déjà signalée, c'est-à-dire l'absence des soins du poète dans la publication de ses œuvres, s'en joignit tout d'abord une

autre, la nouveauté de l'art de l'imprimerie, qui fit, ou peu s'en faut, son apprentissage en France sur les poésies de Villon. Ces poésies furent en effet un des premiers ouvrages qui sortirent des presses françaises, et qui inaugurèrent dans notre pays l'art de Guttenberg. Quoi qu'il en soit, le texte de ces premières éditions est vraiment déplorable ; et Marot a pu dire sans exagération « qu'entre « tous les bons livres imprimez de la langue françoise ne « s'en veoit ung si incorrect, ne si lourdement corrompu « que celluy de Villon; » et plus loin : « Tant y ay « trouvé de broillerie en l'ordre des coupletz et des vers, « en mesure, en langaige, en la ryme et en la raison, « que je ne sçay duquel je doy plus avoir pitié, ou de « l'œuvre ainsi oultrement gastée, ou de l'ignorance de « ceux qui l'imprimèrent. »

On pourra juger du nombre des lacunes qui mutilaient l'œuvre de notre poète, quand on saura que les 30 premières éditions présentent avec celle de Prompsault une différence en moins de 440 à 450 vers. Marot le premier essaya une amélioration du texte de Villon et en donna, en 1533, chez Galiot du Pré, une édition accompagnée d'un portrait (1), mais avec toutes les lacunes des onze ou des douze précédentes (2); ce qui prouve, quand

(1) Il faut se garder de la confondre avec la première que donna Galiot du Pré, en 1532, et qui ajoutait pour la première fois aux œuvres de Villon le *Monologue du Franc-Archier* et le *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent.*

(2) Il n'est pas certain, en effet, que l'édit. in-8° goth., sans lieu ni date, que Prompsault et après lui le bibliophile Jacob donnent comme la première, sous ce titre : *Cy commence le grant Codicille et Testament maistre François Villon*, le soit réellement, d'autant qu'elle

il ne l'avouerait pas, qu'il ne lut pas les manuscrits. Voici du reste comme il s'exprime lui-même sur son travail : « Partie avecques les vieulx imprimez, partie « avec l'aide de bons vieillards qui en sçavent par cueur, « et partie par deviner avec jugement naturel, a esté « réduit nostre Villon en meilleure et plus entière forme « qu'on ne l'a veu de nos aages, et ce sans avoir touché « à l'antiquité de son parler, à sa façon de rimer, à ses « meslées et longues parenthèses, à la quantité de ses « sillabes, ne à ses couppes tant feminines que mascu- « lines... Et pour ce, comme j'ay dit, que je n'ay touché « à son antique façon de parler, je vous ay exposé sur la « marge, avecques les annotations, ce qui m'a semblé le « plus dur à entendre, laissant le reste à vos promptes « intelligences, comme *ly Roys* pour le Roy, *homs* pour « homme, *compaing* pour compaignon, aussi force plu- « riers pour singuliers, et plusieurs autres incongruitez « dont estoit plein le langaige mal lymé d'icelluy temps.

« Après, quand il s'est trouvé faulte de vers entiers, « j'ay prins peine de les refaire au plus près, selon mon « possible, de l'intention de l'autheur...

« Oultre plus, les termes et les vers qui estoient inter- « posez trouverez reduictz en leurs places, les lignes trop « courtes alongées, les trop longues acoursies, les mots « obmys remys, les adjoustez ostez, et les tiltres myeulx « attiltrez.

« Finablement j'ay changé l'ordre du livre, et m'a

n'est pas mentionnée dans le Manuel du libraire ni dans les Catalogues, et que Prompsault seul est connu pour l'avoir rencontrée.

« semblé plus raisonnable de le faire commencer par le « *Petit-Testament*, d'autant qu'il fut faict cinq ans avant « l'autre.

« Et si quelqu'un d'adventure veut dire que tout ne « soit racoustré, ainsi qu'il appartient, je lui respons dès « maintenant que s'il estoit autant navré en sa personne « comme j'ay trouvé Villon blessé en ses œuvres, il n'y a « si expert chirurgien qui le sceust panser sans appa- « rence de cicatrice. »

Les annotations et les corrections de Marot sont loin d'avoir tenu les promesses de la préface; et le texte de Villon dans son édition mêle à ses cicatrices bien des blessures. Mais il ne faut pas oublier, comme il nous l'insinue lui-même, qu'il est le premier à avoir essayé de *panser* les plaies du pauvre poète *navré*, pour me servir de son expression si énergique; et si l'on songe qu'il n'avait à sa disposition, pour mener à fin sa tâche, que le secours des vieux imprimés et la mémoire des *bons vieillards* dont il parle, sans le moindre manuscrit authentique et correct, on ne sera plus étonné que le texte qu'il donna laisse tant à désirer. Quant à dire, comme le dernier éditeur des poésies de Guillaume Coquillart, que ce texte n'est qu'une habile caricature de Villon, c'est là une exagération dont j'appelle à l'ingénieux et savant éditeur lui-même (1). On pourrait, ce semble, plus justement reprocher à Marot de n'avoir pas tiré de la mémoire de *bons vieillards* dont il parle et de la tradition, qui

(1) Œuvres de Coquillart, *Étude bibliographique*. Le monde érudit connaît cette édition du vieux poète rémois due aux soins de M. Charles d'Héricault.

pouvait encore en subsister dans le quartier des Écoles, quelques renseignements sur les légataires du *Petit* et du *Grand-Testament*, et sur ce qu'il appelle lui-même l'*industrie des lays*. Ne restait-il donc plus personne du temps de Marot qui possédât la clef de ces legs et qui pût la lui transmettre? Il ne faut pas toutefois oublier une chose, c'est que plus d'une malice des legs, du temps même de Villon, n'était comprise que de lui et du destinataire, et que lui-même s'était plu à agacer et à intriguer le lecteur par l'obscurité calculée de plusieurs de ses traits.

Galiot du Pré, dans sa première édition de Villon, publiée en 1532, sans la participation de Marot, et Anthoine Bonnemère après lui dans celle qu'il donna, la même année, avaient réuni aux œuvres de Villon les *Repeues franches*, le *Monologue du Franc Archier* et le *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent;* Marot écarta de sa révision, c'est-à-dire de la deuxième édition de Galiot du Pré, qui parut en 1533, ces pièces qu'il jugeait étrangères à Villon, et en outre le *Jargon* qui lui paraissait impénétrable. S'il fit bien pour les *Repeues franches*, il eut tort, nous croyons, pour les deux scènes comiques, qui portent tout à fait la marque de Villon, et que la tradition lui attribuait. Villon, d'après son propre témoignage, avait composé des farces, des jeux et des moralités; son génie avait dû évidemment s'y faire jour; et toutes les probabilités sont pour que les deux scènes comiques, ci-dessus désignées et remplies d'une verve qui rappelle tout à fait la sienne, soient réellement de lui. Enfin, si douteuse que l'origine en parût à Marot, à

titre de vestige unique du génie de Villon en ce genre, ces deux pièces méritaient d'être conservées.

Quoi qu'il en soit, Marot les écarta ; et des huit éditions qui parurent sous son nom, depuis cette époque jusqu'en 1542, aucune ne les reproduit, non plus que les *Repeues franches* et le *Jargon*.

L'édition d'Urbain Coustellier, publiée en 1723, avec les notes d'Eusèbe de Laurière et de Clément Marot et une lettre du Père du Cerceau sur la vie et les ouvrages de Villon, est loin d'être en progrès sur les précédentes. C'est le texte revu par Marot, seulement accompagné des leçons diverses des éditions antérieures et suivi des pièces que Marot avait cru devoir écarter. Une table des familles de Paris mentionnées dans les deux Testaments, y a été jointe, que Formey depuis a reproduite, en 1742, avec des augmentations. Cette édition, d'une belle exécution typographique, est beaucoup moins louable pour le reste, c'est-à-dire pour la partie vraiment importante. Les notes sont insuffisantes, plusieurs sont inexactes, et les leçons ne valent guère mieux ; c'est d'ailleurs le sentiment de Prompsault, qui se rencontre en ce point avec l'auteur d'une lettre critique, d'ailleurs assez aigre, insérée au *Mercure de France* en février de l'année 1724. Le Mémoire en forme de lettre du Père du Cerceau sur les œuvres de notre poète, quoique erroné d'ailleurs en bien des points, donne seul quelque prix à cette édition, que terminent trois ballades fort spirituelles, tirées par Coustellier d'un manuscrit du commencement du XVIe siècle, et constamment publiées depuis par les divers éditeurs de

Villon, bien qu'il ne soit guère possible d'y reconnaître sa langue.

L'édition de 1742, publiée par Formey, à la Haye, chez Adrien Moetjens, reproduit aussi le texte de Marot, avec les leçons diverses des anciennes éditions, et toutes les pièces qui figurent dans la précédente. Elle y ajoute le fragment de la ballade contre les Taverniers, communiqué par Baluze à la Monnoye, et par celui-ci à le Duchat, les notes de ce dernier et celles de Formey qui ont leur valeur, quoique encore incomplètes sur plus d'un point, la lettre critique sur l'édition de 1723 insérée au *Mercure* du mois de février 1724, et enfin une notice sur la vie et les ouvrages du poète, extraite presque en totalité du Dictionnaire historique de Prosper Marchand. Somme toute, c'est avant celle de Prompsault l'édition la plus correcte et la plus estimable qui eût encore paru.

Villon en était à sa trentième édition, et attendait encore un éditeur qui, pour établir la pureté et l'intégrité de son texte, voulût bien se donner la peine de consulter non-seulement les éditions anciennes, mais encore et surtout les manuscrits. Cet éditeur faillit se rencontrer, au XVIIIe siècle, dans la personne de Lenglet, qui dès lors, à l'aide de deux manuscrits, restituait à l'œuvre de Villon non moins de 276 vers; mais il mourut sans publier son manuscrit qui passa, comme je l'ai fait voir, à la bibliothèque de l'Arsenal, où il se trouve encore.

Est-ce aux indications de Lenglet que Prompsault dut la découverte de ces 276 vers, qui figurent dans son édition? Il ne s'en explique pas; mais rien n'est plus pro-

bable, puisqu'il avait lu, comme il le reconnaît, le manuscrit de l'Arsenal. Quoi qu'il en soit, Prompsault y ajouta, pour son compte, des découvertes non moins importantes, d'abord celle des dix huitains qui faisaient lacune dans le *Petit-Testament* et qu'il tira du manuscrit 7652, ensuite celle de la *ballade Villon* et du *Dit de la Naissance Marie*, fournis tous deux par le manuscrit original des Poésies de Charles d'Orléans; enfin celle d'un dizain qui manquait à la ballade du *Débat du Cueur et du Corps*, et retrouvé dans le *Jardin de Plaisance :* en tout 175 vers, qui, réunis aux 276 trouvés par Lenglet, lui permirent d'enrichir son édition de 451 vers, qui parurent alors pour la première fois. C'est là le grand titre, le titre incontestable de l'édition de Prompsault. Un autre mérite de cette édition, quoique bien inférieur à celui que nous venons de signaler, c'était la tentative d'amélioration du texte, revu sur les diverses leçons des manuscrits et des éditions précédentes, leçons réunies comme pièces justificatives à la suite de chaque partie de l'œuvre de Villon. Par suite de cette révision, la quantité de plusieurs vers défectueux, qui avaient échappé à l'attention de Marot, était rétablie, des phrases boiteuses redressées, des passages obscurs éclaircis, la ponctuation vicieuse d'Urbain Coustellier et de Formey refaite. Des notes historiques et explicatives éclairaient le texte, et levaient sinon toutes les difficultés, au moins un grand nombre. Le pauvre poète enfin, sous la main pieusement amie quoique parfois un peu maladroite de son commentateur, reprenait quelque chose de sa première forme. Il semblait que

Prompsault eût pris pour lui, avec l'autorisation qu'elles renferment, ces paroles de Villon à Jean de Calais, dans son *Grand-Testament :*

De tout ce Testament en somme,
S'aucune y a difficulté,
Oster jusqu'au rez d'une pomme
Je luy en donne faculté ;
De le gloser et commenter,
De le diffinir ou prescripre,
. . . . . ,
Interpréter et donner sens.

Un mémoire en trois parties sur la vie, les œuvres, les manuscrits et la bibliographie du poète, précédait avec la préface de Marot cette édition qui, outre ses additions, contenait toutes les pièces données par les éditions précédentes. Cette édition, par le soin avec lequel elle avait été préparée comme par les résultats qu'elle présentait, méritait un autre accueil que celui qu'elle reçut ; c'est l'avis du dernier éditeur de Villon, qui s'est plu à lui rendre cette justice. Ce ne fut pas celui de M. Crapelet, qui prétendit y relever jusqu'à 2000 fautes. C'était une exagération. L'édition tomba, et fort injustement selon nous, dans un prompt discrédit. Crapelet, dans cette polémique, eut le tort de se prendre à la partie la plus méritante du travail de Prompsault, c'est-à-dire au texte, si considérablement augmenté et en plus d'un endroit vraiment amélioré, et de laisser celle qui offrait le plus de prise à la critique, je veux dire le Mémoire placé en tête, sur la vie, les œuvres, les manuscrits et la bibliographie de Villon. Ce mémoire en effet n'é-

claircit aucun des points litigieux de la vie du poète, et particulièrement l'origine première du *Petit-Testament* et la date si importante de la première condamnation capitale du pauvre *escollier*. Crapelet enfin eût pu lui reprocher encore d'avoir laissé ignorer les découvertes de l'auteur du Manuscrit de l'Arsenal, et d'avoir parlé de son devancier avec beaucoup trop de dédain. Mais le contraire arriva; et de la tâche de Prompsault, ce fut précisément la partie la plus louable qui fut méconnue.

Daunou rendit plus de justice à Prompsault, et nous nous associons aux paroles par lesquelles le judicieux critique termine le compte-rendu qu'il fit de cette édition dans le *Journal des Savants*, de Septembre 1832 : « Si le nouvel éditeur avait jugé un peu moins sévère-« ment les travaux de ses prédécesseurs, s'il avait mieux « aimé en profiter, il aurait pu donner au sien propre « qui est déjà fort estimable une plus rigoureuse exac-« titude, et il resterait moins de restrictions à mettre « aux éloges qui lui sont dus. » Nous reconnaissons de plus, avec Daunou, que si l'œuvre de Villon a depuis attiré plus d'attention et obtenu plus d'éloges, Prompsault y a contribué.

Le bibliophile Jacob a publié, en 1854, chez Paul Jannet, une 32e édition de Villon. C'est le texte donné par Prompsault, avec des essais d'améliorations. Ce texte est accompagné de nombreuses notes historiques et explicatives, qui attestent l'érudition du savant bibliophile, mais dont quelques-unes aussi nous paraissent discutables. Une modification importante dans l'ordre d'une partie de ce texte distingue d'une manière notable

cette édition de la précédente : c'est la réunion et la désignation, sous le nom de *Codicille*, des pièces de Villon qui se rattachent à ses procès, pièces confondues dans l'édition de Prompsault avec les poésies diverses de Villon, sous le titre général de : *Autres œuvres de Maistre François Villon*. Le bibliophile Jacob se fonde, pour ce nouvel arrangement, sur ce que toutes les anciennes éditions annoncent le *Codicille* comme faisant un recueil distinct à la suite du *Petit* et du *Grand-Testament*; il aurait pu alléguer encore l'autorité du manuscrit Robertet qui, quoi que dise Prompsault sur la foi d'une édition qu'il donne pour la première et que lui seul a vue, sépare nettement ces deux pièces et met, sans aucune équivoque, le *Codicille* après le *Testament*, comme il résulte du titre des ballades qu'il renferme : *Ballades extraites du Testament et Codicille de Francoys Villon*.

Un travail des plus complets sur la bibliographie du poète figure en tête de l'édition, que précède également une notice, d'ailleurs assez vague, sur la vie de Villon, extraite des *Vies inédites des Poètes français*, par Guillaume Colletet. Quant aux manuscrits, le bibliophile avoue qu'il n'a pas jugé à propos de les consulter après Prompsault.

Six éditions donc, ainsi qu'on le voit, se détachent et marquent parmi les trente-deux que l'on compte jusqu'à nos jours.

La première est l'édition gothique, petit in-4° de 58 ff. non chiff. avec fig. en bois, de P. Levet, dont elle porte la marque sur le titre, imprimée à Paris, à la date de 1489, et par conséquent la plus ancienne que l'on

connaisse, d'une façon authentique au moins, puisque celle que Prompsault et, après lui, le bibliophile Jacob mettent la première, ne porte aucune désignation de lieu ni de date. Elle est intitulée, à la première page : *Le Grant Testament Villon et le Petit. Son Codicille, le Jargon et ses ballades.*

La deuxième est la première de Galiot du Pré, publiée en 1532; elle réunit, pour la première fois, à l'œuvre de Villon les deux scènes comiques que la tradition lui attribuait et le poème des *Repeues franches.*

La troisième est la seconde de Galiot du Pré, à laquelle Marot a concouru ; c'est le premier essai de révision du texte de Villon.

La quatrième est celle de 1723 ou d'Urbain Coustellier, avec les notes d'Eusèbe de Laurière et la remarquable lettre du P. du Cerceau.

La cinquième est celle de 1742 ou d'Adrien Moetjens, avec les notes d'Eusèbe de Laurière, de le Duchat et de Formey et une notice sur Villon, extraite du dictionnaire de P. Marchand ; elle ajoute à Villon le premier douzain de la ballade contre les Taverniers et contient en outre trois ballades tirées d'un manuscrit du commencement du XVIe siècle.

La sixième est celle de Prompsault, qui comble enfin les lacunes de Villon, — honneur qu'il partage avec Lenglet, — qui enrichit ainsi ses œuvres d'un total de 450 vers, qui de plus fait suivre le texte des leçons des divers manuscrits et des anciennes éditions, et met en tête du tout, outre la préface de Marot, un Mémoire sur la vie et les œuvres du poète.

Si une trente-troisième édition paraissait aujourd'hui, elle devrait donner un glossaire de l'œuvre de Villon, la ballade contre les Taverniers tout entière, et peut-être aussi réunir sous le titre d'*École de Villon* les ballades et les rondeaux du *Jardin de Plaisance*, qui portent particulièrement sa marque.

(1) Un jeune savant disputé à l'érudition par la presse quotidienne, M. A. Vitu, prépare depuis des années cette 33e édition. S'il est permis d'en juger par le temps depuis lequel il y travaille et par la conscience de ses recherches sur Villon et sur la langue du XVe siècle, comme par la nature des qualités de son esprit, cette édition, je crois, laissera peu à désirer.

FIN.

TABLE.

I

VILLON JUGÉ PAR BOILEAU.

Ce qui fait tort à Villon. Réclamations contre le jugement de Boileau. Dans quel sens on doit l'entendre. Par quoi Villon a mérité de figurer parmi les fondateurs de la poésie française. 1

II

PRÉDÉCESSEURS ET CONTEMPORAINS DE VILLON.

Du cadre de son poème et de ses modèles.

État de la poésie française à l'époque où Villon parut. Essais tentés en vers avant Villon dans la forme des adieux et du Testament : Les adieux d'Umbritius; le *Testament d'Alixandre* de Lambert li Tors; le *Congié* ou les adieux d'Adam de la Halle; le *Testament* et le *Codicille* de Jean de Meung; le *Testament de l'âne* de Rutebeuf; le *Testament* de Ch. d'Orléans; le *Testament* de Jehan Regnier de Guerchy; le *Testament* de Jenin de Lesche. 12

III

VIE DE VILLON.

Avant le Petit-Testament.

Rareté et insuffisance des documents contemporains sur Villon. Lieu de naissance et nom du poète : Auvers ou Paris? Corbueil ou Villon? Querelle des érudits à ce sujet. Condition de la famille de Villon. Arrivée de Villon aux écoles. Tableau de la vie des écoles au moyen âge : écoliers du rez-de-chaussée, écoliers de l'étage supérieur. Villon fait son choix. Les Repues franches. *Ballade de Villon contre les taverniers.* Villon poète national, *Ballade de l'Honneur français.* Rapports de Villon avec le guet. Guillaume de Villon. Études de Villon, son grade universitaire. Katherine de Vauselles. A quelle occasion Villon a-t-il écrit le Petit-Testament? 33

IV

Le Petit-Testament.

Époque de la composition du Petit-Testament. Plaintes de Villon contre celle qui lui a été *félonne et dure*. Cause de son départ. Legs à Guillaume Villon, *item, à Celle que j'ay dict*, à maître Ythier, à ses anciens compagnons, *à troys petitz enfants tous nudz*, à Guillaume Cotin et Thibault de Vitry, aux pigeons de la rue Saint-Antoine, aux hôpitaux, à son barbier, aux quatre Mendiants. La cloche de Sorbonne. digression en jargon scolastique aux dépens d'Aristote. — Où Villon ne peut *finer son propos*, et pourquoi. 84

V

Entre le Petit et le Grand-Testament.

Villon au Châtelet. Il est condamné à être pendu. Son appel. Épitaphe en forme de ballade, ou prosopopée des pendus de Montfaucon. Naissance de la princesse Marie. Chant de Villon sur cet événement. Il obtient sa grâce; à quel prix. Requête en forme de ballade à la *Sœur des benoitz anges*. Ses voyages. Halte à Blois; la ballade Villon. Villon à Meung. Épître en forme de ballade : *Ayez, ayez pitié de moy*. Combats intérieurs de Villon, ou le *Débat du Cueur et du Corps*. Avénement de Louis XI; délivrance du poète. 97

VI

Le Grand-Testament.

Prologue : Jacques Thibault et le *bon roy*. Confessions de Villon. Histoire de Diomèdes le pirate. — Où Villon pleure sa jeunesse et l'emploi qu'il en a fait. — Où il suit les destinées diverses de ses anciens compagnons. Pauvreté héréditaire de sa famille. Comment Villon cherche à se consoler. *Quiconque meurt, c'est à douleur*. Villon et la Danse Macabre. Ballade *des Dames du temps jadis*. Évocation des personnages morts du temps de Villon. Misère du poète. — *Les regrets de la belle Heaulmière jà parvenue à vieillesse*. — *Bienheureux est qui rien n'y a* : Katherine de Vauselles, Villon et Noé *le Jolys*.—*Si celle que jadis servoye*. — *Qui meurt a ses lois de tout dire*. — Où Villon prie de nouveau pour Jacques Thibault.—Où il confirme les *lays de l'an cinquante-six*. — *Icy devant son clerc Fremyn, commance Villon à tester*. Legs à la Trinité, à nostre grand'mère la terre, à Guillaume de Villon, à sa mère, à s'amye, à maître Ythier Marchant. *Industrie* et malice des legs. Un legs sinistre. Legs aux Frères Mendiants, aux écoliers de dixième année :

Emploi de la bourse du roi de France au collége de Navarre. *Les contredictz Franc-Gontier*. La poésie pastorale au XIVe et au XVe siècle. Le revers méridional de la montagne Sainte-Geneviève. La ballade *des femmes de Paris*. Cri de damné. Legs aux Hôpitaux. Villon moraliste *Belle leçon de Villon aux enfants perdus. Ballade de bonne doctrine à ceulx de mauvaise vie*. — Où Villon s'égale aux plus grands. Legs aux trépassés et aux gens de Justice, aux amants malheureux. Coup d'œil général sur les legs de Villon. Dernières dispositions. Jehan de Calays. — Où Villon fait son épitaphe et son chant de *Requiem*. Le bourdon de Notre-Dame. Désignation des sonneurs et des exécuteurs testamentaires. — Où Villon *crie mercy à chascun*. Ballade finale, ou ce que Villon *fist au departir*. 126

VII

Après le Grand-Testament.

Dans quels lieux le Grand-Testament a-t-il été composé? Où Villon s'est-il retiré au sortir du cachot de Meung? A-t-il été en Angleterre? Villon et Édouard V; anecdote de Rabelais. Villon à Saint-Maixent. Frère Tappecoue; récit de Rabelais. Ballade des *Proverbes*. Ballade des *menus Propos*. Ballade *de la Fortune. Le Jargon. Les Repeues franches*. Le *Monologue du Franc Archier de Baignollet*; le *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et de Baillevent*. Époque de la mort de Villon. 247

VIII

MITATIONS DE VILLON.

Le Codicille et Testament de Mgr des Barres. La Testament d'ung Amoureux qui mourut par amour; de Tastevin, roy des Pions; du Chevalier oultré à qui sa dame est trespassée; de la mule Barbeau; de P. Blanchet; de Carmentrant; de Pathelin; de Lucifer; de la Guerre; de la Ligue; École et postérité de Villon. 277

IX

DES DESTINÉES DE L'ŒUVRE DE VILLON.

Témoignages et jugements.

Éloy Damerval; Charles de Bordigné. François Ier et Marot. Rabelais. Henry Estienne. Temps d'arrêt ou éclipse de l'œuvre de Villon : du Verdier de Vauprivas, Estienne Pasquier. Revanche : Patru, La Fontaine et Boileau. Édition de 1723, lettre critique du père du Cerceau. Réclama-

tion de l'abbé Sallier. Jugement de l'abbé Massieu. Édition de 1742 : Formey et le Duchat. Édition manuscrite de Lenglet-Dufresnoy. Villon sous la Restauration : M. Villemain; M. Sainte-Beuve; M. Saint-Marc Girardin; M. Philarète Chasles. Villon après 1830 : édition de Prompsault; le Journal des Savants, jugement de Daunou. La Revue française, ou ce que pensait de Villon une jeune école. Ratification du jugement de Boileau, ou Villon maintenu au rang des fondateurs de la poésie française par M. Nisard. 32e édition de Villon. Villon en Allemagne. Villon en Sorbonne. 289

X

CONCLUSION.

Charles d'Orléans et Villon. Ce qui fait l'originalité de Villon. Ce qui a le plus manqué aux poètes contemporains de Villon. Style de Villon. Plan et art du Grand-Testament. Par quoi Villon s'est racheté : le Fils, le Chrétien, le Français dans Villon. Défauts du Grand-Testament. L'œuvre de Villon est le tableau le plus vivant d'un coin de la vie parisienne au XVe siècle. Villon le type le plus expressif de l'enfant de Paris. Villon un de nos plus grands écrivains. Où l'auteur prend congé du poète. 305

APPENDICE.

I

ÉCOLE DE VILLON.

Ballades et rondeaux tirés du Jardin de Plaisance.

Le *Jardin de Plaisance* et Lenglet Dufresnoy. Analyse sommaire du *Jardin de Plaisance*. Division des ballades et rondeaux qui peuvent être attribués à Villon ou aux poètes de son école. Ballades et rondeaux. 327

II

HISTOIRE DU TEXTE DE VILLON.

Manuscrits et éditions.

Nombre et description des manuscrits; nombre des éditions de 1489 à 1542, de 1723 à 1854. 365

FIN DE LA TABLE.

PARIS. — Typ. Ve LAGOUR, rue Soufflot, 18.

TAYLOR INST - OXFORD

33076937

FRANÇOIS VILLON

SA VIE ET SES ŒUVRES

PAR

ANTOINE CAMPAUX

DOCTEUR ES-LETTRES

Je riz en pleurs.
(*Ballade Villon.*

PARIS
A. DURAND, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
7, RUE DES GRÈS, 7

1859

DU MÊME AUTEUR :

ÉTUDES SUR LES POÈTES FRANÇAIS DU XVe SIÈCLE

pour paraître prochainement

CHEZ LE MÊME LIBRAIRE

Aubertin. Étude critique sur les rapports supposés entre Sénèque et saint Paul. 1857, in-8. . . . . 5 »

Bonafous, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. La rhétorique d'Aristote traduite en français, avec le texte en regard, accompagné de notes philologiques et littéraires 1856. in-8. . . . . 7 »

Cougny, professeur au lycée de Bourges. Guillaume Duvair : Études d'histoire littéraire. 1858, in-8. . . . . 3 »

Dausin (H.). professeur d'histoire au lycée de Strasbourg. Histoire du gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII. 1858, in-8. 5 »

Delondre (Ad.). Doctrine philosophique de Bossuet sur la connaissance de Dieu. 1853, in-8. . . . . 5 »

Deltour, ancien élève de l'école normale, professeur au lycée Bonaparte. Les ennemis de Racine au XVIIe siècle, 1859, in-8. . . . . 5 »

Desjardins (Ernest), docteur es-lettres. Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1858, seconde année, 1859, 1 fort vol. in-8. . . . . 7 »

Grenier, professeur de rhétorique au lycée de Clermont. La vie et les poésies de Saint-Grégoire de Nazianze. 1858, in-8. . . . . 3 »

Fallex (Eug.), professeur de seconde au lycée Louis-le-Grand. Scènes d'Aristophane traduites en vers français, 1859, in-18. . . . . 3 50

Livet. La grammaire et les grammairiens au XVIe siècle : Dubois (Sylvius), L. Meigret, J. Garnier, J. Pillot, Ab. Mathieu, Rob. et Henri Estienne, Claude de Saint-Lien, Théodore de Bèze, Lexique comparé, etc., 1859, 1 fort vol. in-8. . . . . 7 50

Max Muller. Essai de mythologie comparée, traduit de l'anglais de M. Max Müller, professeur à l'Université d'Oxford, 1859, in-8. . . . . 3 »

Michon (J.). Des céréales en Italie sous les Romains, 1859, in-8. . 3 »

Sandras, (prof.). Étude sur G. Chaucer, considéré comme imitateur des Trouvères, 1859, in-8. . . . . 4 »

Soupé (Ph.), professeur. Tableau de la littérature dramatique en Europe, depuis l'origine jusqu'à nos jours, 1858, in-18 . . . . . 2 »

Weber (A.), professeur en l'université de B . Histoire de la littérature indienne; traduit de l'allemand par Sadous, ofesseur au lycée de Versailles. 1859, in-8. . . . . 7 »

Waddington, agrégé de la Faculté des lettres de Paris. Essais de logique, leçons faites à la Sorbonne de 1848 à 1856. 1858, in-8. . . . . 6 »

PARIS. — Typ. Ve LACOUR, rue Soufflot, 18.